

»» CONTRAT

DE VILLE

DU GRAND NANCY

2015 - 2020



SOMMAIRE

» I - LE CADRE GÉNÉRAL	5
A) PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	5
PRÉSENTATION DE L'EPCI ET DES COMMUNES AYANT DES QUARTIERS PRIORITAIRES	5
LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – DÉCRET N° 1750 DU 30/12/2014	17
TERRITOIRES VÉCUS	19
B) ÉTATS DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ENTRE 2007 ET 2014	24
BILAN DE L'ÉTAT	24
BILAN DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ET DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE	26
» II - DIAGNOSTICS PARTICIPATIFS ET ENJEUX PARTAGÉS POUR UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE	28
PILIER COHÉSION SOCIALE	28
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	43
PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	58
» III - LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS	60
A) LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION	60
COHÉSION SOCIALE	60
CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN	70
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	83
AXES TRANSVERSAUX	86
B) LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS PAR QUARTIER	90
MOUZIMPRÉ À ESSEY-LÈS-NANCY	90
LA CALIFORNIE À JARVILLE	100
LES PROVINCES À LAXOU	118
PLATEAU DE HAYE – CHAMP LE BŒUF À MAXÉVILLE ET LAXOU ET PLATEAU DE HAYE – NANCY/MAXÉVILLE À MAXÉVILLE ET NANCY	134
HAUSSONVILLE À NANCY	150
LES NATIONS À VANDŒUVRE	164
CŒUR DE VILLE À TOMBLAINE	198
SAINT-MICHEL JÉRICHOU/GRANDS MOULINS À MALZÉVILLE, NANCY ET SAINT-MAX	208

»» IV – MOBILISATION ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES AU TITRE DU DROIT COMMUN ET DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES.....	224
LE CONSEIL RÉGIONAL	224
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE.....	224
L'ÉTAT	232
LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.....	237
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE ET MOSELLE	238
LE PÔLE EMPLOI	241
LES BAILLEURS SOCIAUX ET UNION ET SOLIDARITÉ	242
LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DU GRAND NANCY	276
»» V – GOUVERNANCE : ORGANISATION DU PILOTAGE ET DE L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE	278
A. LE PILOTAGE STRATÉGIQUE D'AGGLOMÉRATION.....	280
B. L'ANIMATION ET LE SUIVI TECHNIQUE DU CONTRAT DE VILLE	282
C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES CONSEILS CITOYENS.....	285
D. L'OBSERVATION 2015 - 2020 : « PENSER L'AGGLOMÉRATION ET AGIR LOCAL ».....	287
E. LE SUIVI	288
F. L'ÉVALUATION	288
»» ANNEXES.....	289

I. CADRE GÉNÉRAL

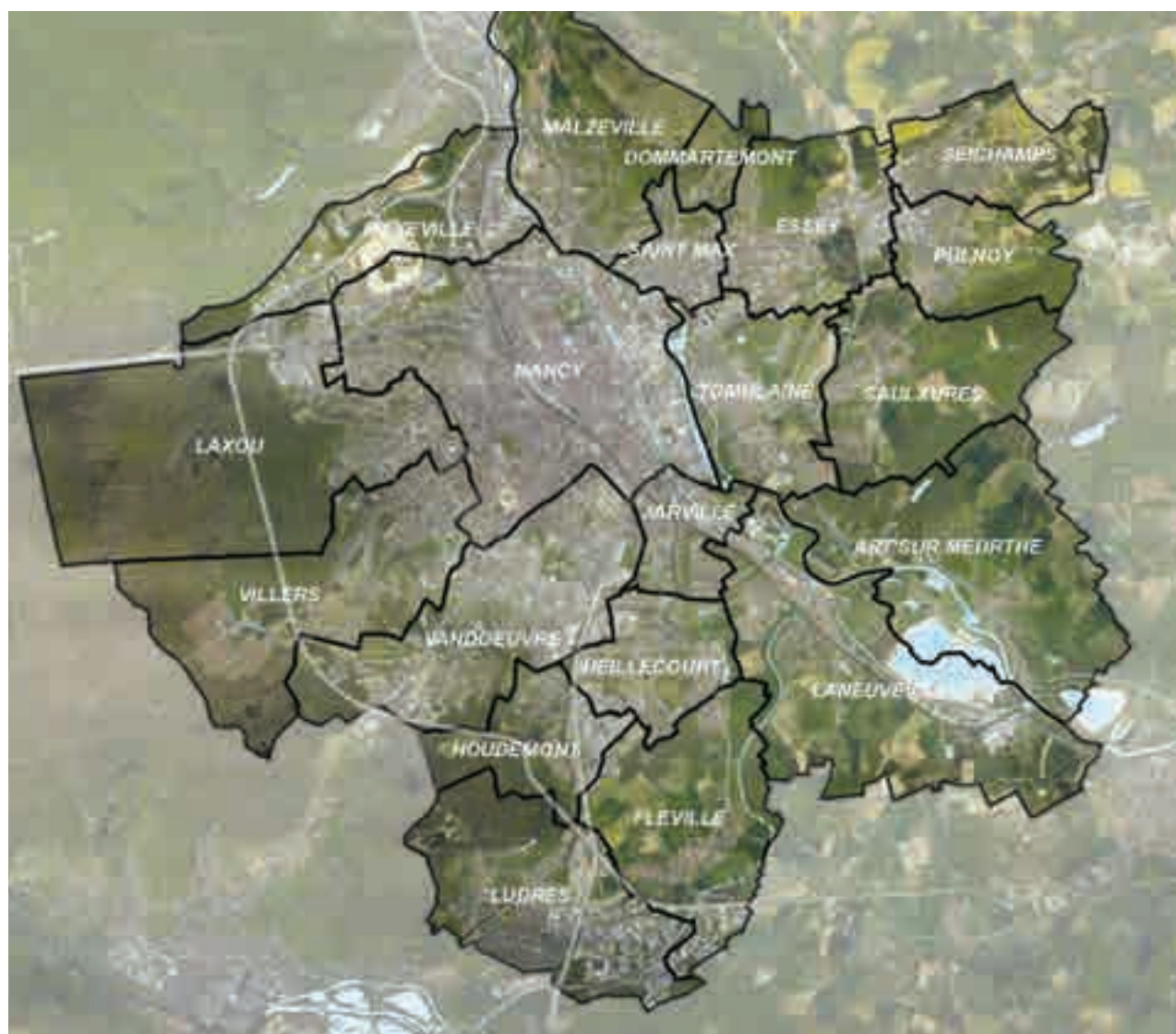
A) PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION DE L'E.P.C.I. ET DES COMMUNES AYANT DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Créée en décembre 1995, la Communauté urbaine du Grand Nancy est composée de 20 communes et regroupe 266 000 habitants.

Au sein du Grand Est, le Grand Nancy met en œuvre des grands projets pour répondre aux enjeux d'aménagement urbain et social, de développement économique et universitaire, de transport et de déplacements, d'habitat, de développement durable et cohérent du territoire, pour relever le défi de la ville européenne durable.

Carte de l'agglomération nancéienne et de ses 20 communes



» LES MISSIONS DU GRAND NANCY

Depuis 1995, la Communauté urbaine du Grand Nancy s'appuie sur l'ensemble de ses compétences :

Attractivité

- Agglomération numérique et défis technologiques
- Attractivité, compétitivité et développement économique
- Enseignement supérieur et recherche
- Culture scientifique et technique
- Sports-Loisirs

Territoire

- Une vision durable de l'agglomération de demain
- L'urbain et l'humain au cœur de la ville durable
- Les mobilités et les transports
- L'environnement et l'écologie urbaine

Services urbains qualité de ville et de vie

- L'entretien des voiries et le déneigement
- Des réseaux de chaleur vertueux
- La production de déchets
- La propreté des rues

Ressources

- Des cyber-bases au service des usagers
- L'accessibilité

» LES OUTILS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NANCY

Depuis 1997, la Communauté urbaine du Grand Nancy œuvre pour faire du développement durable une dimension structurante de son projet pour le territoire, en cherchant un équilibre à long terme reposant à la fois sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels des activités humaines. Ces quatre piliers, la collectivité les a pris en compte dans sa manière de conduire l'action publique, aux côtés des forces socio-économiques et des citoyens, en concertation avec eux.

Permettre le développement harmonieux des territoires tout en continuant d'œuvrer pour le bien-être des populations, dans un souci de justice sociale, de solidarité et d'équité : tel est aujourd'hui le défi auquel les acteurs du développement et de la gestion urbaine ont à répondre ensemble.

Le projet d'agglomération revisité en 2011 renforce la volonté de donner corps à la Ville Européenne durable en favorisant la convergence des politiques publiques : il s'agit de rechercher à la fois la complémentarité et l'équilibre dans les domaines des mobilités, du développement économique et universitaire, des services urbains, de la nature en ville, de la santé, de l'habitat ou de la solidarité avec les citoyens les plus fragiles, l'ensemble reposant sur une gouvernance approfondie.

Au cœur de l'ensemble de ces politiques publiques, la cohésion sociale constitue un socle fédérateur et bénéficie à ce titre d'un volet spécifique au sein des sept axes développés par le Projet de 2011 : l'agglomération « génèreuse et solidaire ».



Cet enjeu d'agglomération est ainsi décliné en objectifs complémentaires portant tout à la fois sur la mobilisation des partenaires, sur la synergie des politiques d'emploi, de formation, de développement économique, sur les efforts nécessaires pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement, sur la politique de promotion de la santé, ou encore sur le partage des priorités stratégiques en matière de sécurité.

La cohésion sociale et urbaine reste aujourd'hui un axe majeur que la Communauté urbaine entend conforter notamment au travers du nouveau contrat de ville. La logique de métropolisation dans laquelle s'inscrit désormais la Communauté urbaine encourage par ailleurs à toujours plus d'exigence et d'efficacité en solidarité.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCoT) ET LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Meurthe et Moselle a été approuvé fin 2013. Concernant les Q.P.V., la réglementation du SCoT ne prévoit pas de mesures spécifiques par rapport aux autres quartiers et au droit commun.

Toutefois, en termes de mixité sociale (partie 1.3.2.2., page 32), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise que :

- sur le territoire du Grand Nancy, au moins 30% de la production de logements neufs doit être sous la forme de logement social,
- le PLUi et le Programme Local de l'Habitat (PLH) précisent et territorialisent les objectifs de diversité sociale et de solidarité, notamment :
 - le besoin global en logements aidés par commune,
 - la part du Programme Locatif Social (P.L.S.), Programme Locatif à Usage Social (P.L.U.S.), Prêt Locatif aidé d'intégration (P.L.A.I.), de sorte que l'offre soit suffisamment diversifiée et que l'accession sociale à la propriété soit favorisée,
 - les dispositions pour organiser et soutenir les logements et les hébergements sous des formes diversifiées (hébergements d'urgence, temporaires, d'insertion, locatifs très sociaux, etc...) faisant appel à d'autres dispositifs portés par l'État ou le Conseil Départemental, au-delà du PLH.

Les autres objectifs réglementaires du DOO du SCoT Sud 54 s'appliquent à l'ensemble du territoire, y compris aux Q.P.V., notamment les normes de densité minimale pour les zones de plus de 1 Ha, avec une majoration de 50% dans un périmètre de 300 m autour des lignes de transports en commun structurants et de 800 m autour des haltes gares, (60 logements à l'hectare minimum pour la ville centre, 35 logements à l'hectare minimum pour les communes de 1^{ère} couronne, 30 logements à l'hectare minimum pour les communes de 2^{ème} couronne, 20 logements à l'hectare minimum pour les communes de 3^{ème} couronne).

Par ailleurs, les documents d'urbanisme des 20 communes du Grand Nancy, soit 19 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 1 Plan d'Occupation des Sols (POS), ne sont pas incompatibles avec le SCoT et ont déjà anticipé plusieurs orientations et objectifs.

La prise en compte de l'intégralité des dispositions réglementaires du SCoT se fera dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Nancy, intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Les objectifs et les modalités de concertation ont été définis par délibération du conseil communautaire en date du 3 juillet 2015, qui seront validés mi 2018.

Concernant les Q.P.V., les P.L.U. en vigueur des communes concernées ne prévoient pas de mesures spécifiques par rapport aux autres quartiers et au droit commun mais intègrent parfaitement les problématiques liées à ces quartiers. On peut ainsi citer les orientations suivantes issues des différents Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

- Quartier Mouzimpré, PADD du PLU d'Essey-Lès-Nancy : Orientation « Accompagner l'évolution du centre bourg vers un véritable centre ville », avec spécifiquement l'identification d'un vaste espace public à requalifier et des liaisons urbaines à créer.
- Quartier Cœur de Ville, PADD du PLU de Tomblaine : Orientation « Promouvoir la mixité et le renouvellement urbain : la ville constituée », avec spécifiquement l'organisation de la rénovation urbaine du quartier Jartom en complémentarité avec l'organisation d'une nouvelle centralité renforçant l'attractivité du centre-ville.
- Quartier Nations, PADD du PLU de Vandœuvre-Lès-Nancy : Orientation « Permettre un renouvellement dans le tissu urbain de la ville basse », avec spécifiquement la requalification des espaces publics des Nations et le renforcement de cette centralité, ainsi que l'amélioration des liens avec le Vélodrome et le vieux village.
- Quartier La Californie, PADD du PLU de Jarville-La-Malgrange : Orientation « Permettre l'évolution et le renouvellement urbain du tissu de la commune », avec spécifiquement l'accompagnement du renouvellement urbain de la Californie.
- Quartier Haussonville, PADD du PLU de Nancy : Orientation « Intégrer les grands équipements actuels et futurs au quartier Haussonville- Blandan », avec spécifiquement la dédensification et le renouvellement du quartier Haussonville.
- Quartier Plateau de Haye :
 - PADD du PLU de Maxéville : Orientation « Le Plateau : rénover et créer la ville », avec le traitement des questions d'accessibilité aux transports en commun et aux équipements notamment sportifs en lien avec la diversification de l'habitat.
 - PADD du PLU de Laxou : Orientation « Conforter la fonction urbaine et économique de l'entrée Ouest de l'agglomération », en accompagnant spécifiquement l'évolution du quartier Champ-le-Bœuf et la restructuration du centre commercial la Cascade dans le cadre du projet ANRU du Plateau de Haye.
 - PADD du PLU de Nancy : Orientation « Renouveler les quartiers Nancéiens du Plateau », visant à initier une nouvelle cohérence territoriale autour du renouvellement urbain du Plateau.

- Quartier St Michel-Jéricho

- PADD du PLU de Saint-Max : Orientation « Permettre le renouvellement urbain du secteur Alexandre 1^{er} », avec spécifiquement l'amélioration de la qualité résidentielle et la constitution d'un pôle central de services et d'équipements.
- PADD du PLU de Malzéville : Orientation « Poursuivre le développement de la commune en maintenant la mixité urbaine et la cohésion sociale », avec spécifiquement une offre diversifiée de logements assurant un parcours résidentiel sur la commune.

Les 2 sites suivants feront également l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre du PADD du futur PLUi du Grand Nancy :

- les Provinces à Laxou,
- l'extension du quartier Saint Michel Jéricho – Grands Moulins sur Nancy entre Pépinière et Meurthe.

6^{ÈME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURABLE 2011-2016 (PLHD)

Depuis plus de 30 ans, la Communauté urbaine du Grand Nancy mène une politique de l'habitat innovante, à l'échelle de ses 20 communes, définie dans le cadre de Programmes Locaux de l'Habitat successifs.

Ce document cadre définit les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et résidentielle et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée. Il permet la définition et la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat fondées sur la compréhension des marchés locaux de l'habitat.

Le 6^{ème} PLH durable, 2011-2016 a permis au Grand Nancy de réaffirmer son rôle de chef de file dans le domaine de l'habitat. Il est également **le support de la délégation de compétence des aides à la pierre.**

En lien avec les communes et les bailleurs, La Communauté urbaine a élaboré un PLH garant d'une politique cohérente, assurant la complémentarité entre développement de l'offre et renouvellement urbain, qu'il s'agisse du parc privé ou public.

Il s'agit d'un outil stratégique qui permet d'anticiper le développement urbain en déterminant les bons leviers pour agir efficacement sur le marché du logement. Il traduit également concrètement la construction d'une communauté de destin.

Le 6^{ème} PLH durable comprend 3 parties :

- un **diagnostic** très complet, analysant le fonctionnement de l'ensemble du marché du logement, estimant les besoins en logements et en hébergements pour la durée du PLH et leur corollaire en termes d'offre foncière. Cet observatoire fait apparaître 3 problématiques majeures :
 - une problématique démographique liée au phénomène de périurbanisation et le départ des familles,
 - le vieillissement de la population,
 - une certaine précarisation et des difficultés d'accès à la propriété avec 2/3 des ménages éligibles à un logement HLM.

- **3 orientations** stratégiques ont été retenues :
 - AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES MÉNAGES ET FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS
 - METTRE EN PLACE UNE ÉCONOMIE DE L'HABITAT DURABLE
 - RENFORCER LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT
- un **programme d'actions** déclinées en 35 « fiches-actions »

Orientation 1 : Améliorer la prise en compte des attentes des ménages

- **1^{er} objectif : permettre une production de logements suffisante et répondre à l'ensemble de la demande.** Les besoins annuels ont été estimés à 1000 logements – dont 880 neufs.

C'est un scénario volontariste mais réaliste qui est proposé afin de renforcer l'attractivité de l'agglomération.

Le 6^{ème} PLH durable a posé, de manière fine, les besoins en logements en segmentant l'offre :

→ Logement social en distinguant :

- le logement HLM
- logement familial (PLUS-PLAI) du logement structure (maison relais, EHPAD, logement étudiant, résidence sociale...)
- le logement privé conventionné

→ Logement privé :

- en distinguant l'accession et la production de logements locatifs « libres »
- de l'accession abordable et de l'accession sociale

- **2^{ème} objectif : poursuivre la diversification de l'offre pour répondre aux attentes de tous les ménages tout en favorisant un rééquilibrage territorial.** La territorialisation du logement a été déclinée sur la base du maintien d'un taux d'agglomération de logements sociaux de 26 % et sur le principe de solidarité intercommunale et des efforts de toutes les communes en adéquation avec les potentiels fonciers.
- **3^{ème} objectif : maintenir et adapter les dispositifs d'accès au logement pour les ménages ayant des besoins spécifiques,** identifiés par le diagnostic, en particulier les ménages à très faibles revenus, les jeunes, les étudiants, les salariés, les seniors, les personnes handicapées...

Orientation 2 : Mettre en place une économie de l'habitat durable

Le Grand Nancy a souhaité renforcer la transversalité des politiques communautaires en faisant travailler en synergie l'ensemble de ses compétences et responsabilités au service de la ville durable et de l'écologie urbaine : habitat, cohésion sociale, insertion professionnelle, santé, développement économique, transports, aménagement, urbanisme... Il s'agit de favoriser l'éco-construction en s'appuyant et en accompagnant la structuration d'une filière d'emplois verts en lien avec la Maison de l'Emploi.

Deux objectifs ont été retenus :

- **Le premier vise à contribuer à un aménagement durable et à un habitat innovant.**
La réalisation de cette finalité s'appuie sur des études ou réflexions partenariales portant notamment sur une meilleure prise en compte des finalités du développement durable. Par ailleurs, et ce pour la première fois, une fiche-action spécifique croisant santé et habitat a été introduite.
- **Le second objectif vise à améliorer la qualité et les performances énergétiques du parc de logement existant et à venir, afin de lutter contre la précarité énergétique.**
Au-delà des actions institutionnelles, types OPAH, PIG, aide à la réhabilitation, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière bâtiment afin de mutualiser les savoir-faire et d'encourager l'innovation en s'appuyant sur des partenariats renouvelés et étendus.

Orientation 3 : Renforcer les outils de la gouvernance de la politique locale de l'habitat

Cette orientation définit un certain nombre d'actions traduisant le redéploiement du partenariat et de ses nouvelles modalités de fonctionnement au regard des enjeux du PLH durable.

Trois objectifs ont été retenus :

- La mise en cohérence des différentes politiques publiques de l'agglomération. Les liens PLH/ PLU/PDU ont ainsi été tissés dans ce cadre, préfigurant l'élaboration du P.L.U. intercommunal.
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat dont les communes autour d'outils de gouvernance renouvelés.
- Enfin, le troisième objectif repose sur l'observation, le suivi et l'évaluation du PLH

En 2015, le Grand Nancy a lancé une actualisation du 6^{ème} PLH durable a été lancée en vue de sa prorogation au-delà de 2016 ; permettant le renouvellement de la délégation de compétence des aides à la pierre et la mise en œuvre effective du PLU intercommunal, lancé en juillet 2015.

En effet, il s'agit de saisir l'opportunité d'intégrer le PLH et le PDU au PLU intercommunal pour favoriser encore plus la convergence des différentes politiques publiques.

La délégation de compétence

En février 2005, la Communauté urbaine du Grand Nancy a acté la prise de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre. Cette délégation s'est faite quelques mois après avoir fait acte de candidature auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour présenter dans le cadre d'une stratégie d'agglomération, le projet de rénovation urbaine sur 7 sites.

Dès 2005, le rôle complémentaire de ces deux dispositifs traduisait clairement une vision globale de la politique locale de l'habitat.

En signant l'une des premières conventions de délégation de l'hexagone, le Grand Nancy a ainsi réaffirmé sa position et renforcé la dynamique et la cohérence en matière d'habitat.

Au regard de la nouvelle dynamique initiée, les élus ont souhaité renouveler la délégation de compétence pour une nouvelle période 2011-2016, en s'appuyant les objectifs du PLH, et avec la volonté d'articuler politique locale de l'habitat et exercice de la délégation de compétence. Des marges de manœuvre doivent être suffisantes afin de tenir des stratégies territoriales définies de manière partenariale.

Par ailleurs, la Communauté urbaine mobilise ses fonds propres pour accompagner la délégation de compétence et le Renouvellement urbain.

Des dispositifs et fonds communautaires ont été mis en place : subventions communautaires... Ils constituent le droit commun du Grand Nancy, sont d'ores et déjà mobilisables sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour accompagner la délégation de compétence, valoriser la politique publique et renforcer le niveau de service offert aux grands nancéiens, deux outils :

- la Maison de l'habitat et du développement durable qui a ouvert ses portes en octobre 2009,
- la Société Publique Locale (S.P.L.) Grand Nancy Habitat qui assure le suivi-animation des dispositifs opérationnels sur le parc privé depuis sa création en décembre 2010, et offre un accompagnement gratuit aux ménages éligibles aux dispositifs communautaires.

La politique locale de l'Habitat, en s'appuyant sur la délégation de compétence des aides à la pierre, participe au retour au droit commun des Quartiers politique de la ville. (Q.P.V.).

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)

D'après la loi LAURE n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, toute agglomération de plus de 100 000 habitants doit établir un Plan de Déplacements Urbains (PDU). C'est en 2000 que le Grand Nancy a approuvé son premier Plan de Déplacement Urbain avec notamment la poursuite du développement de son réseau de transports en commun et la réalisation, en 2001, de la première ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Les évolutions des déplacements et, plus globalement, le développement économique et démographique de l'agglomération nancéienne ont conduit la Communauté urbaine à poursuivre les réflexions avec les communes sur les déplacements et sur son réseau de transport en commun. Elles ont permis la définition de nouveaux objectifs dans le cadre de la révision et de l'actualisation du PDU qui a fait l'objet d'une enquête publique en juin 2006 et a été approuvé par le Conseil de communauté du 6 octobre 2006.

Le document s'appuie sur trois axes stratégiques :

- promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire
- s'inscrire dans l'évolution de l'urbanisation et les exigences du développement économique
- accompagner l'évolution des modes de vie et des comportements.

Et sept priorités d'action :

- harmonisation hiérarchisée du réseau de voirie, réduction générale de la vitesse de circulation et partage réaffirmé du domaine public.
- développement équilibré du réseau de transports en commun autour des lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et de lignes à haut niveau de service.
- plan de circulation : anneau de desserte du cœur de l'agglomération et insertion des lignes de TCSP.
- stationnement dans le cœur d'agglomération et dans les quartiers à enjeux.
- développement des modes doux (vélo et marche à pied).
- promotion d'une offre multimodale de transport à l'échelle du bassin de vie.
- actions innovantes et « chantiers » du PDU.

Aujourd'hui largement mis en œuvre, le PDU prévoit notamment que le réseau de transports en commun desserve de manière prioritaire les quartiers de la politique de la ville. Ainsi avec la mise en œuvre du nouveau réseau, en 2012, à l'occasion de la mise en service de la ligne 2, l'ensemble de ces quartiers est desservi par les lignes fortes du réseau.

De manière plus globale, le PDU préconise et/ou met en œuvre un ensemble de politiques publiques en faveur des modes de déplacements les plus durables. Ainsi, le déploiement des aménagements et de l'offre de services cyclables, piétons constitue également un enjeu majeur pour la desserte de l'ensemble des secteurs de l'agglomération.

Arrivé à son échéance prochainement, le futur PDU sera intégré dans le PLUi, renforçant ainsi les liens entre mobilité, urbanisme, habitat et cohésion sociale.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Voté en décembre 2012 à l'unanimité, l'objectif du PCAET est triple (on parle des 3 fois 20 pour 2020) :

- diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- améliorer de 20% la performance énergétique,
- porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

Pour mener à bien ces objectifs, une Charte d'engagement a été co-construite avec le Conseil de Développement Durable (représentant la société civile) et le Club Climat Énergie (représentant les collectivités territoriales).

Cette Charte s'adresse à tous les acteurs du territoire souhaitant s'engager volontairement aux côtés du Grand Nancy en faveur du développement durable (hors particuliers).

Elle est composée de trois axes :

- **je m'engage** : j'adhère à la démarche avec 6 engagements
- **j'agis** : je mets en œuvre mon plan d'actions « Atténuation » dans 5 domaines (bâtiment – mobilité – consommation et production responsables – aménagement de l'espace – sensibilisation, formation et communication)
- **je m'adapte** : je mets en œuvre mon plan d'actions « Adaptation »

Les actions qui touchent les Q.P.V. sont liées plus particulièrement au logement et aux mobilités, avec des actions de sensibilisation dans **la lutte contre la précarité énergétique**, la consommation responsable ou les effets de la **mobilité active** sur la santé.

A ce jour, 18 communes sont signataires de la Charte en plus d'une dizaine d'entreprises ou groupement d'entreprises.

Par ailleurs, les particuliers peuvent être accompagnés par la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ainsi que le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie qui permet de rénover les logements des propriétaires mais aussi des locataires par l'intermédiaire de la S.P.L. Grand Nancy Habitat.

LE PROJET DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2015

Faisant suite au Projet Urbain de Cohésion Sociale 2006-2014 (P.U.C.S.), le projet de territoire, appelé Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (PCST) du Grand Nancy et ses 20 communes, volet stratégique et socle fondateur du présent contrat de ville, rapproche, en logique de complémentarité, les politiques de cohésion sociale des grands projets urbains, les politiques d'agglomération et communales pour mieux répondre aux enjeux de mixité, d'attractivité et de solidarité.

Ce Projet de Cohésion Sociale et Territoriale 2015-2020, qui se veut plus intégré pour répondre aux défis sociétaux, urbains et économiques, dans une logique de développement local, repose sur une dynamique de projet et comprend :

un volet « observation » : tant à l'échelle de l'agglomération : par public fragiles (jeunes, familles monoparentales, personnes handicapées et seniors) ou politiques publiques que par communes ayant un quartier populaire,

un volet d'agglomération, qui ajuste les politiques publiques en matière de cohésion sociale, de développement urbain, à côté des politiques de droit commun, mobilisées au service des populations et territoires fragiles,

un volet territorial, avec des projets de territoires élaborés par les communes en lien avec les partenaires locaux, notamment celles relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville et qui mobilisent leur droit commun,

une gouvernance renouvelée et intégrée, à différents niveaux : agglomération, ou territoriale (intercommunale ou infra communale), prenant en compte les nouveaux périmètres.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Grand Nancy a pris la compétence de la politique de la ville en 1999 et porté le contrat de ville 2000-2006, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 (C.U.C.S.) à l'échelle de l'agglomération, permettant d'asseoir et d'acquérir des modes de travail complémentaires et coopératifs.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a été signé par les 20 communes, avec l'État, les bailleurs et Union et Solidarité. Pour la rénovation urbaine, le projet a été porté également à l'échelle de l'agglomération en lien avec les 9 communes concernées, l'État, les bailleurs, les collectivités partenaires et les habitants

A l'échelle de l'agglomération nancéienne, l'ensemble des sites du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 restent éligibles au nouveau contrat de ville 2015-2020, avec des périmètres d'intervention légèrement modifiés et de nouveaux quartiers sont apparus :

- la partie Nancy Oberlin rattaché au quartier Saint-Michel Jéricho devenant le quartier « Saint-Michel Jéricho/Grands-Moulins »,
- Essey Mouzimpré, qui a bénéficié de la seule solidarité communautaire pour le PRU 2006-2014, était classé en priorité 3 dans le cadre du CUCS.

Au total 8 Quartiers Politique de la Ville (Q.P.V.) dont 4 intercommunaux et 4 communaux sont situés sur 9 communes du Grand Nancy.

Parmi eux, 3 sites sont retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2015-2024 : Laxou-Provinces, Plateau de Haye/Nancy-Maxéville, Haussonville- Nations à Nancy et Vandœuvre.

Totalisant 32 740 habitants, ces quartiers concentrent toujours de nombreuses difficultés socioéconomiques.

Ils représentent avec 13 500 logements, plus de la moitié du parc HLM du Grand Nancy. C'est au sein de ces quartiers et, en particulier des 3 sites NPNRU, que le parc de logements présente le plus de dysfonctionnements. Ces derniers se caractérisent par une perte d'attractivité résidentielle liée, dans certains cas, à une obsolescence des logements (petite superficie et prestations mal adaptées aux besoins des ménages) et à une inadaptation de la typologie des logements à la demande et au profil des ménages avec une sur représentation des T3 et T4.

Ces sites cumulent toujours, malgré toutes les interventions déjà engagées, le plus de précarisation sociale et de difficultés.

Les Quartiers Politique de la Ville en chiffres clés

- 32 740 habitants, soit 13 % de la population du Grand Nancy
- 40 % du parc HLM du Grand Nancy

Ils accueillent une population jeune et familiale :

- 26 % de la population des quartiers est âgée de moins de 18 ans représentant environ 10 000 jeunes et 6 points de plus que sur le Grand Nancy
- 12 % de la population est âgée de plus de 65 ans, soit 4 points de moins que sur le Grand Nancy (16 %)
- prédominance des familles avec enfants dont 27% de familles monoparentales
- 43 % de ménages d'une seule personne, alors qu'ils représentent près d'un ménage sur 2 sur le Grand Nancy

Ils concentrent une population à bas revenus avec 45 % des ménages vivent sous le seuil de bas revenus

La rénovation urbaine a modifié le parc locatif social et changé l'image des quartiers

Le projet de rénovation urbaine a enclenché une dynamique importante qui reste à poursuivre sur le Grand Nancy. Les résultats sont visibles sur l'ensemble des quartiers rénovés avec la transformation du paysage urbain et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle a permis d'améliorer les conditions de logement et d'éviter la spirale de dévalorisation de certains quartiers. La diversification des formes d'habitat avec davantage de logements individuels, des petits collectifs avec des entrées indépendantes et la reconstitution de l'offre locative sur l'ensemble du territoire intercommunal apporte une nouvelle attractivité au parc HLM. Le profil sociologique des locataires évolue avec l'arrivée de personnes seules et de ménages sans enfants.

Des inégalités qui demeurent

Le chômage est récurrent dans ces quartiers avec des taux bien supérieurs à ceux du Grand Nancy et il a connu les plus fortes progressions dans les quartiers de Laxou-Provinces et de Vandœuvre-Nations.

Le niveau de revenus dans les quartiers prioritaires reste très inférieur à celui de l'ensemble de l'agglomération avec des écarts importants entre le Grand Nancy et la majorité des quartiers prioritaires.

Ainsi, 3 quartiers sur 8 se situent avec des revenus plus de deux fois inférieures à ceux du de l'agglomération.



Un recours croissant aux revenus de substitution

La progression du chômage, l'accroissement des radiations de demandeurs d'emploi, la précarité de certains emplois, accroissent les situations de précarité. Le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est en progression constante sur l'ensemble de l'agglomération nancéienne depuis sa création en 2008. Il a progressé de 14 % dans le Grand Nancy et de 11 % dans les quartiers prioritaires qui concentrent en moyenne trois fois plus d'allocataires.

La CMU, base et complémentaire, offre une couverture santé pour des publics socialement fragiles disposant de ressources faibles. Même si le recours à la CMU est contenu, voire en baisse, la part des assurés CMU est deux et demi fois plus importante dans ces quartiers que sur le Grand Nancy.

Pour l'ensemble des quartiers, 22 % des bénéficiaires des aides sociales sont totalement dépendants des allocations versées par la Caisse d'Allocations Familiales dans la mesure où il s'agit de leurs uniques ressources.

Comme la plupart des agglomérations de même taille, le Grand Nancy n'échappe pas aux nouvelles problématiques délinquantes relevées au niveau national.

Les tendances identifiées sur l'agglomération, et sur Nancy en particulier, recouvrent les ivresses publiques et manifestes, les rixes, les violences intra familiales et les atteintes à l'intégrité physique de voie publique. L'augmentation des violences sous l'emprise de l'alcool tout comme les infractions liées aux stupéfiants ont valu l'inscription en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) de l'agglomération qui couvre les quartiers prioritaires suivants : Nancy : Plateau de Haye-Haussonville, Laxou : Champ-le-Bœuf/Les Provinces, Maxéville : Champ-le-Bœuf (Partie Maxéville)/Les Aulnes, Vandœuvre-lès-Nancy : Les Nations.

Sur l'ensemble de la population scolaire, un élève sur trois réside dans un quartier de la politique de la ville. Le Réseau de l'Éducation Prioritaire (REP) regroupent les collèges suivants : Albert Camus-Jarville-la-Malgrange, La Fontaine-Laxou Champ-le-Bœuf, Claude Le Lorrain-Nancy Haut-du-Lièvre, Haut de Penoy-Vandœuvre-lès-Nancy où les difficultés scolaires et sociales sont les plus concentrées et concerne, avec 5129 élèves, 19 % de l'ensemble des effectifs scolaires du Grand Nancy.

La progression des résultats dans la majorité des collèges, notamment dans ceux relevant des collèges de l'éducation prioritaire, depuis 2006, confirme avec un taux moyen de réussite au brevet des collèges autour de 80 % en 2014, la réduction progressive des écarts avec les autres collèges du Grand Nancy.

En 2012, les collèges où sont scolarisés les élèves résidants dans les quartiers prioritaires concentraient une majorité de jeunes issus de milieux familiaux très modestes. 43 % vivaient dans une famille où le chef de famille était soit ouvrier, demandeur d'emploi ou sans activité, contre 31 % issus de familles plutôt favorisées.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – DÉCRET N°1750 DU 30/12/2014

Le CUCS 2007/2014 de l'agglomération nancéienne comptait 8 quartiers prioritaires dont 2 intercommunaux (Plateau de Haye et Saint-Michel Jéricho). A la suite de la révision de la géographie prioritaire pour 2015/2020 (décret du 30 décembre 2014), le nombre de quartiers prioritaires dans l'agglomération de Nancy est resté identique (8 quartiers) mais il compte désormais 4 intercommunaux et 4 communaux sur 9 communes de l'agglomération. La population totale de ces 8 quartiers s'élève à 32 650 habitants (RFL 2011).

L'analyse des chiffres disponibles dans des domaines tels que les revenus, l'emploi, les minima sociaux, le logement ou encore la composition des ménages montrent que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont connu des évolutions similaires révélant une dégradation de la situation économique et sociale de leurs habitants à une ou deux exceptions près.

La majorité ont vu leurs indicateurs socio-économiques se dégrader parfois de façon inquiétante, dans un contexte de crise économique et sociale particulièrement sévère. Le chômage déjà très élevé en 2009 a nettement progressé durant toute cette période.

Le seuil de bas revenus, qui constitue l'indicateur retenu nationalement pour définir la nouvelle géographie prioritaire 2015/2020, confirme cette tendance.

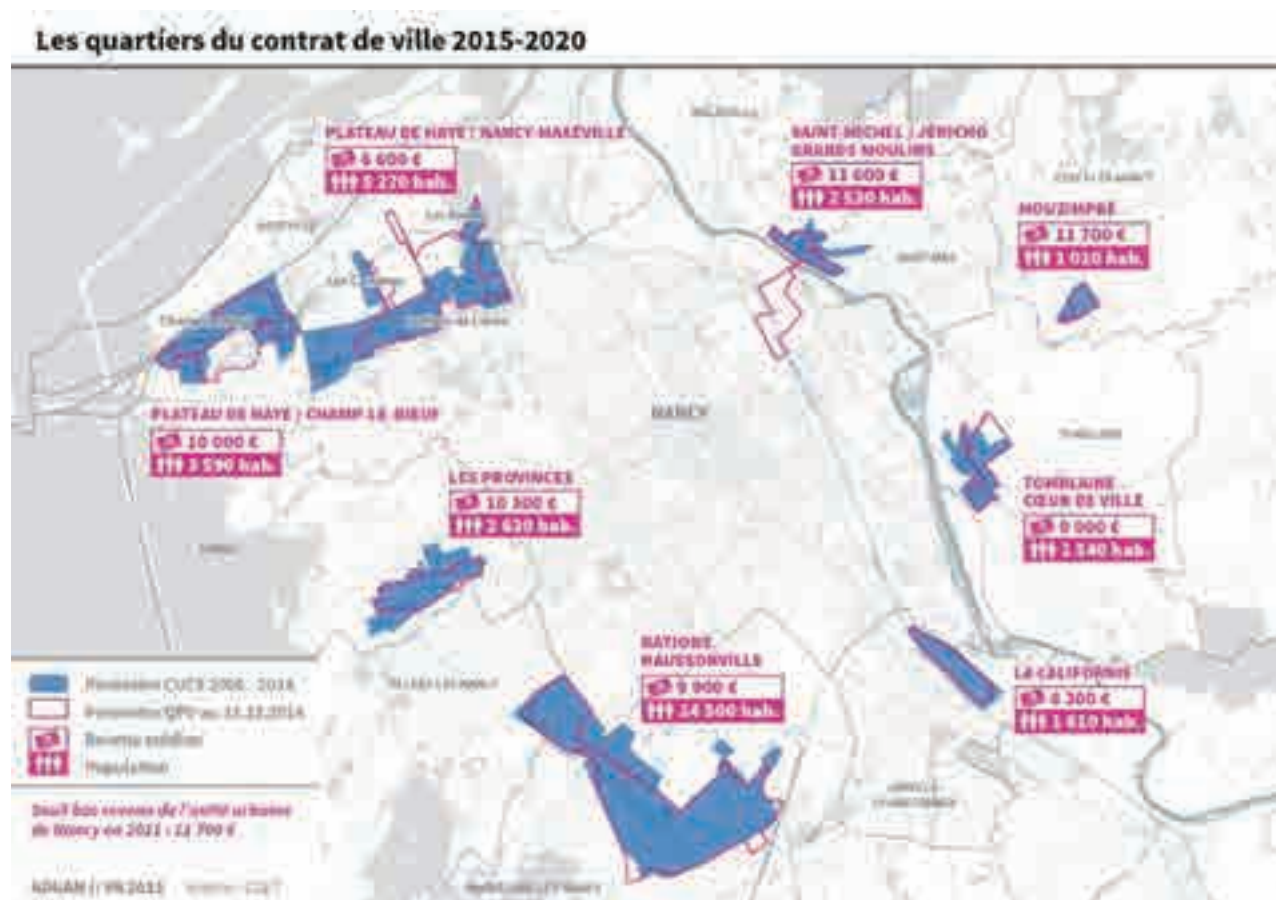
A cet égard, alors que le niveau de vie médian national est de 19 740€ et celui de l'agglomération de Nancy de 19 853€, **le seuil de pauvreté** (soit 60% du niveau de vie médian) **est de 11 700€ dans l'unité urbaine de Nancy.**

Les écarts de niveau de vie médian sont importants entre les 8 quartiers prioritaires et l'agglomération nancéienne, même si ces quartiers présentent **une situation très contrastée avec un revenu médian s'étageant de 6 300€ (Jarville-La Californie) à 11 700€ (Essey-Mouzimpré).**

Quatre d'entre eux présentent un revenu médian inférieur à 10 000€, soit plus de 2 fois inférieur à celui de l'agglomération :

Nom_QP	Commune	Population Source RFL 2011	Revenu médian Source RFL 2011	Seuil de bas revenu
Mouzimpré	Essey-lès-Nancy	1010	11700	11700
La Californie	Jarville	1610	6300	11700
Les Provinces	Laxou	2630	10200	11700
Plateau De Haye - Champ Le Bœuf	Maxéville-Laxou	3590	10000	11700
Plateau De Haye Nancy - Maxéville	Nancy-Maxéville	5240	6600	11700
Haussonville - Les Nations	Nancy-Vandoeuvre	14500	9900	11700
Saint Michel Jéricho - Grands moulins	Malzéville-St Max-Nancy	2530	11600	11700
Coeur De Ville	Tomblaine	1540	9000	11700

Données CGET



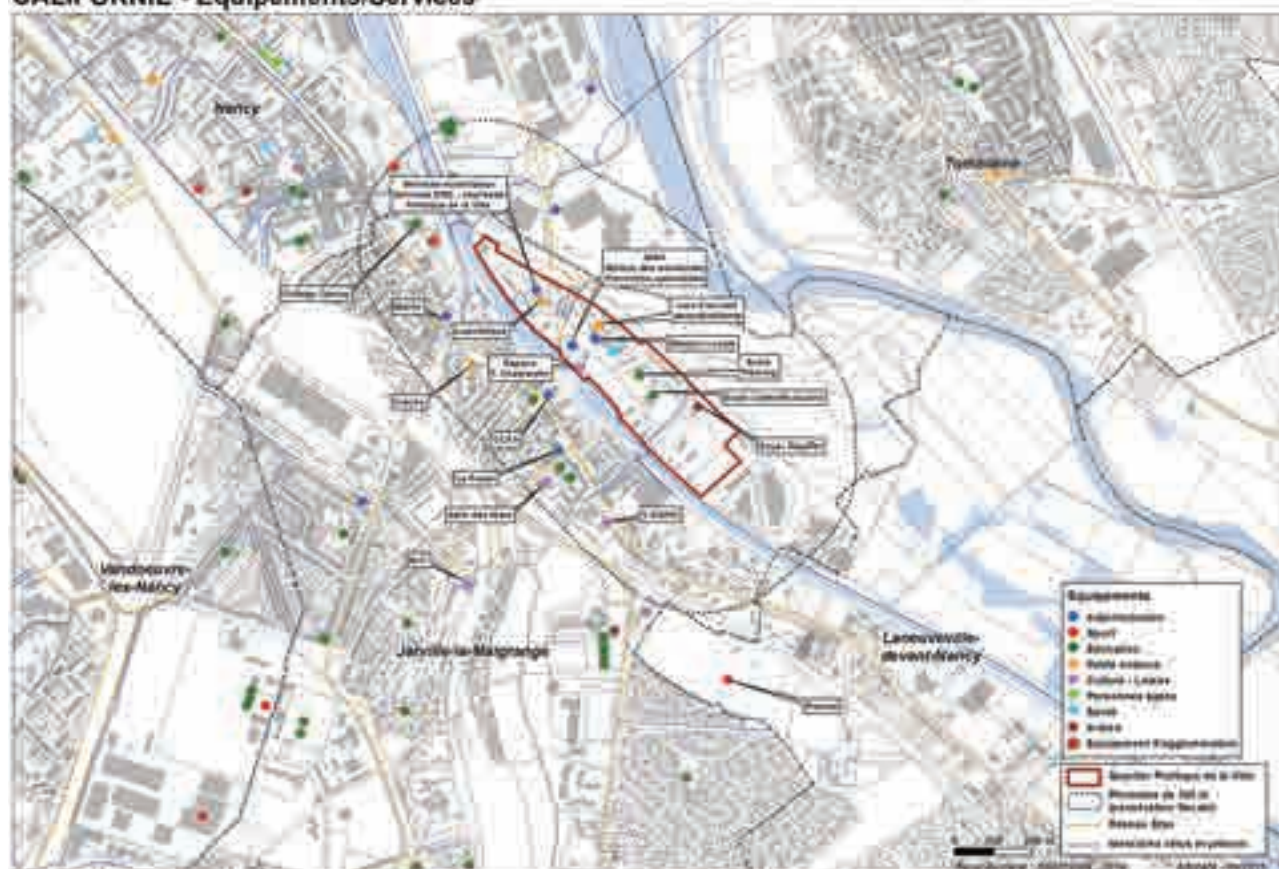
TERRITOIRES VÉCUS

Les cartographies des équipements et services (source ADUAN) présentées ci-dessous pourront être amenées à évoluer dans le cadre de réflexions, partagées, pour préciser les territoires vécus, sans nécessiter d'avenant au contrat.

MOUZIMPRE - Equipements/Services



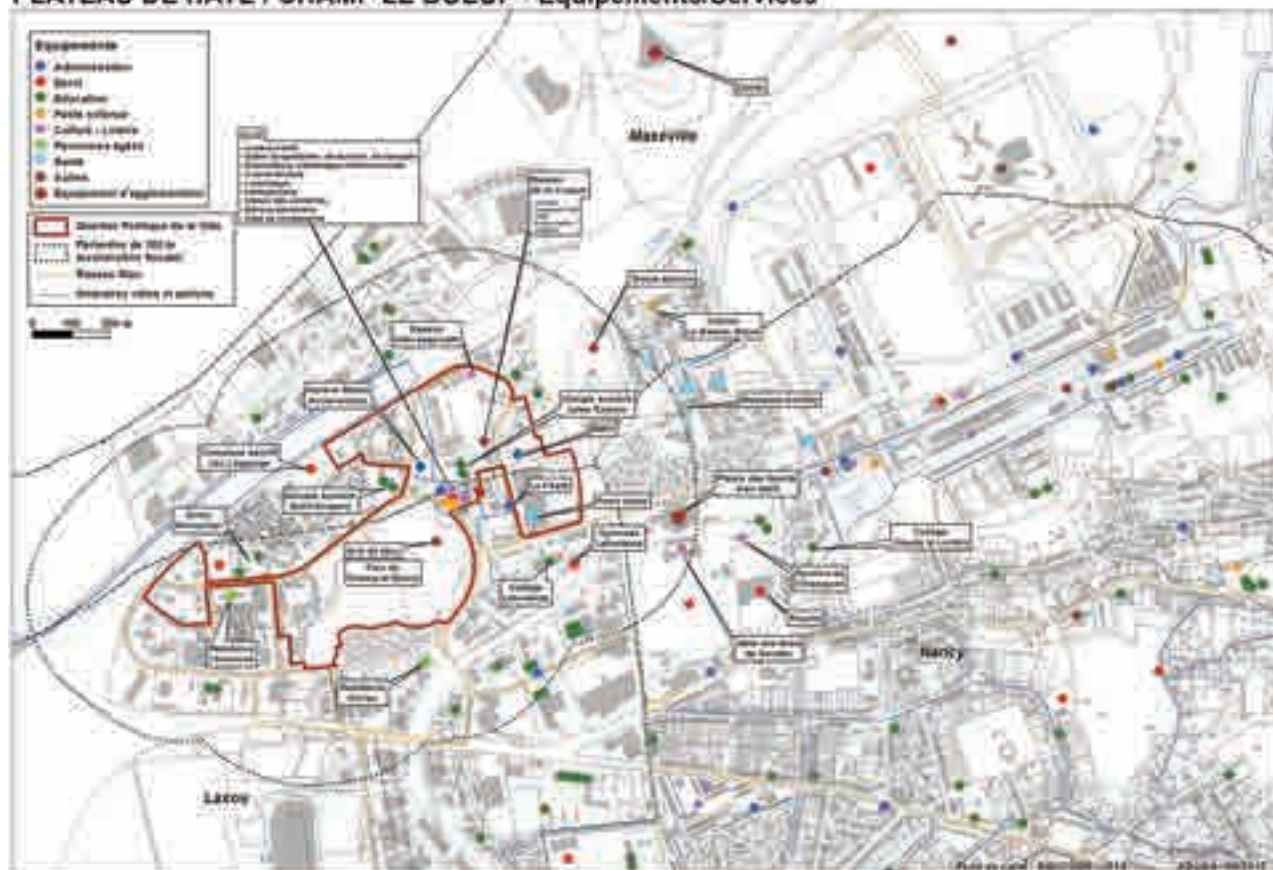
CALIFORNIE - Equipements/Services



The map displays the urban layout of Nancy, with the 'Quartier Perle de la Meuse' highlighted in red. The legend indicates various types of equipment (Equipements) and boundaries (Frontières). The equipment categories include Education (blue square), Sport (red square), Leisure (green square), Health (yellow square), Culture (purple square), Commerce (orange square), Services (light blue square), and Reception of the population (brown square). The boundary categories include the Quartier Perle de la Meuse (red outline), the Perimeter of the 10th arrondissement (dashed line), the Perimeter of the 11th arrondissement (dotted line), and the Moselle river (blue line). The map also shows the names of neighboring districts: Laxou to the north, Nancy to the east, and Villers-lès-Nancy to the south.

[illegible]

PLATEAU DE HAYE / CHAMP LE BOEUF - Equipements/Services



HAUSSONVILLE / NATIONS - Equipements/Services



The map displays the city of Nancy, France, with the Moselle river flowing through it. A red outline delineates the central urban area. Various landmarks and infrastructure are labeled, including the 'Nancy - Centre' tramway station, the 'Nancy - Centre' tramway line, and the 'Nancy - Centre' tramway station. The legend in the bottom right corner provides a key for the symbols used on the map, such as tramway lines, stations, and other urban features.



B) ÉTATS DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ENTRE 2007 ET 2014

BILAN DE L'ÉTAT

La nouvelle politique de la ville a pour objectif de renforcer l'égalité des chances entre territoires. A cette fin, l'intervention de l'État au titre de la politique de la ville s'affiche autour de priorités territorialisées prenant en compte la situation des quartiers et de leurs habitants.

De 2007 à 2014, ces priorités ont été déclinées en programmes d'actions dans le cadre Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du Grand Nancy, passé entre l'État, les collectivités territoriales et des partenaires institutionnels, autour des thématiques suivantes : éducation, emploi et développement économique, lien social et soutien aux associations de proximité, jeunesse et éducation, citoyenneté et accès aux droits, et des axes transversaux : jeunesse, égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations.

Le CUCS du Grand Nancy a concerné 8 quartiers, présentant des caractéristiques morphologiques, architecturales et historiques différentes et, à ce titre, relevant d'une classification :

- Essey-lès-Nancy - Mouzimpré (priorité 3)
- Jarville-la-Malgrange – La Californie (priorité 1)
- Laxou/Maxéville/Nancy – Plateau de Haye (Champ-le-Bœuf, Haut-du-Lièvre, Les Aulnes, anciennes carrières Solvay) (priorité 1)
- Laxou Les Provinces (priorité 2)
- Malzéville/St Max – Saint Michel Jéricho (priorité 2)
- Nancy - Haussonville (priorité 2)
- Tomblaine – Cœur de ville /Jartom (priorité 1)
- Vandœuvre-lès-Nancy – Les Nations (priorité 1)

Dans ce cadre, en application du programme d'intervention du ministère de la Ville (programme 147), **16 627 576 €** de subventions ont été distribués pour la réalisation de projets portés essentiellement par des associations (cf. tableau en annexe).

Se sont ajoutées à ces crédits la **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de développement urbain (DDU) :**

La DSU

Six communes de l'agglomération (Jarville-la-Malgrange, Laxou, Maxéville, Nancy, St Max et Vandœuvre-lès-Nancy), ayant chacune un ou plusieurs quartiers prioritaires, ont bénéficié de la DSU pour un total de 83 649 732 € sur la période 2007/2014. Cette dotation, qui constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes confrontées à une insuffisance de leurs ressources pour couvrir l'ampleur de leurs charges.

La DDU

Cette dotation permet de financer des projets, essentiellement consacrés à des dépenses d'investissement, destinés à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre des services rendus aux habitants des quartiers prioritaires et portés par les communes éligibles à la dotation de développement urbain (DDU) / programme 119 du ministère de l'intérieur.

Cinq communes de Meurthe-et-Moselle sont éligibles à la dotation de développement urbain, dont trois appartiennent à la communauté urbaine du Grand Nancy : **Jarville-la-Malgrange, Maxéville, Vandœuvre-Lès-Nancy.**

Depuis la création de la DDU en 2009, les trois communes du Grand Nancy bénéficiaires ont reçu un total de subventions de **4 541 429,11€**, réparti comme suit :

2009 : 846 760€ **2010** : 655 722€
2011 : 698 126€ **2012** : 571 745€
2013 : 798 240€ **2014** : 970 835€.

Tableau de répartition des crédits « politique de la ville » et du « Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD) » par thématique de 2007 à 2014

Objectifs et thématiques	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAUX
1. Éducation et école des enfants de la ville	612 099	700 300	122 000	1 013 206	269 840	170 000	272 872	126 000	1 206 217
11. Éducation (hors ERE)	137 000	130 300	79 400	89 000	51 800	88 000	41 800	96 000	592 100
(111) - ERE	238 778	500 000	148 000	708 000	485 500	841 000	450 370	963 000	6 408 146
1120 - Internats excellence (année scolaire)			2 000	8 000	4 600	3 000	4 800	2 000	28 000
1120 - Développement scolaire (collège)				2 000	10 500	10 500	5 500	6 000	34 500
1120 - Conditions de la réussite (année scolaire)			65 000	191 190	127 240	143 000	120 000	172 000	860 230
12. Maîtrise de la langue et accès aux savoirs de base	53 250	55 000	44 000	37 800	37 000	50 500	28 500	29 700	330 450
2. Emploi et développement économique	348 940	173 000	416 300	421 336	380 136	294 267	308 500	308 800	2 360 309
21. Emploi	341 940	381 780	440 900	302 380	267 127	281 800	205 000	288 300	2 634 617
Plan de relance EMPLOI (2005)				120 000	88 108	85 483			293 591
22. Développement économique	7 000	11 500	10 000	9 000	12 500	17 000	13 500	12 500	90 000
3. Logement et habitat	9 000	8 000	30 600	24 826	22 547	12 500	71 500	71 000	182 729
31. Logement et habitat	9 000	8 000	11 200	8 300	9 500	13 000	11 500	11 000	80 000
GUP (CIVIS) (résidence)			28 400	41 128	12 547				82 125
4. Santé et services aux seniors	43 222	31 000	60 000	22 500	47 800	38 200	58 900	27 700	400 722
41. Santé et services aux seniors	43 222	31 000	60 000	22 500	47 800	38 200	58 900	27 700	400 722
5. Culture et expression artistique	78 100	123 188	123 000	118 277	85 300	45 982	48 500	50 000	678 904
51. Culture et expression artistique	78 100	123 188	123 000	118 277	85 300	45 982	48 500	50 000	678 904
6. Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	409 870	341 181	934 271	391 888	132 346	227 890	308 808	384 215	2 410 547
61. Lien social et citoyenneté	297 430	258 907	267 116	222 460	148 800	123 500	196 508	148 500	1 432 791
62. Médiation sociale, adultes-relais	23 500	21 000	10 000	28 000	17 500	16 500	13 000	10 000	145 000
64. Structuration des associations	28 000	0	0	0	0	0	0	0	28 000
65. Vie de quartier	100 760	84 280	114 268	100 100	97 040	88 000	90 300	85 075	764 820
66. Accès aux droits et aux services publics (à partir 2014)								18 638	18 638
7. Accès aux droits et lutte contre les discriminations	47 363	68 100	29 500	68 500	42 817	41 800	68 547	27 000	403 027
71. Accès aux droits et aux services publics (après 2013)	8 000	10 000	7 000	10 000	12 117	12 500	17 047		79 404
72. Lutte contre les discriminations	38 673	58 000	22 500	58 500	30 700	29 300	51 500	27 000	323 623
8. Prévention de la délinquance et justice	129 022	139 128	134 720	111 688	112 042	90 819	0	0	609 530
81. Prévention de la délinquance et justice (FIPD AIC part. 2013)	255 038	130 338	134 738	111 648	112 042	90 838			839 639
9. Pénalité, réinsertion et éducation	130 100	159 481	167 000	774 231	130 000	134 500	79 800	50 000	1 969 272
91. Pénalité et éducation	198 100	165 440	164 846	174 527	138 000	104 800	80 000	65 000	1 095 273
TOTAL - Programme 147	2 221 871	2 142 890	2 179 120	2 415 425	1 729 271	1 671 482	1 478 525	1 464 472	18 253 055
TOTAL CUCS Aéro-ERE, JE, DS, Carrière, MORE, GUP et VVV	1 436 328	1 458 400	1 421 200	1 244 206	928 736	668 800	774 886	728 938	8 691 084
81. Mesures CIVILISTES (Travaux Publics/DS CUCS) + FAD (MIM) (1)		38 000	38 000						76 000
PRE - PLAN DE RELANCE EMPLOI (DS03) + DEB			26 208						26 208
Mesures emploi et lutte contre les discriminations			10 000						10 000
Places internet éducation			3 000						3 000
Lutte contre le développement scolaire			14 000						14 000
FIPD	181 000	300 480	141 144	338 582	155 329	148 514	307 804	348 193	1 511 252
Prévention de la délinquance et réinsertion + collectivités	113 828	104 800	84 140	108 492	87 500	120 500	251 670	343 200	1 179 280
Vallée de la Moselle	87 150	58 000	47 000	88 600	41 825	47 778	53 800	58 547	341 886
TOTAL GLOBAL (hors VP)									16 827 576
(1) A compter exercice 2010 - FAD intégré dans CUCS GUP dans 81 - 2 postes Travaux Publics intégrés dans FIPD									

BILAN DU C.U.C.S. ET DU P.R.U. POUR LE GRAND NANCY

Renforcer la cohésion sociale et assurer l'égalité des chances, tels étaient les enjeux du projet urbain de cohésion sociale (P.U.C.S.), adopté par le Grand Nancy et ses 20 communes en 2007.

Intégré au projet d'agglomération, le P.U.C.S. décline un socle d'engagements reposant sur des politiques publiques cohérentes, à l'échelle de l'agglomération (emploi, santé handicap, prévention sécurité,...) avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires, afin de permettre un développement toujours plus solidaire du territoire, illustrant ainsi la volonté politique d'une Communauté urbaine et Humaine.

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (C.U.C.S.) 2007-2014

Le Grand Nancy et les 20 communes, aux côtés de l'État, des bailleurs, pilotait déjà le contrat à l'échelle de l'agglomération.

Signé le **02 février 2007**, par les 20 communes, le Grand Nancy, l'État, les bailleurs sociaux et Union et Solidarité, le C.U.C.S. reposait sur le triptyque « emploi, habitat, égalité des chances ».

L'axe «égalité des chances» comprend les politiques publiques suivantes : l'emploi, la santé publique, le handicap, la prévention-sécurité, l'éducation loisirs culture.

Ce contrat a déjà investi une large communauté d'acteurs. Un des acquis forts du précédent contrat est bien l'association des 20 communes et non les seules communes concernées par un quartier prioritaire,

Sur la période 2007-2014, le soutien financier du Grand Nancy au titre des crédits de la cohésion sociale s'élèvent à **9 911 578 €**, pour les politiques publiques de cohésion sociale : emploi-insertion, prévention-sécurité, santé, enjeux d'agglomération.

Au titre des crédits spécifiques Cohésion Sociale

COHESION SOCIALE	2007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2007-2014
Enjeux d'agglomération	222 977	277 780	250 849	264 982	290 620	306 847	344 878	307 540	
Emploi – Insertion	348 825	459 800	284 800	392 862	330 000	312 500	322 500	340 750	
Prévention – Sécurité	215 121	273 025	188 475	191 975	181 775	203 275	211 975	209 975	
Santé	112 669	145 835	130 660	135 914	127 874	141 516	148 950	121 054	
<i>Sous-total :</i>	<i>899 592</i>	<i>1 156 440</i>	<i>854 784</i>	<i>985 733</i>	<i>930 269</i>	<i>964 138</i>	<i>1 028 303</i>	<i>979 319</i>	
Maison de l'Emploi	200 000	200 000	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	313 000	
Totaux :	1 099 592	1 356 440	1 054 784	1 285 733	1 230 269	1 264 138	1 328 303	1 292 319	9 911 578

Dans ce cadre, est intégrée la subvention à la Maison de l'Emploi d'un montant annuel de 200 000 € de 2007 à 2009, puis 300 000 € de 2010 à 2013 et celle-ci s'élève à 313 000 € en 2014, soit en cumulé : 1 813 000 €.

LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

En matière de rénovation urbaine, le Grand Nancy, en vertu de la convention signée le 19 janvier 2007 et actualisée le 24 février 2011, mène sur la base d'un schéma d'urbanisme, par site, l'un des plus importants projets de rénovation urbaine en France. Il se décline sur 7 sites au cœur de 9 communes de l'agglomération représentant 14 000 logements sociaux et 39 000 habitants : Écoquartier du Plateau de Haye, Nations à Vandœuvre-lès-Nancy, Californie à Jarville-la-Malgrange, Cœur de ville à Tomblaine, Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max, Haussonville à Nancy et Mouzimpré à Essey-lès-Nancy (site ayant bénéficié de la solidarité communautaire).

Même si la transformation du cadre de vie est un incontestable point fort du P.R.U., les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées, compte tenu du contexte de crise économique et sociale particulièrement sévère.

On peut cependant souligner que le projet de rénovation urbaine a contribué au parcours résidentiel ascendant d'une partie des habitants des quartiers.

Le C.U.C.S. et le Projet de Rénovation Urbaine (P.R.U.) ont profondément modifié l'image des quartiers, par une dynamique alliant les volets humain et urbain, avec l'appui fort des communes garantes de la proximité.

En conclusion, l'évaluation du P.U.C.S., menée en 2010-2011 par le cabinet MENSIA, avait déjà mis en évidence la nécessité de plus intégrer le droit commun du Grand Nancy, mais également des partenaires, sur des objectifs de cohésion sociale.

Pour le Grand Nancy, cela vise :

- le champ de ses compétences, avec pour exemple, l'entrée au tarif de 1 € aux piscines pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de 4 à 17 ans (avant 4 ans : gratuité), pour permettre à ce public ne partant en vacances de pouvoir accéder à des activités aquatiques et de loisirs,
- sa fonction d'employeur, par le biais de contrats aidés ou d'accueil d'apprentis,
- dans le cadre de la commande publique avec les clauses d'insertion en plus des marchés soumis à l'obligation de la clause d'insertion (P.R.U.).

Par ailleurs, au regard de la dernière étude de l'ONZUS, il apparaît que les politiques conduites, aux différentes échelles, depuis une dizaine d'années n'ont pas réduit les inégalités sociales et territoriales. Une certaine marginalisation des crédits de droit commun ont été remplacés par les crédits de la politique de la ville ; ceci illustre l'intérêt de créer les conditions d'une mobilisation renforcée des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers de la politique de la ville.

II. DIAGNOSTICS PARTICIPATIFS ET ENJEUX PARTAGÉS POUR UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Compte tenu de l'antériorité du portage du CUCS et du PRU à l'échelle de l'agglomération, déclinés à partir du PUCS 2007-2014 puis dans le cadre du PCST 2015-2020, des habitudes travail partenariales existent avec les communes et les acteurs de l'agglomération. Dans le respect des recommandations du guide C.G.E.T. « processus d'élaboration du contrat de ville », la méthode adoptée, pour la mobilisation et le diagnostic participatif a reposé sur :

- 6 réunions au niveau de l'agglomération, par pilier, complétées d'entretiens et de rendez-vous avec des partenaires (CPAM, Conseil Départemental, Conseil Régional, Pôle Emploi,...)
- 7 réunions territorialisées, communales ou intercommunales, organisées et animées par les territoires, en présence du Grand Nancy, du conseil départemental, de l'État et autres partenaires, avec des acteurs de proximité, par pilier ou plus large, selon les spécificités du quartier.
- complétées d'une douzaine de réunions de l'équipe technique de l'ingénierie de projet, soit au total une trentaine de réunion.

Entre 15 à 30 personnes ont participé aux réunions d'agglomération ou sur les territoires, avec une bonne participation des partenaires : de l'État, de l'Éducation nationale, des délégués du préfet, du Conseil Départemental, des opérateurs publics, des services communautaires dont son droit commun, des bailleurs et Union et Solidarité.

Les Vices-présidents délégués ont rencontré les maires ayant un Q.P.V. en juillet 2015..

PILIER COHÉSION SOCIALE

Une des forces du territoire du Grand Nancy est de disposer d'une grande richesse d'acteurs et de dispositifs, sur les thématiques de la cohésion sociale.

Le contrat urbain de cohésion 2007 – 2014 et avant, le contrat de ville 2000 – 2006, ont permis le financement de nombreux projets s'inscrivant dans les thématiques du pilier cohésion sociale (éducation, parentalité, santé, prévention de délinquance, culture, accès aux droits, médiation sociale...), portés par des acteurs institutionnels (collectivités locales, État, CAF...) mais aussi et surtout par le tissu associatif local ou agissant à l'échelle de l'ensemble des quartiers de l'agglomération.

Ce tissu a permis d'accompagner les habitants dans leurs démarches, de maintenir ou renforcer le lien social, de permettre d'accéder aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et, enfin, d'établir des passerelles entre les habitants et les institutions envers lesquelles une certaine réserve peut parfois exister.

La présence des associations au sein des quartiers prioritaires a permis d'amortir les conséquences de la situation économique et sociale, qui place une grande partie des habitants des Q.P.V. en situation de précarité.

» ÉDUCATION – APPRENTISSAGE DE LA LANGUE – ACCÈS AUX SAVOIRS DE BASE

ÉDUCATION SCOLAIRE

Politique publique prioritaire de l'État, l'éducation constitue une priorité absolue de la nouvelle politique de la ville, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques de droit commun (réforme de l'éducation prioritaire...) relevant de la compétence, pour l'essentiel, de l'Éducation Nationale, ou des programmes et dispositifs spécifiques à la politique de la ville, ayant vocation à compléter et à s'articuler avec le droit commun (accompagnement à la scolarité, lutte contre le décrochage scolaire...).

En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent les difficultés (économiques, sociales, sanitaires, culturelles...) susceptibles d'entraver la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes qui en sont issus et par voie de conséquence, leur insertion sociale et professionnelle.

Ces difficultés sont présentes, à différents degrés, sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération et sont, de façon générale, plus prégnantes dans les Q.P.V., que dans les autres quartiers.

La réforme de l'éducation prioritaire, dont la carte a été publiée le 17 décembre 2014, et qui prend effet à compter de septembre 2015, fait ressortir, sur l'agglomération, **quatre collèges, « tête d'un réseau d'écoles primaires », caractérisés par une faible ou quasi absence de mixité sociale :**

- le collège Albert Camus à Jarville (REP – Réseau Éducation Prioritaire – quartier de la Californie) ;
- le collège du Haut de Penoy à Vandœuvre (REP – quartier des Nations) ;
- le collège La Fontaine à Laxou (REP + quartier du Champ-Le-Bœuf / Maxéville-Laxou) ;
- le collège Claude le Lorrain (REP + quartier du plateau de Haye Nancy Maxéville)

Ces établissements sont implantés dans ou à proximité des Q.P.V. et accueillent un grand nombre d'élèves issus de ces sites prioritaires, avec une faible voire très faible part d'élèves issus d'autres quartiers des communes concernées.

Ces établissements, relevant de l'éducation prioritaire, font l'objet de mesures particulières contenues dans la convention interministérielle du 7 octobre 2013, précisées par la circulaire conjointe Éducation Nationale et Ministère de la Ville du 28 novembre 2014. Il s'agit de :

- la scolarisation des enfants de moins de trois ans avec un ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers ;
- « Plus de maîtres que de classes » : ciblage de 25% des postes créés sur les quartiers prioritaires ;
- l'accompagnement des élèves de 6^{ème} (aide aux devoirs, soutien méthodologique ou tutorat pendant les temps libres ; dispositif D'Col qui propose aux élèves de 6^{ème} en difficulté un dispositif numérique d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, mathématiques et anglais) ;
- la lutte contre le décrochage scolaire, avec un objectif de réduction par deux du nombre de décrocheurs sur 5 ans, par le biais notamment de la mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école.

Enfin, le référentiel de l'éducation prioritaire développera également des mesures en direction des personnels, telles que le travail :

- de coopération étroite entre le 1^{er} et le 2nd degré, mise en place d'un travail en réseau ;
- collectif au sein de l'équipe éducative ;
- en partenariat dans un objectif de co-construction.

Les établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire mais accueillant des élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville vont bénéficier, quant à eux, de ce référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire et des principales mesures particulières contenues dans la convention interministérielle du 7 octobre 2013 : scolarisation des enfants de moins de trois ans, « Plus de maîtres que de classes », lutte contre le décrochage scolaire, relations familles/école.

Ces mesures relèvent de la compétence de l'État – Éducation Nationale et sont déjà mises en places ou le sont à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Toutefois, cette compétence propre n'exclut pas un travail partenarial et en réseau avec les autres partenaires de l'éducation (communes, département, autres services de l'État, associations...) dans ou hors du cadre du contrat de ville.

Les programmes, dispositifs et actions qui seront mis en œuvre au titre du contrat de ville devront, autant que possible, s'articuler avec les outils de droit commun, qu'ils relèvent de l'Éducation Nationale ou des collectivités au titre des activités périscolaires, notamment les PEDT (projets éducatifs de territoire).

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'évaluation du **programme de réussite éducative (PRE)**, mis en œuvre par le ministère de la ville en lien avec l'Éducation Nationale avec pour objectif de réduire les écarts de réussite scolaire généralement constatés chez les enfants des quartiers prioritaires, démontre que dans plus de deux tiers des cas, ceux-ci progressent de façon significative sur le plan de la réussite scolaire (maîtrise du langage, de la lecture, de l'écriture...), mais également sur le plan de la sociabilité (comportement à l'école, au sein de la famille, dans le cadre des activités extra-scolaires...). Ce programme a également un impact sur le rôle des parents et sur la situation sanitaire des enfants par la prise en charge de pathologies (dyslexie, orthophonie, troubles psychiques...).

Le programme de réussite éducative concerne annuellement, avec 5 dispositifs (Jarville, Laxou, Maxéville, Nancy, Vandœuvre), plus de 500 enfants et jeunes âgés de 2 à 16 ans des quartiers prioritaires de l'agglomération :

- Créé en 2006 et porté par la caisse des écoles de la commune, **le projet de réussite éducative de Jarville-la-Malgrange** intéresse annuellement plus de 80 enfants et jeunes du quartier prioritaire de La Californie ainsi que leur famille. La durée moyenne de suivi des parcours des enfants est de l'ordre de 18 à 24 mois, avec parfois des suivis plus longs. Les différentes actions proposées et mises en places concernent le volet scolaire avec du soutien et accompagnement à la scolarité (atelier d'aide aux devoirs semi individualisé, accompagnement scolaire individualisé à domicile avec les étudiants de l'AFEV, coup de pouce langage), la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire des collégiens (projet raccrochage, depuis 2014), le volet social avec ouverture culturelle et artistique et sportive. Le domaine de la santé est très largement abordé par des orientations vers les professionnels de santé avec amplification des accompagnements en faveur de la lutte contre les troubles du langage. Les enfants ou jeunes pris en charge par le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) sont orientés à participer

à des actions mises en place par des services communaux notamment dans le domaine de la nutrition (semaine du goût et la fraîche attitude). Pour le compte de l'État, l'ACSé a financé ce DRE de 2007 à 2014 à hauteur de 694 000€.

- **Le projet de réussite éducative de Laxou**, porté par le CCAS, fonctionne depuis 2005. Il prend en charge annuellement environ 90 enfants et leur famille des quartiers des Provinces et du Champ-le-Bœuf. La durée moyenne des parcours des enfants suivis est de 12 à 18 mois. Le projet de réussite éducative de Laxou a été construit autour de 5 axes prioritaires : maîtrise du langage, résultats scolaires et lutte contre l'échec scolaire, soutien à la parentalité, troubles du comportement, santé et bien-être. Le DRE a mis en place des actions innovantes sur la fonction parentale (projet «être parent ») sur l'acquisition du langage dès le plus jeune âge (projet de formation des professionnels de la petite enfance, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et animateurs communaux), sur l'amélioration des comportements et/ou la prévention du décrochage (projet journée prolongée). Le financement de l'État de 2007 à 2014 sur crédits ACSé s'élève à 749 870€.
- Créé en 2005 et porté par la caisse des écoles, **le projet de réussite éducative de Maxéville** prend en charge annuellement environ 80 enfants et leur famille des quartiers Champ-le-Bœuf et Les Aulnes. La durée des parcours de suivi s'échelonne de 13 à 18 mois. Les 3 objectifs principaux de ce DRE concernent la prévention dès le plus jeune âge dans le développement affectif, langagier, la santé dans sa globalité (pré dépistage de problématiques ou troubles susceptibles de bloquer l'intégration des apprentissages de base) et enfin, l'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateurs. Cet axe constitue un pilier essentiel du PRE. L'État (ACSé) a financé ce DRE de 2007 à 2014 à hauteur de 748 000€.
- **Le projet de réussite éducative de Nancy**, démarré en 2005 et porté par la caisse des écoles, suit annuellement environ 150 enfants et jeunes des quartiers d'Haussonville et du plateau de Haye (Haut-du-Lièvre). La durée des parcours s'échelonne entre 13 et 18 mois.

Les principaux objectifs du PRE sont : les résultats scolaires par un accompagnement aux devoirs et l'ouverture au monde, la maîtrise du langage, la réduction des troubles du comportement (ateliers de relaxation, activités sportives), la santé par un soutien aux parents dans la mise en place de suivis médicaux, l'implication des parents dans la réussite éducative des enfants (Café des parents, référents de parcours). Le DRE de Nancy a été financé par l'État (ACSé) de 2007 à 2014 à hauteur de 1 352 000€.

- Créé en 2005 et porté par la caisse des écoles, **le projet de réussite éducative du DRE de Vandœuvre-les-Nancy** prend en charge annuellement environ 150 enfants et jeunes, et leur famille, du quartier des Nations, en privilégiant les enfants de 3 à 11 ans, les familles monoparentales et les enfants ayant des problèmes de maîtrise de la langue. La durée du parcours individuel de prise en charge est entre 13 et 18 mois. Les actions mises en place mettent l'accent sur les projets autour de la question de la maîtrise de la langue avec des clubs lecture écriture (CLE), des ateliers langage, des ateliers français langue étrangère, un groupe de lecture renforcée, des ateliers théâtre, contes/lecture à voix haute, de relaxation graphisme. Les suivis individualisés assurés par la référente famille permettent la mise en place de suivis médicaux quand cela s'avère nécessaire. L'accompagnement à la parentalité constitue par ailleurs un axe transversal au dispositif. L'État (ACSé) a financé ce DRE de 2007 à 2014 à hauteur de 922 276 €.

» APPRENTISSAGE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE – ACCÈS AUX SAVOIRS DE BASE

Frein à l'insertion sociale et professionnelle et à l'accès aux droits, obstacle à la communication et au vivre ensemble, **la non maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit** concerne une partie non négligeable de la population des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

En 2012 en Lorraine, l'Insee a recensé 2 356 585 habitants dont 187 893 personnes immigrées. Parmi celles-ci, 97 954 sont des étrangers de nationalité extra-européenne ce qui représente plus de la moitié de la population étrangère installée dans la région.

La Meurthe-et-Moselle compte près de 57 325 étrangers, dont 33 920 sont de nationalité extra-européenne. En 2013 (source OFII), 880 contrats d'accueil et d'intégration (CAI) ont été signés en Meurthe-et-Moselle : 256 (129 hommes/127 femmes) signataires habitaient Nancy, et 94 (56 femmes/38 hommes) Vandœuvre. Les villes se classent respectivement au second et troisième rang des villes accueillant le plus d'immigrés en Lorraine après Metz.

La non maîtrise de la langue française particulièrement relevée dans les écoles, les centres médicosociaux, les structures de la petite enfance, les antennes de Pôle Emploi et les partenaires de l'insertion, est aussi constatée par les partenaires de l'hébergement d'urgence ou de l'insertion par l'activité économique.

Les **besoins d'apprentissage du français langue étrangère** sont importants, les réponses semblent insuffisantes et complexes. Ils rejoignent les besoins en savoirs et compétences de base, particulièrement indispensables à l'ère de la société numérique

Or, les dispositifs d'apprentissages sont complexes, évolutifs et peu lisibles. Ils relèvent de différentes politiques publiques et sont peu coordonnés.

Le diagnostic préalable au PRIPI 2010-2012 (programme régional pour l'intégration des populations immigrées) relevait la grande diversité des migrants-es arrivés-es en Lorraine tant au niveau de leur origine géographique que de leur niveau de formation initiale.

Plus globalement, on parlera d'un enjeu majeur **d'accès aux droits**, pour des migrants (femmes et hommes) venus régulièrement par la procédure du regroupement familial, mais aussi pour des solliciteurs d'asile, des réfugiés, des ressortissants de l'Union Européenne, cherchant à échapper à la crise économique, voire des immigrés présents depuis longtemps qui n'ont pas encore acquis l'autonomie suffisante pour se repérer correctement dans la vie administrative et professionnelle.

La feuille de route du gouvernement du 11 février 2014 relative à la politique d'égalité républicaine et d'intégration fait reposer la politique d'intégration sur deux axes, en distinguant désormais clairement, la politique d'accueil des nouveaux arrivants, et la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La réussite de la phase d'accueil et d'installation des migrants-es en **situation régulière** de nationalité extra-européenne est considérée comme la condition de leur intégration complète et durable dans la société française.

La réforme engagée souhaite donc inscrire les étrangers primo-arrivants (femmes et hommes) dans de véritables parcours d'accueil et d'intégration caractérisés par un relèvement du niveau d'exigence linguistique, un soutien renforcé à l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines et favorisant une inscription rapide dans les dispositifs de droit commun qui doivent prendre le relais des mesures proposées par l'OFII dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

S'agissant plus particulièrement de l'apprentissage de la langue française, l'objectif est d'accompagner chaque nouvel-le arrivant-e dans un parcours de formation linguistique tendant, au terme de cinq années, vers un bon niveau de compétences (niveau A2 sanctionné par un diplôme). Une attention particulière devra être portée à la structuration de l'offre de formation, à la professionnalisation des acteurs et actrices de la formation linguistique (hors CAI), notamment les ateliers socio-linguistiques et à l'articulation avec les offres de formation à visée professionnelle.

Les crédits État traditionnellement destinés à la politique d'intégration sont déjà recentrés depuis 2015, sur les actions destinées aux primo-arrivants-es.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN DIRECTION DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI RECENSÉS-ÉES

Pilotées par l'État, les Conseils Régionaux, en lien avec Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les Conseils Départementaux, les employeurs, les politiques de formation professionnelle prennent en compte les besoins des publics en matière de compétences de base.

La DIRECCTE finance les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) et des actions spécifiques liées aux compétences de base.

Les actions de formation linguistiques peuvent aussi être prises en charge par le plan de formation des entreprises, (Fonds de sécurisation des parcours professionnels, OPCA).

La nouvelle loi sur la formation professionnelle devrait faire évoluer ce fonctionnement.

LES ACTIONS DE PROXIMITÉ POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Les cours de français pour adultes sont maintenant appelés **Ateliers des Savoirs Sociolinguistiques** (ASL). Souvent initiés par des bénévoles, sous forme de cours du soir pour les travailleurs migrants puis cours de français pour les femmes venues dans le cadre du regroupement familial, ils se sont développés de façon diversifiée depuis les années 90 et étaient principalement financés par le FASILD et le FSE.

Ils sont mis en œuvre par des Centres socio culturels et des associations diverses, familiales, clubs de prévention, actifs dans l'insertion sociale ou dans l'accompagnement scolaire.

Les opérateurs ont considérablement fait évoluer leur offre depuis 2007, où un cadre de référence avait été élaboré par les partenaires institutionnels du CUCS. Le référentiel FLI(Français Langue d'Intégration) est une bonne base qui devrait permettre une remise à plat de cette offre et de ses financements.

Actuellement, le « paysage » de l'apprentissage du français se caractérise par un ensemble d'acteurs motivés et compétents mais sans lisibilité, ni pilote fort. Des tentatives de parcours coordonnés de proximité existent et sont à encourager.

UN ENJEU MAJEUR : LE PILOTAGE ET LA COORDINATION

La question de l'apprentissage du français est traitée par de multiples acteurs, chacun dans sa sphère d'intervention. Compétences, motivation, sont présentes de façon constante sur cette problématique et de nombreuses tentatives de coordination se révèlent aujourd'hui insuffisantes.

Parallèlement aux changements institutionnels et de logiques financières, il est constaté une fragilisation de certaines structures associatives. Il convient donc d'optimiser de façon pragmatique tous ces éléments en s'appuyant sur l'ensemble des acquis.

LES PARTENAIRES À MOBILISER SONT :

Les institutionnels	Les associatifs
OFII, Etat (DRJSCS, DDCS) Conseil Régional, Conseil départemental, pôle Emploi, Education nationale, Communes	Les associations notamment référencées à travers le PRIPI, fédération des centres sociaux, des parents d'élèves, ORIV...

Ensemble, il s'agira d'initier une réflexion pour :

- objectiver les besoins : croiser les données (Pôle emploi, OFII, RSA..),
- partager les diagnostics entre partenaires institutionnels et associatifs. Se mettre d'accord sur les bons niveaux de pilotage et de coordination (Conseil Départemental, agglomération, quartier) ;
- optimiser les financements en vue de parcourir les plus cohérents possibles (social – professionnel) ;
- favoriser l'accompagnement des publics en proposant des informations traduites, des médiateurs, des interprètes, car l'apprentissage ne résout pas tout

» PARENTALITÉ

Les politiques de soutien à la parentalité et en direction de la petite enfance sont de plus en plus étroitement liées. Ainsi, par circulaire du 22 janvier 2015, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes a demandé aux préfets d'engager une réflexion en vue de l'élaboration de schémas de services aux familles, prenant en compte les politiques de soutien à la fonction parentale et en faveur de la petite enfance, en lien étroit avec la caisse d'allocations familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle et le conseil départemental.

Sur l'agglomération, beaucoup de centres sociaux sont implantés sur des quartiers politiques de la ville : Nancy (Jolibois, La Clairière), Malzéville/Saint Max, Vandœuvre (Nomade). Ces centres développent l'axe parentalité dans le cadre de leur projet pluriannuel « action collective famille ».

Le tissu associatif est également fortement investi sur le soutien à la fonction parentale :

- à Jarville par l'association « Kaléidoscope »,
- à Laxou par les associations « Si on se parlait » et « Jeunes et Cités »,
- à Nancy par l'association « Buisson Ardent »,
- à Vandœuvre par le truchement des associations « Croc Espace », « Réponse », « Khamsa », « Mjc Étoile »,

Le comité départemental de soutien à la fonction parentale piloté par l'État, le conseil départemental et la CAF, qui en assure l'animation, installé le 6 novembre 2013, a défini le soutien à la parentalité comme : « le soutien à un processus, à une dynamique d'échanges permettant de révéler et d'accompagner les savoir-faire des parents sous deux approches :

- la valorisation des rôles et compétences des parents dans leur fonction parentale,
- la valorisation des liens enfant/parent.

Le soutien à la fonction parentale se distingue de l'autorité parentale définie dans l'article 371-1 du code civil :

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux pères et mères jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité».

Les priorités en matière de parentalité et de petite enfance sont les suivantes :

Soutenir la fonction parentale : développement des REAAP (réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité) et des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les territoires prioritaires, en faveur des publics vulnérables et notamment les femmes en situation de monoparentalité.

Ces priorités répondent également aux priorités définies par l'État dans le cadre de la politique de la ville dès lors que les actions correspondantes sont mises en œuvre en direction des populations des quartiers prioritaires. S'agissant des LAEP, l'État pourra contribuer, au titre de la politique de la ville, au soutien de modes de garde adaptés à des besoins spécifiques non couverts par les modes d'accueil traditionnels- ou favorisant la disponibilité des parents pour la réalisation de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Respecter les orientations et objectifs définis en matière de soutien à la fonction parentale dans le cadre du comité départemental de soutien à la parentalité :

- Valorisation des compétences des parents dans leur rôle;
- Développement du lien entre les parents et professionnels de l'éducation;
- Place du parent dans la famille et autorité parentale.

Créer prioritairement des places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans les quartiers prioritaires (COG ETAT-CNAF 2013 -2017).

SANTÉ

Le Grand Nancy, comme Nancy et Vandœuvre, est membre du réseau français des Villes Santé. Depuis de nombreuses années, une véritable stratégie de santé publique s'est développée visant à améliorer la santé de tous les habitants et à lutter contre les inégalités de santé, ceci en respect des principes de promotion de la santé, à savoir : développement d'actions de proximité, amélioration des conditions d'accès aux soins, participation citoyenne, optimisation du partenariat avec les professionnels de santé et sociaux, les institutions et les associations.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine a défini en 2012 son projet régional de santé (PRS), 2012-2017, constitué de programmes et de schémas, qui fixe les grandes orientations pour 5 ans.

Inclus au PRS, le Schéma Régional de Prévention (SRP) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) ont défini des objectifs visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en facilitant l'accès à la santé et à la prévention de tous les lorrains. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de précarité, et par conséquent aux habitants des Q.P.V.

Plusieurs appels à projets sont ainsi lancés chaque année, en lien avec les partenaires institutionnels (services de l'État, Conseil régional) :

- dans le cadre du PRAPS (accès et accompagnement vers les soins),
- sur le thème de l'alimentation, de l'activité physique,
- pour les jeunes en insertion sociale et professionnels,
- dans les établissements scolaires,
- contre les violences faites aux femmes,
- pour les détenus, les personnes handicapées,
- au sein des établissements sociaux (santé mentale, addictions, accès à la santé).

Pour mieux répondre aux enjeux et besoins du territoire du Grand Nancy, un Contrat Local de Santé (CLSanté) a été signée en mars 2013 entre la Communauté urbaine du Grand Nancy et ses communes, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et l'ARS de Lorraine.

Ce document territorial stratégique a fixé 4 enjeux pour la période 2013-2017, avec une attention particulière pour les publics et territoires fragiles afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- **MOBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS**
- **AMÉLIORER L'ACCÈS A L'OFFRE DE SANTÉ POUR LES HABITANTS**
- **AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS SANITAIRES ET SOCIAUX ET LA CONTINUITÉ DES PRISES EN CHARGE**
- **FAVORISER LA CONVERGENCE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET TERRITORIALES.** Sous cet axe, se retrouvent les ateliers santé ville

Déclinant les objectifs stratégiques du CLSanté, des programmes pluriannuels sont mis en place à destination des acteurs des quartiers de la politique de la ville :

- « addictions et conduites à risques »,
- « renforcement de la pratique de l'activité physique et sportive pour tous et à tout âge »,
- « santé mentale » avec la mise place du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) et la réflexion initiée avec les bailleurs sociaux
- « optimisation du parcours de santé en renforçant l'accès aux droits et aux soins ».

La territorialisation de ces axes se décline notamment dans le cadre d'Ateliers Santé Ville (ASV), existants sur les territoires politique de la ville. Il s'agit de :

- l'ASV intercommunal du Plateau de Haye, coordonné par le Grand Nancy et co animé avec les villes de Laxou, Maxéville, Nancy
- l'ASV de Vandœuvre-Nations, animé par la coordonnatrice santé de la ville de Vandœuvre
- l'ASV Saint-Michel Jéricho, animé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Saint-Michel Jéricho.

Concernant l'accès et le recours aux droits de santé, la CPAM de Meurthe-et-Moselle intervient dans le cadre des orientations fixées par la CNAMTS et dans le cadre du Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures (PLANIR) pour l'accès aux droits et aux soins, sur 3 volets :

- l'accès aux droits avec la mise en place d'une Plateforme sociale qui regroupe les délégués « solidarité »
- la prévention
- l'Observatoire du « non recours », dont l'échelle d'observation se pose sur les cantons.

» PRÉVENTION-SÉCURITÉ

La diversité des formes de délinquance observée sur l'agglomération, a montré la nécessité de rénover le pacte de complémentarité qui unit tous les acteurs concernés par les questions de sécurité et plus spécifiquement l'État et les collectivités locales, dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

Si le rôle d'un Contrat Local de Sécurité n'est pas de répondre à l'ensemble des enjeux de sûreté qui se joue sur un territoire, puisqu'il n'a pas vocation à traiter de la grande délinquance où l'État est seul compétent, il vise cependant, à mettre en œuvre une démarche concrète pour contribuer à résoudre les problèmes de sécurité dits de « proximité » dans le respect et la complémentarité du pouvoir de police des maires.

La dynamique partenariale est en place depuis le premier Contrat Local de Sécurité (2000 – 2006) et se déployait déjà à l'échelle des 20 communes, intégrant naturellement les quartiers prioritaires de la politique de la Ville dont il constitue le volet « Prévention – Sécurité ».

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) installé en 2002 organise ses travaux autour de 5 thématiques prioritaires :

- aide aux victimes et prévention de la délinquance,
- observatoire de la délinquance,
- sécurité et zones d'activités,
- sécurité et prévention routière,
- sécurité et renouvellement urbain.

Ensuite, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance est venue entériner la règle de la nécessaire complémentarité des acteurs dans la lutte contre la délinquance.

Ces coopérations sont encore renforcées dans le cadre du nouveau Contrat Local de Sécurité 2013-2018, au sein de différentes instances de gouvernance (C.I.S.P.D, Comité Prévention Sécurité des maires, Correspondants Locaux de Sécurité, groupes de travail thématiques...), mais également dans le cadre d'actions partagées, telles que

- les 3 maisons de justice et du droit implantées, depuis 15 ans, au cœur de quartiers politique de la ville : à Vandœuvre (Nations), Tomblaine (Cœur de ville), et Nancy (Plateau de Haye – Nancy-Maxéville), avec un partenariat villes, Grand Nancy et justice,
- les consultations gratuites d'avocats décentralisées,
- le dispositif d'aide aux victimes 24h/24 proposant un accompagnement psychologique et administratif, qui permet de prendre en charge 130 victimes, en moyenne, par an.
- les Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance qui sont au nombre de 8 sur l'agglomération dont 6 sur les Q.P.V. et 1 thématique « foot », permettent d'apporter des réponses territorialisées en matière de délinquance, en lien avec les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, la police nationale, les polices municipales et les maires qui y participent en personne,
- les **actions de sécurisation des chantiers des quartiers en rénovation urbaine**, en lien étroit avec la police nationale et la justice. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, la mise en place de stratégies de sécurisation d'outils de coordination, ont ainsi permis de pacifier les territoires concernés et de poursuivre le processus de rénovation.

Par ailleurs, des progressions de certains phénomènes sont constatés, notamment :

- les ivresses publiques et manifestes, les rixes, les violences intrafamiliales, les atteintes volontaires à l'intégrité physique de voie publique (crapuleuses et non crapuleuses), les vols par effraction ou à la roulotte, notamment sur Nancy
- les violences liées à l'ivresse ou à la consommation excessive d'alcool, tout comme les infractions liées aux stupéfiants,
- le nombre de mises en cause au niveau judiciaire, plus particulièrement chez les mineurs.

Fort de cet environnement, l'élaboration du contrat Local de Sécurité (CLS) 2013 - 2018, après un diagnostic partagé, a permis :

- de réaffirmer les grands enjeux suivants :
 - **PERMETTRE UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS,**
 - **ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA RÉPONSE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE DÉLINQUANCE**
 - **FAIRE BAISSER LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.**
- l'actualisation de son cadre d'actions, tout en réaffirmant certaines priorités stratégiques, soit :
 - Poursuivre et faire évoluer la sécurisation des environnements urbains en mutation, notamment en systématisant les études de sûreté et de sécurité publique ;
 - Renforcer les dispositifs de prévention situationnelle de lutte contre la délinquance, dont la vidéotranquillité constitue l'un des principaux outils. C'est à ce titre que le Grand Nancy travaille à la mise en place d'un Centre de Supervision Urbain qui a vocation à mutualiser les différentes initiatives territoriales et à impulser de nouvelles extensions.
- de prendre en compte les problématiques suivantes :
 - tranquillité publique et vie nocturne ;
 - la consommation d'alcool ;
 - les dégradations de l'espace public ;
 - le « deal » de rue ;
 - la mendicité, et/ou l'errance des publics fragilisés (toxicomanes) ;
 - la prostitution ;
 - la sécurité routière (au sens des excès comportementaux liés notamment à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants).

Ces problématiques ont aussi participé à construire la Z.S.P. (Zone de Sécurité Prioritaire) et la Police Nationale s'est appuyée sur les 3 thèmes suivants pour argumenter en faveur de sa création sur l'agglomération de Nancy :

- les violences liées aux trafics de stupéfiants ;
- les violences physiques liées aux vols, à la consommation d'alcool et à l'activité nocturne),
- les incivilités

Enfin, la convention interministérielle du 27 septembre 2013 entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la ville fixe, pour les Q.P.V., les objectifs suivants :

- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD),
- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers,
- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes,
- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers.

Ces objectifs croisent ceux du CLS 2013-2018.

» CULTURE-LOISIRS

La mise en œuvre d'actions culturelles, le plus souvent portées par des associations de quartier, mais également par des opérateurs spécialisés ou par les collectivités locales, **apparaît indispensable au développement de la citoyenneté des habitants des quartiers de la politique de la ville, très souvent immigrés ou issus de l'immigration.** Ces populations, souvent défavorisées, sont fréquemment dans l'incapacité d'accéder à la culture, aux équipements ou à l'offre culturelle pourtant riche sur l'agglomération. Les freins rencontrés peuvent être économiques, sociaux ou résulter de l'absence de maîtrise de la langue française.

L'accès à la culture est largement soutenue par les crédits spécifiques de la politique de la ville, en raison du caractère contraint des moyens de l'État (Ministère de la Culture) pour soutenir des projets favorisant l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires.

La DRAC Lorraine (direction régionale des affaires culturelles) dispose de quatre programmes ministériels d'intervention, dont l'un s'adresse très directement aux publics bénéficiaires de la politique de la ville puisqu'il vise à diffuser et démocratiser la culture :

- **Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »** qui comprend un volet d'éducation artistique et culturelle et les actions en direction des publics spécifiques éloignés de l'offre culturelle, priorité du ministère de la culture et de la communication,
- **Programme 131 « créations »** qui encourage la création artistique et favorise la diffusion dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,
- **Programme 334 « industries culturelles »** qui comprend le soutien au livre, la lecture publique (bibliothèque et médiathèques) et les aides à la production cinématographique,
- **Programme 175 « patrimoines »** qui concerne, outre l'archéologie et les monuments historiques, les musées mettant en œuvre des projets en direction des publics.

Au titre du Grand Nancy, même si les actions de culture ont la particularité d'être de la compétence des communes, l'ouverture aux événements et aux équipements communautaires, culturels, scientifiques et sportifs à des publics qui ne sont traditionnellement pas accueillis, est un axe de développement social.

Si lutter contre la précarisation passe par la mise en œuvre du droit à la santé et à l'emploi, au logement, ... l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs, constitue également un enjeu majeur pour le bien être de tout être humain et pour la société en général. Il participe à garantir l'exercice effectif de la citoyenneté et encourager l'insertion sociale nécessaire au bon développement de toutes et tous.

La pratique artistique et sportive ou encore la simple découverte sont aujourd'hui reconnues comme étant des piliers de la construction et de l'épanouissement puisqu'elles participent à éveiller les sensibilités, à se forger des points de vue ou encore à se responsabiliser et à (re)trouver dignité, fierté et confiance.

L'ouverture des équipements et des événements culturels et sportifs aux personnes fragiles doit s'encourager, notamment grâce à une adaptation des politiques tarifaires, à une sensibilisation pédagogique et à une médiation spécifiques ou à via une programmation et une information adaptées. En agissant à la fois sur les pratiques et les représentations, les actions mises en œuvre contribuent ainsi à l'intégration des plus fragiles, à la mixité sociale et au brassage culturel.

» JEUNESSE-SPORTS

Au niveau de la jeunesse, et dans la continuité du Comité interministériel de la Ville du 19 février 2013 et du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère de la ville ont signé le 4 avril 2013 une convention par laquelle ils s'engagent pour une durée de trois ans à faire des quartiers de la politique de la ville des territoires privilégiés des mesures adoptées par le comité interministériel pour la jeunesse.

Au niveau du sport, les conventions ministérielles élaborées dans le courant de l'année 2013 sont le cadre national donné à la territorialisation des politiques publiques sur les quartiers de la politique de la ville. Elles fixent les orientations à décliner localement, au rang desquelles, principalement :

- la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs (Article 1)
- le développement de la place donnée aux acteurs associatifs de proximité (Article 3).

Au plan départemental, ces orientations sont mises en œuvre à travers trois axes prioritaires :

- **le développement du service civique, notamment en faveur des quartiers prioritaires ;** (cf. article 2 de la convention interministérielle du 04/04/13)

Créé par la loi du 20 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et d'une durée de six à neuf mois. Il est effectué par le volontaire auprès d'une personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public) ou d'un organisme à but non lucratif (association, fondation).

La convention interministérielle du 4 avril 2013 prévoit d'augmenter la part des jeunes des quartiers de la politique de la ville parmi les volontaires du Service Civique (objectif de 25%), d'augmenter le nombre de missions proposées au profit des quartiers prioritaires et de proposer des contrats aux jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers populaires.

Il n'est pas possible de produire une perspective précise par territoire du fait de la très grande versatilité du service civique, de la dualité agréments locaux/nationaux et de la disparité de la réponse apportée par les acteurs locaux, notamment les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Il est constaté, par ailleurs, que si dans le département une part importante des volontaires ont effectué leur service civique dans une structure qui développe des actions à destination des quartiers prioritaires, sur certains territoires, le nombre de jeunes volontaires, et notamment issus des quartiers prioritaires, apparaît déficitaire.

- **Le soutien aux projets d'associations sportives** au titre du centre national pour le développement du sport (CNDS), pour une aide à l'emploi et une professionnalisation

Le soutien aux associations situées en quartier prioritaire est une des orientations importantes du CNDS, réaffirmée en 2015. Il se traduit par des subventions visant à développer des projets et par un soutien à la création d'emplois au titre du plan sport emploi. Ce soutien à la création d'emplois vise à renforcer structurellement les associations sportives agréées « sport » avec pour objectif la professionnalisation de leurs encadrants.

- **La pratique du sport par les publics fragilisés**

Afin de contribuer à améliorer, préserver ou restaurer la santé des Meurthe et Mosellans par le développement de l'activité physique ou sportive, en lien avec les contrats locaux de santé et en renforçant le réseau des acteurs départementaux de la santé et du sport, le plan départemental « Sport Santé » décline le plan d'action régional sport santé élaboré par la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et l'ARS (agence régionale de santé). Sont tout particulièrement ciblés les seniors, les personnes insuffisamment actives, les personnes atteintes de pathologies, les personnes en situation de précarité, les personnes en situation de handicap et les enfants âgés de moins de 6 ans.

REFORMULATION DES ENJEUX « COHÉSION SOCIALE »

ÉDUCATION

- **LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**, avec un objectif de réduction par deux du nombre de décrocheurs sur 5 ans, par le biais notamment de la mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- **SOUTENIR L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LE PARCOURS SCOLAIRE DES ENFANTS** en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école
- **SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE** pour les personnes étrangères ou primo-arrivants vivant dans les Q.P.V.

PARENTALITÉ

- **SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE** : développement des REAAP (réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité) et des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les territoires prioritaires, en faveur des publics vulnérables et notamment les femmes en situation de monoparentalité.

SANTÉ (Contrat Local de Santé 2013-2017)

- **MOBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DES Q.P.V.**
- **AMÉLIORER L'ACCÈS A L'OFFRE DE SANTE POUR LES HABITANTS**
- **AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS SANITAIRES ET SOCIAUX ET LA CONTINUITÉ DES PRISES EN CHARGE**
- **FAVORISER LA CONVERGENCE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET TERRITORIALES.**

SÉCURITÉ (Contrat Local de Sécurité 2013-2018)

- **PERMETTRE UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS**
- **ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA RÉPONSE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE DÉLINQUANCE**
- **FAIRE BAISSER LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ**

CULTURE LOISIRS SPORTS

- **FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE AUX SPORTS DES HABITANTS DES Q.P.V. ET UTILISER LA CULTURE COMME VECTEUR ÉDUCATIF**

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Le cadre de vie englobe le logement lui-même mais aussi le quartier.

Tous les quartiers de la politique de la ville présent sur l'agglomération nancéenne feront l'objet, dans le cadre du présent contrat de ville, de réflexions et de la mise en œuvre d'actions relatives au cadre de vie, qu'ils bénéficient ou non d'une intervention de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le contrat de ville, sur son pilier cadre de vie et renouvellement urbain tient compte des politiques publiques menées sur le Grand Nancy grâce à la mise en œuvre de son 6^{ème} P.L.H.d, du Plan de déplacements urbains, du futur P.L.U.i. et du SCoT Sud 54, ce qui constitue la base d'une bonne articulation entre les politiques urbaines et du logement, d'une part, et la politique de la ville, d'autre part.

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération, comme le prévoient les articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Grand Nancy mobilise sur ce pilier ses politiques de droit commun : habitat, mobilité-transport, proximité... le droit spécifique ne venant que sur P.R.U. ou le N.P.N.R.U. Les contrats de ville fixent « les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions » de renouvellement urbain. Un protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle ANRU sera mis en place, préalablement à la contractualisation d'une ou plusieurs conventions d'application.

C'est en accentuant la mobilisation, ou en identifiant des enjeux spécifiques, liés aux quartiers que le Grand Nancy et ses partenaires entendent favoriser les quartiers prioritaires. En préalable, l'ensemble des mesures prises par les signataires devront s'inscrire dans le cadre des 6 enjeux nationaux annoncées par le Premier ministre lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015.

Les enjeux :

- **Mieux répartir le parc social sur les territoires**
- **Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles**
- **Moderniser et piloter à la bonne échelle le programme d'attribution**
- **Accélérer la mise en œuvre du nouveau plan de renouvellement urbain**
- **Accélérer le remembrement du patrimoine des organismes HLM trop nombreux sur certains territoires.**
- **Mieux articuler renouvellement urbain et développement durable.**

Vingt actions, présentées par la ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité le 15 avril 2015, en conseil des ministres, découlent de ces 6 mesures. Certaines d'entre elles peuvent être mises en place immédiatement. D'autres, relevant du niveau législatif, seront inscrites dans la loi « Égalité et citoyenneté » qui devrait être déposée au Parlement cet automne et discutée au cours du 1^{er} semestre 2016.

En complément, il convient de s'inscrire dans les orientations nationales en matière d'habitat qui visent notamment la diversification de l'offre de logements par des opérations favorisant la mixité sociale et l'adéquation des typologies à la demande. Ce développement d'une offre nouvelle de logements diversifiés s'opérera le cas échéant dans le cadre de la mobilisation du foncier public, en application de la loi du 18 janvier 2013. Il est attendu également une politique cohérente de réhabilitation s'inscrivant dans le Plan de rénovation énergétique de l'habitat, avec des objectifs nationaux de réhabilitation énergétique de 500 000 logements d'ici 2017 dont 120 000 logements sociaux.

Ces mesures visent à renforcer l'attractivité des quartiers les plus défavorisés, et à permettre aux ménages les plus modestes de se loger dans des secteurs plus favorisés. Elles vont dans le sens d'une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux au niveau de l'intercommunalité afin de ne pas amplifier la ségrégation au sein des quartiers.

» LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT ET SA DÉCLINAISON AU SEIN DES Q.P.V.

La politique locale de l'Habitat, mise en œuvre depuis plus de 35 ans sur le Grand Nancy, avec 6 P.L.H. successifs, repose sur le principe de la solidarité intercommunale, à l'échelle des 20 communes.

La communauté urbaine a été l'une des premières intercommunalités à se doter d'un P.L.H. dès 1980, et à mettre en œuvre l'une des premières Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (1980).

Très vite, une vision intercommunale de la politique de l'habitat s'est imposée autour des enjeux suivant :

- **satisfaire les besoins en logement avec une offre qualitative et quantitative tout en limitant l'étalement urbain,**
- **permettre aux habitants de réaliser un parcours résidentiel sur le territoire communautaire, en diversifiant l'habitat**
- **favoriser un développement équilibré du parc de logements dans toute sa diversité sur les 20 communes**
- **poursuivre la mise en œuvre des actions**

Cette stratégie d'agglomération est aussi parfaitement compatible avec les enjeux définis par l'État, notamment celui de mixité.

Il convient également de souligner que le Grand Nancy a mis en place dès 1997 une gouvernance permettant de partager les enjeux de la politiques locales de l'habitat avec les acteurs locaux grâce à une Conférence intercommunale du Logement, désormais appelée Conférence territoriale de l'habitat.

De plus, les 10 bailleurs H.L.M., ayant du patrimoine sur le Grand Nancy, sont regroupés, depuis 1997, au sein d'une association interbailleurs : Union et Solidarité, facilitant le dialogue entre les bailleurs et le Grand Nancy, la production de logements neufs et de logements pour les ménages défavorisés relevant du Plan Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Concomitamment à la production neuve de logements publics et privés, le P.L.H. décline, depuis 1980, un certain nombre d'actions opérationnelles relatives au parc privé existant (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) qui ont permis de remettre sur le marché des logements vacants et de préserver un habitat de qualité.

Cette préoccupation d'articuler au sein des quartiers des interventions spécifiques sur l'habitat privé est conforme aux principes approuvés par l'Anah et l'A.N.R.U. et actés dans leur convention de partenariat dans le cadre du N.P.N.R.U. signée à Nîmes le 4 mai 2015.

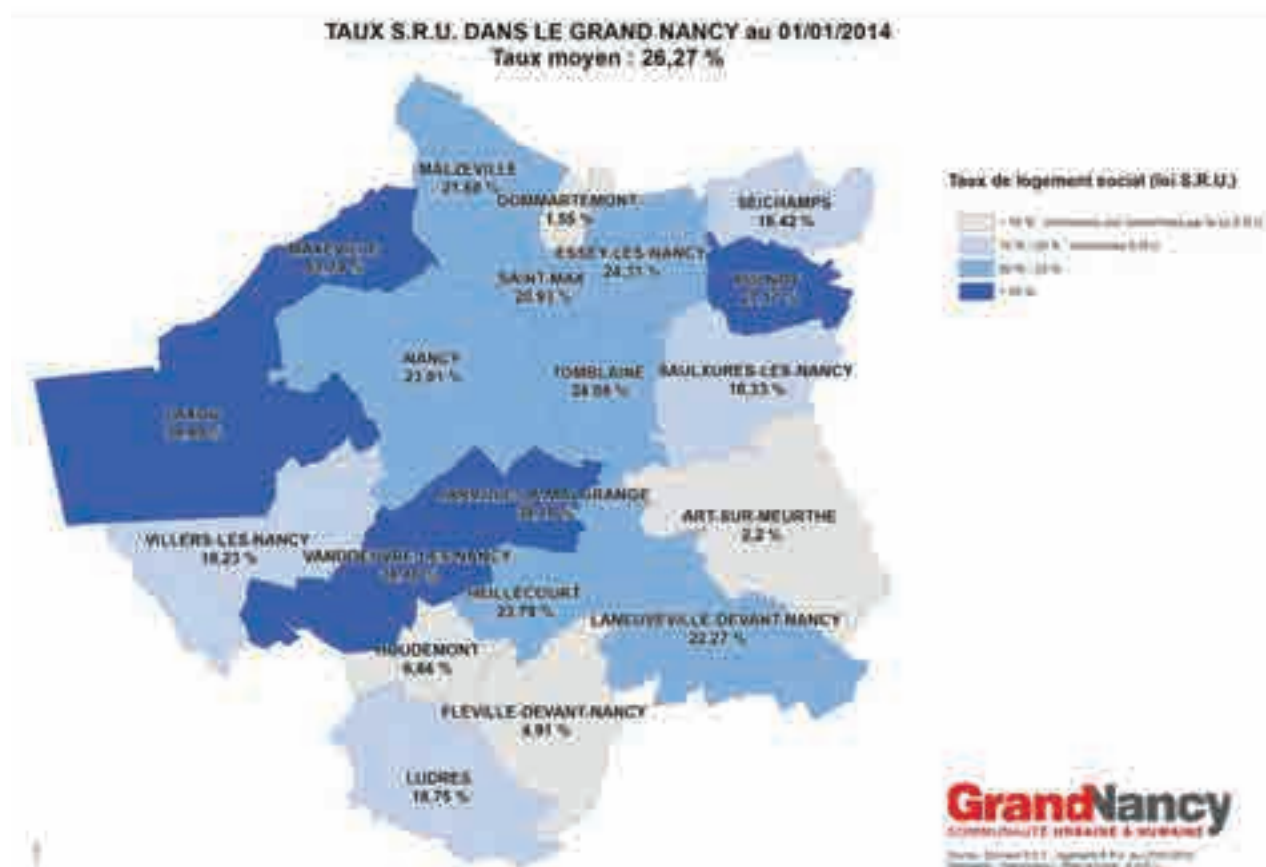
Les chiffres clés du territoire au 1^{er} janvier 2014 :

- **132.000** logements dont :
 - 100 000** logements privés
- **127 175** résidences principales :
 - 41,4%** de propriétaires occupants
- **26,27%** de logements sociaux soit **33 405** logements sociaux (S.R.U.) dont :
 - 27 103** gérés par les bailleurs H.L.M.
 - 3 450** logements conventionnés privés
 - 2 850** équivalents logements en structures collectives
- **47.000** étudiants

- **10 bailleurs H.L.M.**
- **6 bailleurs sociaux** sont présents dans les 8 quartiers prioritaires qui comptent 33.000 habitants et où sont situés plus de 40% des logements hlm du Grand Nancy : **OPh Nancy, meurthe & moselle HABITAT, Batigère Nord-Est, Société Lorraine d'Habitat, Est Habitat Construction 3F et Nouveau Logis de l'Est.**

Au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, le Grand Nancy fait partie des agglomérations qui restent soumises au taux de 20% de logement social.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, 4 communes du Grand Nancy de plus de 3.500 habitants n'avaient pas 20% de logements sociaux : Ludres, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps et Villers-Lès-Nancy, villes qui n'ont pas de quartiers politique de la ville.



L'ensemble des communes du Grand Nancy était jusqu'au 1^{er} janvier 2015 situé en zone B1, c'est-à-dire en éligibilité directe au dispositif d'aide à l'investissement locatif.

Pour mémoire restent en B1 : Laxou, Maxéville, Nancy, Saint-Max, Vandœuvre-Lès-Nancy, Villers-Lès-Nancy, 5/6 de ces communes ont un quartier politique de la ville.

Les 14 autres communes du Grand Nancy sont en zone B 2 mais ont obtenu l'agrément nécessaire permettant aux opérations de logements privés d'être éligibles à l'aide à l'investissement locatif (Duflot/Pinel), par un arrêté du Préfet de Région en date du 30 décembre 2014.

Cependant, de nombreux dispositifs étant calibrés sur ce zonage (prêt à taux zéro, accession sociale à la propriété, décote sur la vente du patrimoine de l'État, aides de l'Anah), la capacité de diversification de l'habitat sur les Q.P.V. appartenant à des communes situées en zone B2 pourrait s'en trouver impactée².

LE 6^{ÈME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURABLE 2011-2016

Au regard de sa longue tradition en matière de politique locale de l'habitat, la Communauté urbaine a proposé à l'État une démarche innovante et expérimentale, pour lancer une nouvelle génération de P.L.H, intégrant de façon plus marquée les objectifs de la ville durable et cohérent avec les autres politiques publiques communautaires, que sont les mobilités, l'aménagement, le développement économique...

Un diagnostic très complet, analysant le fonctionnement de l'ensemble du marché du logement, estimant les besoins en logements et en hébergements pour les 6 prochaines années et leur corollaire en termes d'offre foncière. Il fait apparaître les axes suivants :

- répondre a la problématique démographique liée au phénomène de périurbanisation et le départ des familles,
- répondre a la problématique démographique liée au vieillissement de la population,
- prendre en compte la précarisation et des difficultés d'accèsion à la propriété avec 2/3 des ménages éligibles à un logement H.L.M.

L'ENJEU EST DONC DE : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU 6^{ÈME} P.L.H.D ; POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AMÉLIORATION DE LOGEMENT DANS LES Q.P.V.

En matière d'habitat, le projet de rénovation urbaine et la délégation de compétence sont les 2 composantes fortes des 5^{ème} et 6^{ème} Programme Local de l'Habitat, qui ont été mis en œuvre depuis 2007.

Les objectifs fixés dans le document cadre sont largement atteints.

Parc Public :

	Logements engagés financés en P.L.U.S.	Logements engagés financés en P.L.A.I.	Logements engagés (agrèments P.L.S.)	Total
2011	222	87	19	328
2012	205	94	100	399
2013	243	121	130	494
2014	214	191	119	524
Total	884	493	368	1745

Dont :

- 5 logements P.L.A.I.-Plan
- 21 logements P.L.A.I. dans le cadre de l'appel à projet de l'État pour la réalisation de logements P.L.A.I. à bas niveau de quittance
- 118 logements financés en P.L.A.I. en structure
- 167 logements financés en P.L.S. en structure (E.P.H.A.D., logements étudiants...)

L'enveloppe totale allouée par l'État s'élève à 4.3 M €.

Participation du Grand Nancy sur fonds propres (2011-2014) :

- Surcharge foncière : **3 652 739 € engagés dont 159 500 € de prime énergétique pour 1 193 logements H.L.M.**,
- Subvention pour l'adaptation au handicap des logements H.L.M. : **48 536 € pour 26 logements**,

- Subvention pour la création de logements P.L.A.I.-Plan en complément des aides à la pierre de l'État : **27 622 € pour 5 logements**,
- Enveloppe exceptionnelle pour la réhabilitation de P.L.A.I.-Plan existant : **412 067 € pour 40 logements (2011-2012)**

→ Soit un engagement du Grand Nancy à hauteur de 4.1 M€ entre 2011 et 2014.

² Pour rappel, la Communauté urbaine du Grand Nancy a formulé une demande officielle par une motion adoptée au Conseil du 20 décembre 2013

D'autre part, la Communauté urbaine s'est également portée garante auprès des organismes prêteurs pour les opérations de construction neuve et de réhabilitation des bailleurs sociaux à hauteur de 193 M€ (2011-2014).

Parc Privé :

Les dispositifs opérationnels dans le Grand Nancy entre 2011 et 2014 :

- O.P.A.H. Saint Max (fin en 2011)
- O.P.A.H. Rives de Meurthe à Nancy (fin en 2012)
- O.P.A.H. Tomblaine (juillet 2011-décembre 2014)
- O.P.A.H. Mon désert – Jeanne d'Arc – Croix de Bourgogne à Nancy (avril 2012-avril 2015)
- P.I.G. « lutte contre la précarité énergétique (fin en 2011)
- P.I.G. « Habiter Mieux dans le Grand Nancy » sur les 20 communes hors secteurs d'O.P.A.H. (depuis juillet 2011)

Entre 2011 et 2014, 958 logements ont été réhabilités pour une enveloppe globale de l'Anah de 11 315 684 € à laquelle s'ajoute l'enveloppe du F.A.R.T. à hauteur de 1 816 090 €.

Le «contrat local d'engagement» constitue la déclinaison locale et opérationnelle du Programme national «Habiter Mieux».

Pour le Grand Nancy, les résultats observés traduisent une montée en puissance en termes de réalisation des objectifs et de montant de subventions engagées :

	Objectifs C.L.E.	Logements subventionnés	% de réalisation	Montant subventions F.A.R.T. engagées (Aide de solidarité écologique et aide à l'ingénierie)
2011 (uniquement propriétaires occupants)	90	63	70%	122 300 €
2012 (uniquement propriétaires occupants)	107	80	75%	172 826 €
2013 (propriétaires occupants + propriétaires bailleurs)	164	226	138 %	704 417 €
2014 (propriétaires occupants + propriétaires bailleurs)	215	231	107%	816 547 €
Total période	576	600	104 %	1 816 090 €

Participation du Grand Nancy sur fonds propres (2011-2014) :

- dispositif « Ecogaz » puis « Écoprime » : 382 propriétaires occupants ont bénéficié de la subvention pour un montant total de 366 500 €.
- abondements du Grand Nancy à parité avec les communes de Tomblaine et de Nancy, dans le cadre des O.P.A.H. et du P.I.G.: 204 logements subventionnés pour un montant total de 396 532 €.

→ **Soit 763 032 € sur fonds propres communautaires.**

Accession sociale à la propriété :

- 17 ménages ont bénéficié de la subvention de 5 000 €, octroyé par la Communauté urbaine pour favoriser l'accèsion à la propriété sur le territoire du Grand Nancy, soit un total de 85 000 €.
- 23 agréments P.S.L.A. (Prêt Social Location-Accession) ont été attribués aux bailleurs sociaux pour la réalisation de ce type d'opérations. Celles-ci ouvrent également droit à la surcharge foncière et à la subvention de 5 000€ pour les ménages éligibles.

Un 6^{ème} P.L.H.d. modifié et prorogé :

→ L'ENJEU EST D'ADAPTER LE P.L.H. AU NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET AUX NOUVEAUX ENJEUX EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRES RESIDENTIELS ET DE MIXITÉ SOCIALE

En 2011, le Grand Nancy a élaboré son 6^{ème} P.L.H. durable, garant d'une politique cohérente, assurant la complémentarité entre développement de l'offre et renouvellement urbain, qu'il s'agisse du parc privé ou public.

La période d'expérimentation du 6^{ème} P.L.H.d. a permis d'initier **une culture partagée favorisant la convergence des politiques publiques** et qui trouvera sa traduction opérationnelle dans le prochain P.L.U. communautaire.

En juillet 2015, le lancement de la démarche de P.L.U.i., intégrant le P.L.H. et le P.D.U., contribue à renforcer la cohérence de nos politiques publiques.

Afin de proroger le P.L.H. après le 31 décembre 2016 pour d'avoir un document exécutoire, support de la délégation de compétence des aides à la pierre dans l'attente de l'adoption du futur P.L.U.i., le Grand Nancy a lancé une démarche de modification, afin :

- d'actualiser le diagnostic au regard de l'évolution du fonctionnement du marché de l'immobilier, guidé par les contraintes socio-démographiques et économiques d'une part, et du contexte juridique évolutif
- d'affiner les besoins en logements pour 2017 et les années suivantes et de les territorialiser, en lien avec les communes et leur potentiel foncier mobilisable. Ce travail intégrera le N.P.N.R.U., dans toutes ses dimensions : démolition/reconstruction.
- d'intégrer de nouvelles actions liées aux évolutions : notamment sur le parc privé avec la prévention de la fragilisation des copropriétés ou de certains secteurs pavillonnaires.

Le P.L.H. actualisé, document cadre de la politique locale de l'habitat, définira les grandes orientations stratégiques du Grand Nancy en matière d'équilibres résidentiels. Elles y seront déclinées en fiches-actions, en s'appuyant sur une **analyse fine des caractéristiques de l'occupation du parc H.L.M. de chaque commune.**

Il devra tenir compte :

- du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
- de la Convention intercommunale d'objectifs de mixité sociale.

En effet, la loi A.L.U.R. pose de nouvelles obligations sur le processus d'accès au logement social visant à améliorer l'information du demandeur de logement social. Ainsi, les E.P.C.I. dotés d'un P.L.H. doivent élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui, a minima, définira des orientations et mettra en place :

- un dispositif partagé de gestion de la demande, entre les bailleurs sociaux, les réservataires et l'E.P.C.I.,
- et un dispositif d'information du demandeur, visant notamment à définir un niveau commun de délivrance d'information.

Le plan sera élaboré avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires, l'État, le Conseil Départemental... et délibéré par le Grand Nancy, après un avis formalisé des communes et du Préfet de département.

D'autre part, l'article 8 de la loi Lamy prévoit l'élaboration d'une convention intercommunale d'objectifs de mixité sociale, pour les équilibres entre les territoires. Cette convention sera annexée au présent contrat de ville et signée, notamment, par le Grand Nancy, les 20 communes, le Préfet de Département, le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux.

Cette convention définira :

- des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, à l'échelle intercommunale, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations internes,
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation, dont les communes, pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

La convention intercommunale de mixité sera élaborée dans le cadre d'une nouvelle instance décisionnelle à mettre en place, copilotée par le Président du Grand Nancy et le Préfet de Département : la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.)

Cela nécessitera des évolutions dans les stratégies et les pratiques du Grand Nancy, des communes, des Bailleurs H.L.M. et plus globalement de l'ensemble des partenaires.

FAVORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES MÉNAGES FRAGILES

Caractéristiques et fonctionnement du parc H.L.M. :

Source RPLS - Année de collecte 2014

	Nombre de logements du parc	Part dans le parc	Collectif	Individuel	Conventionné	En ZUS
Patrimoine locatif	27 103		94,3%	5,7%	96,2%	39,3%
T1	2 467	9,1%	99,8%	0,2%	97,9%	43,7%
T2	4 911	18,1%	99,5%	0,5%	96,5%	36,5%
T3	9 421	34,8%	98,7%	1,3%	96,2%	40,0%
T4	7 680	28,3%	91,4%	8,6%	96,0%	39,8%
T5	2 293	8,5%	74,0%	26,0%	95,3%	34,8%
T6 ou +	331	1,2%	58,0%	42,0%	89,1%	43,2%
Construits avant 1950	1 553	5,7%	88,0%	12,0%	95,6%	7,2%
Construits entre 1950 et 1969	7 880	29,1%	99,5%	0,5%	99,1%	70,1%
Construits entre 1970 et 1989	10 236	37,8%	96,1%	3,9%	98,4%	44,2%
Construits entre 1990 et 1999	2 753	10,2%	86,3%	13,7%	96,4%	0,1%
Construits entre 2000 et 2009	2 768	10,2%	87,8%	12,2%	95,7%	13,8%
Construits depuis 2010	1 913	7,1%	88,9%	11,1%	73,2%	5,3%
Financement avant 1977	10 530	38,9%	98,5%	1,5%	98,0%	56,5%
Autre financement depuis 1977	5 639	20,8%	99,3%	0,7%	94,7%	67,9%
Financés en PLAi	661	2,4%	75,0%	25,0%	95,5%	4,4%
Financés en PLA ou PLUS	9 715	35,8%	88,4%	11,6%	94,9%	8,5%
Financés en PLS	558	2,1%	88,5%	11,5%	100,0%	2,9%
DPE Classe A	225	0,8%	99,1%	0,9%	47,1%	0,0%
DPE Classe B	699	2,6%	93,4%	6,6%	64,2%	1,1%
DPE Classe C	6 657	24,6%	96,0%	4,0%	96,9%	48,3%
DPE Classe D	11 838	43,7%	96,4%	3,6%	98,2%	55,1%
DPE Classe E	2 163	8,0%	91,0%	9,0%	97,2%	34,2%
DPE Classe F	379	1,4%	71,5%	28,5%	91,8%	5,3%
DPE Classe G	170	0,6%	90,6%	9,4%	95,9%	0,0%
DPE non renseigné ou non réalisé	4 972	18,3%	90,1%	9,9%	97,0%	2,9%
Taux de vacance globale	2,7%		2,8%	0,9%	2,5%	2,3%
Taux de vacance de plus de 3 mois	1,0%		1,0%	0,1%	0,9%	1,1%
Taux de rotation	12,3%		12,7%	6,2%	12,2%	11,8%

Le fonctionnement du parc locatif social se caractérise par :

- un délai moyen d'attribution de 6 mois et des organismes H.L.M. en situation concurrentielle sur un marché fluide
- une part prépondérante de demandes émanant de ménages de petite taille composés d'une ou deux personnes
- une paupérisation des nouveaux locataires et des demandeurs de logement, et une proportion importante de demandes émanant de personnes sans logement ou hébergées temporairement. **Cette paupérisation de la demande entraîne de facto une paupérisation de l'occupation du parc de logements.**
- une structure du parc qui détermine le peuplement et concentre les bas loyers dans les secteurs les moins attractifs et les plus stigmatisés.

La paupérisation des demandeurs de logements et la précarisation des ménages liée au contexte national de chômage élevé, nécessitent de veiller à ce que l'accès et le maintien vers et dans le logement soient effectifs.

→ ASSURER LES ÉQUILIBRES RÉSIDENTIELS ET LE MAINTIEN DANS LE GRAND NANCY DANS UNE LOGIQUE DE MIXITÉ SOCIALE

A l'image des tendances constatées à l'échelle du territoire national, les quartiers d'habitat social du Grand Nancy représentent une **part importante de l'offre H.L.M. à bas loyer du territoire. Ils ont vu au fil du temps leur rôle d'accueil très social** se renforcer. Dans un tel contexte, il est fondamental que la question de l'équilibre social fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville.

Le projet de renouvellement urbain est l'un des leviers pour atteindre les objectifs stratégiques du contrat de ville, en articulation avec les autres axes du projet intégré. Il contribue ainsi à une politique globale visant à lutter contre les phénomènes de ségrégation et à renforcer l'égalité entre les citoyens. Il doit donc constituer une réponse au diagnostic et s'inscrire dans la stratégie développée dans le contrat de ville.

Avec la création et la mobilisation de la Conférence Intercommunale du Logement, la réforme de la demande et des attributions initiée par la loi ALUR et la convention d'objectif de mixité sociale, la manière d'aborder les équilibres résidentiels va devoir évoluer. Ces évolutions vont fortement impacter les organismes et leurs partenaires, avec l'adaptation de leur politique d'attribution et de développement patrimonial. La convention intercommunale d'objectifs de mixité sociale, avec son élaboration partenariale, interrogera ainsi la stratégie des organismes H.L.M. du Grand Nancy, mais aussi les stratégies, prérogatives et responsabilités de l'ensemble des partenaires (communes, réservataires, État, ...).

→ ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE « PRÉVENTION SÉCURITÉ » (en lien avec pilier 1)

Le cadre de vie ne saurait être réduit aux seuls aspects attachés au logement. C'est bien la qualité de vie des habitants, en particulier au sein de Q.P.V., qui est l'objet même du présent contrat. La sécurité publique est un pré-requis pour la réussite des engagements de chaque partenaire.

Ainsi, l'augmentation de la délinquance et de la criminalité dans certains secteurs perturbe fortement le quotidien des habitants, des équipes des organismes H.L.M. ou des collectivités et de leurs prestataires.

Les atteintes aux personnes et aux biens génèrent un sentiment d'insécurité pour les habitants et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Cette dégradation de l'image de certains quartiers ou immeubles crée, entre autres, des difficultés pour louer les logements dans certains immeubles ou certaines entrées.

La montée du sentiment d'insécurité qui peut être perçue engage la responsabilité de l'ensemble des partenaires (police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants) et confirme la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs en clarifiant le rôle de chacun et l'organisation des responsabilités.

→ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE

Globalement, le présent contrat de ville vise à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela passe par une mobilisation du droit commun des partenaires sur ces quartiers.

Il s'agit :

- de coordonner et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques : déplacement, aménagement, habitat au service du cadre de vie. Ce travail est d'ores et déjà engagé avec le lancement de l'élaboration du P.L.U.i. qui tiendra lieu de P.L.H. et de P.D.U.
- de poursuivre le décroisement des quartiers
- de renforcer la lisibilité de la gestion urbaine de proximité en s'appuyant le travail qui va être mené dans le cadre de l'élaboration des conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des organismes H.L.M. situées en Q.P.V. Cette convention identifiera de manière partagée des actions de G.U.P. des bailleurs sociaux correspondant à un renforcement des actions de droit commun ou à de nouvelles actions. Ces actions seront partagées par l'État, le Grand Nancy et les communes

La G.U.P. doit permettre d'assurer le bon fonctionnement des quartiers et la pérennisation des investissements engagés dans le cadre de la rénovation urbaine. Afin de préserver durablement l'attractivité des quartiers rénovés et de prévenir de manière générale l'entrée des quartiers dans un cycle de dysfonctionnements voire de dégradations, la qualité de la gestion des immeubles et des espaces par les différents acteurs demeure une condition indispensable.

Avec plus de 600 agents œuvrant jour et nuit pour la qualité de ville, le Grand Nancy assure notamment l'aménagement et l'entretien de la voirie, l'éclairage public, la signalisation, les espaces verts de voirie et les arbres d'alignement.

Afin de préciser les interactions entre les communes et le Grand Nancy, **une charte de proximité a été formalisée pour préciser les positions respectives des communes et du Grand Nancy vis-à-vis des prestations présentant une grande proximité avec les habitants du Grand Nancy.**

Document cadre, elle constitue un recueil de principe, un document de référence partagé dans la démarche de proximité du Grand Nancy, en vient en complémentarité des conventions de G.U.P. pilotées par les communes.

- de prendre en compte le développement durable : il convient de souligner que depuis 1997, le Grand Nancy œuvre pour faire du développement durable une dimension structurante de son projet pour le territoire, en cherchant un équilibre viable à long terme entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels des activités humaines.

Pour rappel, la Communauté urbaine est signataire des engagements d'Aalborg, et a été retenue parmi 66 villes européennes pour expérimenter le Cadre de référence de la Ville européenne durable.

Aussi, le projet d'agglomération, ainsi que les politiques publiques menées dans ce cadre, s'appuient sur les 4 piliers du développement durable.

Le Grand Nancy a fait du développement durable une dimension transversale à toutes ses actions. Il s'est également doté d'un P.C.A.E.T.le développement durable (voir supra I)

» LA RÉNOVATION URBAINE SUR LE GRAND NANCY

Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, a permis un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), effort qui porte sur les logements, équipements publics et aménagements urbains.

Le Grand Nancy, en vertu de la convention signée le 19 janvier 2007 et actualisée le 24 février 2011, mène dans ce cadre par site l'un des plus importants projets de rénovation urbaine en France. Il se décline sur 7 sites au cœur de 9 communes de l'agglomération représentant 14 000 logements sociaux et 39 000 habitants : Écoquartier du Plateau de Haye, les Nations à Vandœuvre-lès-Nancy, Californie à Jarville-la-Malgrange, Cœur de ville à Tomblaine, Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max, Haussonville à Nancy et Mouzimpré à Essey-lès-Nancy (site ayant bénéficié de la solidarité communautaire).

Ce grand projet, largement soutenu financièrement par l'A.N.R.U., repose sur une gouvernance structurée autour de 14 maîtres d'ouvrage et sur des outils performants et mutualisés, permettant un suivi financier et opérationnel à l'échelle de tous les sites.

La phase opérationnelle du P.R.U. couvre la période 2007-2018 pour un montant de 525 M€ (530 M€ avec Mouzimpré), conformément à l'avenant de clôture signé le 14 octobre 2013.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Collectivités locales	125,4 M€	soit 23,9 %
Communauté Urbaine	85 M€	soit 16,2 %
Communes	21,8 M€	soit 4,2 %
Conseil Départemental	7,6 M€	soit 1,4%
Région	3,7 M€	soit 0,7 %
F.E.D.E.R.	7,3 M€	soit 1,4%
ANRU	127,2 M€	soit 24 %
BAILLEURS	256,2 M€	soit 49 %
EPARECA	8,6 M€	soit 1,6 %
Etat	0,9 M€	soit 0,2 %
Autres, dont C.D.C.	7 M€	soit 1,3 %
	525,3 M€	Soit 100 %

Le P.R.U. vise le changement d'image des quartiers grâce à :

- la transformation du parc de logements publics et privés,
- le relogement de 1 238 ménages :
 - 2 230 logements démolis,
 - 1 775 logements sociaux reconstruits dans le Grand Nancy (87 % sont d'ores et déjà livrés),
 - 1 450 nouveaux logements privés à terme,
 - 7 541 logements H.L.M. réhabilités,
 - 9 304 logements H.L.M. résidentialisés,
 - 3 167 logements H.L.M. améliorés en qualité de service,
- une intervention importante sur les centres commerciaux avec l'implication de l'E.P.A.R.E.C.A., les équipements et services de proximité et les espaces publics.

Le Grand Nancy a fixé à 7 % le taux des heures travaillées réservées à l'insertion par l'économique des habitants des quartiers. En s'appuyant le bilan au 31 décembre 2014, dressé par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, on peut souligner que plus de 505 000 heures ont été réalisées par 940 personnes qui ont bénéficié d'un contrat de travail. Ce qui représente 314 Équivalents Temps Plein sur 12 mois.

L'avancement du projet est très satisfaisant. Ainsi, le taux d'engagement des travaux de démolition, de reconstruction et de réhabilitation des bâtiments est de 100% quand celui des travaux de résidentialisation est de 98%.

Le PRU a permis dans une large mesure de revaloriser les quartiers et à assurer un développement urbain équilibré et partagé.

Le cadre de vie des habitants a été également largement amélioré : les démolitions de certains bâtiments, ont permis d'aérer et de dé-densifier les quartiers, en permettant de faire émerger des espaces publics jusque-là peu valorisés ; les projets de résidentialisation sont allés dans le sens d'une délimitation plus claire des espaces publics et privés ; les grands équipements de l'agglomération sont désormais plus accessibles par les habitants des quartiers avec un réseau de transports en commun modifié et donc plus adapté ; la réhabilitation a permis d'accroître la performance énergétique de nombreux logements.

Le PRU sur le Grand Nancy a ainsi permis :

- de favoriser le désenclavement des quartiers, souvent séparés du reste de la ville par des coupures physiques et des infrastructures ou par la composition urbaine fermée sur elle-même.
- de dédensifier le logement H.L.M. sur les quartiers dans le respect du principe suivant : reconstitution 1/3 sur le site, 1/3 sur la commune concernée par une démolition et 1/3 sur le reste de l'agglomération ;
- de renforcer la diversification des quartiers, tant sur les fonctions offertes que sur la nature et le statut des logements ;
- de réaffirmer la lisibilité urbaine et d'assurer la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés et par l'évolutivité du parcellaire ;
- de réorganiser les espaces publics pour une meilleure organisation de la trame urbaine.

L'ENJEU EST DE : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION URBAINE EN PÉRÉNNISANT LES ACQUIS DU 1^{ER} PRU ET À TRAVERS LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (N.P.N.R.U.)

Par ailleurs, d'autres objectifs plus qualitatifs ont été atteints :

LE RELOGEMENT

Le relogement des ménages est une question centrale du PRU. Ses ambitions sont de permettre un parcours résidentiel positif tout en maîtrisant le taux d'effort des ménages et de faciliter l'insertion dans un nouvel environnement, des ménages relogés qui connaissent parfois de grandes difficultés sociales et économiques participant ainsi à favoriser la mixité sociale.

Dès le lancement du PRU, une charte de relogement a été signée le 19 janvier 2007 entre tous les partenaires. Elle repose sur trois grands principes :

- un partenariat inter-bailleurs où chaque bailleur, même ceux qui ne démolissent pas, s'engage à reloger des ménages issus des opérations de démolitions et à accompagner les locataires dans ce processus de relogement
- un partenariat intercommunal où chaque commune s'engage à favoriser le relogement des ménages issus du programme de démolition
- un accompagnement social des familles par le Conseil Départemental en lien avec les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, Union et Solidarité (U&S) assure, en lien avec les organismes HLM sur le territoire du Grand Nancy, le suivi du relogement et produit une analyse présentée lors des revues de projet annuelles et des points d'étape de la convention signée avec l'A.N.R.U.

Le relogement des familles dont le bâtiment a été démoli (1 238 familles) est terminé. Dans cette logique partenariale de mixité sociale, 14 communes du Grand Nancy ont été impliquées dans cette phase. Plus précisément sur l'ensemble du PRU, 37 % des ménages ont été relogés sur site et 63 % des ménages relogés hors site (38 % dans la même commune, 21 % relogés dans une autre commune du Grand Nancy et 4 % dans une autre commune ou hors du département).

On peut également noter qu'une part importante des ménages (45 %) a été relogée dans des logements neufs. Par ailleurs, 1 % des ménages a été relogé dans des logements conventionnés depuis moins de 5 ans et 19 % l'ont été dans un logement réhabilité depuis moins de 5 ans. Ces indicateurs traduisent concrètement la volonté des bailleurs et des collectivités d'offrir aux ménages concernés par les démolitions un parcours résidentiel positif.

Concernant le reste à charge, on peut souligner une situation conforme aux attentes de l'ANRU dans la grande majorité des situations (84 %) avec des restes à charge maîtrisés.

Enfin, l'accompagnement social des ménages a été assuré par les bailleurs et les travailleurs sociaux pendant toutes les phases du relogement.

Plus largement, les bailleurs ont formé leurs collaborateurs pour accompagner et être à l'écoute des locataires dans les différentes phases des opérations de relogement ou des travaux de réhabilitation et de résidentialisation.

Il faut souligner la satisfaction globale des ménages relogés et les progrès très nets sur le rapport qualité/prix de l'offre, comme le démontrent les enquêtes post-réhabilitation diligentées par les bailleurs.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (G.U.P.)

La G.U.P. est une composante indispensable du projet de rénovation urbaine. Elle vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée, au plus près des besoins et des usages. Son objectif est de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à garantir la qualité de vie des habitants.

La mise en œuvre des conventions spécifiques, pour chacun des 7 sites, est passée par la conclusion d'un cadre plus général, concerté entre tous les acteurs. C'est ainsi qu'une convention-cadre de G.U.P. a été signée le 15 décembre 2011. Elle identifie 6 domaines prioritaires à prendre en compte dans les démarches communales qui sont la gestion des espaces publics et des services urbains, la gestion de l'habitat, l'écologie urbaine et l'éco-citoyenneté, la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités, le développement du lien social et des actions de médiation et le développement de l'insertion par l'économique.

La convention-cadre s'est déclinée via des conventions locales opérationnelles sur tous les sites du projet de rénovation urbaine. Elles ont été présentées au conseil de communauté le 8 février 2013 et signées par l'ensemble des partenaires au cours de l'année 2013.

Un partenariat a été établi dès 2011 avec le C.N.F.P.T. pour élaborer des formations spécifiques sur cette thématique pour les chefs de projet, les agents de proximité et leurs encadrants.

Par ailleurs, la G.U.P. s'appuie sur un dispositif opérationnel de l'agglomération :

- les référents communautaires de territoire au nombre de 12 et attribués à un secteur pour être l'interlocuteur au quotidien de la commune, des habitants et des usagers,
- la gestion des demandes d'intervention par le Grand Nancy qui consiste à :
- prendre en compte les demandes, qu'elles viennent des habitants, des élus ou des services des communes, mais également des propres services du Grand Nancy,
- s'assurer de leur traitement dans les meilleures conditions de réalisation et de délai et informer le demandeur.

Pour ce faire, le Grand Nancy utilise et met à la disposition de chaque commune un logiciel de gestion de la demande, pour suivre son instruction, contrôler la réalisation et informer les habitants des suites données.

La Communauté urbaine assure la formation des personnels des communes désignés par celles-ci.

L'application est accessible de n'importe quel ordinateur disposant d'une connexion internet.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au-delà des investissements générés par le renouvellement urbain, l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers est également un des éléments fondamentaux pour la réussite du PRU. Ce volet est évoqué dans la thématique « les enjeux en termes d'habitat, d'urbanisme et de cadre de vie » et la thématique « les enjeux en termes d'emploi, d'insertion professionnelle et de développement économique ». (voir Pilier 3)

Les organismes H.L.M. et les maîtres d'ouvrage publics vont continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, en partenariat avec la Maison de l'Emploi. Certains ont déjà systématisé la pratique des clauses d'insertion, d'autres envisagent de le faire.

L'A.N.R.U. a engagé un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) sur la période 2015-2025. Comme pour le P.R.U. précédent (2004-2014), ses orientations en matière d'habitat feront partie intégrante du nouveau P.L.H. du Grand Nancy.

Les territoires retenus, pour ce nouveau projet, sont issus des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'enveloppe globale allouée au N.P.N.R.U. est de 5 milliards d'euros (contre 12 milliards pour le 1^{er} programme) :

- **4 milliards d'euros** sont alloués pour le traitement de **200 quartiers**, dont la rénovation est d'intérêt national (5 quartiers en Lorraine dont le Plateau de Haye/ Nancy-Maxéville et les Provinces à Laxou),
- **850 millions d'euros pour 200 quartiers d'intérêt régional** négociés avec les Préfets de Région, dans le cadre des Contrats de plan État-Région, dont le quartier Haussonville – Les Nations à Nancy et Vandœuvre-lès- Nancy.

Pour la Lorraine, l'enveloppe dédiée au renouvellement urbain des quartiers d'intérêt régional est de 33 millions d'euros.

Le pilier 2 du Contrat de ville doit donner les grandes orientations sur l'agglomération et par quartier, en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain (notamment en matière d'habitat) qui seront reprises et approfondies dans le protocole de préfiguration, document préalable à l'établissement d'une nouvelle convention de renouvellement urbain.

Il est à noter que les habitants sont mis au centre des projets dans le cadre du N.P.N.R.U., grâce à l'installation des Maisons du projet dans chaque quartier d'intérêt national bénéficiant de l'action de l'A.N.R.U. Ces maisons seront le lieu d'accueil et de débats des conseils citoyens.

» REFORMULATION DES ENJEUX

- POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU 6^{ÈME} P.L.H.D POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'AMÉLIORATION DE LOGEMENT DANS LES Q.P.V.
- ADAPTER LE P.L.H. AU NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET AUX NOUVEAUX ENJEUX EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRES RÉSIDENTIELS ET DE MIXITÉ SOCIALE
- POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION EN PÉRENNISANT LES ACQUIS DU 1^{ER} P.R.U. ET À TRAVERS LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (2014-2024)

PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2014, en dépit de la montée en charge des dispositifs d'aide à l'embauche, les recrutements dans le Grand Nancy ont connu leur plus faible niveau depuis la fin des années 1990 : tous secteurs confondus, seulement 12 300 offres d'emploi étaient déposées à Pôle emploi, alors que les inscriptions des demandeurs d'emploi - 25 000 sur l'ensemble de l'année - n'ont jamais été aussi nombreuses.

En 2015, dans le Grand Nancy, près d'un actif sans emploi sur quatre habite un quartier de la politique de la ville, soit 4 900 demandeurs d'emploi en fin de mois. En un an, leur nombre a augmenté de près de 9% (comme ailleurs dans l'agglomération nancéienne). Cette tendance est inégalement répartie dans les territoires : Haussonville - Les Nations enregistre une légère hausse de 1,3 % de la demande d'emploi de ses habitants, tandis que dans trois autres quartiers, qui représentent plus de 40 % des demandeurs d'emploi relevant de la Politique de la ville (La Californie, Plateau de Haye Nancy - Maxéville et Plateau de Haye Champ-le-Bœuf), le chômage a progressé à des rythmes plus soutenus (entre 14 et 16 % en un an). Enfin, Cœur de Ville, l'un des quartiers les moins peuplés, a connu la plus forte augmentation annuelle du niveau de chômage de ses habitants, avec +24 % de nouvelles inscriptions à Pôle emploi.

Dans les quartiers de la politique de la ville, le taux d'emploi des 15-64 ans reste nettement inférieur à celui mesuré dans les communes auxquelles ils appartiennent ou sur l'ensemble du territoire communautaire. En moyenne, moins d'une personne sur deux est en emploi, et seuls trois quartiers (Mouzimpré, Les Provinces et Saint-Michel/Jéricho-Grands moulins) se rapprochent du taux d'emploi de l'agglomération nancéienne. Les écarts constatés entre les QPV et les communes sur lesquelles ils se situent sont très importants, surtout pour l'emploi des femmes.

En effet, la situation des femmes vivant dans les quartiers de la politique de la ville est plus précaire que celle des hommes. Seules 42 % d'entre elles occupent un emploi (55 % dans le Grand Nancy), contre 49 % des hommes habitant un territoire QPV (58 % dans le Grand Nancy). Selon le quartier de résidence, les écarts en défaveur des femmes, entre leur taux d'emploi et celui des hommes peuvent atteindre 10 points (La Californie, Les Provinces) et même 12 points, pour Cœur de Ville. Seul le quartier de Saint-Michel/Jéricho-Grands moulins connaît une tendance inverse, avec un taux d'emploi des femmes supérieur à celui des hommes.

Ces difficultés d'accès à l'emploi se combinent avec une précarité plus grande des situations professionnelles des femmes. Occupant davantage des emplois de bas niveau de qualification et moins rémunérateurs, leur situation sur le marché du travail est plus fragile dans les territoires de la politique de la ville qu'ailleurs dans l'agglomération. 27 % des femmes en emploi occupent un poste à durée déterminée ou des contrats courts (contre 17 % des femmes dans le Grand Nancy).

Au-delà de l'effet « genre » sur les difficultés d'accès à l'emploi ou à la formation, les principaux freins à l'accès à l'emploi sont reliés au niveau de diplôme et de scolarisation des habitants des quartiers de la politique de la ville. La scolarisation dans la tranche d'âge des 16-24 ans est en deçà des valeurs moyennes observées dans l'agglomération et dans les communes dont font partis les QPV. Les parcours formatifs des jeunes habitants des quartiers de la politique de la ville sont plus courts que ceux de leurs homologues des territoires extra-QPV, et l'absence de diplôme ou de qualification valorisés sur le marché du travail pèse lourdement sur leur insertion professionnelle.

Ainsi, le niveau de formation apparaît comme l'une des premières inégalités dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la ville. En moyenne, dans les huit territoires du Grand Nancy, 70 à 85 % de la population possèdent un diplôme inférieur au Bac, et seuls 8 à 15 % des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur. Le décrochage des quartiers de la politique de la ville par rapport à leurs voisins est significatif : dans les communes auxquelles ils sont rattachés, la proportion de la population ayant au moins un diplôme de niveau Bac+2 est trois à quatre fois supérieure.

ENJEUX

→ FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

→ SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

III. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

L'objectif partagé est de maintenir la dynamique et la diversité des acteurs y compris associatifs, de développer les relations et les coopérations inter-partenariales et entre les dispositifs, et de monter en qualité les interventions.

Il conviendra, dès lors, que chaque partenaire signataire du contrat de ville, contribue, chacun selon ses compétences et moyens (financiers, humains, matériels) à assurer les conditions d'un fonctionnement stable du tissu associatif et à ce que les associations émergeant aux appels à projets du présent contrat, disposent des moyens permettant l'exercice de leurs missions et activités.

Cela peut prendre la forme d'une veille collégiale, d'accompagnements et de mesures visant à simplifier les démarches administratives et financières des associations, notamment en matière de demande de dossiers de subvention.

A) LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

COHÉSION SOCIALE

» ÉDUCATION SCOLAIRE - APPRENTISSAGE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

Les enjeux du volet éducation du contrat de ville portent sur les points suivants :

- Assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire ;
- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ,
- Réduire le nombre de décrocheurs*
- Améliorer le bien être des enfants et des jeunes dans le quartier,
- Assurer la participation des parents.

A l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des quartiers prioritaires, les objectifs stratégiques et opérationnels auront vocation à répondre à ces enjeux.

Objectif stratégique 1 : Mobiliser, conforter et développer les programmes, outils et actions de droit commun ou spécifique à la politique de la ville afin de favoriser la réussite éducative et scolaire des Q.P.V. ;

Objectif opérationnel 1 : constituer autour de l'Éducation Nationale et des communes des groupes techniques afin d'assurer, au niveau territorial, la coordination des différents dispositifs (droit commun et politique de la ville) et leur cohérence ;

Plan d'action :

- Identifier les référents territoriaux pour chaque institution partenaire, puis désigner un « chef de file » territorial ;
- Établir un état des lieux des dispositifs (et actions) mis en œuvre sur le territoire.

- Mutualiser, dans la mesure du possible, les moyens humains, techniques et financiers en vue d'améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes.
- Articuler l'éducation prioritaire avec la politique de la ville.

Objectif opérationnel 2 : Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires accueillants les élèves des Q.P.V.

Plan d'action :

- Mise en œuvre du plan collège « nouvelle génération » porté par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Objectif opérationnel 3 : Maintenir et développer les dispositifs spécifiques en faveur de la réussite scolaire.

Plan d'action :

- Maintenir les dispositifs de réussite éducative ;
- Conforter et développer les dispositifs de soutien scolaire et/ou éducatif (CLAS...) ;
- Adapter les actions éducatives et innover afin de favoriser l'épanouissement et l'estime de soi des enfants, notamment les plus en difficultés.
- Associer les parents dans un objectif de coéducation.

Objectif stratégique 2 : prévenir l'absentéisme scolaire et lutter contre le décrochage scolaire

Objectif opérationnel 4 : mobiliser les dispositifs de droit commun portés par l'Éducation Nationale, afin de lutter contre l'absentéisme et les articuler avec la politique de la ville;

Objectif opérationnel 5 : orienter prioritairement les enfants en (grande) difficulté vers les dispositifs de soutien existants.

Objectif opérationnel 6 : soutenir les acteurs associatifs menant des actions de prévention du décrochage, notamment en direction des collégiens.

L'atteinte de ces objectifs sera mesurée par le biais des indicateurs suivants :

- l'évolution du nombre d'élèves issus des Q.P.V. présentant un retard scolaire en 6^{ème} ;
- les résultats des élèves des Q.P.V. du diplôme national du brevet ;
- le devenir des collégiens à l'issue de la classe de 3^{ème}
- l'évolution du nombre de décrocheurs.
- maintenir les dispositifs de réussite éducative ;
- conforter et développer les dispositifs de soutien scolaire et/ou éducatif (C.L.A.S...) ;
- adapter les actions éducatives et innover afin de favoriser l'épanouissement et l'estime de soi des enfants, notamment les plus en difficultés ;
- associer les parents dans un objectif de coéducation

» APPRENTISSAGE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Objectif stratégique 1 : Établir un diagnostic des besoins en matière d'apprentissage de la langue sur l'ensemble des Q.P.V. de l'agglomération

Objectifs opérationnels

- réunir les acteurs institutionnels et associatifs
- faire un état des lieux de l'offre

Objectif stratégique 2 : Mettre en place une offre de service structurée de nature à répondre aux besoins des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels

- Identifier et mobiliser les moyens adéquats à l'atteinte des objectifs
- coordonner et articuler l'offre de service par territoire
- définir les objectifs en matière de thématique (insertion professionnelle, valeurs de la République...)

Indicateurs

- Nombre de personnes prises en charge
- Nombre de personnes obtenant le niveau A2
- Impact des actions sur les publics

» PARENTALITÉ

Le développement des actions de soutien à la fonction parentale constitue une priorité en matière de politique publique, qu'il convient d'articuler avec les politiques éducatives, mais qui doit également être pris en compte en matière de prévention de la délinquance.

Objectif stratégique 1 : Développer et créer les dispositifs et actions de soutien à la fonction parentale

Plan d'action : REAAP, LAEP, actions de sensibilisation ..

Objectif stratégique 2 : Décliner les priorités définies par le comité départemental de soutien à la fonction parentale ;

Objectif opérationnel : créer et installer des comités territoriaux de soutien à la fonction parentale (CTSP), sous l'égide de la CAF de Meurthe-et-Moselle, en lien avec l'État, le conseil départemental, les communes et les acteurs locaux.

» ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉ

En déclinaison du plan pauvreté 2014, l'axe « **amélioration de l'accès et du recours aux droits** » a été retenu sur le territoire.

L'État, en lien avec le Conseil Départemental et le Grand Nancy anime un comité de pilotage associant la C.P.A.M., la C.A.R.S.A.T., le pôle Emploi, l'A.R.S., les associations. Dans ce cadre, deux expérimentations sont en cours : l'armoire numérique (C.H.R.S.) et le simulateur de droits.

Objectif stratégique : Renforcer l'accompagnement des personnes issues des quartiers prioritaires dans leurs démarches administratives concernant les prestations et l'obtention de leurs droits sociaux, en partenariat avec les institutions concernées et les associations du territoire

Objectifs opérationnels et plans d'actions :

Étude-action sur un quartier politique de la ville (plateau de Haye) – simulateur de droit

» SANTÉ

La santé publique est une priorité pour le Grand Nancy, les communes au côté de l'État, et de l'ARS. Même si les collectivités n'ont pas de compétences directes, leur rôle de proximité apporte une plus value pour lutter contre les inégalités sociales de santé des habitants des quartiers prioritaires. Elles disposent de leviers par leurs politiques de : transports, logement, aide sociale, sport, ...pour agir sur les « déterminants de santé », à savoir les environnements et conditions de vie qui agissent favorablement ou défavorablement sur la santé des populations.

La convention du 19 avril 2013 signée entre le ministère de la Ville, le ministère de la santé et des affaires sociales a défini plusieurs objectifs pour la politique de la ville. Il s'agit de :

- Améliorer l'accès aux droits avec le développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), un meilleur accès à la couverture maladie universelle (CMU, CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS),
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus,
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires. Dans le cadre de la convention du 29 octobre 2013 signée entre l'ACUF/AMGVF et le ministère de la Ville, l'État s'est engagé à initier la réflexion sur les maisons de santé et les conditions d'exercice collectif de la médecine au sein des quartiers populaires.
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville).

Objectif stratégique 1 : améliorer l'accès et le recours aux droits santé des habitants des quartiers politique de la ville

Objectif opérationnel : mobiliser, informer les acteurs de 1^{ère} ligne (CCAS, associations, professionnels) sur la complémentaire santé et notamment l'Aide Complémentaire à la Santé (ACS)

Plan d'actions : conventions entre la CPAM et les acteurs/CCAS, sensibilisation-information des acteurs, réseau santé précarité,

Objectif stratégique 2 : améliorer l'accès, le maintien et l'accompagnement dans le logement social des personnes souffrant de fragilités psychiques

Objectif opérationnel 1 : organiser la coordination entre acteurs de la psychiatrie, du social, du logement dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Plan d'actions : Charte, groupe de travail « logement et santé mentale »

Objectif stratégique 3 : lutter contre les conduites à risques (alcool, tabac, sédentarité,)

Objectif opérationnel 2 : développer les actions de prévention dans les Q.P.V., notamment dans le cadre des ASV

Objectif opérationnel : renforcer la pratique de l'activité physique et sportive des habitants des Q.P.V., à tout âge.

Plan d'actions :

Connaissance, lisibilité des dispositifs de droit commun portés par l'État, le CHU, vers les acteurs des Q.P.V., sensibilisation des acteurs de 1^{er} ligne (addictions...),
Accompagnement des habitants des Q.P.V. vers les structures de prise en charge (maison des addictions, consultation tabac...),
Programme de découverte d'activités sportives pour les populations - offre de modes doux (en lien avec le pilier 2)

Objectif stratégique 4 : améliorer l'accès aux soins de premier recours des populations des Q.P.V.

Objectif opérationnel : Identifier l'offre sanitaire de 1^{er} recours et son évolution à 15 ans, notamment dans les quartiers politique de la ville

Plan d'actions : étude « santé » avec l'ARS, les professionnels, l'État et les collectivités

Objectif stratégique 5 : agir auprès des très jeunes enfants afin de favoriser leur développement, en lien avec les parents

→ Cet objectif rejoint un des axes parentalité, sur l'approche « valorisation des liens parents-enfants ».

» PRÉVENTION-SÉCURITÉ

Le Contrat Local de sécurité (CLS) du Grand Nancy a été élaboré comme un contrat-cadre. L'ensemble de ses axes stratégiques est d'application directe sur la totalité du territoire communautaire, permettant à chaque commune d'élaborer ses propres déclinaisons, sous forme d'objectifs stratégiques et opérationnels, inscrits dans le Contrat de Ville 2015 - 2020.

Les principaux axes qui constituent l'architecture et la colonne vertébrale du nouveau Contrat Local de Sécurité 2013 - 2018, intègrent le contrat.

Objectif stratégique 1 : préserver le cadre de vie et la protection des espaces

Objectifs opérationnels :

1. Lutter contre les problématiques de dégradation et d'atteinte à l'espace public, en lien avec le pilier 2

Plan d'actions :

- Garantir les délais d'intervention et de réparation, en fonction des compétences à mobiliser ;
- Mettre en place des mesures de prévention situationnelle : réaménagement des espaces, vidéotranquillité ;
- Mise en place d'un groupe de travail avec la police nationale dédié à l'analyse des situations et aux collaborations à mettre en œuvre.

2. Lutter contre les phénomènes de nuisances (regroupements occasionnant des nuisances sonores, rixes....)

Plan d'actions :

- Maintenir une présence humaine sur les sites à risques (médiateurs, police nationale, police municipale),
- Garantir le respect des réglementations en vigueur, et intensifier les contrôles auprès des établissements de débit de boisson,
- Ajuster les horaires d'ouverture des établissements de bouche par arrêté municipal,
- Élaborer une « charte de la nuit »,
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation grand public,
- Mise en place d'un groupe de travail pour assurer l'évaluation des actions.

3. Conforter la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (cf. le pilier 2)

Objectif stratégique 2 : prévenir les comportements à risques dans l'espace public, en lien avec pilier 2

Objectifs opérationnels

4. Lutter contre les incivilités et les nuisances dans les zones d'habitat dense

Plan d'actions :

- Création d'une observation partagée des phénomènes de nuisance,
- Systématiser les approches intégrées et partenariales favorisant la coproduction de la sécurité dans les zones d'habitat dense,
- Optimiser les procédures mises en œuvre dans le cas d'atteintes à la sécurité
- Prise en charge des véhicules épaves

5. Améliorer la qualité du cadre de vie et l'ambiance urbaine

Plan d'actions :

- Coordonner l'action des partenaires en initiant des réunions spécifiques et/ou en s'appuyant sur les dispositifs existants,
- Systématiser l'approche de la sécurité dans les opérations d'aménagement urbain et dans la gestion de l'espace public (démarche intégrée).

6. Lutter contre une mauvaise appropriation de l'espace public et sa dégradation

Plan d'actions :

- Identifier les différents agents qui interviennent sur l'espace public, circonscrire le champ d'actions des uns et des autres, organiser la cohérence et la coordination des interventions,
- Repérer les situations conflictuelles pour ajuster les stratégies d'intervention,
- Signaler systématiquement aux services compétents les incidents enregistrés,
- Faire appliquer la réglementation concernant l'espace public (règlement des parcs et jardins, chiens dangereux, consommation d'alcool...),
- Mettre en cohérence la réglementation et les arrêtés municipaux,
- Améliorer la qualité de vie des habitants et mener des actions qui contribuent au bon fonctionnement des espaces publics, notamment dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

7. Lutter contre une mauvaise appropriation des transports en commun et favoriser la sécurité des usagers

Plan d'actions :

- Développer ou conforter les actions de médiation
- Mettre en œuvre de la procédure de sécurité (zone d'évitement temporaire, assurer la continuité du service par la mise en place de navettes, reprendre la desserte des lignes avec le concours de la police nationale) ;
- Réunion de travail dédiée entre le Grand Nancy, le délégataire TRANSDEV, la SNCF et la police nationale.

8. Prévenir et prendre en charge les publics errants sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, en lien avec la politique santé (piller 1)

Plan d'actions :

- Favoriser l'orientation des consommateurs vers les structures d'aide et d'accompagnement ;
- Maintenir et renforcer la dynamique partenariale avec les professionnels de santé qui accompagnent les publics errants ;
- Favoriser l'accès aux soins spécialisés aux consommateurs « errants ».

9. Prévenir la consommation d'alcool sur la voie publique

Plan d'actions :

- Cibler les sites et espaces à risques,
- Poursuivre les partenariats existants entre le parquet, la police et la préfecture, notamment en matière de verbalisation des infractions constatées,
- Systématiser la présence policière dans les espaces identifiés et adapter les horaires d'intervention,
- Renforcer les contrôles "Ivresse Publique Manifeste" (IPM) (convention signée en 2015 entre la Police National, l'ARS, et SOS médecins)
- Développer un partenariat avec la fédération départementale hôtelière afin de responsabiliser les professionnels de débit de boisson et les associer aux actions mises en œuvre,
- Réaliser des campagnes de sensibilisation en lien avec la politique santé,
- Sensibiliser les établissements scolaires
- Accompagner et encadrer les grandes fêtes universitaires.

10. Mutualiser les compétences et organiser la coordination dans la prise en charge des personnes vulnérables, souffrant de troubles de comportement (en lien avec la politique Santé)

Plan d'actions :

- Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) : coopération opérationnelle entre le secteur psychiatrique, les services municipaux, les bailleurs, le Conseil départemental, le Grand Nancy,
- Comité Local de Santé Mentale et Comité de Pilotage des Situations Limites
- Prise en charge des personnes signalées par la police nationale et ayant des problèmes psychologiques

11. Prévenir la prostitution, informer et soutenir un réseau de veille sociale

Objectifs stratégique 3 : assurer une cohérence dans le domaine de la prévention sociale

Objectifs opérationnels

12. Maintenir les dispositifs d'accès au droit

Plan d'actions:

- Maintenir les trois Maisons de la justice et du droit (MJD)
- Consultations décentralisées d'avocats
- Points d'accès au droit
- Journées de la citoyenneté organisées par le CDAD avec l'Éducation Nationale.

13. Conforter l'aide aux victimes en lien avec les acteurs associatifs et les services de police

14. Garantir les dispositifs de lutte contre les violences familiales et des violences faites aux femmes

Plan d'actions :

- Accueil et hébergement des femmes victimes de violences ;
- Éloignement du conjoint violent ;
- Prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales...

15. Impulser les actions de prévention de la délinquance

Plan d'actions :

- actions qui participent à l'insertion des sociales et professionnelles des mineurs et jeunes majeurs (chantiers éducatifs et d'insertion).
- actions qui permettent d'accompagner et de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et pour affirmer leur autorité parentale en lien avec la politique parentalité,
- conforter la mesure de réparation pénale et l'accueil de la mesure dans les collectivités locales ;

» SPORT-LOISIRS-CULTURE

Au niveau national, la convention du 4 février 2014, signée entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la ville, a défini un certain nombre d'objectifs pour les contrats de ville en matière de culture :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture, sur les points suivants : accès des jeunes des quartiers à un parcours d'éducation artistique et culturelle, 30% des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle consacrés aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville, développement de l'éducation au multimédia et, enfin, développement et qualification de l'éducation artistique hors temps scolaire
- Soutenir les médias de proximité qui participent à la valorisation de l'image des quartiers
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions de mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Les enjeux pour la durée du nouveau contrat de ville portent pour l'essentiel sur la mise en œuvre de projets permettant de **favoriser l'accès à la culture et aux équipements culturels des habitants des quartiers prioritaires**, mais également d'utiliser la culture comme vecteur éducatif (au sens le plus large), en déclinant concrètement les orientations nationales au plan local.

A l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des quartiers prioritaires, les objectifs stratégiques et opérationnels auront vocation à répondre à ces enjeux.

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'accès des habitants des quartiers populaires aux activités et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs

Objectifs opérationnels :

- En encourageant le développement d'actions de médiations culturelles, artistiques et sportives pour susciter l'appétence, l'envie, la découverte et la pratique.
- En facilitant l'information sur l'offre et les possibilités d'accès (tarification, médiation).
- En renforçant l'essaimage territorial d'actions communautaires, intercommunales, ou d'envergure d'agglomération.
- En faisant du livre et de la lecture, un objet et une pratique qui participent à la création de lien social et à l'ouverture culturelle.

→ L'atteinte de ces objectifs sera mesurée par le biais des indicateurs suivants :

- nombre de dispositifs et actions spécifiques existants, développés et appliqués dans les quartiers, ou pour les quartiers et, ou les publics spécifiques
- nombre de participants aux activités proposées (structures relais + population) dans les quartiers ou dans les structures communautaires

Objectif stratégique 2 : Développer le service civique

Objectifs opérationnels

- développer le service civique
- par le développement de missions auprès de porteurs associatifs dans les quartiers prioritaires,
- par un travail qualitatif sur la définition de tous les agréments pour en faciliter l'accessibilité et donner au jeune le sentiment qu'il peut s'investir dessus,
- par la sensibilisation des porteurs à leur obligation de mixité dans les recrutements,
- par l'analyse de leur contribution à cet objectif à l'occasion des renouvellements d'agréments.

→ L'atteinte de ces objectifs sera mesurée par le biais des indicateurs suivants :

- nombre de jeunes en services civiques issus des quartiers prioritaires
- nombre d'associations de quartier ou de collectivités ayant un quartier prioritaire recourant au service civique.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'HABITAT ET SA DÉCLINAISON AU SEIN DES Q.P.V.

Objectif stratégique 1 : satisfaire les besoins en logement avec une offre qualitative et quantitative, en limitant l'étalement urbain et permettre aux habitants de réaliser un parcours résidentiel sur le territoire communautaire, en diversifiant l'habitat.

La recherche d'une meilleure diversité sociale se traduit par une diversification des logements. En effet, une offre diversifiée est une des composantes et résultantes de l'attractivité des quartiers et permet notamment aux habitants de s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant.

Les différents statuts d'habitats, tels les logements en accession à la propriété (sociale ou non), les logements sociaux intermédiaires, résidences pour personnes âgées, concourent à cette diversification et à la mixité sociale.

Objectif opérationnel 1 : produire une offre de logement suffisante et diversifiée

Pour atteindre les objectifs validés par le P.L.H.d (1000 logements / an dont 880 neufs), il est nécessaire de favoriser la construction de logements et / ou la remise sur le marché de logements vacants, en nombre suffisant et accessibles pour limiter les départs des familles en périphérie et assurer une dynamique démographique.

La production de nouveaux logements doit contribuer à favoriser les parcours résidentiels, de toutes les catégories de ménages, dans l'agglomération. Cette offre nouvelle devra notamment tenir compte des attentes et du niveau des ressources des ménages, en proposant des produits à coûts abordables, en locatif, privé ou public, et en accession à la propriété. Il s'agira de favoriser également, au sein d'une même opération, une mixité de statuts d'occupation et de types de logements (diversité des produits et de taille, densité).

En accession classique ou abordable :

- L'accession à la propriété est devenue un enjeu de diversification de l'habitat. Aussi, dans le cadre de la commercialisation du foncier, le Grand Nancy est particulièrement attentif au développement de « produits en accession à coûts maîtrisés », ce qui rejoint également les préoccupations communales.
- L'accession sociale et abordable a été identifiée comme un enjeu important de ce 6^{ème} P.L.H.d. Fort de l'expérience du premier projet d'accession de 12 logements en P.S.L.A. (prêt social location accession), a pu être agréé en 2012 sur la commune de Maxéville. Un travail partenarial avec les organismes H.L.M. a permis d'initier des projets. Un nouveau projet a vu le jour sur un Q.P.V. couvert par le projet de rénovation (Saint Michel Jéricho). Il est en cours de réalisation.
- Il s'agit d'encourager les opérateurs, tant publics que privés, à monter des opérations en location-accession sur le Grand Nancy. Ce dispositif permet l'acquisition du logement en deux temps : une phase locative qui débouche sur une levée d'option d'achat.
- En tant que délégataire de compétence des aides à la pierre, le Grand Nancy accorde les agréments nécessaires à la réalisation de ces opérations.
- Il s'agit également de s'appuyer sur la vente H.L.M. qui favorise les parcours résidentiels ascendant et contribue à renforcer la mixité résidentielle dans les quartiers.

En locatif

Trois objectifs seront poursuivis :

- Poursuivre le développement du parc public en s'appuyant sur la délégation de compétence des aides à la pierre, y compris pour diversifier le parc de logement H.L.M., en termes de typologies et de financement.
- Poursuivre en tant que de possible l'accompagnement du Grand Nancy sur la surcharge foncière et la prime pour performance énergétique
- Inciter au conventionnement du parc privé pour développer une offre complémentaire au parc public.

Objectif stratégique 2 : favoriser un développement équilibré du parc de logements dans toute sa diversité sur les 20 communes

Objectif opérationnel 2 : réaffirmer le principe de solidarité communautaire

Pour la production neuve, qu'elle vienne en augmentation ou en reconstitution de l'offre (notamment dans le cadre du N.P.N.R.U.), les objectifs ont été territorialisés dans une logique de rééquilibrage territorial et de solidarité intercommunale sur l'ensemble des 20 communes, qu'elles soient ou non soumises à l'article 55 de la loi S.R.U

Objectif opérationnel 3 : poursuivre la territorialisation

Dans le cadre du 6^{ème} P.L.H.d., la territorialisation a été fondée sur :

- les disponibilités foncières mobilisables sur la durée du P.L.H.
- la réalisation d'un pourcentage de logements H.L.M. :
 - communes S.R.U. : 40% de la production neuve
 - communes de moins de 20% de logements sociaux : 26% de la production neuve a minima
 - communes de plus de 20% de logements sociaux : 20% de la production neuve a minima
- la reconstitution de logements H.L.M. proposés à la vente dans les communes ayant moins de 26% de logements sociaux

Chacune des 20 communes du Grand Nancy a donc un objectif de production de logement social, quelque soit son taux de logement social ou la présence d'un Q.P.V.

Dans le cadre de la modification du 6^{ème} P.L.H.d., la nouvelle territorialisation continuera à s'appuyer sur cette solidarité communautaire.

Objectif stratégique 3 : répondre aux problématiques démographiques liées aux départs des familles et à celles du vieillissement de la population.

Objectif opérationnel 4 : adapter le parc de logement au vieillissement

Une vigilance particulière sera portée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de favoriser le maintien et l'accueil des personnes âgées ou vieillissantes.

Objectif opérationnel 5 : proposer des typologies adaptées et accessibles financièrement aux familles

Le Grand Nancy encourage la production de typologies adaptées aux familles : en accession traditionnelle ou en soutenant la production de grande typologies en location accession.

Objectif opérationnel 6 : étudier l'adéquation entre la typologie des logements publics et les besoins/capacités des demandeurs

Objectif stratégique 4 : Prendre en compte la précarisation et les difficultés d'accès à la propriété, avec 2/3 des ménages éligibles à un logement H.L.M.

Objectif opérationnel 7 : réaffirmer la production d'au moins 30 % de logements financés en P.L.A.I.

Il s'agit de produire une offre accessible en dehors des Q.P.V. La reconstitution des logements démolis dans le cadre du N.P.N.R.U. devront être reconstitués en priorité hors du quartier. Des exceptions sont prévues par le règlement général de l'A.N.R.U. mais devront être limitées et justifiées par le contexte local et les réponses proposées à l'objectif d'équilibre social et territorial.

Objectif opérationnel 8 : Encourager les réponses aux appels à projets super PLAI

L'État promeut depuis 2013 la « production de logements très sociaux, à bas niveau de quittance » via des appels à projets.

Dans l'agglomération, ceux-ci ont été l'occasion pour l'ensemble des partenaires (Grand Nancy, Arelor, Union & Solidarité, D.D.C.S., D.D.T., Conseil Général et organismes H.L.M.) de préciser la définition du logement adapté. La priorité est ainsi donnée à des opérations financées en P.L.A.I. « plan », produit pour des ménages cumulant difficultés sociales et financières, et proposés par le P.D.A.L.P.D. De plus, pour contribuer à intégrer plus de mixité sociale au sein de l'offre nouvelle et en améliorer son accessibilité financière, à des ménages qui éprouvent des difficultés à accéder au parc neuf, les logements à bas niveau de quittances sont souvent intégrés à des opérations neuves classiques.

Cet objectif concourt donc à la production d'une offre très abordable hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Objectif opérationnel 9 : produire du logement abordable

- Il s'agit de poursuivre le dispositif d'aide à l'accession à la propriété, en encourageant notamment le développement de la location accession
- Le soutien au conventionnement du parc privé, notamment dans le cadre de la délégation de compétence des aides Anah, participe à rendre ce parc accessible et à le rendre attractif.

Objectif stratégique 5 : poursuivre la mise en œuvre des actions du 6^{ème} P.L.H.d ; pour répondre aux besoins en logement et d'amélioration de logement dans les Q.P.V.

En matière d'interventions sur le bâti existant, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux : réduire d'au moins 38 % les consommations d'énergie d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, la réhabilitation du bâti et plus précisément la rénovation énergétique de l'habitat est une priorité nationale qui trouve sa déclinaison dans le Plan national de rénovation énergétique de l'habitat lancé lors du premier Comité de Pilotage National du 15 mai 2013. L'ensemble du parc de logements sociaux devra être rénové à terme, en commençant par les 800.000 logements sociaux dont la consommation énergétique est supérieure à 230 kWh/m²/an qui devront faire l'objet d'une rénovation énergétique d'ici 2020 pour atteindre une consommation à 150 kWh/m²/an.

Au regard d'un parc HLM vieillissant, essentiellement construit entre 1960 et 1975, les organismes HLM locaux se sont lancés dans cette politique d'investissements qui permettra à terme des économies de charges au bénéfice des locataires. Le PRU a permis au total la réhabilitation de 7 541 logements. L'objectif des organismes HLM est de limiter le nombre de logements consommant plus de 230 kWh/m²/an voire pour certains organismes de ramener leur consommation annuelle à des valeurs inférieures à 150 kWh. Dans tous les cas, ils privilégient le passage des logements à l'étiquette minimale D.

Objectif 10 : réhabiliter le parc de logement public

A côté des trois quartiers retenus au titre du NPNRU, d'autres quartiers HLM prioritaires nécessiteront des interventions pour conforter encore les améliorations issues de l'ANRU ou pour anticiper les risques de dévalorisation. Il importera, dans ces quartiers, de définir un projet d'évolution urbaine, de mener des politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, ... Il est important que ces évolutions soient partagées et portées par les acteurs locaux, et puissent mobiliser l'ensemble des moyens (moyens des politiques territoriales, moyens des fonds européens,...).

La réhabilitation des logements permettra également, si possible, l'accessibilité des logements et la poursuite de la performance énergétique.

Objectif opérationnel 11 : réhabiliter le parc de logement privé

Dans le cadre de la délégation de compétence des aides de l'Anah, le Grand Nancy module les aides en fonction des priorités de l'Agence et au regard des enjeux territoriaux. Le Grand Nancy et les communes accompagnent ces aides sur fond propres dans le cadre de dispositifs opérationnels révisés annuellement.

Objectif opérationnel 12 : prévenir la fragilisation des copropriétés

Le Grand Nancy compte plus de 135.000 logements, dont environ 40 % sont en copropriétés ; les 2/3 ayant été construits avant l'année 1975.

Des copropriétés, qui ne connaissaient pas, a priori, de difficultés particulières pour la plupart, semblent aujourd'hui devoir faire face à quelques tensions et ont du mal à assumer leurs obligations (mise aux normes des ascenseurs...).

Dans ce contexte et dans le cadre du 6^{ème} P.L.H.d. et du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Nancy, la Communauté urbaine a initié un dispositif innovant : « COPRO-ACTIF », permettant d'accompagner les copropriétés privées volontaires vers les travaux nécessaires et la gestion durable de leurs ensembles immobiliers.

Le suivi-animation de ce dispositif d'accompagnement expérimental des copropriétés a été confié à la S.P.L. « Grand Nancy Habitat », avec l'appui de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Nancy et Grands territoires.

Cet accompagnement multi-partenarial est proposé gratuitement, à l'ensemble des copropriétés engagées dans la démarche « COPRO-ACTIF » et ce, dès la signature d'une charte d'engagements partenariaux.

Le rôle de l'équipe d'accompagnement « COPRO-ACTIF » est de faciliter les prises de décisions des copropriétaires dans leurs stratégies de rénovation. Cette équipe de professionnels apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage aux copropriétaires, afin de les aider à initier et mettre en œuvre, de façon concertée, leur projet de réhabilitation de manière cohérente et durable.

Améliorer la connaissance du fonctionnement des copropriétés en particulier celle situées sur les Q.P.V. en mettant en place une étude spécifique, en particulier sur les quartiers couverts par le N.P.N.R.U.

Il conviendra également d'être attentif au devenir de la copropriété de la Bergamote sur le Plateau de Haye à Nancy, compte tenu de la complexité de la situation actuelle. Son traitement devra faire l'objet d'une mobilisation exceptionnelle.

Objectif stratégique 6 : adapter la politique locale de l'habitat et le P.L.H. au nouveau cadre juridique et aux nouveaux enjeux en matière d'équilibres résidentiels

Objectif opérationnel 13 : réviser la territorialisation (voir supra)

Objectif opérationnel 14 : élaborer une stratégie sur les équilibres résidentiels (voir infra)

Objectif opérationnel 15 : compléter les fiches actions du P.L.H. au regard des nouveaux enjeux identifiés

Objectif stratégique 7 : favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des ménages fragiles

Objectif opérationnel 16 : contribuer à la production de logements adaptés relevant du Plan Départemental pour l'accès au Logement et à l'hébergement des personnes défavorisées hors des Q.P.V.

Il s'agit d'encourager, en lien avec les communes, la production de ces logements sur le territoire du Grand Nancy.

Objectif opérationnel 17 : aider à la production de logements adaptés au handicap neufs ou par réhabilitations lourdes de logements H.L.M.,

Le Grand Nancy soutient financièrement la production de ces logements sur le parc H.L.M., en collaboration avec UeS et la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

De plus, tous les dispositifs opérationnels dus le parc privé, mis en place depuis la délégation de compétence en 2005, comportent tous un volet « maintien à domicile et adaptation des logements ».

Objectif opérationnel 18 : Favoriser l'accompagnement des publics présentant des fragilités sociales et/ou comportementales, pour l'accès et pour le maintien dans le logement

Il s'agit de poursuivre le travail partenarial avec les signataires du Contrat de ville, compétents sur ce sujet : Conseil Départemental, État, bailleurs sociaux.

Objectif opérationnel 19 : élaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

La loi A.L.U.R. pose de nouvelles obligations sur la procédure d'accès au logement social, à travers un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui, a minima, définira des orientations permettant de garantir plus de transparence pour les demandeurs de logements sociaux.

Le plan déterminera notamment :

- les modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux, les indicateurs utilisés, l'échelle géographique et les moyens mobilisés
- les indicateurs permettant d'estimer le délai d'attente moyen par typologie de logement et par secteur géographique
- les règles communes relatives au contenu de l'information délivrée au demandeur et aux modalités de délivrance de celle-ci

Il permettra la mise en place :

- un dispositif partagé de gestion de la demande, entre les bailleurs sociaux, les réservataires et l'E.P.C.I.,
- et un dispositif d'information du demandeur, visant notamment à définir à un niveau commun de délivrance d'information.

Le plan sera élaboré avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires, l'État, le Conseil Départemental... et délibéré par le Grand Nancy, après un avis formalisé des communes et du Préfet de département.

Objectif opérationnel 20 : Poursuivre le travail du Conseil local en santé mentale (voir Pilier 1)

Objectif opérationnel 21 : favoriser le logement des jeunes

En poursuivant les actions et partenariats tissés dans le cadre du 6^{ème} P.L.H.d., il s'agira également d'initier de nouvelles réflexions, en vue de la modification du P.L.H., qui permettront de prendre en compte la spécificité des Q.P.V.

La zone d'emploi du bassin de Nancy concentre environ 82 % de l'offre de logements spécifiquement dédiés aux jeunes. Sans nécessairement augmenter l'offre disponible, il conviendra d'amplifier les passerelles entre les différents types d'habitat et d'orienter les jeunes dans leur recherche de logement.

Objectif stratégique 8 : Assurer les équilibres résidentiels dans le Grand Nancy dans une logique de mixité sociale

Objectif opérationnel 22 : Favoriser la mixité sociale dans les Q.P.V.,

- Même si les marges de manœuvre sont réduites, un travail important devra être mené avec l'ensemble des partenaires (communes, Grand Nancy, État, réservataires,...) notamment dans le cadre de l'élaboration de la convention intercommunale d'objectif de mixité sociale. Il conviendra également de favoriser le maintien dans les Q.P.V. des ménages qui contribuent à favoriser ou à rétablir des équilibres sociaux, et notamment les personnes âgées.

Cette mixité passe par l'adaptation de l'offre à la demande de logements, en particulier en poursuivant la production de 30% de logements PLAI dans toutes les opérations nouvelles, et en offrant des logements à coûts maîtrisés (notamment dans le cadre de la remise en ordre des loyers) en dehors des grands quartiers.

L'accession sociale constitue sans nul doute un moyen pertinent de diversification de l'habitat et de mixité sociale et de statut sur un quartier. En effet, elle permet, lorsqu'elle est bien préparée, de proposer aux locataires du quartier d'accéder de façon sécurisée au statut de propriétaire sans quitter le quartier où ils ont bâti leur lien social, voire d'attirer une population extérieure au quartier (jeunes couples primo-accédants ou locataires issus d'autres quartiers).

La mobilité au sein du patrimoine devra être favorisée, en encourageant les parcours résidentiels (mutation, vente, accession sociale à la propriété).

- Les politiques de qualité de service mises en place par les bailleurs (politiques de développement social des quartiers, politique d'accompagnement des personnes âgées,...) visent aussi à favoriser le maintien des populations les moins précaires, au sein des quartiers les plus précarisés. Cette politique est soutenue par l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties réaffirmée dans la décision 19 du Comité interministériel de la politique de la ville du 19 février 2013.

Objectif opérationnel 23 : mettre en place la Conférence intercommunale du logement

La convention intercommunale de mixité sera élaborée dans le cadre d'une nouvelle instance décisionnelle à mettre en place, co-pilotée par le Président du Grand Nancy et le Préfet de Département : la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.)

Cette instance réunira, outre les 20 communes, des représentants du Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, action logement, des représentants d'associations représentatives... (voir supra)

Objectif opérationnel 24 : élaborer une stratégie communautaire en matière d'équilibre résidentiels

Cette stratégie sera élaborée et partagée dans le cadre de la modification du 6^{ème} P.L.H.d.

La recherche de la mixité sociale passe notamment par :

- les attributions et les mutations
- le traitement de la vacance
- la diversification de l'habitat
- l'accession sociale
- la mise en place de projets favorisant le mieux vivre ensemble, passant par un partage de la vision des quartiers avec un partenariat permanent entre le bailleur social, la commune, les associations, les équipements (MJC, Centre social, Foyer des anciens, ...).

Objectif opérationnel 25 : Être associé à la révision de la politique des loyers dans le parc H.L.M.

Objectif opérationnel 26 : promouvoir le logement des salariés

En s'appuyant sur le partenariat renouvelé et renforcé avec Action Logement.

Objectif stratégique 9 : assurer la tranquillité publique : en lien avec la politique prévention-sécurité (voir pilier 1)

Une réflexion, sur les questions de sécurisation, devra être menée en amont des projets de construction.

Il s'agit aussi de conduire collectivement, en renforçant les partenariats avec les acteurs locaux, des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité, avec principalement deux axes de travail : la clarification des rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, et l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les incivilités.

Objectif stratégique 10 : renforcer l'attractivité des quartiers en améliorant le cadre de vie

Objectif opérationnel 27 : Poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité

Les services de proximité sont l'ensemble des prestations courantes, quotidiennes ou indispensables que nos collectivités assurent ou délivrent en direction des habitants et des visiteurs du Grand Nancy notamment en matière d'espace public ou de cadre de vie

La charte de proximité a pour vocation d'articuler compétences du Grand Nancy et des communes.

La Communauté urbaine du Grand Nancy s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et sur un projet de territoire solidaire pour favoriser chaque jour un cadre de vie meilleur pour ses habitants.

Cette charte vient en complément des conventions de G.U.P. déjà signées par le Grand Nancy, les bailleurs sociaux, et les communes, ces dernières pilotant la démarche.

Tous les Q.P.V. devront être couverts par une convention de G.U.P.

Objectif opérationnel 28 : Élaborer la convention d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties

La qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes H.L.M. en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales, de l'État et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers.

Co-pilotée par le Grand Nancy et l'État, cette convention triennale aura vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (G.U.P.). Les actions des

organismes H.L.M., prises en compte dans le cadre de l'abattement de T.F.P.B., iront au-delà du droit commun. Elles viendront enrichir le bilan des actions réalisées dans le cadre des démarches de G.U.P., pilotées par les communes.

Objectif opérationnel 29 : Initier ou poursuivre le changement d'image des quartiers

La requalification des espaces du projet urbain s'appuie entre autres sur des opérations de résidentialisation et de redéfinition du statut des espaces. De manière générale, la résidentialisation constitue un mode de reconquête des territoires, par l'investissement des partenaires qu'elle suscite et le changement d'image qu'elle produit. Elle contribue à renforcer le sentiment de protection pour les habitants, leur respect des espaces, voire leur appropriation des espaces résidentiels.

Objectif opérationnel 30 : faciliter les mobilités

L'élaboration de la nouvelle stratégie de mobilités, en continuité avec le Plan de Déplacements Urbains de 2006 et en cohérence avec le nouveau Projet d'agglomération, s'inscrit dans le contexte de l'évolution du réseau STAN hiérarchisé autour de 4 lignes structurantes dont la ligne 1 de Tram et la ligne 2 de BHNS (bus à haut niveau de service) du renforcement de la transversalité Déplacements-Urbanisme-Habitat.

L'évolution de plusieurs paramètres (exigences environnementales, nécessité d'apaiser les déplacements et sécuriser les modes doux, contexte économique contraint, etc.) a impacté les enjeux de mobilité, qui sont aujourd'hui plus orientés vers les services, la qualité de vie et l'innovation que vers l'infrastructure.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la stratégie d'aménagement s'intéresse au fonctionnement du territoire au sein de son bassin de vie en plaçant l'usager et l'habitant au cœur des réflexions. Ainsi, l'approche des mobilités sur le territoire s'effectue désormais plus en lien avec les différentes politiques d'aménagement, aussi transversales soient elles, et notamment les politiques visant à améliorer la densité et la mixité urbaine par localisation raisonnée de l'habitat, des services et des commerces.

Compte tenu du nombre important de champs considérés par le PDU et relevant parfois de plusieurs politiques publiques, la nouvelle stratégie de mobilité s'articule autour des territoires vécus :

- **le Territoire des Proximités** : face aux défis environnementaux et économiques, une des priorités est d'imaginer un territoire proposant habitat, services et commerces afin de favoriser les déplacements les plus durables et de lutter contre la précarité énergétique.

Les actions mises en place par le Grand Nancy concernent par exemple :

- la promotion des modes actifs : le Plan Vélo est en cours d'élaboration, sa finalisation est prévue pour le début de l'année 2016.
- l'amélioration de la sécurité des déplacements grâce à l'observatoire de l'accidentologie, place depuis 2004.

- **le Territoire accessible** : pour répondre aux exigences d'accessibilité, le Grand Nancy a d'ores et déjà mis en place de nombreuses mesures (mises en accessibilité régulières du réseau de transport urbain et de la voirie) et poursuit le développement de cheminements continus et accessibles entre habitat, domaine public et équipements.

- **le Territoire ouvert** : les habitants du bassin de vie réalisent 94% de leurs déplacements dans le bassin de vie, et cela sans prendre conscience des multiples limites institutionnelles. Les parcours doivent être simples et naturels ; cela nécessite un long de travail de coordination, engagé depuis plusieurs années, entre les différents acteurs du territoire élargi sur des thématiques comme le ferroviaire, l'intermodalité, le covoiturage, etc.
- **le Territoire attractif et respectueux** : promouvoir l'accessibilité et l'attractivité du territoire tout en rationalisant la place de la voiture individuelle permet de garantir un environnement de qualité et apaisé en milieu urbain. Différents leviers complémentaires permettent d'orienter les usages vers cet objectif : stationnement, circulation, nouveaux services de mobilités, etc. Voici les actions et projets principaux développés par le Grand Nancy :
 - Amélioration de l'accès au territoire : le plan de circulation fera l'objet de réflexions par rapport à l'accessibilité et à la lisibilité des itinéraires dans l'attente de la mise en place de la future ligne 1 et des nouveaux projets d'aménagements comme notamment Nancy Grand Cœur et les Plaines Rives Droites.
 - Amélioration de l'attractivité du territoire et du cœur d'agglomération : s'agissant du stationnement, la politique tarifaire a été étudiée et adaptée afin de favoriser notamment le stationnement des chalands.
 - Consolidation du réseau de transports urbains : le réseau de transports en commun a été restructuré en août 2013, de manière concomitante avec la mise en service de la ligne 2 de BHNS, desservant des quartiers prioritaires comme le Plateau de Haye. Par ailleurs, une étude sur l'avenir de la ligne 1 est en cours et sera terminée d'ici le premier semestre 2016.
- **le Territoire facile, intelligent et coordonné** : l'évolution rapide du secteur du numérique et des nouveaux moyens de communication est prise en compte dans les réflexions d'aménagement du territoire tout en positionnant l'humain et le développement local au cœur des projets. Le Grand Nancy a ainsi mis plusieurs dispositifs en place comme :
 - la plateforme d'information sur les mobilités « G-Ny » dont la vocation est d'évoluer vers un outil « mobilité » complet,
 - le Plan de Déplacements Inter Administration du Grand Nancy et le soutien aux PDE et PdiE du territoire.

Objectif opérationnel 31 : renforcer les infrastructures haut débit

La situation des infrastructures de très haut débit existantes ou programmées dans les quartiers en rénovation urbaine est la suivante.

Plateau de Haye à Nancy et Maxéville

- **Pour les particuliers** : Nancy est située en zone très dense et Orange a déclaré son intérêt pour déployer des fibres optiques FTTH avec comme échéance 2020 ; Maxéville est en cours de déploiement par le Grand Nancy et doit être entièrement couverte au printemps 2015. Actuellement il y a sur cette commune 150 logements raccordés à cette fibre.
- **Pour les entreprises** : cette zone comporte plusieurs zones d'activités dont les occupants peuvent être raccordés à la fibre optique par le RIP du Grand Nancy : Porte nord, Saint Jacques 1 et 2, Champ le Bœuf et ZAC du plateau de Haye

Les Provinces à Laxou

- **Pour les particuliers** : Laxou est concernée par les déploiements d'Orange, qui a déclaré son intérêt pour déployer des fibres optiques FTTH, avec comme échéance 2020 ; et par Numéricâble qui entend couvrir toute la commune avant fin 2016 par une modernisation (FTTLA) et une extension de son réseau câblé.
- **Pour les entreprises** : ce secteur ne possède pas de zone d'activité mais les commerces, professions libérales, etc. peuvent demander leur raccordement à la fibre du Grand Nancy qui est déployée à proximité.

Haussonville – Nations à Nancy et Vandœuvre

- **Pour les particuliers** : Nancy est située en zone très dense et Orange a déclaré son intérêt pour déployer des fibres optiques FTTH avec comme échéance 2020 ; Vandœuvre est en cours de déploiement par Orange et doit être entièrement couverte en 2016.
- **Pour les entreprises** : La zone d'Haussonville ne constitue pas à proprement parler une zone d'activité mais les fibres optiques du Grand Nancy passent à proximité et les entreprises peuvent demander leur raccordement à la fibre du Grand Nancy qui est à proximité. Pour les Nations à Vandœuvre, qui constitue une zone d'activités dont les occupants peuvent être raccordés à la fibre optique par le RIP du Grand Nancy car les fibres optiques y ont été déployées dès 2005.

Objectif opérationnel 32 : favoriser la ville connectée

L'agglomération numérique n'a aucune vocation à remplacer l'Humain. Elle n'est pas non plus synonyme d'opposition d'un territoire physique à un territoire virtuel. Bien au contraire, elle suppose de mettre les technologies et les usages numériques au service des citoyens et de la citoyenneté, de l'emploi, du progrès et du développement durable.

Le développement du territoire numérique et intelligent doit dépasser le concept de smart city souvent associé à une vision technologique de la ville. **Le Grand Nancy doit avant tout être une agglomération vivante, intégrant les transformations sociétales, les évolutions culturelles et les révolutions technologiques.**

Les technologies numériques permettent de :

- collecter de l'information (énergie, météo, trafic, bâtiment, réseaux urbains...)
- de communiquer l'information (à un dispositif, à un centre de contrôle, à des serveurs disposant de logiciels d'analyse puissants...)
- d'analyser l'information afin de mieux la présenter, d'optimiser les opérations (en repérant les potentiels d'améliorations, les dysfonctionnements...) et de développer une capacité de prédiction (analyse des données et projections des tendances...)

Une ville intelligente est une ville qui “se connaît”

- les pics de trafic peuvent être connus en temps réel, les fuites d'eau peuvent être détectées immédiatement et l'intervention programmée, les tournées de collecte des déchets peuvent être optimisées en intégrant le niveau de remplissage des containers, les trajets de transport en commun peuvent être adaptés ...

Une ville intelligente est une ville plus proche de sa population, capable d'interagir facilement avec ses citoyens, capable de se faire connaître par ses habitants :

- les habitants peuvent être informés en temps réel des horaires de transport en commun, connaître leur consommation énergétique en tout temps, disposer d'un accès performant à Internet et aux réseaux, résider dans une ville sûre, avoir des informations diverses et riches sur ce qui l'entoure....

De manière globale l'utilisation des technologies numériques permet :

- **d'optimiser la gestion des ressources** et des réseaux urbains dans un contexte financier et environnemental toujours plus contraint
- **d'améliorer en continu l'efficacité des politiques publiques** en permettant une évaluation fine et constante des actions et des opérations
- **de faciliter la vie quotidienne et les interactions** des citoyens avec la collectivité avec la mise à disposition de services numériques (bornes d'informations, guichet numériques, applications mobiles comme G-Ny, réseaux sociaux ...)
- **d'associer le citoyen** à l'amélioration de son cadre de vie (signalement des anomalies sur la voirie comme avec Allo voirie, e-democratie...)

Objectif stratégique 11 : élaborer et mettre en œuvre le nouveau programme national de renouvellement urbain

Les objectifs incontournables des projets de renouvellement urbain sont les suivants :

- augmenter (ou renforcer) la diversité de l'habitat (statuts, typologie de logements et de bâtiments) pour favoriser les parcours résidentiels et permettre un rééquilibrage du parc social à l'échelle de l'agglomération,
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Le changement d'image durable des quartiers NPNRU représente un levier majeur pour rendre ces derniers plus attractifs auprès de populations souvent réticentes à s'installer dans ces quartiers (revalorisation).

→ Objectifs opérationnels NPNRU

- **augmenter (ou renforcer) la diversité de l'habitat (statuts, typologie de logements et de bâtiments) pour favoriser les parcours résidentiels et permettre un rééquilibrage du parc social à l'échelle de l'agglomération,**

Sur les terrains libres ou libérés à l'issue d'opérations de démolition, l'objectif est bien de proposer aux habitants du Grand Nancy des produits en location et en accession favorisant une mixité sociale et résidentielle sur les quartiers rénovés.

Le N.P.N.R.U. pourra autoriser les reconstructions de logements H.L.M. sur les quartiers faisant l'objet de démolition sur la base d'un argumentaire détaillé. Contrairement au P.R.U. (2004 – 2014), la reconstitution de l'offre en logements H.L.M. est souhaitée hors site, ce qui peut aller à l'encontre de souhaits d'habitants désireux de conserver les liens familiaux et sociaux qu'ils ont développés sur le secteur.

Les produits proposés sont principalement des maisons individuelles et de petits collectifs.

Les logements locatifs neufs des bailleurs doivent permettre d'offrir un parcours résidentiel aux habitants des quartiers tout en permettant à de nouvelles familles de venir s'installer dans ces quartiers.

Par ailleurs, les contreparties demandées par l'Association Foncière Logement pourront permettre de proposer des produits en locatif libre.

En matière d'accession, il s'agit aussi bien de proposer des produits adaptés aux revenus des ménages des quartiers que des produits recherchés sur l'agglomération par de futurs acquéreurs.

Les organismes H.L.M. ont su développer des produits accession adaptés aux attentes des ménages tout en sécurisant leur parcours résidentiel.

• **adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées**

Chaque quartier a un fonctionnement urbain propre. Son extension ou sa mutation urbaine doivent prendre en compte son environnement immédiat.

La volonté est de rompre avec les secteurs monofonctionnels dédiés exclusivement à l'habitat en y introduisant des services et des équipements à destination des habitants.

Les résidentialisations réalisées au pied des immeubles conservés et l'aménagement d'espaces publics contribuent à la revalorisation de l'image des quartiers et à leur attractivité. Afin de ne pas obérer le résultat recherché, il est nécessaire de réfléchir aux questions de sécurisation en amont des projets. L'appropriation et le respect de ces espaces par les habitants passera par l'association de ces derniers à la co-construction du projet.

• **Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique**

La création d'un nouveau pôle commercial sur le site des anciennes carrières Solvay, la réhabilitation des centres existants (Les Ombelles et la Cascade sur le Plateau de Haye), la restructuration des Tamaris sont la traduction concrète de la démarche de dynamisation économique engagée dans le cadre du 1^{er} projet de rénovation urbaine et qui doit se poursuivre dans le cadre du NPNRU. Il conviendra donc de prolonger l'effort déjà engagé sur le Plateau de Haye et de développer de nouveaux projets sur le quartier des Nations à Vandœuvre-lès-Nancy (centre commercial des Nations et Jeanne d'Arc) et aux Provinces à Laxou.

Au final, l'impact de la rénovation urbaine sur le cœur de ville des Nations ne pourra se mesurer qu'au regard d'une réhabilitation complète du centre commercial vétuste, menacé d'une complète désertification et visible par tous les usagers du quartier. Cette restructuration de très grande ampleur ne pourra être envisageable financièrement qu'avec le concours du plus grand nombre de partenaires. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la mobilisation des financeurs du droit commun sera insuffisante. Il convient d'engager la réflexion pour chercher d'autres modalités d'interventions notamment financiers.

En vue de repositionner ces quartiers dans le droit commun et les maintenir à un même degré d'attractivité que tous les autres quartiers de l'agglomération, il y a lieu également de moderniser les équipements et services de proximité. Cette démarche constitue un facteur de réussite essentiel car ces actions sont visibles et concrètes pour les habitants qui attendent des lieux fédérateurs pour la vie de leur quartier.

• **Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants**

Dans ce nouveau projet, la volonté des collectivités est de poursuivre le désenclavement des quartiers d'habitat social en les reliant au reste de l'agglomération.

Le désenclavement passe également par une amélioration de la desserte en transports en communs des sites prise en compte dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains. L'attention particulière portée à la question de la desserte des quartiers sera capitale dans le cadre du volet « Déplacement et Habitat » du futur PLU Intercommunal.

Ces quartiers s'ouvrent également aux nouvelles pratiques de mobilité (modes doux : marche à pied et deux roues) puisque des itinéraires cyclables sont intégrés aux projets d'aménagements en cohérence avec le schéma d'agglomération.

• **Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.**

L'un des objectifs incontournables consiste à viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.

L'enjeu pour les organismes HLM est pour les 15 prochaines années de poursuivre la réhabilitation du parc de logements non rénové et plus particulièrement d'améliorer la performance énergétique des logements déjà bien engagée dans le cadre du P.R.U. (2004 -2014), car il s'agit d'une nécessité environnementale et sociale notamment dans sa dimension de lutte contre la précarité énergétique.

Pour la requalification de logements locatifs sociaux, seuls les travaux qui obtiendront a minima le « label haute performance énergétique » 2009 (HPE rénovation) seront financés.

Les futurs projets rechercheront l'excellence, notamment en matière de qualité environnementale.

Après un diagnostic préalable, un travail d'accompagnement des copropriétés en matière de réhabilitation thermique sera engagé sur toute l'agglomération, avec une attention particulière sur les quartiers NPNRU.

Des questions comme celle de la gestion des eaux pluviales ou des réseaux de chaleur seront abordés à l'échelle des quartiers dans leur ensemble.

Les projets seront montés dans un esprit d'ÉcoQuartier.

• **Améliorer les conditions de vie des habitants à travers la gestion du quartier**

La gestion urbaine de proximité est une clé de réussite indispensable pour la pérennisation des investissements engagés au sein de ces quartiers.

Ce champ d'intervention est également prévu par l'article 5.1 du titre I du nouveau règlement de l'ANRU : la convention de rénovation urbaine intègre un projet de gestion partenarial, co-construit avec les habitants sur la base d'un diagnostic du fonctionnement du quartier.

Le projet de gestion partenariale comprendra notamment les éléments suivants :

- l'évolution des domanialités et des responsabilités de gestion,
- les conditions d'implication des habitants et de concertation notamment en amont de toute opération impactant les charges des locataires (travaux de résidentialisation, ...),
- l'évolution et la soutenabilité financière des modalités de gestion du quartier et l'impact sur l'organisation des gestionnaires,
- le fonctionnement des équipements publics,
- le dispositif de coordination, de pilotage, de suivi et d'évaluation.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objectif stratégique 1 : favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville

Objectif opérationnel 1 : disposer d'éléments d'éclairages

Qu'il s'agisse d'insertion professionnelle ou de développement économique, il paraît indispensable de disposer d'**éléments d'éclairages** nous permettant de qualifier les situations au sein des Q.P.V. Cela afin de mieux comprendre les contextes **infra territoriaux** et ainsi mieux traiter les problématiques rencontrées, avec le souci permanent que la situation reflétée par l'analyse soit fidèle à la situation réelle vécue par les habitants.

Objectif opérationnel 2 : optimiser l'accès aux mesures de droit commun

La **mobilisation prioritaire du droit commun** constitue un objectif à part entière. Il s'agit donc d'assurer une **présence physique**, de proximité des services qui délivrent les mesures de droit commun en matière d'emploi. Au-delà de la présence physique facilitant l'accès aux lieux, il conviendra d'interroger **l'accès aux mesures elles-mêmes**. Dans cette perspective, l'accès au droit commun à travers les NTIC est à appréhender.

Objectif opérationnel 3 : répondre aux besoins en qualification des habitants des Q.P.V.

L'enjeu est de pouvoir apporter **une réponse aux besoins de qualification** des habitants des Q.P.V. Le parcours de qualification est constitué de plusieurs étapes (définition de projet professionnel, validation du projet, entrée en formation, obtention d'une qualification), c'est tout ce processus qui sera accompagné par les partenaires. L'alternance est une autre modalité de qualification qui sera développée, notamment en lien avec les collectivités. Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique assurent, entre autre, une fonction de professionnalisation et de qualification, il est donc nécessaire d'accompagner ces structures qui emploient des habitants des Q.P.V. et qui assurent la mise en place de parcours d'insertion tuilé (progressif).

Objectif opérationnel 4 : sécuriser les trajectoires d'accès à l'emploi

La sécurisation des parcours d'insertion est un élément important au regard des **difficultés rencontrées par les habitants des Q.P.V.** Au delà de la qualification, les habitants des Q.P.V. peuvent rencontrer des difficultés d'ordres sociales affectant directement les possibilités d'insertion professionnelle. Ainsi, il est nécessaire de proposer des **solutions en matière d'accompagnement** socioprofessionnel, celles-ci ont vocation à traiter les problématiques comme la mobilité (au sens large), le savoir-être, la constitution d'un réseau professionnel, la garde d'enfants, le logement, la gestion du budget... Ces leviers d'actions sont inscrits dans les programmations d'actions du Contrat de Ville et du PLIE. Concernant l'action en direction des jeunes, l'outil « Mission Locale » est en première ligne, il est déjà implanté au sein des Q.P.V. Ainsi, certains objectifs chiffrés posés par l'État à travers la circulaire du 25 Mars 2015 sont d'ores et déjà atteints, il s'agira donc de les maintenir voire de les amplifier.

Objectif opérationnel 5 : favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est également un axe important, d'autant plus que la loi inscrit un nouveau critère lié au lieu de résidence. La MDE/ML du Grand Nancy s'est vue confier en la mise en place d'un **plan de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité**. Ce plan sera renforcé. Il tiendra compte des priorités transversales formalisées par l'État (l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations).

Objectif stratégique 2 : soutenir le développement économique local

D'une manière générale, la démarche ATP (Association Territoire Projet) portée par les services du développement économique de la Communauté urbaine du Grand Nancy est une opportunité facilitant la mobilisation des agents économiques locaux. Il est donc important de s'appuyer sur cette organisation territoriale pour mener les actions, tant sur le volet développement économique que sur le volet emploi.

Objectif opérationnel 6 : valoriser les potentialités du territoire

Le territoire a ses forces et ses faiblesses, il s'agit de valoriser les potentialités du territoire en diffusant une information actualisée sur les caractéristiques du tissu économique local. Cette approche est à articuler avec une démarche de promotion et de découverte des métiers, des filières et des secteurs.

Objectif opérationnel 7 : favoriser la création et l'installation de nouvelles activités au sein des quartiers politique de la ville

La création et l'installation de nouvelles activités favorisent la création d'emploi, ces dynamiques sont à accompagner : Pour se faire il est nécessaire de proposer un accueil aux entreprises afin de faciliter la création par un accompagnement spécifique. Une fois installés, les employeurs peuvent rencontrer des difficultés dans leurs recrutements ; une des réponses permettant de satisfaire ces besoins consiste à mobiliser des contrats aidés, lesquels sont soumis à des objectifs chiffrés Q.P.V. La création d'activité par les habitants des Q.P.V. doit également être accompagnée, un service d'amorçage de projet (Cité lab) sera donc proposé. Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique génèrent de l'activité et de l'emploi, les supports d'activités proposés peuvent être diversifiés afin de correspondre à des tensions territoriales sur le marché de l'emploi, ces évolutions seront accompagnées. Enfin, l'information concernant l'offre immobilière à vocation économique doit être accessible afin de favoriser l'installation physique des activités.

Objectif opérationnel 8 : accompagner et soutenir l'activité et l'emploi local

L'animation et la dynamisation de l'activité et de l'emploi local sont primordiales, les actions d'anticipation des mutations économiques bénéficient à l'activité locale et favorisent le positionnement stratégique des acteurs locaux. Par ailleurs, l'introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics est un moyen de recruter des publics qui habitent les Q.P.V., c'est également une opportunité pour les entreprises attributaires. Certaines de ces entreprises ont signées la convention « entreprises et quartiers » dans laquelle des engagements sont formalisés, il est nécessaire d'accompagner la mise en œuvre concrète et opérationnelle de ces engagements. L'accès aux métiers de la fonction publique et à l'alternance sont des solutions en matière d'emploi, il s'agira de favoriser et d'accompagner l'accès des publics Q.P.V. en lien avec les collectivités locales et les services de l'État concernés. Enfin, les rencontres entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs continueront d'être déclinées dans la proximité, en lien avec les territoires et les partenaires, d'autres formules seront également développées et proposées.

Objectif opérationnel 9 : L'objectif est de : Créer et installer une instance de coordination et d'animation des politiques de l'emploi, de l'insertion et du développement économique composée des partenaires institutionnels (État, Pôle emploi, MDE et missions locales, Conseil Régional, Conseil Départemental, Grand Nancy et les communes « Q.P.V. »).

Cette instance serait chargée d'assurer la déclinaison des politiques publiques de droit commun et spécifiques à l'échelle du Grand Nancy et pour chaque quartier prioritaire.

En complément de ces orientations stratégiques et opérationnelles, la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 apporte des précisions, elle fixe notamment des objectifs chiffrés en ce qui concerne l'accès aux mesures de droit commun. Bien que ces mesures soient déjà prises en compte au travers des objectifs cités plus haut, il paraît néanmoins important de les citer explicitement.

Concernant l'insertion professionnelle des jeunes résidents de quartier prioritaire (QPV) :

- Atteindre l'objectif régional de 22,7% de jeunes résidents QPV en emploi d'Avenir. Cet objectif est à moduler au niveau local compte tenu du « poids » des jeunes résidents en QPV au sein des différents quartiers prioritaires de l'agglomération nancéenne ;
- Renforcer l'accompagnement CIVIS des jeunes en QPV avec un objectif d'entrée d'au moins 20% de jeunes issus des quartiers prioritaires ;
- Développer le parrainage individuel des jeunes demandeurs d'emploi (DE), avec un objectif de 25% ;
- Augmentation du nombre de prescription pour les jeunes résidents QPV vers l'Ecole de la 2^{ème} chance (de l'ordre de 36%) ;
- Augmenter la part des jeunes des QPV en contrat d'apprentissage et contrat d'alternance ;
- Expérimenter la Garantie Jeunes (qui a démarrée en avril 2015) qui s'inscrit dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce dispositif, porté par les missions locales, vise les jeunes en situation de grande précarité, en particulier ceux qui sont ni en emploi, ni en formation, ni étudiants. Il permet un accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi. Concernant la politique de la ville, l'objectif national est de 21 % de jeunes issus des QPV parmi les bénéficiaires de la garantie jeune (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015) ;
- Mobiliser le nouveau « contrat starter » pour les jeunes de moins de 30 ans les plus éloignés de l'emploi. Le CUI-CIE « starter » est pris en charge à 45 % par l'État. Il s'agit d'un contrat à temps plein (35h semaine).

Pour ce qui relève de l'accès aux mesures d'aide à l'emploi de droit commun pour les résidents des quartiers prioritaires :

- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers, en développant la prescription de contrats aidés CUI/CAE en direction des DE résidents des quartiers prioritaires, en renforçant le partenariat Missions Locales/ Pôle emploi au profit des QPV
- Lutter contre l'illettrisme en développant l'accès des résidents des QPV au dispositif « Compétence Clé ».

En ce qui concerne le développement de l'activité économique :

- Développer l'activité et l'implantation des structures d'insertion par l'activité économique. A noter que sur 63 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en M&M, seules 3 sont implantées dans un QPV de l'agglomération nancéenne (5 pour le département).
- Soutenir la création d'entreprises par les résidents des QPV.
- Démultiplier la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

LES AXES TRANSVERSAUX

Le contrat de ville constitue un outil de décloisonnement entre politique publique et territoire. L'accompagnement global et la prise en compte des jeunes traversent les politiques publiques des 3 piliers (logement, culture, santé, emploi...) et la promotion de l'égalité femmes-homme est un principe qui s'applique à chacun d'entre eux.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le principe de non discrimination, régi par le droit français (article 225-1 du code pénal) et européen, s'inscrit dans une démarche de changement social, systémique et culturel.

La lutte contre les discriminations vise à rétablir l'égalité de traitement des personnes dans l'emploi, la santé, l'éducation, le logement, et plus généralement dans l'accès aux biens et services.

A ce titre, la lutte contre les discriminations recouvre 3 grands types d'actions :

- la sensibilisation et la prise de conscience des publics potentiellement discriminants et potentiellement discriminés aux phénomènes de discrimination.
- le changement des pratiques professionnelles de personnes ou groupes susceptibles de produire des discriminations
- l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes de discriminations (accès aux droits).

Dans ce cadre, seront privilégiés les axes d'intervention suivants :

Objectif 1 : prévenir et lutter contre les discriminations en direction des acteurs décisionnaires, à l'initiative de programmes d'actions visant à faire prendre conscience des processus de stigmatisation et de discrimination à l'œuvre sur leur territoire ainsi qu'à déconstruire les stéréotypes et transformer les pratiques professionnelles :

- formation des acteurs
- échanges de pratiques
- mise en œuvre de plans territoriaux de lutte contre les discriminations
- création et diffusion d'outils.

Objectif 2 : prévenir les discriminations dans l'accès aux droits sociaux et à la justice en direction des publics susceptibles d'être victimes ou victimes de discriminations :

- accompagnement social des personnes s'estimant victimes
- accompagnement des publics favorisant l'accès aux droits juridiques et à la justice.

Objectif 3 : prévenir les discriminations et favoriser l'égalité femmes/hommes par des actions de sensibilisation des publics sur les préjugés, stigmatisations, stéréotypes en vue de conduire à des changements de pratiques.

Seules les actions de prévention et lutte contre les discriminations concernant les habitants des quartiers prioritaires seront éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville (CGET), ces actions et financements ne pouvant se substituer aux actions et financements de droit commun.

Il convient de noter que depuis 2005, **un plan de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi** a été mis en place dans l'agglomération de Nancy en vue de sensibiliser les entreprises à la lutte contre les discriminations et de les accompagner dans leurs recrutements en prenant en compte de la diversité.

Animé par la maison de l'emploi pour le compte de l'État et de la Communauté urbaine du Grand Nancy, celui-ci comporte une mission de coordination et d'animation et la mise en œuvre d'actions selon 3 axes d'intervention :

- **Axe 1** – Changer les mentalités et les représentations des employeurs, privés comme publics, par des actions de sensibilisation/information, des sessions de formation (organismes de formation, élus, employeurs (DRH)...), des campagnes de sensibilisation ;
- **Axe 2** – Accompagner les victimes (lieu d'écoute, accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi, soutien psychologique, orientations vers le Défenseur des droits) ;
- **Axe 3** – Accès effectif à l'emploi par la mise en relation des chercheurs d'emploi avec des entreprises via des outils mis en place par la maison de l'emploi ou des opérateurs partenaires (Bourse aux compétences par exemple).

Objectifs opérationnels :

1 : poursuivre la déclinaison du plan de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi mis en place dans l'agglomération de Nancy.

2 : Élaborer un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle intercommunale et portant sur les différents champs de la discrimination (logement, sexe, handicap, etc...)

Plan d'action :

- réactualiser le plan de lutte contre les discriminations à l'emploi, plan porté par la Maison de l'Emploi
- initier une réflexion partenariale pour réaliser un diagnostic territorial partagé
- Définir les priorités en matière de lutte contre les discriminations.

ÉGALITÉ CITOYENNETÉ PROMOTION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les enjeux

La mise en évidence concrète des valeurs de la République et des actions d'éducation à la citoyenneté doit ainsi constituer un axe majeur, lisible et transversal du contrat de ville, conformément aux mesures identifiées lors du comité interministériel « Égalité et citoyenneté, la République en actes » de mars 2015

Dans cette perspective, la promotion des valeurs républicaines et d'une citoyenneté active sont déclinées de manière transversale dans chacun des trois piliers et dans l'ensemble des thématiques du contrat de ville.

C'est dans ce cadre que le colloque « La République dans la cité », a été organisé le 19 mai 2015 par le Grand Nancy avec l'État/Préfecture. Celui-ci est venu compléter cette démarche, avec des associations des quartiers et de l'ensemble de l'agglomération. 400 personnes dont des experts ont participé à cette journée d'échanges, autour du « faire société ensemble ».

Pour faire du contrat de ville un instrument de promotion de la citoyenneté, des valeurs de la République et de la laïcité, les signataires pourront s'engager à appliquer les « bonnes pratiques » suivantes, dans leurs interventions en faveur des quartiers prioritaires :

1. Soutenir les acteurs associatifs structurants dans les quartiers prioritaires, par le recours possibles à des engagements pluriannuels (État...), dans le respect des règles propres à chaque financeur.
2. Rappeler aux acteurs associatifs, qui bénéficient de financements publics, qu'ils respectent dans leurs actions et leurs locaux les règles de vie conformes au droit et respectueuses des valeurs découlant des principes de la devise républicaine et de la laïcité.
3. Veiller à l'information réciproque entre financeurs et faire usage d'un droit d'alerte permanent.

Le plan d'actions spécifique

Le Contrat de Ville impulsera des initiatives concrètes et spécifiques à la mise en œuvre de cet axe transversal :

1. Inciter, dans les **appels à projets** annuels, les structures municipales ou associatives, porteuses de projets, à proposer des actions s'inscrivant explicitement dans ces objectifs de promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté et y donner priorité.
2. Optimiser le dispositif des **conseils citoyens** du contrat de ville, pour imaginer et proposer des initiatives de proximité pouvant concourir à la promotion des valeurs républicaines.
3. Exploiter pleinement les potentialités pédagogiques relevant des **questions de justice** pour démultiplier des actions d'éducation à la citoyenneté (PJJ - Éducation Nationale - Structures de quartiers)
4. Mobiliser les **partenaires institutionnels** signataires du contrat de ville, pour proposer des actions et s'associer à des initiatives susceptibles de promouvoir la citoyenneté et les valeurs républicaines (rencontre-débats, accueil de jeunes dans les institutions locales, participation aux cérémonies patriotiques et aux rites républicains, plan égalité des chances du ministère de la Défense...).
5. Promouvoir le **service civique**, permettant à des jeunes volontaires de s'engager au service d'activités et de projets d'intérêt général en veillant à ce que les jeunes des quartiers de la Politique de la Ville bénéficient pleinement de ce dispositif
6. Porter résolument **les valeurs de la laïcité** en concourant à l'amélioration de la connaissance du fait religieux (relation avec tous les cultes) à l'explicitation de ces valeurs républicaines et à leur promotion.

Respect de la charte de partage des valeurs de la République

Pour que chaque organisme bénéficiant de financements publics devienne un acteur et incarne le visage de la République dans les quartiers prioritaires, il devra respecter les règles de vie, les valeurs découlant des principes de la devise républicaine et de la laïcité, à savoir :

- La langue de la République est le français.
- La liberté d'expression s'exerce dans le respect de la liberté de chacun, du pluralisme des opinions et du projet socio-éducatif de la structure,
- L'égalité en actes entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, s'applique dans le fonctionnement de la structure comme dans son cadre d'intervention. La mixité doit être recherchée dans tous les espaces et activités, y compris sportives,
- La fraternité guide la structure dans le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire,
- Conformément aux valeurs découlant du principe de laïcité, la structure s'engage à respecter les éventuelles croyances religieuses et philosophiques de chacun et s'engage à ne faire en aucun cas la promotion ou le dénigrement d'une religion ou d'une conviction, de façon directe ou indirecte.
- Du fait de sa vocation socio-éducative et dans le respect des valeurs découlant du principe de laïcité, l'équipe accueillante de la structure doit respecter les exigences professionnelles d'impartialité et de « juste distance » et refuser toute pression prosélyte.
- La structure lutte contre toutes les violences et les discriminations prohibées par la loi, en particulier celles liées à l'origine ethnique, au genre, à l'orientation sexuelle et aux opinions. Elle lutte ainsi contre toutes les formes d'incitation à la haine, d'expressions de sexisme, d'homophobie, de racisme ou de xénophobie, de négationnisme, d'agression liée à la religion quelle qu'elle soit.
- La structure participe au vivre ensemble et à la compréhension de l'autre contre le repli communautaire.
- Toutes ces règles sont inscrites dans le règlement intérieur de la structure, qui est porté à la connaissance et accepté par les publics.

B) LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS PAR QUARTIERS

Les orientations et actions présentées dans les arbres d'objectifs des territoires prioritaires qui suivent engagent la ville concernée, qui dans son rôle de proximité, participe à la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville.

MOUZIMPRÉ À ESSEY-LÈS-NANCY



Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, le Commissariat Général à l'égalité des territoires a identifié sur le quartier de Mouzimpré une concentration urbaine de proximité comprenant au moins 1 000 habitants et un revenu médian inférieur au seuil de bas revenus fixé à 11 700 € sur l'agglomération de Nancy.

Un périmètre ne comprenant pas toutefois l'ancienne zone urbaine sensible, soit l'intégralité du quartier de Mouzimpré a donc été défini. En effet, plusieurs bâtiments du quartier de Mouzimpré ont été exclus de ce périmètre car la vente de logements et l'accession à la propriété ont révélé une augmentation de revenu médian sur ce quartier.

Malgré cette amélioration en dépit des actions déjà menées, le quartier de Mouzimpré connaît toujours des difficultés caractérisées par la dégradation de la situation de personnes déjà en difficulté et la situation géographique enclavée du quartier.

En effet, le profil des habitants met en exergue une évolution constante du vieillissement des locataires et la place prépondérante des personnes seules et des familles monoparentales. 200 personnes seules et 115 familles monoparentales représentant respectivement 41,9 % et 24,10 % du parc immobilier étaient recensées en 2012.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal s'est prononcé pour définir les priorités d'un projet de cohésion sociale territorial (PCST) susceptible de s'inscrire dans le prochain contrat de ville pour les années 2014 à 2020.

Le Conseil Municipal a donc défini les objectifs suivants qu'il entend décliner au travers d'actions relevant des trois piliers identifiés dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi) :

- poursuivre les actions initiées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité visant à améliorer le cadre de vie du quartier et à protéger l'environnement tout en y associant les habitants du quartier,
- mettre en œuvre des mesures pour favoriser l'accès à l'emploi pour tous, en privilégiant le développement d'une collaboration en matière de recrutement entre le pôle emploi et les entreprises nouvellement implantées à Essey-lès-Nancy, en favorisant la rencontre de l'offre et la demande concernant le secteur des services à la personne,
- soutenir les actions pour garantir un accès plus équitable aux droits, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, notamment en poursuivant les objectifs déclinés précédemment dans le cadre du projet éducatif local, en privilégiant les projets visant à réduire la fracture numérique et en développant des actions de prévention des conduites à risque,
- favoriser les actions visant à soutenir l'exercice de la fonction parentale, notamment au regard du nombre élevé de familles monoparentales,
- promouvoir les actions visant à améliorer l'accès à la santé et à la lutte contre l'isolement,
- développer les actions citoyennes pour renforcer les liens entre les habitants du quartier et les acteurs institutionnels mais aussi pour prévenir de la délinquance et préserver la sécurité publique,
- concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations,
- favoriser les actions facilitant la mobilité et les déplacements des personnes handicapées,
- promouvoir les actions visant à maîtriser la consommation d'énergie et la réduction des charges des ménages.

Le détail des programmes d'actions à mettre en œuvre et portant sur les trois piliers figure dans les arbres d'objectifs définis ci-après.

QUARTIER DE MOUZIMPRE

ARBRES D'OBJECTIFS "EDUCATION"

Enjeux :

Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants
Impacts attendus :
Baisse significative de l'absentéisme, du décrochage scolaire et développement de l'ambition scolaire

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Contribuer à la réussite éducative des jeunes et des enfants.	Mobiliser les actions, les ressources et les dispositifs des communes (création d'ateliers positifs), des partenaires	Organiser les rythmes scolaires et périscolaires,	Nombre et types d'activités proposées sur les rythmes périscolaires. Taux de fréquentation des activités.	Ville	D.R.D.J.S, C.A.F, Associations (Etoile, ...)
	favoriser la vie en société et en groupe	Organiser des classes de découverte	Nombre et types d'actions d'accompagnement à la scolarité proposées. Types de structures concernées, nombre d'enfants concernés.	Caisse des Ecoles	Parents d'élèves
	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen	Mettre en place d'actions relatives à l'apprentissage des règles en encourageant le respect des valeurs de la République, notamment le principe de laïcité (Prévention routière, formation aux premiers secours...)	Types d'actions proposées, Nombre et types de structures participantes, Taux de fréquentation à ces actions.	Education Nationale et Ville (police municipale)	Prévention routière, association des secouristes de la Poste et Orange
Promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté	Faciliter l'usage des nouvelles TIC	Développer des actions spécifiques à destination des parents sur : - l'utilisation des sites institutionnels et la sensibilisation aux applications smartphone - l'utilisation des réseaux sociaux - le contrôle parental à destination des jeunes sur : - Dangers des réseaux sociaux - Dérives addictives liées à l'utilisation des TIC	Nombre de formations proposées aux adultes, types de modules, nombre de séances Nombre de participants et typologie des publics Types d'actions proposées, Nombre de jeunes participant	Education Nationale et Ville	Education nationale, police nationale, Grand Nancy (Cyberbases), club informatique d'Essey-lès-Nancy

QUARTIER DE MOUZIMPRE

ARBRES D'OBJECTIFS "ACCES AUX DROITS ET SOLIDARITES"

Enjeux : Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité Impacts attendus : Améliorer l'accès au droits					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Soutenir les personnes les plus fragilisées	Poursuivre l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées : - Lutter contre la précarité et l'isolement, - Faciliter le retour à l'autonomie.	Poursuivre les actions déjà engagées (Epicerie solidaire et ateliers collectifs), Poursuivre les aides sociales facultatives et les dispositifs partenariaux existants (CORSEC). Accompagner les publics en difficultés et les soutenir dans leurs démarches Mobiliser la réserve communale	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs. Nombre de personnes fragilisées visitées	CCAS, Ville	C.A.F, Département, CPAM, associations caritatives et Villes
		Mettre en œuvre des actions liées à l'apprentissage de la langue française,	Taux de fréquentation de ces structures.	Association Étoile	Ville, bailleur social, Etat

QUARTIER DE MOUZIMPRE

ARBRES D'OBJECTIFS "PARENTALITE/JEUNESSE"

Enjeu :
Accompagner les familles dans leur fonction parentale
Impacts attendus :
Création d'un réseau parentalité pour répondre à la demande des parents

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les politiques familiales	Maintenir les modes de garde périscolaire mis en place pour favoriser l'accès à l'emploi	Proposer des solutions de modes de garde adaptées en fonction des besoins des familles.	Types de solutions de mode de garde proposés, Nombre de bénéficiaires inscrits, Nombre de places vacantes, Nombre de familles sur liste d'attente.	Ville	C.A.F. et associations
	Mettre en place un lieu de ressources et d'informations pour les familles.	Développer et conforter le Lieu Accueil Enfants Parents (L.A.P.E), pour le rendre plus attractif aux parents des quartiers Kléber et de Mouzimpré Proposer des ateliers parents / enfants. Créer des espaces de rencontres pour les parents avec des professionnels de la petite enfance, notamment au sein de la maison de la parentalité.	Nombre de séances proposées au sein du Lieu Accueil Enfants Parents (L.A.P.E) et d'actions proposées.	Ville et Associations	C.A.F. Département
	Soutenir et accompagner les parents	Orienter les parents vers les structures d'accompagnement spécifiques	Taux de fréquentation des ces espaces de rencontres.	Ville	Département
	Améliorer l'offre de places en crèche pour les habitants du quartier	Construire une crèche à proximité du quartier	Nombre de mise en relation Types de difficultés rencontrées Typologie des familles Nombre de lits attribués aux habitants du quartier	Ville et CCAS Ville	Département C.A.F., Clinique Pasteur, Association Pitchoun

QUARTIER DE MOUZIMPRE

ARBRES D'OBJECTIFS "CULTURE, SPORTS ET LOISIRS"

Enjeu :

Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre

Impact attendu :

Augmentation des taux de fréquentation dans les structures culturelles et sportives

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les habitants dans les loisirs et les temps libres	Promouvoir les offres sportives et culturelles.	Organiser des activités sportives et culturelles (Tournoi Basket Batigere, opération sports et cultures, ALSH, ...), gratuité d'accès au festival "Essey Chantant" Proposer des événements culturels variés (littéraires, musicaux, expositions de peinture, patrimoniaux, ...) Créer une exposition par mois accessible à tous Organiser les jeudis de la culture en 2016 autour du théâtre, des concerts, des conférences, ... Accessibles au plus grand nombre Développer avec la population un patrimoine culturel	Types et nombre d'actions proposées, Nombre de participants.	Ville	Bailleur social et associations
		Articulation des politiques tarifaires en fonction des critères de ressources des familles.	Nombre de familles bénéficiaires, Types et nombre de prestations offertes.	Ville	Grand Nancy
	Favoriser l'accès aux équipements culturels et sportifs	Détermination d'un tarif préférentiel aux Ascéens pour l'usage de l'Espace Pierre de lune et permettre l'accès libre au terrain multisports du quartier	Nombre de locations de l'espace Pierre de lune, Taux d'occupation de l'espace multisports.	Ville	associations, Grand Nancy
	Accompagner les personnes âgées dans les loisirs et le temps libre Rompre l'isolement Créer du lien social	Communiquer sur les actions seniors mises en place. Développer des actions d'animation pour favoriser l'autonomie et créer du lien social, Créer une dynamique partenariale sur le quartier.	Taux de fréquentation, Nombre et types d'activités proposées et fréquences, Nombre de personnes concernées.	CCAS	Etat, Grand Nancy, CARSAT

QUARTIER DE MOUZIMPRE ARBRES D'OBJECTIFS "APPUIS AUX ACTEURS"					
Enjeu : Coordonner la vie associative Impact attendu : Maintien des associations présentes sur le territoire et de la pluralité des actions proposées					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Coordonner et accompagner des acteurs associatifs	Soutenir les associations	Soutien financier et logistique aux associations.	Types et nombre de soutiens apportés aux associations, Types et coûts des valorisations	Ville	Bailleur social, Département, Grand Nancy
		Mettre à disposition d'équipements aux associations, Apporter une aide logistique aux associations,			
		Valoriser de la mise à disposition des équipements communaux.			
	Accompagner les associations	Aider à la recherche de subventions, Aider au montage de projets et à leur suivi,	Nombre d'associations accompagnées, Montant des aides attribuées, Ecart entre les projets initiaux et réalisés.	Ville	Etat, Grand Nancy, Département, Région

QUARTIER DE MOUZIMPRE ARBRES D'OBJECTIFS "SANTÉ"					
Enjeu : Promouvoir la santé solidaire et équitable Impact attendu : Taux de participation des habitants aux actions proposées					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Améliorer le recours aux droits santé et renforcer l'accès et le recours aux droits santé	Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du territoire	Renforcer la connaissance des dépistages organisés (cancers du sein (octobre rose) et du colon rectal), conclusion de conventions entre la CPAM et le CCAS pour aider les plus démunis à accéder aux soins et bénéficier d'une mutuelle	Nombre d'acteurs participants, Participation des usagers aux dépistage, Niveau d'information suite à l'action.	CCAS	Villes, Grand Nancy, CPAM et associations
		Programmer des formations pour les élèves de CM2.	Nombre d'élèves formés.	Ville	Education Nationale
Promouvoir l'aide aux secours	Agir contre l'arrêt cardiaque et poursuivre l'apprentissage aux gestes de secours	Programmer des formations Sauveteurs, secouriste du travail auprès des assistantes maternelles et agents des collectivités.	Nombre d'assistantes maternelles formées, Nombre de salariés formés.	Ville	Grand Nancy, association Grandnancydéfib, CHU
		Développer un réseau de sauveteurs volontaires de proximité. Développer des outils cartographiques interactifs pour la Plan Communal de sauvegarde	Nombre de défibrillateurs sur la commune Nombre de personnes formées aux gestes de secours.		
Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé	Lutter contre l'obésité et les risques cardio-vasculaires	Créer des ateliers de cuisine et d'accompagnement spécifique des publics.	Nombre d'ateliers cuisine réalisés Type d'ateliers cuisine réalisé et fréquentation à chaque séance Spécificité des appels d'offres.	CCAS	Association Maison du Grémillon
		Créer des action spécifiques vis-à-vis des prestataires de restauration péri et extra scolaires.	Types de marchés retenus.	Ville	Prestataires retenus

QUARTIER DE MOUZIMPRE

ARBRES D'OBJECTIFS "SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE"

Enjeu :

Prévenir et lutter contre les Insécurité et incivilités

Impact attendu :

Baisse du nombre des faits de délinquance

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Sécuriser les équipements publics et renforcer la présence de proximité	Assurer des patrouilles régulières de la police	Organiser des patrouilles de sécurité, Organiser des opérations tranquillité vacances.	Nombre de patrouilles.	Ville	Police Nationale
	Mettre en place des dispositifs de vidéo tranquillité	Installer des caméras	Nombre de caméras, Nombre de faits constatés.	Ville	Etat (FIPD)
	Mettre en place des actions de médiation	Mettre en place de la médiation sociale	nombre de médiation mises en oeuvre.	Ville	Bailleur social
Préserver la tranquillité publique					
Prévenir les incivilités et lutter contre les dégradations	Mettre en place une gestion urbaine de proximité	Contractualiser avec les partenaires institutionnels présents sur le quartier	Nombre de faits constatés, suivi de la convention GUP (cf pilier 2)	Ville	Bailleurs, Grand Nancy et Etat

ENJEU IDENTIFIÉ SUR CE PILIER : DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services	Actions	Indicateurs de résultats	Partenaires
ACCOMPAGNER LES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI EN VUE DE FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI	Œuvrer en faveur de l'employabilité des publics en difficulté d'insertion socio-professionnelle	CCAS	Organiser des rencontres emploi et des forums favorisant la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi	Nombre d'emplois obtenus à l'issue de ces rencontres	7 communes des Plaines rive droite, Association La Porte verte, l'association des Rives de Meurthe -Pôle Emploi-Maison de l'Emploi du Grand Nancy-Mission Locale
		CCAS	Prendre en charge mobilité-transport	Nombre d'ascendants bénéficiant du « CitePass » Suivi CCAS et Grand Nancy	Grand Nancy
		Service des finances-Services techniques	Instaurer des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics de la Commune	Nombre d'ascendants bénéficiant des clauses	Maison de l'Emploi Conseil Départemental
		CCAS	Mettre en place le parcours territorialisé du PLIE et un accompagnement renforcé de la maison de l'emploi (conseils, CV, lettre de motivation, consultation d'offres...)	Nombre de sorties du public sur emplois ou formations qualifiantes	maison de l'emploi Association CPE
		CCAS	Mettre en place un accompagnement mission locale (suivi personnalisé des jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi)	Nombre de sorties du public sur emplois ou formations qualifiantes	mission locale
MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL	Rechercher de locaux pour les commerces et les entreprises	CCAS	Mettre en place un accompagnement des bénéficiaires du RSA	Nombre de bénéficiaires ayant retrouvé un emploi permettant de sortir du dispositif	Conseil Départemental
		Service développement économique	Mettre en lien les bailleurs avec les entreprises et commercant en recherche de locaux	Taux d'arrivée d'enseignes porteuses	Association la Porte Verte
		Service développement économique	Aider à l'accomplissement des formalités administratives lors de l'installation	Taux d'arrivée d'enseignes porteuses	Association la Porte Verte ADUAN
	Créer un guichet unique	Service développement économique	Développer et maintenir les commerces de proximité	Nombre de commerces ambulants présents sur le marché municipal	
	Créer d'un marché municipal				

ENJEU PRESERVER LES EQUIPEMENTS A L'ISSUE DU PLAN DE RENOVATION URBAINE					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services	Actions	Indicateurs de résultats	Partenaires
Pérenniser les investissements dans le cadre de la GUP	Entretien des espaces extérieurs (espaces verts communaux , voiries, aires de stationnement, aires de jeux, terrain multi sports)	Services techniques	Coordonner les opérations de tonte entre tous les partenaires du quartier (actualisation de la convention GUP)	Suivi de la convention GUP Nombre de signalements (satisfaction/insatisfaction) par les habitants du quartier	Grand Nancy, Bailleur social, conseil citoyen
	Gérer les ordures ménagères et les encombrants	Services techniques	Procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages Verbalisation des contrevanants	Nombre d'enlèvements réalisés	Grand Nancy, Bailleur social
	Protéger les équipements municipaux et du mobilier urbain	Services techniques/Police municipale	Installer de la vidéoprotection	Nombre de dégradations constatées	Etat (FPIL)
Améliorer la qualité de vie des habitants	Créer des relations de proximité aux habitants (information, accueil, médiation, prévention)	CCAS	Organiser des actions de prévention et de médiation (PMI, prévention spécialisée, visites régulières du quartier par les élus) Favoriser le tissu associatif sur le quartier (L'Etoile, les petits Débrouillards, ...)	Nombre de personnes présentes aux actions mises en oeuvre	Bailleur social, conseil départemental, conseil citoyen
Favoriser la mixité sociale et l'accès à la propriété	Vendre des logements sociaux avec un tarif préférentiel pour les habitants du quartier	Promouvoir la vente de logements sociaux	1/2 Nombre de logements sociaux vendus	Bailleur social	15/10/2015 Ville

LA CALIFORNIE À JARVILLE

LE DIAGNOSTIC

Jarville-la-Malgrange, Commune de 9 363 habitants (Insee 2012), de l'agglomération nancéienne, concentre différents facteurs d'exclusion localisés principalement dans le quartier de La Californie.

Avec une population de 1 914 habitants, le quartier de La Californie compte environ 900 logements sociaux répartis en 18 tours et barres. Construit dans les années soixante par un seul bailleur, Meurthe et Moselle Habitat (ancien OPAC 54), il compte également un Foyer Social, devenu Résidence Sociale, et une copropriété privée (issue de la vente de logements sociaux). Le quartier de La Californie est séparé du centre-ville par le canal de la Marne au Rhin et bordé par un axe passant (rue Gabriel Fauré).

Classé en Zone Urbaine Sensible, inscrit au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération nancéienne 2007-2014, et aujourd'hui en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (Q.P.V.), il s'agit du quartier de l'agglomération et de la ZUS de Lorraine qui concentre le plus de pauvreté et de précarité. Le revenu médian par unité de consommation s'établit à 6 300 €. Il demeure ainsi très éloigné des chiffres observés au niveau de la Communauté Urbaine (19 360 €) et même de la moyenne de l'ensemble des quartiers composant anciennement le CUCS (11 700 €). 75 % des ménages vivant sur le quartier Californie sont non imposables. La population à bas revenu concerne près de deux tiers des ménages du quartier. Parmi eux, 31 % ne vivent qu'avec des prestations sociales et familiales soit deux fois plus que sur le Grand Nancy. Ce phénomène de paupérisation est fortement lié au chômage, à la précarité de l'emploi et à la pauvreté économique et sociale de la population.

En 2012 le quartier Californie comptait 26 % de chômeurs contre 12,7 % à l'échelle de la Commune de Jarville-la-Malgrange et 7 % à l'échelle du Grand Nancy. Le nombre de demandeurs d'emploi au niveau communal a augmenté de 242 unités entre 2004 et 2012. En matière d'emploi, une part significative des personnes bénéficie d'un contrat aidé, ce qui est un indicateur supplémentaire de la situation de forte précarité des habitants de ce territoire.

Le quartier Californie ne compte aujourd'hui plus qu'un seul commerce, une pharmacie. Cependant, un grand nombre de services de proximité se trouve sur le quartier comme la Maison des Solidarités du Conseil Départemental, la Mission Locale ou des Services de la Municipalité (Service Politique de la Ville, Service Jeunesse, Service Parentalité/DRE).

Afin de pallier aux difficultés rencontrées face au chômage, la Ville de Jarville-la-Malgrange a souhaité intégrer le développement économique et l'accès à l'emploi au centre de ses objectifs, non seulement en impulsant un travail de réflexion avec ses partenaires, mais également en soutenant toutes actions favorisant l'insertion et la formation socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

C'est dans cette optique qu'ont été créés les journées « job d'été » ou encore le Forum « 6 Communes pour l'Emploi » qui permettent de mobiliser les acteurs économiques de l'Agglomération et d'être à destination des publics éloignés de l'emploi.

De la même manière, afin de redynamiser le tissu économique, et toujours dans la volonté de faciliter l'accès à l'emploi, la Municipalité subventionne dans le cadre de la Politique de la Ville des associations mettant en place des actions permettant d'aider les habitants à se rapprocher au mieux de l'emploi. Le projet de Ville de la Commune a également pour objectif d'améliorer l'économie sur le territoire jarvillois.

Néanmoins, les initiatives prises en matière d'emploi ne suffisent pas toujours à enrayer le chômage au sein du quartier, et ce dernier n'a cessé d'augmenter non seulement du fait d'un contexte économique actuel particulièrement difficile mais également lié à des problèmes d'employabilité de publics de plus en plus éloignés de l'emploi (problèmes de savoir-être, de garde d'enfants, de faible mobilité, de non-maîtrise de la langue française, d'environnement familial parfois compliqué,...).

Le profil sociodémographique du quartier de la Californie a peu évolué. A l'instar des quartiers d'habitat social, le quartier conserve un profil jeune puisqu'un peu moins de 26 % des habitants ont moins de dix-huit ans, soit une structure démographique plus jeune que la moyenne communale et communautaire. La part des familles nombreuses et monoparentales reste importante sur le quartier. La tendance au vieillissement des locataires n'échappe pas au quartier comme pour la plupart des autres quartiers de l'Agglomération. Le poids des personnes seules est prédominant, avec près d'un ménage sur deux composé d'une personne. A contrario, la présence des jeunes ménages de moins de 30 ans ainsi que celle des étudiants sont en baisse constante.

La Politique de la Ville est active depuis plus de vingt ans dans le quartier Californie afin d'offrir les conditions sociales favorables à une cohésion sociale non seulement porteuse d'équité mais également de citoyenneté. La Municipalité, à travers les dispositifs de la Politique de la Ville et de son droit commun, s'attache à accompagner les parcours de vie afin de pouvoir prévenir au mieux les ruptures. Malgré ce travail, le quartier Californie reste le quartier concentrant le plus de difficultés sociales par rapport aux autres quartiers prioritaires de l'Agglomération nancéienne.

Avec un projet de réussite éducatif en place sur la Commune depuis 2006, ce n'est pas moins de 90 enfants et jeunes du quartier Californie qui sont suivis chaque année ainsi que leur famille. Ce projet met en place des actions concernant le volet scolaire comme le volet social. Les actions se font régulièrement en lien avec des associations locales qui peuvent également être subventionnées par la Commune dans le cadre de la Politique de la Ville. Malgré ce travail important mis en œuvre, le taux d'échec scolaire reste encore trop élevé.

Le C.C.A.S de Jarville-la-Malgrange met régulièrement en place des actions liées à la prévention et à l'accès aux soins, et ce de manière partenariale avec les institutions et associations locales. Le droit commun de la Commune est régulièrement sollicité dans le cadre de la santé, tout comme les subventions Politique de la Ville. Néanmoins, ce travail n'est pas encore suffisant car l'enjeu principal réside dans l'accès aux soins de premier recours et dans le travail de prévention santé notamment en ce qui concerne la nutrition et le sport.

En matière de culture et de loisirs, la Commune de Jarville-la-Malgrange à travers l'Atelier œuvre tous les jours afin de promouvoir les activités culturelles et de loisirs. De nombreuses actions sont mises en place pour les habitants du quartier Californie dans le but de favoriser l'égalité des chances en matière d'offres culturelles et de pratiques sportives. Bien que la culture et les loisirs ne soient pas des thématiques prioritaires de la Politique de la Ville, la Municipalité soutient néanmoins les actions des associations œuvrant dans ce champ et qui permettent ainsi aux habitants du quartier Californie la découverte et la pratique d'activités tout en suscitant l'ouverture et la curiosité. Malgré toutes ces actions, les inégalités d'accès à la culture et aux offres de loisirs persistent entre le quartier Californie et le reste du territoire jarvillois.

Concernant la sécurité, le PRU et la coordination des actions de police et de cohésion sociale (commune, bailleurs, associations...) ont permis de freiner la délinquance dans le quartier Californie de manière visible et d'apaiser le quartier tant au niveau du trafic que des conflits, des violences, des dégradations ou des incivilités. De même, les actions d'associations subventionnées par la Commune dans le cadre de la Politique de la Ville contribuent également à cet apaisement du quartier puisqu'elles ont un impact direct sur le comportement des jeunes et notamment sur leur vision et relation avec les institutions. En dépit du travail lié au Projet de Rénovation Urbaine et à la coordination des actions de police et de cohésion sociale, qui ont permis de freiner la délinquance, celle-ci reste présente sur le quartier, allant de l'incivilité à des actes délictueux plus graves, majoritairement liés au trafic de stupéfiants.

Afin de promouvoir le lien social et la citoyenneté au sein du quartier Californie, le Service Politique de la Ville de la Commune s'attache particulièrement à soutenir la vie associative de proximité. La cohésion sociale du quartier repose en effet majoritairement sur les capacités de ces associations de quartier à maintenir les liens de proximité, le lien social et favoriser l'expression des habitants. Ces associations de quartier jouent souvent un rôle de médiateur entre les habitants et les institutions. Malgré un dynamisme dans la mise en synergie des forces locales, permettant de mieux considérer le quartier dans la ville, il perdure un déficit d'associations sur le quartier. Même si le CUCS avait permis que les habitants participent davantage aux activités associatives, cette implication reste néanmoins faible. Les associations communales éprouvent toujours des difficultés à valoriser leurs actions sur le quartier.

L'image urbaine de la Californie s'est transformée de manière significative dans le cadre de la Programme de Rénovation Urbaine 2006-2014. Cependant, le quartier concentre toujours une population qui reste confrontée à de grandes difficultés économiques et sociales.

Avant le PRU, le quartier Californie comptait une population de plus de 2 300 habitants, et environ 1 000 logements sociaux répartis en 18 tours et barres. Suite au PRU, le quartier compte aujourd'hui 1 914 habitants répartis dans 822 logements sociaux. Au total, ce n'est pas moins de 330 logements qui ont été démolis pour 120 reconstruits sur le quartier. Construit dans les années soixante par un seul bailleur, Meurthe et Moselle Habitat (ancien OPAC 54), il compte également un Foyer Social, devenu Résidence Sociale, et une copropriété privée (issue de la vente de logements sociaux). Le quartier de La Californie est séparé du centre-ville par le canal de la Marne au Rhin et bordé par un axe passant (rue Gabriel Fauré).

Avec l'installation d'une passerelle sur le canal pour les cyclistes et piétons et l'aménagement d'une coulée verte dans son prolongement, la création d'un mail central, la requalification de nombreuses rues et les flux de circulation mieux organisés au cœur du quartier, la Californie s'ouvre sur la Ville.

Les bâtiments conservés ont été réhabilités et les pieds d'immeubles embellis. De nouveaux logements publics et privés ont vu le jour, comme au Pré Jean Fontenier, ce qui a permis une dé-densification du quartier (-10 % de logements) et a ainsi favorisé son désenclavement par l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès. La superficie moyenne des logements des résidents reste inférieure à la moyenne observée dans les autres quartiers prioritaires. Le PRU a également permis la rénovation et la création d'équipements culturels et sportifs renforçant ainsi l'offre culturelle.

L'arrivée de la Ligne 2 permet de renforcer l'attractivité du quartier. Les bords de canal permettent un accès rapide et facile non seulement au reste du territoire jarvillois mais également au centre de Nancy pour les piétons et cyclistes.

Le quartier Californie a désormais, grâce au PRU, une vraie identité. Afin de permettre aux habitants de prendre conscience de cette dernière et de s'approprier leur nouveau quartier,

la Municipalité, en plus du PRU, s'est appuyée sur la Convention de Gestion Urbaine de Proximité afin de pérenniser les investissements réalisés et d'améliorer encore davantage le cadre de vie avec et pour les habitants, et ce en partenariat constant avec les institutions et associations locales. C'est dans cette optique que les actions de fleurissement ou liées à la propreté et au tri des déchets ont lieu régulièrement.

De la même manière, la Municipalité subventionne dans le cadre de la Politique de la Ville les associations mettant en œuvre des actions contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des habitants. Le projet de ville de la Commune a également pour objectif de redynamiser le territoire jarvillois et de contribuer à l'attractivité du quartier Californie.

Malgré toutes ces améliorations significatives du quartier Californie, certains dysfonctionnements persistent notamment concernant la propreté de celui-ci et son attractivité. De même, la population installée à la Californie reste confrontée à de nombreuses problématiques et difficultés sociales. L'image du quartier, même si elle tend à s'améliorer reste néanmoins encore négative. La mixité sociale n'est pas encore visible.

Cependant, riche de l'expérience du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du Projet de Renouvellement Urbain et de la démarche entreprise autour de la définition du Projet Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Jarville-la-Malgrange vise, à travers le Contrat de Ville, à poursuivre et à structurer le travail déjà engagé dans le cadre de divers dispositifs et à renforcer les moyens mobilisés, pour tendre vers une réelle intégration du quartier dans la Ville, tant au niveau structurel qu'au niveau social. L'amélioration du sentiment positif d'appartenance de la population comme le regard porté par toutes celles et ceux qui traversent le quartier, sont des éléments d'évolution positive significatifs pour mesurer l'atteinte d'un tel objectif.

LE PROJET DE TERRITOIRE

L'axe fort du projet jarvillois est de créer les conditions d'un « bien vivre ensemble » et de contribuer au mieux-être global qui profite à l'ensemble de la collectivité.

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 a défini les orientations de la politique de la ville pour les années à venir. Le contrat de ville constitue le cadre d'action de la politique de la ville pour la période 2015-2020. Il permet d'articuler de manière cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique dans les quartiers prioritaires en vue de réduire les écarts entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité.

Pour mener à bien les objectifs du Contrat de Ville, la Ville de Jarville-la-Malgrange s'engage sur trois axes majeurs structurant une intervention localisée sur le quartier de La Californie :

- Le Développement économique et Emploi : mettre en œuvre tous les moyens possibles dans le but de favoriser l'accès à l'emploi et d'accompagner le développement économique ;
- La Cohésion Sociale : offrir les conditions d'une cohésion sociale porteuse d'équité et de citoyenneté pour accompagner les parcours de vie et pour prévenir des ruptures ;
- Le Cadre de vie et Renouvellement Urbain : poursuivre et renforcer l'amélioration du cadre de vie tout en facilitant la vie quotidienne, porteuse de citoyenneté.

Dès lors, ce projet s'attachera à être le véritable catalyseur de l'action publique et des initiatives privées, pour contribuer au « mieux-être » global au sein du quartier.

L'ambition jarvilloise est de soutenir la dynamique locale, engagée depuis quelques années, par une action publique coordonnée, mais d'être aussi attentive et à l'écoute des contributions de chacun des partenaires concernés. Cette gouvernance, associe fortement la population et l'ensemble des partenaires locaux dans le respect des responsabilités de tous et s'inscrit dans un projet global d'évolution de la cité.

**ARBRE D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :
FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
Enjeu : Favoriser le développement économique du quartier et améliorer les services de proximité					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
<i>Rendre accessible les infrastructures de communication</i>	En mettant en place des interfaces de communication	Développer l'accès aux outils d'information et de communication ; Lutter contre la fracture numérique ; Banaliser l'utilisation de l'informatique	Nombre de personne utilisant la plateforme informatique ; Nombre de personne utilisant les postes de communication de la Mission locale	Ville de Jarville	Mission Locale/Maison de l'Emploi du Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En améliorant la qualité de la connexion	Mise en place du très haut débit	Avancée du déploiement de la Fibre Optique	Grand Nancy	Ville de Jarville Financement : Droit Commun
<i>Développer l'activité commerciale et les services de proximité dans le quartier ou favoriser leur accueil</i>	En créant les conditions d'accueil et de développement nécessaire	Pérenniser la création d'un pôle dédié à la Personne fréquentée par les habitants du quartier et au-delà ; Favoriser l'implantation de services de proximité	Nombre de commerces et services implantés	Ville de Jarville/Commerçants/ Professionnels	Associations locales/Grand Nancy/mmH/Conseil Départemental /Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Planter de nouvelles entreprises dans la Zone d'Activité</i>	En favorisant l'implantation d'entreprises et en diversifiant les activités sur la Zone d'Activité	Développer la Zone d'Activité ; Maîtriser la cession du foncier du secteur Pré Jean Fontenier	Nombre d'entreprises implantées dans la Zone d'Activité ; Types d'activités des entreprises ; Nombre de personnes travaillant sur la zone	Grand Nancy/Ville de Jarville	ADUAN/Service Développement Economique du Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Impulser et accompagner la création d'entreprise par les habitants</i>	En sensibilisant les personnes et en leur donnant envie de créer une entreprise	Développer/retravailler le dispositif Cité'Lab en fonction des spécificités du territoire (permanence de l'association, promotion du dispositif dans les lieux publics) ;	Nombre d'actions menées sur le territoire ; Nombre d'habitants touchés par ces actions ; Nombre d'entreprises créées sur le quartier ou à proximité	Maison de l'Emploi du Grand Nancy/Association APC/Ville de Jarville	Association APC/Etat/Ville de Jarville/Mission Locale/Maison de l'Emploi/Caisse des Dépôts et Consignations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

EMPLOI – INSERTION					
Enjeu : Assurer l'accès à l'emploi et lutter contre le chômage					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Créer de l'emploi et/ou les conditions d'un retour vers l'emploi	En poursuivant l'introduction de la clause de mieux disant social dans les marchés publics	Poursuivre l'intégration de la clause d'insertion dans les marchés publics de travaux et de services ; Suivi social du public accueilli dans les entreprises ; Systématiser l'étude de faisabilité	Baisse du nombre de demandeurs d'emploi ; Augmentation de l'expérience/qualification des demandeurs d'emploi ; Nombre de retours vers l'emploi ; Nombre de personnes bénéficiaires ; Durée moyenne de suivi	Ville de Jarville/Maison de l'Emploi du Grand Nancy/Donneurs d'ordre (entreprises/bailleurs...)	Mission Locale/Conseil Régional/Conseil Départemental /Etat/Commune Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En profitant des travaux sur le quartier et sur l'ensemble de la Commune pour développer les chantiers	Donner du sens au chantier/Diversifier la nature des chantiers ; Mise en place de chantiers d'insertion (type ATAL, éducatif de loisirs ou rémunéré) suite au Projet de Ville présenté par la Commune ; Rester vigilant sur des futurs projets afin de voir si des chantiers ne peuvent pas être mis en place ; Profiter des chantiers pour recréer du lien entre les bénéficiaires et les Services pour l'emploi	Nombre de chantiers ; Type de chantiers ; Nature du support ; Type de public	Ville de Jarville/Mission Locale et Maison de l'Emploi du Grand Nancy/Conseil Régional	Conseil Régional/Etat/Conseil Départemental /Bailleurs Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En mobilisant des associations d'insertion	Renforcer les actions des associations sur la Commune ; Présence d'agents de proximité de l'association Réciprocité jusqu'à la fin des travaux de Rénovation Urbaine ; Action « En Route vers l'Emploi »	Nombre de personnes mobilisées sur ces actions	Ville de Jarville/mmH/Grand Nancy	Association Réciprocité/Maison de l'Emploi du Grand Nancy et Mission Locale/Conseil Régional/Conseil Départemental /Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En offrant un accueil et un suivi de qualité et de proximité	Travailler en lien avec la Prévention Spécialisée ; Pérenniser le travail de la Mission Locale sur le quartier ; Poursuivre la qualité du travail Commune/Mission Locale-Maison de l'emploi du Grand Nancy et tout autre partenaire susceptible de travailler avec la Mission Locale-Maison de l'emploi du Grand Nancy (CTLIE)	Nombre de personnes accueillies et suivies par les Services ; Augmenter le nombre de personnes suivies et orientées ; Optimiser l'accueil de proximité	Ville de Jarville/Maison de l'Emploi du Grand Nancy/Mission Locale/Conseil Général	Conseil Départemental /Pôle Emploi/Conseil Régional/Grand Nancy/Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Faciliter la recherche d'information et de formation pour les publics en difficultés	En améliorant l'information sur les métiers d'avenir et les formations correspondantes	Travailler sur les questions de l'employabilité pour rapprocher les publics de l'emploi (public adultes et public jeunes) ; Forum « Info formation » ; « 6 Communes pour l'Emploi » ; Développer l'accès aux outils de communication ; Mettre en valeur les contrats d'apprentissage sur la Commune	Nombre moyen de visiteurs ; Formations proposées ; Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation ; Nombre d'employeurs mobilisés aux différentes actions ; Taux de satisfaction des visiteurs	Ville de Jarville/Maison de l'Emploi du Grand Nancy/Mission Locale	Grand Nancy/Communes limitrophes/Conseil Régional/Conseil Départemental /Pôle Emploi/Chambres Consulaires/Associations des parcs d'activités/Etat/Education Nationale Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

ARBRE D'OBJECTIFS COHESION SOCIALE :
OFFRIR LES CONDITIONS D'UNE COHESION SOCIALE PORTEUSE D'EQUITE ET DE CITOYENNETE POUR ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE
VIE ET POUR PREVENIR LES RUPTURES

EDUCATION / PARENTALITE / JEUNESSE					
Enjeux 1 : Elaborer une politique de l'éducation à destination des plus jeunes jusqu'aux jeunes adultes					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Repenser les modalités de gouvernance et de communication sur l'offre existante	En structurant le pilotage de la politique jeunesse	Poursuite d'un comité de pilotage ; Augmenter les possibilités d'accompagner les jeunes dans leurs projets ; Orienter les jeunes vers les structures compétentes	Nombre de réunion du Comités de Pilotage ; Nombre de projets jeunes accompagnés	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En mettant en place une coordination opérationnelle et technique pour décloisonner les actions et intensifier le partenariat	Poursuite d'un Groupe Technique ; Augmenter les réponses adaptées, apportées aux jeunes ; Pérennisation des postes du Service Jeunesse	Nombre de Groupes Techniques ; Nombre d'actions développées	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En repensant les modalités d'information et de communication en direction des habitants et des jeunes	Création d'une plateforme Google Drive ; Création d'un Forum permettant aux acteurs d'échanger entre eux ; Création d'un outil de communication par et pour les jeunes	Fréquence des Forums ; Fréquences d'utilisation de la plateforme ; mise en place de l'outil de communication	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Penser les parents et les jeunes comme acteurs de l'offre et de la vie de quartier	En écoutant et accompagnant les initiatives de jeunes	Mobilisation d'un groupe de jeunes (formule souple) ; Création d'un lieu d'écoute (type PAEJ)	Fréquence ; Nombre de jeunes y participant	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Penser les parents et les jeunes comme acteurs de l'offre et de la vie de quartier	En pensant la place des parents dans les activités proposées aux enfants	Améliorer les conditions d'accueil des parents sur les lieux proposant des activités aux jeunes ; Repositionner les parents dans l'accompagnement de la scolarité des jeunes	Augmentation des réponses adaptées aux attentes des parents	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En recréant les conditions d'une animation locale de proximité dans les quartiers	Créations d'instances partenariales encourageant la réflexion partagée et la mise en œuvre d'actions communes	Nombre d'instances ; Nombre de participants	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Adapter le contenu de l'offre proposée aux jeunes	En renforçant l'offre proposée au plus de 12 ans sur les champs de l'animation, du sport, de la culture et des loisirs	Mutualisation des compétences et des moyens entre les partenaires de la jeunesse ; Proposer un accueil de loisirs commun pour les 11-16 ans pendant les vacances d'été	Augmentation des réponses adaptées apportées aux jeunes	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En repensant le contenu de l'offre en direction des adolescents et jeunes pour mieux l'adapter à leurs attentes et besoins	Développement des chantiers éducatifs jeunes ; Action BAFA	Nombre de Chantiers ; Nombre de personnes participant à l'action BAFA	Ville de Jarville	Etat/CAF/Grand Nancy/Conseil Départemental /Education Nationale/Mission Locale/Associations/mmH Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Enjeux 2 : Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et assurer la réussite scolaire					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Donner une chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable	En facilitant l'acquisition des savoirs de base et en travaillant sur la maîtrise du langage oral chez les enfants	Lutter contre l'absentéisme ; Soutenir dans la durée les projets d'établissements scolaires (accompagnement éducatif, dispositifs personnalisés...) ; Classes REP	Amélioration des résultats scolaires	Education Nationale	Ville de Jarville/Conseil Départemental /Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En soutenant et en accompagnant les enfants en échec scolaire	Proposer une offre d'accompagnement scolaire ; Réseau de Réussite Educative ; Séance de soutien scolaire	Nombre d'enfants inscrits dans ces dispositifs ; Fréquence des séances	Education Nationale/Kaléidoscope	Ville de Jarville/Conseil Départemental /Etat/CAF Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En poursuivant la mise en place du Dispositif de Réussite Educative (DRE) sur le quartier de la Californie	Suivi individuel des enfants présentant de graves difficultés d'insertion, selon leur nature (santé, sociale, scolaire, éducative) ; Augmenter la réussite scolaire et sociale des enfants	Prise en charge de familles vulnérables sur le quartier ; Nombre d'enfants et adolescents concernés par le DRE ; Typologie des situations identifiées	Ville de Jarville (Caisse d'Ecoles)	Etat/Education Nationale/Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Enjeux 3 : Encourager les actions éducatives et pédagogiques tout en contribuant à renforcer les liens entre institutions/parents/enfants

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Apporter un soutien direct aux parents pour leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et les aider dans l'exercice de leurs fonctions éducatives	En proposant aux familles en difficulté un accompagnement et un soutien personnalisé et ciblé autour de leurs problématiques	Animer les rencontres thématiques ; Pérenniser le poste de médiatrice « Famille » ; Valoriser le rôle du Lieu d'Accueil Parents Enfants et augmenter sa fréquentation (LAPE) ; Dispositif DRE	Nombre de rencontres thématiques ; Nombre moyen de participants ; Nombre moyen d'usagers du LAPE ; Augmentation des réponses apportées de façon individuelle aux familles	Ville de Jarville	Etat/CAF/Conseil Départemental/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En proposant aux familles des actions socioculturelles et éducatives originales et collectives	Développer le « café des parents » ; Poursuivre les ateliers existants ; Dispositif DRE	Géer sur les volets santé, culture, éducation parentale et éducation à la scolarité ; Fréquence de l'évènement ; Nombre moyen de participants	Ville de Jarville	Etat/CAF/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En favorisant l'accès des familles à des lieux, espaces et structures leur permettant de passer du temps ensemble	Proposer des activités culturelles ou sportives ; Privilégier le renforcement du lien parents/enfants ; Dispositif DRE	Nombre de sorties ; Nombre de Participants	Ville de Jarville	Etat/CAF/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

ACCES AUX DROITS / SOLIDARITE					
Enjeux 1 : Améliorer l'accessibilité sous toutes ses formes (transversal avec l'Arbre D'objectif Cadre de Vie-Renouvellement Urbain : MOBILITE)					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Ouvrir le quartier vers la Ville	En promouvant les transports en commun	Informar les habitants sur les différents modes de transports et sur les politiques tarifaires	Campagne d'information sur les transports en commun	Grand Nancy	Ville de Jarville/Transdev/Etat/Bailleurs Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics de proximité	En maintenant un minimum de services publics de proximité et en favorisant leur installation	Améliorer l'attractivité des groupes et établissements scolaires ; Renforcer les services de proximité au cœur du quartier de la Californie en assurant une bonne visibilité	Nombre d'enfants du quartier de la Californie accueillis dans chaque établissement scolaire Nombre de services de proximité implantés dans le quartier de la Californie ou à proximité Présence des personnels sur le terrain	Ville de Jarville/Conseil Général/mmH	Education Nationale/ Etat/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En améliorant l'information sur les services publics pour tous	Promouvoir les activités des services publics des associations et des équipements auprès des habitants ; Poursuivre l'élaboration du journal « Echo de la Cali »	Diffusion du journal « Echo de la Cali » ; Information sur les services publics, associations et équipements	Ville de Jarville	Etat/Conseil Départemental /Conseil Régional Financement : Droit Commun
Promouvoir la mixité quartier	En favorisant la mixité sociale et résidentielle du quartier de la Californie	Permettre à des locataires de devenir propriétaires ; adapter l'offre de logement à la demande ; Démolition/reconstruction de logements ; Viser l'équilibre social du peuplement du quartier	Nombre de logements vendus ; Nombre de nouveaux grands logements ; Nombre de logements privés sur le quartier (non issus de la vente de logements HLM) ; Niveau de vie médian des habitants sur le quartier de la Californie	Etat/Grand Nancy	mmH/Ville de Jarville/Foncière Logements/Promoteurs/CCAS Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Enjeux 2 : Encourager l'autonomie des habitants en les accompagnants					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Améliorer et développer la médiation entre Populations/Institutions Publiques/Associations	En accueillant, informant, écoutant et accompagnant les habitants dans leurs démarches administratives ou plus personnelles	Avoir le Conseil Citoyens comme lieu d'échanges ; Présence du personnels du CCAS et de l'agent de Développement et de Médiation sociale sur le quartier ; Orienter les différents publics en fonctions de leur demande ; Donner des repères aux familles ; Mise en place d'un Espace de Vie Sociale ; Permanence du Conciliateur de Justice	Nombre moyen de personnes orientées/rencontrées ; Nombre moyen de familles aux animations	Ville de Jarville/CCAS/Kaléidoscope	Etat/CAF/Conseil Départemental/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Aider les familles à assumer leurs responsabilités quotidiennes (budgets, projet de vie...)	En mettant en place des projets collectifs encourageant l'autonomie des familles	Ateliers culinaires ; Animation de séances collectives sur la diminution des charges énergétiques dans la gestion du budget ; Animation de séances collectives sur la « gestion de son budget » Organiser des vacances familiales collectives et encadrées ; Actions de médiations culturelles	Fréquences de séances ; Nombre d'actions ; Type d'actions ; Type d'actions ;	CCAS/MJC/Ville de Jarville	Etat/CAF/Conseil Départemental /Ville de Jarville Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Renforcer le lien social	En mettant en avant la place des associations	Garder un dynamisme et une vie de quartier par la présence et les actions des associations ;	Nombre d'actions ; Type d'actions ; Nombre de participants	Associations	Etat/CAF/Conseil Départemental /Ville de Jarville Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

SANTÉ					
Enjeu : Santé, Améliorer l'accès à la santé et lutter contre le mal-être des publics les plus fragiles					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Permettre un accès aux soins de premiers secours à tous	En maintenant une offre de soins de premiers secours et l'offre institutionnelle	Présence des services sociaux du département (CMS/PMI) sur le quartier de la Californie ou à proximité (CCAS) ; Créer les conditions d'un maintien et d'un accueil de professionnel de santé sur le quartier de la Californie (locaux/signaletique) ; Accompagnement des personnes dans les démarches d'accès aux droits et aux soins ; Prévention santé des seniors ; Déclinaison locale des objectifs du Contrat Local de Santé	Prise en charge de familles vulnérables sur le quartier ; Meilleur suivi médical des habitants ; Nombre d'actions mises en place ; Nombre de personnes participantes	Conseil Départemental/Ville de Jarville/CCAS/Grand Nancy	Grand Nancy/Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En poursuivant la lutte contre les arrêts cardiaques	Poursuivre l'implantation de défibrillateur dans les lieux publics ; Actions de sensibilisation aux secours	Diminuer le nombre de décès par arrêt cardiaque ; Nombre de formations aux secours	Ville de Jarville	Grand Nancy/Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Permettre un accès à la prévention	En développant des actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé	Animations autour de la promotion des dépistages organisés des cancers ; Animations autour de l'intérêt de consommer des fruits et légumes frais et de pratiquer une activité physique régulière ; Animations sportives dans les écoles ; Formation de sensibilisation face aux addictions en vue de développer un programme d'action en direction d'un public cible	Nombre d'actions par an ; Nombre de personnes participantes ou touchées par les actions de prévention ; Nombre d'enfants participants ou touchés par les actions de prévention	Ville de Jarville	Grand Nancy/Etat/Associations/ADECA/Ecoles Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

PREVENTION/SECURITE					
Enjeu : Prévenir la délinquance et développer la sécurité					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Créer les conditions d'un sentiment de sécurité	En maintenant un service de proximité	Maintien du Bureau de Police Nationale sur le quartier ; Passage fréquent des services de Police sur le quartier et sur l'ensemble de la Commune ; Poursuivre la mise en œuvre de la Convention Police Nationale/Police Municipale	Évolution du sentiment de sécurité ; Évolution du pourcentage du nombre de plaintes enregistrées sur place	Etat/Ville de Jarville	Ville de Jarville (Police Municipale)/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En permettant de coordonner et de mettre en relation les acteurs locaux concernés par la résolution des problèmes relevant de la tranquillité publique	Poursuivre le lien entre le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), ses groupes de travail et le Territoire ; Poursuivre l'animation d'un Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) ; Organisation de point statistique « Police »	Fréquence des rencontres ; Évolution du nombre de délits, de crimes	Procureur de la République/Ville de Jarville	Conseil Général/Police Nationale et Municipale/Grand Nancy/Préfecture/Bailleurs Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En sécurisant les espaces publics et les entrées d'immeubles	Poursuivre la requalification des lieux susceptibles de provoquer des endroits à risque ; Poursuivre la mise en place de vidéos surveillance sur des entrées d'immeubles difficiles ; Travailler en collaboration avec le Chargé de Mission « Tranquillité Publique » de mmH	Évaluation du niveau de la tranquillité publique Nombre de travaux ; Nombre de difficultés rencontrées sur les entrées avant/après mise en place de la surveillance ; Présence du Chargé de Mission « Tranquillité Publique »	Ville de Jarville/mmH	Etat/Police Nationale et Municipale/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Prévenir la délinquance juvénile	En proposant des activités éducatives porteuses de valeurs citoyennes	Poursuivre des actions Ville-Vie-Vacances (V.V.V)	Nombre d'actions V.V.V mises en place ; Nombre de jeunes y participant ;	Ville de Jarville/Associations locales/MJC	Associations locales/MJC/Etat/CAF/Conseil Départemental/Bailleurs Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En apportant un soutien individuel aux jeunes	Accompagner les jeunes en désœuvrement ; Encadrer et accompagner les jeunes en difficulté ; Améliorer la connaissance des institutions ; Poursuivre les actions « Jobs d'été »	Nombre de jeunes suivis par la Prévention Spécialisée ; Accompagner le travail de la Prévention Spécialisée ; Nombre de projets citoyens	Conseil Départemental/Ville de Jarville/CCAS	Ville de Jarville/Etat/MJC/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Sensibiliser la population à la sécurité routière	En développant un partenariat entre les associations de personnes âgées, les enfants, la Police Municipale et la Préfecture	Poursuivre les actions du CCAS avec les Seniors ; Poursuivre les actions de sensibilisation de la sécurité routière auprès des enfants dans les écoles	Meilleure appréhension des risques de la route ; Diminution du nombre d'accidents et d'infractions	Ville de Jarville/CCAS	Etat/Ecoles/Police Nationale et Municipale Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

CULTURE/LOISIRS

Enjeu : Promouvoir les activités culturelles et de loisirs

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Favoriser l'égalité des chances en matière culturelle, sportive et de loisirs	En développant l'offre et les pratiques sportives et culturelles	Recenser l'offre sportive, culturelle et de loisirs sur le territoire ; Développer l'activité sportive pour les adultes ; Recenser les freins géographiques et culturels à la pratique sportive ; Articuler les politiques tarifaires aux possibilités des habitants ;	Nombre d'actions spécifiques développées ; Nombre de places distribuées ; Nombre de dispositifs existants ; Nombre de bénéficiaires ;	Ville de Jarville/Associations	mmH/Etat/Grand Nancy/Conseil Départemental/ Régional Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En incitant la découverte et la pratique d'activités tout en suscitant la curiosité et l'ouverture	Encourager/poursuivre le développement d'actions de médiations culturelles, artistiques et sportives ; Augmenter la pratique et la découverte d'activités proposées au niveau communal et intercommunal ; Augmenter la fréquentation des activités ; Pratiquer une politique tarifaire adaptée aux publics ; Développer la qualité et la diversité des actions par l'implication des habitants	Nombre de projets développés ; Nombre de participants ;	Ville de Jarville/Associations	mmH/Etat/Grand Nancy/Conseil Départemental /Conseil Régional Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En développant l'information sur les pratiques tarifaires pour l'accès à la culture	Valoriser les actions/pratiques pour les jeunes ; Articuler l'offre avec les autres dispositifs existants (DRE/ PEDT) ; Diffuser aux potentiels relais une information régulière sur les offres tarifaires et sur les manifestations et activités proposées ; Création de manifestations festives avec et pour les habitants	Nombre d'informations diffusées ; Nombre de participants aux activités proposées ; Typologie	Ville de Jarville/Associations	Mission Locale/mmH/Etat/Grand Nancy/Conseil Départemental /Conseil Régional Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

APPUI AUX ACTEURS

Enjeu 1 : Démocratie Participative, Encourager la participation des habitants

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Associer la population dans la vie, l'évolution et le dynamisme de leur quartier	En les associant dans l'analyse et l'observation des dysfonctionnements et des bons usages de leur quartier	Participation aux instances et démarches de proximité ; Soutenir les initiatives des associations qui encouragent l'expression des habitants sur leur cadre de vie	Nombre de rencontres programmées avec les habitants ; Nombre de participants	Ville de Jarville/Associations	Bailleurs/Etat/Associations/Grand Nancy/Conseil Citoyens/ Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En considérant les habitants comme des « experts du quotidien » et décisionnaires en leur donnant une place centrale dans la définition de leur quartier	Mise en place des Conseils Citoyens ; Formation habitants/associations/élus pour permettre une meilleure action conjointe	Nombre de rencontres programmées avec les habitants ; Nombre de participants ; Part des habitants	Ville de Jarville/Associations/ Habitants	Bailleurs/Etat/Associations/ Grand Nancy/ Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Rendre les habitants fiers de leur quartier et participer aux changements de regard de la population extérieure sur ce quartier	En encourageant la participation des habitants dans la mise en œuvre de projets visant le dynamisme du quartier	Actions ponctuelles sur le cadre de vie du quartier ; Impliquer les habitants dans ces actions ; Utiliser la culture comme vecteur d'expression des habitants	Nombre d'actions programmées ; Nombre de participants ;	Ville de Jarville/Grand Nancy/Associations/ Habitants/Bailleurs	Bailleurs/Etat/Associations/Conseil Citoyens/ Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Enjeu 2 : Gouvernance, Encourager la synergie Commune/Agglomération/Partenaires Institutionnels

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Promouvoir l'échange de connaissances	En favorisant l'échange, la rencontre et le travail en commun	Maintenir les instances locales de pilotage et de mise en œuvre opérationnelles ; Mettre en place de nouvelles instances en fonction de l'évolution de la Politique de la Ville	Nombre d'instances réunies ; Nombre moyen de participants	Ville de Jarville	Bailleurs/Etat/Associations/Grand Nancy/Conseil Citoyens Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Enjeu 3 : Soutien aux associations locales

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Permettre aux associations locales de se développer	En apportant l'appui nécessaire	Mise à disposition de locaux ; Mise à disposition de personnels ; Soutien logistique ; Conventionnement	Nombre de locaux à disposition ; Nombre de personnels mis à disposition ; Valorisation du soutien logistique ; Nombre de conventionnement	Ville de Jarville	Associations/mmH/Grand Nancy Financement : Droit commun

**ARBRE D'OBJECTIFS CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :
POUR SUIVRE ET RENFORCER L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, FACILITANT LA VIE QUOTIDIENNE, PORTEUSE DE CITOYENNETÉ**

ENVIRONNEMENT					
Enjeu 1 : Maîtriser l'utilisation et la consommation des ressources					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
L'Energie, réduire les consommations et les charges des ménages	En informant sur les consommations d'énergie et les énergies renouvelables	Actions de sensibilisation ; Action « Défi Energie » ; Permanence « Médiation Energie » ; Interventions Association de locataires ; Actions des associations sur les petits travaux d'entretiens et de rénovation d'intérieur	Nombre d'actions réalisées ; Nombre de participants ; Consommation des ménages ; Actions mises en place dans les écoles	Grand Nancy/Association Réciprocité/Association CLCV/Ville de Jarville/mmh	Ville de Jarville/Grand Nancy/Associations/Etat/Conseil Départemental/mmh Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
L'Eau, réduire les consommations d'eau potable	En informant sur les consommations en eau potable	Actions d'éducation et de sensibilisation	Consommation des ménages ; Qualité de l'eau	Ville de Jarville	Ville de Jarville/Grand Nancy/Associations/Etat/ Ecoles/mmh/Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Déchets-Tri, éviter la production de déchets et encourager le recyclage	En poursuivant la mise en place du tri et en sensibilisant les habitants	Lutte contre les dépôts sauvages ; Lutte contre le dépôt d'encombrants ; Actions d'éducation et de sensibilisation	Tonnage d'ordures ; Taux équipements molsks ; Nombre d'actions	Ville de Jarville/Grand Nancy/Bailleurs	Ecoles/Grand Nancy/Etat/Associations/mmh/Copropriété/Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Enjeu 2 : Protection du patrimoine					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Valoriser les espaces verts d'intérêt	En valorisant et renforçant les atouts environnementaux du site	Améliorer le cadre de vie des habitants ; Promouvoir l'ouverture du quartier de la Californie au reste de la Commune et de l'Agglomération ; Améliorer l'image du quartier de la Californie	Création d'espaces verts dans le quartier ; Amélioration des aménagements du bord de canal ; Entretien de la coulée verte ;	Ville de Jarville/Grand Nancy/Bailleurs	Conseil Départemental/VNF/Etat Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Valoriser le patrimoine	En valorisant l'histoire du quartier	Valoriser les sites ; Travailler sur la mémoire du quartier	Réalisation d'actions sur la mémoire du quartier	Ville de Jarville	Grand Nancy/Etat/Associations/Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

MOBILITE					
(Transversal avec L'Arbre d'Objectif Cohésion Sociale : ACCES AUX DROITS)					
Enjeu : Améliorer et diversifier les transports en commun et développer les déplacements doux					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Encourager l'utilisation des transports en commun	En informant la population	Actions d'information sur les politiques tarifaires ; Médiation dans les transports en commun	Nombre d'interventions ; Nombre de participants	Grand Nancy/Ville de Jarville/Bailleurs	Ville de Jarville/Etat/Bailleurs/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
Développer les déplacements doux	En structurant et sécurisant les espaces piétons, vélo	Poursuivre l'aménagement des espaces extérieurs ; Proposer une meilleure lisibilité des voies de déplacements ; Présence ponctuelle de l'Association DYNAMO sur le quartier	Travaux réalisés ; Nombre d'intervention de l'Association DYNAMO ; Nombre de personnes participantes	Grand Nancy/Ville de Jarville	Ville de Jarville/Etat/Conseil Départemental Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
	En informant la population	Actions délocalisées de la Maison du vélo	Nombre d'animations ; Nombre de participants	Grand Nancy/Ville de Jarville	Ville de Jarville/Etat/Bailleurs/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

CADRE DE VIE

Enjeu 1 : Rendre agréable l'environnement des habitants du quartier

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
<i>Améliorer la qualité du bâti du quartier</i>	En poursuivant les travaux de réhabilitation	Être attentif aux possibilités de travaux réalisables sur le bâtiment Q et ses abords ; Urbanisation du Pré Jean Fontenier ; Projet Foncière Logement ; Viser l'amélioration de la qualité intérieure des logements en lien avec les objectifs d'économie d'énergies et dans l'objectif d'améliorer/entretenir les bonnes relations de voisinage	Travaux réalisés	Ville de Jarville/mmH/Grand Nancy	Grand Nancy/Etat/Conseil Départemental/Conseil Régional/ CDC/Bailleurs/Anah Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Fréquenter les espaces de proximité</i>	En promouvant la qualité des espaces publics	Fréquentation des jardins familiaux ; Organisation et/ou participation des habitants aux événements festifs et conviviaux sur leur quartier	Nombre d'actions réalisées ; Nombre de participants	Ville de Jarville/Associations	Ville de Jarville/Etat/Bailleurs/Associations/Grand Nancy Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Valoriser le patrimoine conservé</i>	En améliorant le fonctionnement des abords d'immeubles	Inciter les habitants à participer au fleurissement du quartier ; Poursuivre la création d'espaces verts ; Participation des habitants sur des actions de mise en valeur du patrimoine	Travaux réalisés ; Nombre d'actions réalisées ; Nombre de participants	Ville de Jarville/Grand Nancy/Associations	Ville de Jarville/Etat/Bailleurs/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Valoriser la présence de l'eau</i>	En mettant en valeur la présence du canal de la Marne au Rhin	Poursuivre l'aménagement des bords du canal ; Augmenter la fréquentation des bords de canal ; Mener des animations autour des bords de canal	Travaux réalisés ; Fréquentation	Grand Nancy/Ville de Jarville/Associations	Ville de Jarville/Etat/Associations Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Enjeu 2 : Accompagnement et pérennité des projets

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
<i>Mener des actions concernant la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)</i>	En pérennisant les investissements réalisés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine	Maintenir une qualité de vie ; Assurer une bonne gestion du quartier et de bons usages ; Valoriser les actions existantes des partenaires et en développer d'autres en commun : Convention GUP ; Convention TFPB	Nombre d'actions suivies ; Nombre d'actions développées ; Fréquence des rencontres du Comité de Pilotage GUP	Ville de Jarville/mmH/Etat/Grand Nancy	Grand Nancy/Bailleurs/Conseil Départemental/Etat/Associations/ Conseil Citoyens/Résidence Sociale STAUFFER Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville
<i>Promouvoir l'échange de connaissances</i>	En favorisant l'échange, la rencontre et le travail en commun	Maintenir les instances locales de pilotage et de mise en œuvre opérationnelles	Nombre d'instances réunies ; Nombre moyen de participants	Ville de Jarville/mmH	Grand Nancy/Bailleurs/Conseil Départemental/Etat/Associations/ Conseil Citoyens Financement : Droit Commun Financement spécifique : Actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Depuis plus de vingt ans, les habitants du Quartier Prioritaire politique de la Ville (Q.P.V.) bénéficient de dispositifs et procédures relevant de la Politique de la Ville. Malgré une amélioration du cadre de vie liée à la Rénovation Urbaine, les moyens déployés n'ont pas permis d'enrayer l'accroissement du chômage dans le quartier ni des formes de précarités qui l'accompagnent.



LES PROVINCES À LAXOU



LE DIAGNOSTIC

Le quartier des Provinces a été construit entre 1955 et 1960, sur une trentaine d'hectares de prairies et anciennes terres agricoles. Il est composé de nombreux bâtiments typiques de l'urbanisme des années 1950.

La rénovation urbaine entreprise dans les années 1990 a permis aux immeubles du quartier des Provinces de retrouver une esthétique satisfaisante et à contribuer à améliorer le confort des logements.

Aujourd'hui, le quartier des Provinces nouvelle géographie prioritaire compte 1 200 logements sociaux, dont 950 gérés par BATIGÈRE NORD-EST, 250 par Meurthe et Moselle Habitat (mmH), 2 630 habitants et plus d'une centaine de copropriétés (ventes de logements depuis 1994).

Depuis plusieurs années, une partie du parc de logements devient obsolète (logements de faible superficie) et engendre des modifications dans la structure de la population qui révèle désormais de plus en plus de locataires précaires.

Ces 1 200 logements représentent 60% du parc locatif social communal et 23 % de la population communale.

La population reste attachée à son quartier avec 36% de la population résidant depuis plus de 10 ans alors que ce taux est de 32 % sur l'ensemble du parc locatif social du Grand Nancy.

Depuis 2006, le profil du quartier se modifie avec un peu moins de jeunes et une population plutôt vieillissante. Le nombre des jeunes et des étudiants a fortement chuté notamment avec la fermeture du Foyer de Jeunes Travailleurs (F.J.T.) en 2012 et la fermeture de l'école Louis Pasteur en 2009 en raison de la baisse en continu des effectifs.

A partir de 2010, la mobilité a tendance à augmenter et génère l'arrivée de familles de plus en plus précaires. La part des ménages fiscaux non imposable est passée de 51% en 2006 à 58% en 2011.

20% des allocataires de ce quartier (17% pour le Grand Nancy) perçoivent uniquement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et vivent uniquement avec ces minima sociaux. Le taux de chômage y est très élevé et est supérieur à celui de l'agglomération nancéienne. La part des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification augmente chaque année. Il en va de même pour la part des demandeurs d'emploi de longue durée qui est en augmentation constante.

Il existe une grande fragilité économique et sociale sur l'ensemble du quartier des Provinces, mais avec des niveaux d'acuité différents d'un quartier à l'autre notamment sur le quartier Zola-Saint Anne et le Village.

La population du quartier est représentée par :

- 24% de familles monoparentales 21% pour le Grand Nancy,
- 27 % de moins de 20 ans, le quartier affiche une proportion plus élevée que sur le reste de la commune, il connaît, avec 28 % de plus de 60 ans, un certain vieillissement, avec une forte concentration de ménages à une personne (45 % des ménages).
- Une paupérisation en progression (38% emplois stables, impayés, revenu médian : 10 300 euros, taux des ménages fiscaux non imposables passé,
- Un quartier classé en Zone de Sécurité Prioritaires Z.S.P.

Les efforts poursuivis par la commune depuis de nombreuses années afin de doter ce quartier des meilleurs outils de prévention pour intervenir sur tous les domaines de la vie des populations fragilisés ont donné leurs premiers résultats. Il reste néanmoins à poursuivre dans cette voie de façon à remédier aux nombreuses dégradations sociales de ces publics.

Malgré l'installation au cœur du quartier du CCAS, du Relais Emploi, de la Régie de quartier, et des nombreux acteurs associatifs et institutionnels œuvrant chaque jour à maintenir un soutien et un cadre de vie respectable pour ces habitants, le constat partagé est le même : La société évolue mais la tendance à une détérioration des conditions matérielles et sociales des publics déjà fragilisés reste toujours d'actualité.

Il est à craindre que cette dégradation générale explicable en partie par un accès à l'emploi réalisé par des successions de contrats de travail précaires ne favorise pas une sortie durable de la précarité.

L'équilibre reste fragile. Il est à noter que ces facteurs de fragilisation accrue de la population risquent d'entraîner rapidement une nouvelle détérioration du climat social du quartier et une reprise des actes délictueux par les plus jeunes.

LE PROJET

La commune de Laxou, dans le cadre de sa politique de la ville sur le quartier des Provinces, s'est fixée plusieurs priorités qui seront déclinées ultérieurement d'une manière plus précise et qui dans le respect des thématiques posées couvrent synthétiquement mais pas d'une manière exhaustive les différents champs d'actions.

Dans un but légitime de cohérence territoriale et sociale, ce quartier bénéficiera du nouveau programme de rénovation urbaine et sera amené à se développer dans les années à venir, afin de concrétiser des objectifs d'aménagement en rapport avec l'ensemble des besoins de ses habitants.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation urbaine, une attention particulière sera portée à l'évolution des parcours résidentiels des publics.

Il s'agira de mettre en relation tant les aspects du cadre de vie par une implication et une participation accrue des habitants en articulation avec une gestion urbaine de proximité favorisant l'amélioration du lien et du tissu social.

Ce premier aspect viendra compléter les suivants qui restent fondamentaux pour réussir une véritable cohésion sociale, soit un véritable soutien à une politique de l'emploi et du développement économique par un renforcement de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en luttant contre les discriminations, en assurant une veille attentive du marché économique pour favoriser la diversité de la nature et de la localisation des offres d'emploi, et en maintenant une insertion des publics en difficulté par de l'emploi de proximité.

Une prise en compte des besoins spécifiques en santé des habitants, en portant une attention particulière, en améliorant l'accès à la santé pour les publics résidant en Quartier Politique de la Ville (Q.P.V.) et en favorisant les actions en direction des personnes souffrant d'un mal être physique et ou psychique.

Le soutien des familles par le biais de la réussite éducative ; du sport, de la culture, et des loisirs par la structuration et l'accompagnement de parcours individualisés pour des enfants de 2 à 16 ans en plus ou moins grandes difficultés scolaires sans oublier d'y intégrer la dimension parentale et par une programmation annuelle sportive, culturelle et de loisirs assurée aussi bien par les services municipaux que par les partenaires associatifs ou institutionnels créant ainsi un lien et un épanouissement des publics concernés.

Ces objectifs ne seraient rien s'ils n'étaient complétés en amont afin de préserver un climat social serein par des projets de lutte contre toutes les formes de délinquance et ce en optant pour une prévention de cette dernière pour des jeunes scolarisés par le biais d'actions éducatives et pour des jeunes en rupture sociale, professionnelle, familiale et/ou scolaire par le biais d'actions en réseaux multi-partenariaux et en transversalité avec le développement d'actions favorisant la parentalité.

Ainsi, le nouveau Contrat de ville devra contribuer à une forte amélioration du niveau de vie de la population.

L'ensemble des moyens déjà mis en place a permis de meilleures conditions de sécurité sur le quartier des Provinces et notamment avec son classement en Zone de Sécurité Prioritaire (Z.S.P.).

Il constitue aussi un des secteurs à enjeux de l'agglomération nancéienne et est éligible au titre des 200 quartiers d'intérêt national du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.).

La municipalité porte une grande attention à la cohésion sociale et à l'égalité des chances. Elle s'attache à rendre plus conviviale la vie dans les quartiers en maintenant leur identité.

PROVINCES

ARBRES D'OBJECTIFS "EDUCATION"

Enjeux :

Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants

Impacts attendus :

Baisse significative de l'absentéisme, du décrochage scolaire et développement de l'ambition scolaire
Taux d'augmentation des jeunes issus des quartiers impliqués dans un service civique et/ou dans des chantiers éducatifs

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Contribuer à la réussite éducative des jeunes et des enfants	Mobiliser les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs	Organisation des rythmes scolaires et périscolaires. Liens avec l'e2c.	Nombre et types d'activités proposées sur les rythmes périscolaires. Nombre de réunions avec l'e2c. Taux de fréquentation des activités.	Ville	Education nationale, D.R.D.J.S., C.A.F., Associations, e2c.
		Dispositif de Réussite Educative (D.R.E), Accompagnement social des familles, Accompagnement scolaire des enfants, Accompagnement éducatif des enfants Développement d'un parcours individuel de réussite éducative.	Bilan annuel du D.R.E	CCAS	Education nationale, département, Ville et C.A.F
	Faciliter la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite éducative	Articulations et complémentarité des actions financées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S)...	Nombre et types d'actions d'accompagnement à la scolarité proposées, Types de structures concernées, Organisation et nombre d'enfants concernés, Nombre de familles impliquées dans l'accompagnement à la scolarité.	Associations	Ville, Education nationale, CAF et Département
	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen	Mise en place d'actions relatives à l'apprentissage des règles en encourageant le respect des valeurs de la République (Actions co-éducatives, Prévention routière, chantiers jeunes, actions de sensibilisation à l'environnement...).	Types d'actions proposées, Nombre et types de structures participantes, Taux de fréquentation à ces actions.	Education Nationale et Ville	Ville (services péri et extra scolaires), CCAS (DRE); équipes de prévention spécialisée et associations
Promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté	Faciliter l'usage des nouvelles TIC et des solutions numériques pour l'apprentissage au bénéfice des familles	Développement d'actions spécifiques à destination des parents sur l'outil informatique : - l'utilisation des réseaux sociaux, - le contrôle parental. à destination des jeunes sur l'outil informatique : - Dangers des réseaux sociaux - Dériver addictives liées à l'utilisation des TIC (E.N).	Nombre de formations proposées aux adultes, types de modules, nombre de séances Nombre de participants et typologie des publics Types d'actions proposées, Nombre de jeunes participants Tranches d'âge des jeunes	Associations et équipes de prévention spécialisée	Etat, Education nationale, C.A.F., Département et Ville

PROVINCES						
ARBRES D'OBJECTIFS "ACCES AUX DROITS ET SOLIDARITES"						
Enjeux : Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité Impacts attendus : Augmentation du revenu médian d'ici 2020 Nombre et évolution des dispositifs de solidarités spécifiques à chaque typologie de publics						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEURS(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)	
Accompagner les personnes en situation de handicap et perte d'autonomie	Développer les pratiques conjointes d'accompagnement pour conforter le projet personnalisé de la personne en situation de handicap	Maintien à domicile des personnes, Proposition des services et activités adaptées	Nombre de mesures de maintien à domicile	Département	Ville et Bailleurs	
		Accueil des enfants handicapés dans les structures petite enfance	Nombre d'enfants accueillis	CCAS	Associations ville	
Soutenir les personnes les plus fragilisées	Poursuivre l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées : - Lutter contre la paupérisation et l'isolement, - Faciliter le retour à l'autonomie.	Poursuivre les aides sociales facultatives et les dispositifs partenariaux existants (CORSEC).	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs.	CCAS	C.A.F., Département et Ville	
		Mise en œuvre d'actions liées à l'apprentissage de la langue française Coordination des acteurs intervenants sur le quartier	Nombre de structures présentes sur le territoire, Taux de fréquentation de ces structures, Typologie de la difficulté langagière rencontrée.	Associations	Etat et Ville	
		Mise en œuvre d'actions mutualisées favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs. Nombre de bénéficiaires par structures	Associations et Ville	Ville et Bailleurs	
	Consolider et développer une offre d'information, de conseils et d'accompagnement en direction des publics	Accès aux droits sociaux, Organisation de permanences décentralisées des services sociaux (C.P.A.M, C.M.S et C.A.F) sur le territoire, Cartographie de l'existant.	Nombre et types de permanences décentralisées, Nombre de personnes accueillies Typologie des demandes.	Associations et CCAS	Etat, Département, Bailleurs, Ville, C.A.F et C.P.A.M.	

PROVINCES						
ARBRES D'OBJECTIFS "PARENTALITE"						
Enjeu : Accompagner les familles dans leur fonction parentale Impacts attendus : Création d'un réseau parentalité et d'un comité de pilotage Nombre de familles accompagnées et solutions proposées						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)	
Accompagner les politiques familiales	Faciliter la coordination de l'offre territoriale sur le soutien à la parentalité	Ouverture des écoles aux parents des enfants suivis dans le cadre du DRE.	Organisation et nombre de familles concernées. Typologie des familles impliquées.	CCAS (DRE)	Education nationale, CAF, et Ville	
	Concilier vie professionnelle et vie familiale.	Pérenniser les structures d'accueil petite enfance sur le territoire.	Nombre de structures d'accueil petite enfance présentes sur le territoire.	CCAS	Département, C.A.F et C.C.A.S	
		Proposer des solutions de modes de garde adaptées en fonction des besoins des familles.	Types de solutions de mode de garde proposés, Nombre de bénéficiaires inscrits, Nombre de places vacantes, Nombre de familles sur liste d'attente.	CCAS	Ville et Associations	
	Mettre en place un lieu de ressources et d'informations pour les familles.	Proposer des ateliers parents / enfants.	Nombre d'actions proposées.	CCAS	C.A.F, Département, ville, associations et Grand Nancy	
		Créer des espaces de rencontres pour les parents avec des professionnels de la petite enfance.	Taux de fréquentation des ces espaces de rencontres.	Ville et associations	C.A.F, Département et Ville CCAS	
	Soutenir et accompagner les parents	Orienter les parents vers les structures d'accompagnement spécifiques.	Nombre de mise en relation, Types de difficultés rencontrées, Typologie des familles.	CCAS (DRE) et Département	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Ville	

PROVINCES ARBRES D'OBJECTIFS "CULTURE, SPORTS E LOISIRS" Enjeu : Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre Impact attendu : Augmentation des taux de fréquentation dans les structures culturelles et sportives					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les habitants dans les loisirs et les temps libres	Promouvoir les offres sportives et culturelles	Organisations régulières de visites des lieux et des expositions culturelles Participation aux Journées du Patrimoine et au Livre sur la Place Articulation des politiques tarifaires en fonction des critères de ressources des familles.	Types et nombre de visites proposées, Nombre de participants. Nombre de familles bénéficiaires, Types et nombre de prestations offertes.	Ville	Grand Nancy, et associations
		Développement et intensification de lieux de rencontres pour les adolescents afin de promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs.	Nombre de lieux de rencontres, Types de structures concernées, Types d'encadrements proposés.	Ville et associations	Département, C.A.F, et associations
	Sensibiliser et accompagner les jeunes vers les loisirs et le temps libre	Aide et suivi des programmes vacances réalisés dans le quartier	Types d'aides apportées, Nombre de programmes proposés, Taux de fréquentation observé.	CCAS	Ville, CAF et Associations
		Animations sportives et culturelles développées dans le cadre des activités extra scolaires et de loisirs (ALSH, offres de stages sportifs et / ou culturels,...), Pratique du sport scolaire favorisée dans le cadre de l'association sportive.	Types et fréquence des animations sportives et culturelles proposées par les services des villes, Taux de fréquentation à ces animations, Taux dévolution des licenciés.	Ville et/ou associations	Département, Grand Nancy, ville, CAF, Education nationale et associations.
	Accompagner les personnes âgées dans les loisirs et le temps libre	Epauler et soutenir les foyers clubs des anciens,	Nombre de foyers clubs, Fréquence des ouvertures, Taux de fréquentation, Typologie sexuée	Ville et associations	Département, CAF
		Développement d'actions d'animation pour conserver l'autonomie et créer du lien social, Programmation d'activités spécifiques.	Nombre et types d'activités proposées et fréquences, Nombre de personnes concernées.		
	Informier les habitants sur les offres existantes	Programmation culturelle de la ville, Programmation des manifestations sportives, Recenser et diversifier les sources d'informations.	Types de supports d'informations et impact mesurable.	Ville	Grand Nancy
	Maintenir les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité	Permettre aux habitants d'identifier des lieux de culture et d'animation pour favoriser l'accès aux sites et les faire exister.	Fréquence des réservations, Statut des demandeurs.	Ville	Etat et Grand Nancy

PROVINCES

ARBRES D'OBJECTIFS "APPUIS AUX ACTEURS"

Enjeu :
 Coordonner la vie associative
 Impact attendu :
 Maintien des associations présentes sur le territoire et de la pluralité des actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Coordonner et accompagner des acteurs associatifs	Soutien aux associations	Soutien financier et logistique aux associations.	Types et nombre de soutiens apportés aux associations, Types et coûts des valorisations	Ville et Bailleurs	Etat, Département et Grand Nancy
		Mise à disposition des structures aux associations sous conditions, Accompagnement des associations par les services logistiques des institutions concernées, Aide aux déclarations préalables aux manifestations.			
		Valorisation de la mise à disposition des équipements communaux.			
	Accompagner les associations	Aide à la recherche de subventions, Aide au montage de projets, Suivis des projets.	Nombre d'associations accompagnées, Montant des aides attribuées, Ecart entre les projets initiaux et réalisés.	Ville	Etat, collectivités et Grand Nancy

PROVINCES

ARBRES D'OBJECTIFS "SANTÉ"

Enjeux :

Promouvoir la santé solidaire et équitable

Impact attendu :

Taux de participation des habitants aux actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Améliorer le recours aux droits sociaux et renforcer l'accès à l'offre de prévention médicalisée	Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du territoire	Programme « mutuelle réseau ».	Nombre de séances de formation, information proposées, Nombre et types d'acteurs formés, Nombre d'usagers ayant accédé à une mutuelle (CMU/CMU-C).	FNARS	CCAS
		Information sur les différentes campagnes de prévention et de sensibilisation existantes, Développer les collaborations entre le C.C.A.S et la C.P.A.M afin de diminuer les délais de traitements des dossiers, Formation des professionnels et bénévoles en contact des publics dans les Q.P.V.	Type de communications, Type de formations, Relais d'information prévus, Nombre de campagnes spécifiques de prévention-santé par an.	C.P.A.M et CCAS	CCAS, Grand Nancy, Etat et Ville
		Renforcement de la connaissance des dépistages organisés des cancers (octobre rose et mardi bleu) et des campagnes de vaccinations	Nombre d'acteurs participants, Rôle dans l'action, Satisfaction des outils de communication, Participation des usagers aux dépistage, Niveau d'information suite à l'action.	Grand Nancy	Ville, C.P.A.M, Agence Régionale de Santé, CCAS et associations
		Programmes sportifs et équipements de proximité proposés par la commune	Type et nombre de programmes sportifs proposés, Type d'équipements de proximité concernés, Type et nombre de programmes réalisés, Fréquentation du programme réalisé.	Ville	Associations
Développer une culture d'aide et de secours	Agir contre l'arrêt cardiaque, Poursuivre l'apprentissage aux gestes de secours.	Programme de formation pour les élèves de CM2.	Nombre d'écoles partenaires, Nombre d'élèves formés.	Villes et grand Nancy	Education nationale
		Programme de formation Sauveteurs, secouriste du travail auprès des assistantes maternelles et agents des collectivités.	Nombre d'assistantes maternelles formées, Nombre de salariés formés.	Ville	Grand Nancy
Développer l'offre professionnelle de santé sur le territoire	Favoriser l'accueil des professionnels de santé sur le territoire	Locaux professionnels - création d'un centre de santé	Nombre de professionnels et de spécialistes sur le territoire	ARS - ville	Etat, CCAS
Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé	Agir sur les comportements alimentaires et favoriser la consommation de fruits et de légumes	Atelier de cuisine et nutrition, et accompagnement spécifique des publics.	Nombre d'ateliers cuisine réalisés Type d'ateliers cuisine réalisés et fréquentation à chaque séance	Ville, associations et Département	CCAS et Département
		Action spécifiques vis-à-vis des prestataires de restauration péri et extra scolaires.	Spécificité des appels d'offres. Types de marchés retenus.		Prestataires retenus

PROVINCES					
ARBRES D'OBJECTIFS "SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE"					
Enjeu : Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités Impact attendu : Baisse du nombre des faits et types de délinquance					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Sécuriser les équipements publics et renforcer la présence de proximité	Renforcer la présence humaine dans les équipements publics et améliorer la surveillance	Patrouilles de sécurité, Opérations tranquillité vacances.	Nombre de patrouilles.	Police nationale et Ville	
	Garantir une présence de la Police municipale dans le quartier			Ville	Police Nationale
Améliorer les relations entre les populations et les forces de sécurité	Mettre en place des dispositifs de vidéo tranquillité	Installation de caméras	Nombre de caméras. Nombre de faits constatés.	Ville	Etat, Grand Nancy, Bailleurs
	Développer le dialogue entre les populations et les forces de sécurité	Actions de prévention associant les polices	Nombre d'actions	Etat et Ville	Associations
Encourager les règlements des conflits de voisinage	Assurer la tranquillité résidentielle	Dispositifs spécifiques de surveillance et gardiennage	Nombre de gardiens, Nombre d'astreintes assurées, Nombre de faits enregistrés.	Bailleurs	Polices, Gand Nancy et Justice
	Poursuivre les actions de médiation	Veille sociale et médiation interinstitutionnelle	Types et nombre de médiation mises en œuvre.	Bailleurs et associations	Ville
Favoriser la médiation auprès de jeunes et prévenir les comportements à risque		Présence sociale, médiation de rues et chantiers éducatifs	Nombre de sorties de jeunes et de groupes, Données sexuées.	Département	Etat, Ville, Bailleurs et associations
		Mise en place d'actions de responsabilisation dans le cadre des sanctions disciplinaires dans le collège	Nombre de mesures de responsabilisation, Nombre de jeunes concernés.	Education nationale	CCAS (D.R.E), Département (E.P.S)
		Opération Ville Vie Vacances	Nombre de jeunes participants aux VVV Nombre et types de supports proposés	Associations	Etat, Département et Ville
		Développement des programmes éco-citoyens, Programmes d'actions en matière de Prévention,	Nombre de structures qui offrent des VVV Programmations proposées, Nombre d'associations supports et nombre de jeunes participants,	Ville	Bailleurs, Grand Nancy et Etat
Prévenir les incivilités et lutter contre les dégradations	Elaborer un programme d'actions en lien avec les besoins identifiés	Mesures de réparations alternatives (TIG...)	Nombre de mesures et personnes concernées	Bailleurs	Justice

PROVINCES					
ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat, cadre de vie et écocitoyenneté"					
Enjeu : Améliorer les conditions d'habiter dans le logement Impact attendu : Réduction du reste à charge pour les ménages					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Apporter des réponses aux populations confrontées à des besoins spécifiques en terme de logement.	Conforter l'accompagnement sur l'accès aux droits "logement"	Mise en œuvre d'un dispositif opérationnel d'accompagnement des locataires.	Typologie des ménages et des logements concernés, Nombre et types d'animations, Taux de fréquentation à ces animations.	C.A.F	Bailleurs, villes et associations
	Sensibiliser les habitants aux problématiques liées au logement	Animations sur le savoir habiter Information sur les énergies (chauffage, électricité...), Information et intervention sur les nuisibles, Ventilation des logements.	Types et supports d'informations proposés, Nombre d'interventions des professionnels au logement.	Bailleurs et associations (UeS, CGL...)	Grand Nancy, ville, A.R.S et associations
	Lutter contre la précarité énergétique	Information auprès des usagers et habitants, Information et formation des acteurs associatifs et des personnels communaux, Accompagnement des associations dans les dispositifs et actions existants, Réduction des consommations au sein des collectivités / villes.	Nombres de séances de formations proposées et types de modules pédagogiques, Nombres d'acteurs associatifs concernés, Types d'informations passées sur les dispositifs et actions existants, Nombre d'acteurs concernés et types d'actions proposées pour les habitants et les personnels communaux.	Etat, Grand Nancy, Département bailleurs sociaux	Ville, ADEME , associations, SPL Habitat et Caisse des dépôts et consignations
	Maîtrise les factures d'eau	Information sur la consommation d'eau : "tarification sociale" de l'eau (Loi BROTTES), Actions d'éducation et de sensibilisation sur l'eau, Vigilance sur l'entretien des jardins et espaces verts, Récupération des eaux de pluies pour les jardins.	Types d'informations passées et supports de communication utilisés Conventions CCAS - Grand Nancy	Grand Nancy et associations, CCAS	Ville, Conseil départemental et bailleurs
Réduire les consommations d'eau, favoriser le tri sélectif et développer des pratiques de jardinage et de bricolage	Réduire la production de déchets et favoriser le tri sélectif	Poursuite de l'information sur le tri sélectif / les déchets, Sensibiliser les habitants sur les équipements installés, Diminution des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, Utilisation des déchets verts pour le compostage.	Nombres et type d'actions mises en œuvre, Type d'acteurs intervenants, Nombre de ménages touchés par ces actions.	Ville, bailleurs sociaux, et associations	Conseil départemental, ville et bailleurs, Grand Nancy
	Permettre la réalisation de petits travaux de jardinage et bricolage	Ateliers de bricolage, Soutien aux initiatives associatives.		Ville, bailleurs, et associations	Associations, Grand Nancy

PROVINCES					
ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat et Cadre de vie"					
Enjeu : Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Impacts attendus : Implication et satisfaction des habitants					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner la politique de l'habitat du Grand Nancy	Poursuivre l'amélioration de l'habitat social et diversifier l'offre de logements pour les publics spécifiques	Programmes de construction et de rénovation, Opérations d'amélioration de l'habitat, Réhabilitation et aménagement des logements.	Nombre de logements pris en considération, Types de travaux effectués.	Bailleurs	Etat, Grand Nancy, ville
	Favoriser l'accès au logement des jeunes	Diagnostic sur l'existant, réflexion autour de programmes spécifiques,	Nombre de logements réservés aux jeunes, Typologie des logements.	Bailleurs, Union et Solidarité (UeS)	Conseil Départemental, villes et associations
	Favoriser le maintien des personnes âgées et à mobilité réduite à domicile	Consolidation des liens bailleurs/communes (veille sociale) et commissions d'attribution des logements).	Nombre de logements réservés aux personnes âgées sur le quartier, Nombre de logements à adapter, Types d'agencement.	Conseil Départemental, ville, CARSAT, associations	
			Nombre de logements attribués, Profils des ménages bénéficiaires	Bailleurs	Conseil Départemental, UeS
		développement de logements adaptés dans le parc social existant.	Nombre de logements concernés, Nombre et typologies des ménages	Etat, Grand Nancy, Bailleurs, Union et Solidarité (UeS) et ville	Département et Etat (PDALHPD)
		Suivi des ménages logés.	Localisation		
	Développer et poursuivre une nouvelle politique de peuplement	Contribuer à la mise en place de la convention d'objectifs de mixité sociale en participant à la CIL.			
	Faciliter les parcours résidentiels	Accession à la propriété, Etudes des parcours résidentiels.	Nombre de logements proposés à l'accession sur le parc QPV, Nombre de logements acquis par les habitants du QPV.	Bailleurs	Ville
	Faciliter l'accès aux soins	création d'une maison de la santé	Nombre de professionnels et de spécialistes sur le quartier	ARS et Ville	professions médicales
	Maintenir et développer des lieux de vie au cœur des quartiers	Actions mutualisées favorisant la rencontre, l'échange et la découverte entre habitants informations sur les droits et les services existants; Suivi de l'état et des remises aux normes des équipements dans le quartier	Nombre d'actions collectives et fréquence, Types et nombre d'acteurs partenaires, Type d'information mises à disposition, Nombre de partenaires présents sur le secteur.	Grand Nancy, Villes, Bailleurs, associations et acteurs institutionnels	Grand Nancy, Villes, Bailleurs, associations et acteurs institutionnels
Développer les modes de mobilité	Faciliter les déplacements sur le quartier	Continuité des tarifs simples et de la tarification sociale, Adaptation des services urbains aux besoins dans le temps	Nombre de titres de transports vendus, Types de tarification sociale. Conventions villes-Grand Nancy (symphonie)	CCAS	Grand Nancy
Coordonner les acteurs et optimiser l'intervention en matière de gestion urbaine de proximité(G.U.P)		Suivi régulier du dispositif G.U.P et de la coordination permanente entre les partenaires	Typologie des acteurs dans le cadre de la G.U.P. Nombre des rencontres effectives, Bilan qualitatif annuel de la G.U.P.	Ville	Grand Nancy, bailleurs, associations
	Réviser et actualiser la convention G.U.P.	Implication et satisfaction des habitants	Taux de participation et de satisfaction des habitants.	Ville	Grand Nancy, bailleurs, associations

PROVINCES					
ARBRES D'OBJECTIFS "Rénovation et renouvellement urbains"					
Enjeu :					
Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants					
Impacts attendus :					
Accueil de nouvelles typologies de ménages					
Requalification urbaine					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Consolider le cœur de quartier en recomposant l'activité commerciale	Renforcer l'activité économique sur le quartier	Appuyer la requalification du centre commercial	la réalisation des travaux	EPARECA	Etat, Grand Nancy, ville
		Favoriser l'implantation de commerces ou d'activités de proximité	Nombre de commerces et de services implantés	EPARECA	Etat, Grand Nancy, ville
		Veiller à la pérennisation et à l'appropriation des espaces (GUP)	Nombre de cellules et/ou espaces créés, vacants	Ville, bailleurs	Etat, Grand Nancy, associations
		Engager le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U)	Rédiger et signer le Protocole de Préfiguration, puis convenir avec l'ANRU	Etat, Grand Nancy, et ville	Bailleurs, Conseil Départemental, Conseil Régional
Changer durablement l'image du quartier par une modification du bâti favorisant son ouverture sur le reste de la ville	Créer un véritable cœur de quartier	Intégrer les équipements publics existants dans la consolidation du cœur de quartier	Nombre de services existants, maintenus, créés.	Ville, Grand Nancy	Etat, EPARECA, Associations
		Requalification des espaces extérieurs, et de l'espace public de cœur de quartier	Réalisation des travaux, création d'une zone de rencontre, instauration d'une logique piétonne	Grand Nancy, Ville	Etat, EPARECA
		Résidentialisation	Cahier des charges de l'ANRU	Grand Nancy, Ville et bailleurs	Etat, Caisse des dépôts et consignation
	Recomposer et diversifier l'habitat	Réhabilitation d'un secteur du quartier (regroupement de petits appartements, réfection des parties communes, réhabilitation thermique,...)	Cahier des charges de l'ANRU	Grand Nancy, Ville et bailleurs	Etat, Caisse des dépôts et consignation
Insérer le quartier dans le fonctionnement de la ville de l'agglomération	Renforcer la mixité sociale et résidentielle	Déconstruction - reconstruction d'une partie du patrimoine social	Cahier des charges de l'ANRU	Grand Nancy, Ville et bailleurs	Etat, Caisse des dépôts et consignation
		Développement de programmes de promotion privée visant à augmenter la mixité sociale sur le quartier	Nombre de logements sociaux existants, nombre de logements privés et d'accès à la propriété créés	Grand Nancy, Ville et bailleurs	Investisseurs privés
		Accompagner les copropriétés privées dans leurs transformations	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	syndics des copropriétés
	Redéfinir une trame urbaine cohérente au sein du quartier	Redéfinir les accès, les parcours d'entrée et l'adressage des bâtiments, afin de valoriser leur visibilité depuis l'espace public et mettre en relation l'ouverture en RDC du bâti avec l'espace public	Cahier des charges de l'ANRU	Bailleurs	Etat, Grand Nancy, Ville
Réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment de 1er recours		Retravailler les impasses pour créer de vraies rues qui participent à l'urbanité du quartier, et favoriser les continuités dans l'espace public.	nombre d'impasses existantes, maintenues, supprimées	Ville, Grand Nancy	Etat, bailleurs, associations
		Valoriser les espaces non bâtis, en intégrant les dénivelés, en facilitant les circulations piétonnes et en rendant plus lisible les limites entre l'espace public et privé.	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, bailleurs	Etat, Grand Nancy, associations
		Ouvrir et débousmer le quartier à son extrémité ouest vers l'entrée de ville	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	Etat, bailleurs
	Rendre plus lisible les connexions avec le reste du tissu urbain en ouvrant le quartier	Requalifier le carrefour entre les avenues de l'Europe et du Maréchal Foch, apaiser le carrefour avec notamment des liaisons piétonnes	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	Etat
		Séquencez et animer l'avenue	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	Etat
	Recadrer et redéfinir le statut de l'avenue de l'Europe, épine dorsale du quartier	Valoriser les bâtiments existants (adressage, visibilité)	Cahier des charges de l'ANRU	Bailleurs	Etat, Ville, Grand Nancy
	Développer un maillage transversal dans le quartier	Définir un nouveau projet d'habitat le long de l'avenue	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy,	Bailleurs, promoteurs privés
		Développer un maillage piéton transversal identifiable vers des équipements majeurs	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	Etat
		Développer les cheminements piétons dans les secteurs de recomposition urbaine	Cahier des charges de l'ANRU	Ville, Grand Nancy	Etat
	Elaborer un plan d'actions pour développer une offre de proximité	Elaborer un diagnostic local sur le déficit en offre de soins sur le quartier	Nombre de professionnels et de spécialistes sur le quartier	CCAS, Grand Nancy	Etat, ARS, FNCS, ville
	Développer une offre de soins pluri-professionnelle de 1er recours de qualité, avec un accueil social intégré, et des actions de santé publiques et de prévention adaptées	Création d'un centre de santé ou d'une maison de santé	Nombre de professionnels et de spécialistes sur le quartier	Ville, CCAS, Grand Nancy	Etat, ARS, FNCS, Caisse des dépôts et consignations

PROVINCES ARBRES D'OBJECTIFS "Développement économique"

Enjeux :

Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité

Impacts attendus :

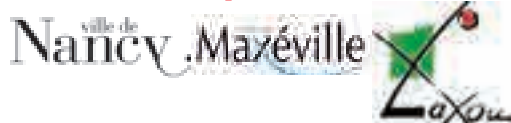
Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Faciliter le maintien de l'activité économique et promouvoir la création d'entreprises	Rendre le quartier des Provinces attractif et favoriser le lien permanent entre les entreprises et les collectivités.	Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs et les services des villes,	Nombre de rencontres organisées, Nombre d'entreprises, Types de thématiques de rencontres et types de sollicitations.	Pôle Emploi, Grand Nancy, Ville et M.D.E.	Pôle Emploi, Département et région, Missions locales et M.D.E
		Appui aux recrutements (présélection, préparation et mise en relation des candidats),	Types de problématiques en lien avec les secteur d'activité, Nombre de mise en relation		MDE et Chaîne d'appui à la création d'activités.
		Programmation d'actions annuelles de développement économique et d'emploi,	Nombre d'emploi pourvus.		
		Soutien à la création d'entreprises et à la reprise d'activité.	Nombre et types d'actions proposées		
Identifier les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité	Développer le tissu économique	Information à destination des entreprises sur les différents dispositifs existants et contrats de travail	Nombre et types d'entreprises créées et/ou reprises	Grand Nancy, M.D.E	Ville et CCI, Alexis et Lorraine Active
Poser les conditions d'une fonction de veille de proximité	Disposer d'une photographie du tissu économique local et du marché de l'emploi	Réflexion sur les modalités de création d'un groupe de travail local (réseaux de professionnels) pour assurer un relai auprès des habitants.	Types de dispositifs présentés. Nombre et types de rencontres proposées pour créer le groupe de travail. Typologie des partenaires.	Ville et M.D.E	Etat, ADUAN, CCI et Grand Nancy

PROVINCES						
ARBRES D'OBJECTIFS "Insertion socio-professionnelle et Emploi"						
Enjeux :						
Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable						
Impacts attendus :						
Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi, Nombre et typologie des demandeurs d'emploi.						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)	
Accompagner et soutenir l'insertion socio-professionnelle	Promouvoir les formations en alternance et faciliter l'orientation professionnelle	Information des jeunes et des familles sur l'alternance, Travail en lien avec les développeurs de l'apprentissage, Aide à la réussite de l'apprentissage.	Forum de l'alternance, nombre de jeunes concernés et nombre de mises en relation et nombre de sorties positives.	Etat, Région, MDE et Missions locales.	Ville, Chambres consulaires, Service Public de l'Emploi, Région et Département	
		Proposition de baromètres des métiers qui recrutent (métiers en tension).	Nombre de publications parues Fréquence des parutions, Destinataires des publications.			
		Accueil de stagiaires, d'apprentis, de contrats aidés et Services civiques au sein des collectivités.	Nombres de jeunes accueillis dans les collectivités	Ville (service RH)	Etat, Département Centres de Formation et d'Apprentissage (C.F.A) et bailleurs	
		Facilitation de la rencontre entre le monde de l'entreprise et les établissements scolaires (collèges).	Nombre de forums proposés sur l'orientation.	Education Nationale (Collèges).	Ville	
		Accompagnement et aide personnalisés à la mobilité.	Nombre de bénéficiaires.	Grand Nancy et Ville	Plateforme de mobilité et Ville	
	Lever les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes	Développement de chantiers de type ATAL (Action Territoriale d'Accompagnement des Lorrains).	Nombre d'A.T.A.L réalisées et nombre des jeunes concernés par ces actions.	Ville et associations.	Région, Département, Bailleurs et Ville	
		Réalisation de chantiers jeunes rémunérés.	Nombre de chantiers et de jeunes	Associations.	Etat, Département, Ville et Bailleurs.	
		Accueil des bénéficiaires des contrats aidés.	Nombre et types de contrats aidés.	Associations et Ville	Etat et Service Public de l'Emploi et Bailleurs	
		Prescription sur les dispositifs de 2ème Chance (Ecole de la 2ème Chance, EPIDE et Garantie Jeunes).	Nombre de prescriptions et types de jeunes concernés	Etat	Missions locales	
		Poursuite du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.	Bilan annuel MDE	Ville, MDE et Bailleurs	Etat, département	
Accueillir et orienter les demandeurs d'emploi		Développement de la collaboration avec les services publics de l'emploi, Développement des prestations de suivis et de mise en relation.	Types d'outils mis en œuvre et types d'actions mobilisées. Part des publics concernés.	Ville	Service Public de l'Emploi (Mission locale, Pôle Emploi).	
		Coordination au sein d'un accueil mutualisé et de proximité.	Organisation et gestion mises en application pour l'accueil mutualisé de proximité	Ville	Mission locale et Pôle Emploi	
		Forums Emploi, Conviv'emploi et Tremplin d'avenir.	Nombre et typologies des forums Nombre et types d'offres proposés Nombre de postes pourvus	Maison de l'Emploi, Département et Ville	Maison de l'Emploi, Département et Ville	



PLATEAU DE HAYE : LAXOU/MAXÉVILLE (CHAMP LE BŒUF) ET NANCY/MAXÉVILLE



En vertu du Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 et à compter du 1^{er} janvier 2015, le Plateau de Haye – constitué de trois communes Laxou, Maxéville et Nancy est désormais scindé en deux Quartiers prioritaires Politique de la Ville Q.P.V) :

- le Plateau de Haye Champ-le-Bœuf Laxou – Maxéville
 - 3 590 habitants au recensement de 2011,
 - revenu médian estimé à 10 000 € en 2010.
- le Plateau de Haye Nancy – Maxéville
 - 5 240 habitants au recensement de 2011,
 - revenu médian estimé à 6 400 € en 2010.

Depuis 2007, les communes mobilisent les acteurs autour d'un projet fédérateur de territoire dans une dynamique du faire ensemble. A ce titre, en 2010 un Conseil de Développement a été initié en partenariat avec les villes de Laxou, Maxéville et Nancy, la Communauté urbaine du Grand Nancy et l'Etat.

Cet espace de démocratie participative vient en appui de la réflexion des élus sur les programmes d'actions concernant le territoire du Plateau de Haye et ses dynamiques urbaines et humaines.

Celui-ci se fonde sur des outils de diagnostic, de suivi, d'évaluation et de coproduction visant à :

- développer le dialogue et le partage d'informations,
- mettre en évidence la richesse et la mise en cohérence des acteurs,
- partager les constats,
- améliorer des actions existantes et proposer de nouvelles actions,
- construire un projet de territoire partagé,
- coproduire le territoire avec et pour les habitants.

Cette identité commune a pris sens et la démarche initiée dans le cadre de la «nouvelle politique de la ville» doit par conséquent continuer à s'appuyer sur le socle des politiques publiques de droit commun et sur les dynamiques déjà mises en œuvre par chacun des acteurs concernés.

C'est pourquoi dans une volonté politique partagée, le Contrat de ville nouvelle génération a été pensé, articulé et rédigé dans un esprit de transversalité commun à ces deux quartiers politique de la ville.

Il en est de même pour la rénovation urbaine qui, engagée sur le Plateau de Haye, a permis de rééquilibrer l'offre de logements du Plateau et de favoriser l'attractivité du territoire ainsi que la mixité sociale.

Déclinées à l'échelle de chacune des 3 communes du Plateau de Haye, les situations socioéconomiques de ces quartiers fait état des données suivantes :

LE PLATEAU DE HAYE CHAMP LE BŒUF MAXÉVILLE – LAXOU

Le Plateau de Haye Champ-le-Bœuf – Laxou Maxéville est un quartier qui comprend une zone d'activités principalement tertiaires, commerciales et administratives, un parc de loisirs et zone d'habitations mixtes (Habitat social et résidentiel).

Selon la nouvelle géographie prioritaire, sur 40,93% d'habitants résidant sur ce quartier, 31.2% de ménages ont des bas revenus (minima sociaux). Le revenu médian se situe à 10 000 € par Unités de Consommation (contre 11 700€ pour le seuil de bas revenus de l'unité urbaine de Nancy).

L'occupation sociale est fragilisée par l'accroissement du nombre de familles monoparentales.

Le taux de chômage reste très élevé et largement supérieur au reste du quartier situé hors de la nouvelle géographie. Ce dernier engendre les mêmes problématiques que les 2 autres quartiers limitrophes de Maxéville et Nancy.

Enfin, la faiblesse du tissu associatif sur ce secteur a contribué à un appauvrissement du lien social. Il conviendra de mesurer l'impact des initiatives prises par les acteurs publics, pour renforcer la présence d'acteurs associatifs de proximité sur ce quartier via l'Espace de Vie Solidaire.

LE PLATEAU DE HAYE À NANCY/MAXÉVILLE

Quartier d'habitat social, le Plateau de Haye Nancy concentre près de 8% des habitants nancéiens.

Près de 65% des habitants de ce quartier ne sont pas imposables et le revenu médian se situe entre 3 360 € et 5 660 € par unités de consommation ; 32% des allocataires vivent uniquement de prestations sociales versées par la C.A.F.

Le problème du chômage reste très sensible, le quartier compte 32% de demandeurs d'emploi, les jeunes et les femmes sont les premiers concernés. Plus de 800 ménages allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ne vivent sur le Plateau de Haye que de prestations sociales et ne perçoivent aucun autre revenu.

Le revenu médian se situe à 6 400€ par Unités de Consommation.

A noter qu'en matière économique, le territoire possède pourtant des atouts : une Z.F.U qui compte 508 entreprises et plus de 600 emplois créés depuis 2007, 5 zones d'activités à proximité qui comprennent plus de 1 000 entreprises et 14 000 emplois, un pôle médical privé très développé et 25 organismes de formation répartis sur le territoire.

En dépit des différences constatées entre le Plateau de Haye Champ-le Bœuf – Laxou – Maxéville et le Plateau de Haye Nancy – Maxéville, ces deux quartiers prioritaires de la nouvelle géographie prioritaire restent des territoires en grande difficulté, notamment pour la part de la population la plus paupérisée.

En ce qui concerne le quartier du Plateau de Haye Nancy – Maxéville, qui a été classé « quartier d'intérêt national », le N.P.N.R.U va également contribuer, au-delà de la poursuite d'opérations d'urbanisme et d'aménagement, à conforter l'impact des actions de cohésion sociale. De plus, l'action engagée sur les restructurations des centres commerciaux (les Ombelles et la Cascade) devrait à terme amplifier les effets attractifs du Plateau de Haye.

Les municipalités, conscientes des difficultés sociales rencontrées sur les territoires, s'impliqueront fortement pour permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire et des outils de gouvernance communs (programmation subventions aux associations, Conseils citoyens, protocole de préfiguration NPNRU, Maison de quartier...) entre les trois communes du Plateau de Haye.

La dynamique partenariale engagée depuis 2010 a permis de définir conjointement les enjeux et orientations désirées pour le territoire du Plateau de Haye et leurs inscriptions dans le contrat de ville sous forme d'arbres d'objectifs.

La formalisation des politiques locales en matière de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi et d'habitat cadre de vie reste l'enjeu majeur du territoire et permet de mieux prendre en compte ses fragilités et ses atouts.

Sur ce territoire et conformément à la loi du 21 février 2014, les politiques publiques communes se déclinent selon les 3 piliers suivants :

Le pilier « Cohésion Sociale » vise à :

- Accompagner les familles dans leurs fonctions parentales,
- Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité,
- Contribuer à la réussite scolaire des jeunes et des adultes,
- Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre,
- Promouvoir la santé solidaire et équitable,
- Prévenir et lutter contre les délinquances.

Le pilier « Cadre de vie et le renouvellement urbain » fixe le cadre de l'aménagement urbain et de la politique d'habitat dans l'objectif de :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
- Accompagner le « savoir-habiter »,
- Faire gagner en qualité de vie des habitants,
- Poursuivre et achever la rénovation entreprise sur le quartier.

Le pilier « Développement économique et emploi » met en œuvre les projets de soutien et de développement de l'activité économique et d'accès à l'emploi des publics les plus fragiles afin de :

- Conforter l'emploi, la création d'entreprise et la reprise d'activité pour dynamiser le territoire,
- Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi des publics cibles : jeunes, seniors, femmes.

Ces piliers sont développés sous la forme d'arbres d'objectifs stratégiques et opérationnels déclinés en programmes d'actions.

Les axes transversaux : lutte contre les discriminations, l'égalité Femmes/Hommes et le soutien à la jeunesse, ont été pris en compte dans l'ensemble des orientations et enjeux présentés.

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat, cadre de vie et écocitoyenneté"

Enjeu :
Améliorer les conditions d'habiter dans le logement
Impact attendu :
Maîtrise des charges et réduction des couts des ménages

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Apporter des réponses aux populations confrontées à des besoins spécifiques en terme de logement.	Conforter l'accompagnement sur l'accès aux droits aux logements	Mise en œuvre d'actions d'informations sur les droits et devoirs des locataires.	Nombre de personnes concernées Typologie des situations	Bailleurs	Villes, CAF
		Animations sur le savoir habiter	Typologie des ménages et des logements concernés, Nombre et types d'animations, Taux de fréquentation à ces animations.	C.A.F	Bailleurs, villes et associations
	Sensibiliser les habitants aux problématiques liées au logement	Information sur les énergies (chauffage, électricité...), Information et intervention sur les nuisibles, Ventilation des logements.	Types et supports d'informations proposés, Nombre d'interventions des professionnels au logement	Bailleurs et associations (UeS, CGL...), CCAS	Grand Nancy, villes, A.R.S et associations
	Lutter contre la précarité énergétique	Information auprès des usagers et habitants, Information et formation des acteurs associatifs et des personnels communaux, Accompagnement des associations dans les dispositifs et actions existants, Réduction des consommations au sein des collectivités.	Nombres de séances de formations proposées et types de modules pédagogiques, Nombres d'acteurs associatifs concernés, Types d'informations passées sur les dispositifs et actions existants, Nombre d'acteurs concernés et types d'actions proposées pour les habitants et les personnels communaux.	Département ville (auprès des habitants) Etat, Grand Nancy, SPL habitat (pour le bâti)	Villes, ADEME et associations
Réduire les consommations d'eau, favoriser le tri sélectif et développer des pratiques de jardinage et de bricolage	Maîtriser les factures d'eau	Information sur la consommation d'eau : "tarification sociale" de l'eau (Loi BROTTES), Actions d'éducation et de sensibilisation sur l'eau, Vigilance sur l'entretien des jardins et espaces verts, Récupération des eaux de pluies pour les jardins.	Types d'informations passées et supports de communication utilisés	Grand Nancy et associations	Conseil départemental et bailleurs
	Réduire la production de déchets et favoriser le tri sélectif	Poursuite de l'information sur le tri sélectif / les déchets, Sensibiliser les habitants sur les équipements installés, Diminution des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, Utilisation des déchets verts pour le compostage.	Nombres et type d'actions mises en œuvre, Type d'acteurs intervenants, Nombre de ménages touchés par ces actions.	Villes, bailleurs	Conseil départemental, villes et bailleurs
	Permettre la réalisation de petits travaux de jardinage et bricolage	Ateliers de bricolage, Soutien aux initiatives associatives.		Villes, bailleurs	Associations, Grand Nancy

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat et Cadre de vie"					
Enjeu : Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Impacts attendus : Implication et satisfaction des habitants					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner la politique de l'habitat	Poursuivre l'amélioration de l'habitat social et diversifier l'offre de logements pour les publics spécifiques	Programmes de construction et de rénovation, Opérations d'amélioration de l'habitat, Réhabilitation et aménagement des logements.	Nombre de logements pris en considération, Types de travaux effectués.	Bailleurs	Etat, Grand Nancy, villes
	Favoriser l'accès au logement des jeunes	Diagnostic sur l'existant, réflexion autour de programmes spécifiques, Consolidation des liens bailleurs/communes (veille sociale et commissions d'attribution des logements).	Nombre de logements réservés aux publics jeunes, Typologie des logements.	Bailleurs, Union et Solidarité (UeS)	Conseil Départemental, villes et associations
	Favoriser le maintien des personnes âgées et à mobilité réduite à domicile		Nombre de logements réservés aux personnes âgées sur les quartiers, Nombre de logements à adapter, Types d'agencement.		Conseil Départemental, villes, CARSAT, associations
			Nombre de logements attribués, Profils des ménages bénéficiaires	Bailleurs	Villes, Conseil départemental Grand Nancy, UeS
		Poursuite du développement de logements adaptés dans le parc social existant.	Nombre de logements concernés, Nombre et typologies des ménages	Etat , grand Nancy et département	
Maintenir et développer des lieux de vie au cœur des quartiers	Développer et poursuivre une nouvelle politique de peuplement	Suivi des ménages logés.	Nombre de ménages logés, Localisation		Villes
		Contribuer à la mise en place de la convention d'objectifs de mixité sociale.			
	Faciliter les parcours résidentiels	Etudes des parcours résidentiels, Accession à la propriété,	Nombre de logements proposés à l'accession sur le parc QPV, Nombre de logements acquis par les habitants du QPV.	Bailleurs	Villes
		Actions mutualisées favorisant la rencontre, l'échange et la découverte entre habitants sur les actions collectives.	Nombre d'actions collectives et fréquence,		
		Mise à disposition des informations sur les droits et les services existants, Facilitation des démarches et relais vis-à-vis des partenaires.	Types et nombre d'acteurs partenaires, Type d'information mises à disposition, Nombre de partenaires présents sur le secteur.	Grand Nancy, Villes, Bailleurs, associations et acteurs institutionnels	Grand Nancy, Villes, Bailleurs, associations et acteurs institutionnels
Favoriser le mieux vivre ensemble		Suivi de l'état et des remises aux normes des équipements dans les quartiers.			
	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen, Rappeler et faire respecter les règles.	Sensibilisation sur les incivilités auprès de tout public (travailleurs sociaux, bailleurs et polices municipales), Actions spécifiques des villes et des bailleurs.	Types de publics touchés, Typologie des intervenants, Nombre de participants.	Bailleurs et Villes	Villes, associations
	Instaurer des médiations et un système de veille auprès des publics et accueillir les nouveaux habitants.	Organisation de l'accueil des nouveaux habitants sur le quartier et visite de la ville	Nombre de nouveaux habitants, Nombre d'actions spécifiques.	Villes	Bailleurs, associations
Développer les modes de mobilité	Faciliter les déplacements sur les quartiers	Fluidification des déplacements, Développement des offres de mobilité (vélo, pédibus), Continuité des tarifs simples et de la tarification sociale, Adaptation des services urbains aux besoins dans le temps	Nombre de lignes de bus, Fréquence des passages, Types d'offre de mobilité douces proposées.	Grand Nancy	Villes
			Nombre de titres de transports vendus, Types de tarification sociale.	Grand Nancy	Villes (C.C.A.S)
Coordonner les acteurs et optimiser l'intervention en matière de gestion urbaine de proximité(G.U.P).		Suivi régulier du dispositif G.U.P et de la coordination permanente entre les partenaires	Typologie des acteurs dans le cadre de la G.U.P., Nombre des rencontres effectives, Bilan qualitatif annuel de la G.U.P.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations
		Implication et satisfaction des habitants	Taux de participation et de satisfaction des habitants.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations

PLATEAU DE HAYE					
ARBRES D'OBJECTIFS "Rénovation et renouvellement urbains"					
Enjeu : Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants Impacts attendus : Accueil de nouvelles typologies de ménages Requalification urbaine					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Poursuivre et achever la rénovation urbaine entreprise sur les quartiers (P.R.U 1)	Appuyer et poursuivre la requalification des "Ombelles" et de "la Cascade"	Favoriser l'implantation de commerces ou d'activités de proximité	Nombre de commerces implantés	E.P.A.R.E.C.A	Etat, Grand Nancy, villes
		Requalification des espaces extérieurs	Réalisation des travaux	Grand Nancy	Etat, Villes, EPARECA
		Offre d'espaces de commerces sur la "Cascade".	Nombre de cellules et/ou espaces créés, vacants	Grand Nancy	Etat, EPARECA
	Améliorer la connaissance des copropriétés privées. Veiller à la pérennisation et à l'appropriation des espaces GUP	Mener une étude		Grand Nancy	Villes
Engager le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U) : Plateau de Haye Laxou Maxéville Nancy	Rédiger et signer le Protocole de Préfiguration, puis conventionner avec l'ANRU	Requalification du bâti ancien : réhabilitation thermique des immeubles travaux d'accessibilité			
		Dédensification : Déconstruction de logements suivant les règles de financement de l'ANRU, Poursuite du projet urbain défini par les villes et l'architecte en chef de la zone.	Cahier des charges de l'ANRU	Grand Nancy, Ville et bailleurs	Grand Nancy, Ville et bailleurs Etat, Caisse de Dépôts et de Consignations (C.D.C)
		Favoriser l'émergence de nouveaux projets, Renforcer l'activité économique sur le Plateau	Nombre de nouveaux entrepreneurs	Villes	Grand Nancy, Caisse des Dépôts et de Consignations
		Poursuivre le rapprochement entre le quartier, la nature et la Forêt de Haye	Faire du quartier une entrée vers la forêt de Haye	Grand Nancy, Villes	Office National des Forêts (O.N.F)
		Poursuivre les actions en matière de mobilité	Voir AO habitat, cadre de vie	Voir AO habitat, cadre de vie	Cf. AO "Habitat, Cadre de vie"
	Renforcer la mixité sociale	Coconstruire le projet avec les habitants et usagers	Maison du projet	Grand Nancy, Villes	Bailleurs
		Construction de logements en accession		Promoteurs, Coopérative	Grand Nancy, Villes

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "EDUCATION"

Enjeux :

Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants

Impacts attendus :

Baisse significative de l'absentéisme, du décrochage scolaire et développement de l'ambition scolaire

Taux d'augmentation des jeunes issus des quartiers impliqués dans un service civique et/ou dans des chantiers éducatifs

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Contribuer à la réussite éducative des jeunes et des enfants	Mobiliser les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs	Dispositif de l'Education Nationale : REP et REP+ (Réseau d'Education Prioritaire), Ecole Ouverte, Les Cordées de la Réussite, Ouverture de l'école aux parents.	Indicateurs de l'Education Nationale (taux de redoublement, réussite au Brevet, orientation à l'issue de la 3ème et développement de l'ambition scolaire...).	Education nationale	Etat, Villes (D.R.E) et Equipes de prévention spécialisée.
		Organisation des rythmes scolaires et périscolaires	Nombre et types d'activités proposées sur les rythmes périscolaires. Taux de fréquentation des activités.	Villes	Education nationale, D.R.D.J.S, C.A.F, Associations
		Dispositif de Réussite Educative (D.R.E), Accompagnement social des familles, Accompagnement scolaire des enfants, Accompagnement éducatif des enfants Développement d'un parcours individuel de réussite éducative.	Bilan annuel du D.R.E	Villes (C.C.A.S et Caisses des Ecoles)	Etat, Education nationale, département, Villes et C.A.F
Assurer la complémentarité de la prise en charge des familles et des élèves	Faciliter la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite éducative	Articulations et complémentarité des actions financées dans les cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S)...	Nombre et types d'actions d'accompagnement à la scolarité proposées, Types de structures concernées, Organisation et nombre d'enfants concernés, Nombre de familles impliquées dans l'accompagnement à la scolarité.	Villes (coordination territoriale) Etat, Education nationale, C.A.F et Département	Associations
	Développer les espaces de communication entre les associations, les institutions, les écoles et les collèges	Se connaître, connaître les compétences des uns et des autres pour agir en cohérence et complémentarité et optimiser les moyens	Nombre de familles suivies conjointement avec l'école	Education nationale	Etat, Villes, C.A.F et associations
Promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen	Mise en place d'actions relatives à l'apprentissage des règles en encourageant le respect des valeurs de la République (Actions co-éducatives, Prévention routière, chantiers jeunes, actions de sensibilisation à l'environnement...).	Types d'actions proposées, Nombre et types de structures participantes, Taux de fréquentation à ces actions.	Education Nationale et Villes	Villes (D.R.E et services péri et extra scolaires; équipes de prévention spécialisée et associations
	Faciliter l'usage des nouvelles TIC et des solutions numériques pour l'apprentissage au bénéfice des familles	Développement d'actions spécifiques à destination des parents sur l'outil informatique : - utilisation des réseaux sociaux, - le contrôle parental. à destination des jeunes sur l'outil informatique : - Dangers des réseaux sociaux - Dérives addictives liées à l'utilisation des TIC (E.N).	Nombre de formations proposées aux adultes, types de modules, nombre de séances Nombre de participants et typologie des publics Types d'actions proposées, Nombre de jeunes participants Tranches d'âge des jeunes	Associations et équipes de prévention spécialisée	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes, Grand Nancy (Cyber base)

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "ACCES AUX DROITS ET SOLIDARITES"

Enjeux : Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité Impacts attendus : Augmentation du revenu médian d'ici 2020 Nombre et évolution des dispositifs de solidarités spécifiques à chaque typologie de publics					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les personnes en situation de handicap et perte d'autonomie	Développer les pratiques conjointes d'accompagnement pour conforter le projet personnalisé de la personne en situation de handicap	Maintien à domicile des personnes, Proposition des services et activités adaptées	Nombre de mesures de maintien à domicile	Département	Villes et Bailleurs
		Accueil des enfants handicapés dans les structures petite enfance	Nombre d'enfants accueillis	Villes	Associations
Soutenir les personnes les plus fragilisées	Poursuivre l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées : - Lutter contre la paupérisation et l'isolement; - Faciliter le retour à l'autonomie.	Poursuivre les actions déjà engagées (dispositif Equilibre, Epicerie sociale et ateliers collectifs). Poursuivre les aides sociales facultatives et les dispositifs partenariaux existants (CORSEC).	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs.	Villes (CCAS)	C.A.F. Département et Villes
		Mise en œuvre d'actions liées à l'apprentissage de la langue française (alphabétisation, illettrisme et Français Langue Etrangère = F.L.E). Coordination des acteurs intervenants sur le Plateau de Haye.	Nombre de structures présentes sur le territoire. Taux de fréquentation de ces structures. Typologie de la difficulté langagière rencontrée.	Associations	Etat et Villes
		Mise en œuvre d'actions mutualisées favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs.	Associations et Villes	Villes et Bailleurs
	Consolider et développer une offre d'information, de conseils et d'accompagnement en direction des publics	Accès aux droits sociaux, Organisation de permanences décentralisées des services sociaux (C.P.A.M, C.M.S et C.A.F) sur le territoire, Cartographie de l'existant.	Nombre et types de permanences décentralisées, Nombre de personnes accueillies Typologie des demandes.	Associations et Villes (CCAS)	Etat, Département, Bailleurs, Villes, C.A.F et C.P.A.M.

PLATEAU DE HAYE

ARBRES D'OBJECTIFS "PARENTALITE"

Enjeu :
Accompagner les politiques familiales
Impacts attendus :
Création d'un réseau parentalité et d'un comité de pilotage
Nombre de familles accompagnées et solutions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les familles dans leur fonction parentale	Faciliter la coordination de l'offre territoriale sur le soutien à la parentalité	Articulations et complémentarité des actions financées (R.E.A.A.P...), Ouverture des écoles aux parents, Accompagnement des parents par les assistantes sociales sociaires.	Nombre et types d'actions de soutien à la parentalité. Types de structures concernées, Organisation et nombre de familles concernées, Typologie des familles impliquées.	Villes, C.A.F et associations	Education nationale et Villes
	Concilier vie professionnelle et vie familiale.	Pérenniser des structures d'accueil petite enfance sur le territoire.	Nombre de structures d'accueil petite enfance présentes sur le territoire.	Villes	Département, C.A.F et C.C.A.S
		Proposer des solutions de modes de garde adaptées en fonction des besoins des familles.	Types de solutions de mode de garde proposés. Nombre de bénéficiaires inscrits, Nombre de places vacantes, Nombre de familles sur liste d'attente.	Villes	Réseau d'Assistantes Maternelles (R.A.M) et Associations
	Mettre en place un lieu (des espaces) de ressources et d'informations pour les familles.	Développer et conforter des Lieux Accueil Enfants Parents (L.A.P.E). Proposer des ateliers parents / enfants.	Nombre de Lieux Accueil Parents Enfants (L.A.P.E) et d'actions proposées.	Associations et/ou Villes	C.A.F, Département et Grand Nancy
	Faciliter et accompagner l'accueil des enfants dans les structures petite enfance	Créer des espaces de rencontres pour les parents avec des professionnels de la petite enfance.	Taux de fréquentation des ces espaces de rencontres.	Villes et associations	C.A.F, Département et Villes
		Créer des classes passerelles entre les crèches et les écoles maternelles.	Typologie des difficultés éducatives rencontrées et solutions proposées, Nombre de classes passerelles et nombre d'enfants concernés par ce dispositif.	Villes	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes
	Soutenir et accompagner les parents	Orienter les parents vers les structures d'accompagnement spécifiques.	Nombre de mise en relation, Types de difficultés rencontrées, Typologie des familles.	Villes et Département	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "CULTURE, SPORTS E LOISIRS"					
Enjeu : Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre Impact attendu : Augmentation des taux de fréquentation dans les structures culturelles et sportives					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les habitants dans les loisirs et les temps libres	Promouvoir les offres sportives et culturelles	Organisations régulières de visites des lieux et des expositions culturelles Participation aux journées du Patrimoine.	Types et nombre de visites proposées, Nombre de participants.	Villes	Grand Nancy, Département Pass'sport&Culture) et associations
		Articulation des politiques tarifaires en fonction des critères de ressources des familles.	Nombre de familles bénéficiaires, Types et nombre de prestations offertes.	Villes et Grand Nancy	Département(Pass'sport&Culture) et associations
		Développement et intensification de lieux de rencontres pour les adolescents afin de promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs.	Nombre de lieux de rencontres, Types de structures concernées, Types d'encadrements proposés.	Villes et associations	Département, C.A.F, Equipes de prévention spécialisée et associations
	Sensibiliser et accompagner les jeunes vers les loisirs et le temps libre	Incitation à la pratique du sport scolaire dans le cadre de l'association sportive scolaire (Union Nationale du Sport Scolaire : U.N.S.S)	Taux de licenciés.	Education nationale	Département et C.A.F
		Aide et suivi des programmes vacances réalisés sur le Plateau de Haye	Types d'aides apportées, Nombre de programmes proposés, Taux de fréquentation observé.	Villes (C.C.A.S)	C.A.F et Associations
		Animations sportives et culturelles développées dans le cadre des activités scolaires, extra scolaires et de loisirs (A.L.S.H, offres de stages sportifs et / ou culturels,...). Pratique du sport scolaire favorisée dans le cadre de l'association sportive.	Types et fréquence des animations sportives et culturelles proposées par les services des villes, Taux de fréquentation à ces animations, Taux dévolution des licenciés.	Villes et/ou associations	Département, Grand Nancy, villes, CAF, Education nationale et associations.
	Accompagner les personnes âgées dans les loisirs et le temps libre	Epauler et soutenir les foyers clubs des anciens, Développement d'actions d'animation pour conserver l'autonomie et créer du lien social, Programmation d'activités spécifiques.	Nombre de foyers clubs, Fréquence des ouvertures, Taux de fréquentation, Typologie sexuée, Nombre et types d'activités proposées et fréquences, Nombre de personnes concernées.	Villes	Département, C.A.F et associations
	Informier les habitants sur les offres existantes	Programmation culturelle des villes. Programmations des manifestations sportives, Recenser et diversifier les sources d'informations.	Types de supports d'informations et impact mesurable.	Villes	Grand Nancy, C.C.A.S et Département
	Maintenir les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité	Permettre aux habitants d'identifier des lieux de culture et d'animation pour favoriser l'accès aux sites et les faire exister.	Fréquence des réservations, Statut des demandeurs.	Villes	Etat, Département et Grand Nancy

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "APPUIS AUX ACTEURS"

Enjeu :

Coordonner la vie associative

Impact attendu :

Maintien des associations présentes sur le territoire et de la pluralité et de la diversité des actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Coordonner et accompagner les acteurs associatifs	Soutien aux associations	Soutien financier et logistique aux associations.	Types et nombre de soutiens apportés aux associations. Types et coûts des valorisations	Villes et Bailleurs	Etat, Département et Grand Nancy
		Mise à disposition des structures aux associations sous conditions, Accompagnement des associations par les services logistiques des institutions concernées, Aide aux déclarations préalables aux manifestations.			
		Valorisation de la mise à disposition des équipements communaux.			
	Accompagner les associations	Aide à la recherche de subventions, Aide au montage de projets, Suivis des projets.	Nombre d'associations accompagnées, Montant des aides attribuées, Ecart entre les projets initiaux et réalisés.	Villes	
	Créer un comité de pilotage de la vie associative, Coordonner et animer par les villes	Définition des mutualisations possibles et perspectives d'échange de pratique, Définition des critères d'attribution de subventions sur cahier des charges contrat de ville.	Nombre de mutualisations actées, Types de critères d'attribution.	Villes et Bailleurs	Etat, Grand Nancy, collectivités et fondations
		Organisation de la programmation annuelle des animations sur le quartier.	Nombre d'animations par an, Nombre de partenaires impliqués.	Villes	
		Proposition de formations et de renseignements pour les responsables associatifs et les bénévoles, Veiller à la mise en place du chapeau des bénévoles.	Nombre et types de formations proposées, Nombre de participants et de bénévoles, Nombre de cahiers renseignés.	Associations	
		Information sur les réglementations liées au secteur associatif.	Types et nombre d'informations proposées.	Etat	
	Développer les espaces de communication entre les associations, les institutions et les écoles collèges	Connaissance des uns et des autres et des compétences pour agir en cohérence et complémentarité	Nombre d'actions complémentaires proposées	Ville, DRE et éducation nationales	Associations

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "SANTE" Enjeux : Promouvoir la santé solidaire et équitable Impact attendu : Taux de participation des habitants aux actions proposées					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Améliorer le recours aux droits santé et renforcer l'accès à l'offre de prévention médicalisée	Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du territoire	Programme « mutuelle réseau ».	Nombre de séances de formation, information proposées, Nombre et types d'acteurs formés, Nombre d'usagers ayant accédé à une mutuelle (CMUC/MU-C), Suivi de la convention	FNARS	CCAS
		Information sur la (es) permanence(s) C.P.A.M et information sur les différentes campagnes de prévention existantes, Développer les collaborations entre les C.C.A.S et la C.P.A.M afin de diminuer les délais de traitements des dossiers.	Type de communications, Relais d'information prévus, Nombre de campagnes spécifiques de prévention-santé par an.	C.P.A.M et Villes	CCAS, Grand Nancy, Etat et Département
		Renforcement de la connaissance des dépistages organisés des cancers et des campagnes de vaccinations, Prévention médicalisée.	Nombre d'acteurs participants, Rôle dans l'action, Satisfaction des outils de communication, Participation des usagers aux dépistage, Niveau d'information suite à l'action.	Grand Nancy	Villes, CPAM, Département et associations
Développer et encourager la pratique physique et sportive des habitants (jeunes, public féminin, personnes âgées...)	Encourager les attitudes favorables à la pratique d'activités physiques	Programme des activités physiques réalisées par le CDOS, Sport Insertion (C.D54),	Nombre de centres sociaux concernés, Type d'activités sportives proposées, Nombre de séances réalisées, Nombre de personnes concernées.	CDOS	Etat, Département, Villes, C.A.F
		Programmes sportifs et équipements de proximité proposés par les communes.	Type et nombre de programmes sportifs proposés, Type d'équipements de proximité concernés, Type et nombre de programmes réalisés, Fréquentation du programme réalisé.	Villes	Associations
Développer une culture d'aide et de secours	Agir contre l'arrêt cardiaque, Poursuivre l'apprentissage aux gestes de secours.	Programme de formation pour les élèves de CM2.	Nombre d'écoles partenaires, Nombre d'élèves formés.	Villes	Education nationale Grand Nancy
		Programme de formation Sauveteurs, secouriste du travail auprès des assistantes maternelles et agents des collectivités.	Nombre d'assistantes maternelles formées, Nombre de salariés formés.		
		Développement du réseau de sauveteurs volontaires de proximité.	Nombre de défibrillateurs par commune	Grand Nancy défi'b'	Villes
Maintenir l'offre professionnelle de santé sur le territoire	Favoriser l'accueil des professionnels de santé sur les territoires	Locaux professionnels	Nombre de professionnels et de spécialistes sur le territoire	A.R.S	Etat, Grand Nancy (A.S.V), et E.P.A.R.E.C.A
Coordonner les acteurs de proximité et les habitants du territoire	Animer le réseau, Définir des programmes d'actions annuelles ou pluriannuelles, Relayer les actions de dimension d'agglomération au plus large.	Atelier Santé Ville (A.S.V).	Convention de partenariat, Bilan annuel : nombre de réunions prévues et réalisées, Actions prévues et réalisées, valorisation du temps des agents dans le cadre de la coordination et des animations prévues.	Villes et Grand Nancy	A.R.S, C.A.F et associations
Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé	Agir sur les comportements alimentaires et favoriser la consommation de fruits et de légumes	Atelier de cuisine et nutrition, et accompagnement spécifique des publics.	Nombre d'ateliers cuisine réalisés		CCAS et Département
		Action spécifiques vis-à-vis des prestataires de restauration péri et extra scolaires.	Type d'ateliers cuisine réalisé et fréquentation à chaque séance, Spécificité des appels d'offres, Types de marchés retenus.	Villes et Département	Prestataires retenus
Territorialiser la politique de santé	Conforter ASV intercommunal Plateau	Coordination des acteurs Organisation de forums thématiques Dédicalisation d'actions sur le territoire QPV	Suivi de la convention	Grand Nancy	Villes, CPAM

PLATEAU DE HAYE

ARBRES D'OBJECTIFS "SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE"

Enjeu :

Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités

Impact attendu :

Baisse du nombre des faits et types de délinquance

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Sécuriser les équipements publics et renforcer la présence de proximité	Renforcer la présence humaine dans les équipements publics et améliorer la surveillance Garantir une présence de la Police municipale sur le Plateau de Haye Mettre en place des dispositifs de vidéo tranquillité Sécuriser le marché du dimanche matin	Patrouilles de sécurité, Opérations tranquillité vacances. Installation de caméras Gestion des places de stationnement du marché	Nombre de patrouilles. Nombre de caméras, Nombre de faits constatés, Nombre de places offertes, Diminution des réclamations.	Police nationale et Villes Villes Grand Nancy Ville de Nancy	Police Nationale Etat et Villes
Améliorer les relations entre les populations et les forces de sécurité	Développer le dialogue entre les populations et les forces de sécurité	Actions de prévention associant les polices	Nombre d'actions	Etat et Villes	Associations
Encourager les règlements des conflits de voisinage	Assurer la tranquillité résidentielle Poursuivre les actions de médiation	Dispositifs spécifiques de surveillance et gardiennage Veille sociale et médiation interinstitutionnelle	Nombre de gardiens, Nombre d'astreintes assurées, Nombre de faits enregistrés. Types et nombre de médiation mises en œuvre.	Bailleurs Bailleurs et associations	Polices, Grand Nancy et Justice Villes
Favoriser la médiation auprès de jeunes et prévenir les comportements à risque	Lutter contre l'inactivité des mineurs et jeunes majeurs	Présence sociale, médiation de rues et chantiers éducatifs Mise en place d'actions de responsabilisation dans le cadre d'exclusion scolaire Sanctions disciplinaires dans les collèges, privilégier d'autres sanctions que les exclusions des établissements	Nombre de sorties de jeunes et de groupes, Données sexuées. Nombre de mesures de responsabilisation, Nombre de jeunes concernés. Nombre de mesures de responsabilisation	Département Education nationale Education nationale	Etat, Villes, Bailleurs et associations Villes (D.R.E), Département (E.P.S) Etat, département, ville, DRE
Prévenir les incivilités et lutter contre les dégradations	Elaborer un programme d'actions en lien avec les besoins identifiés	Opération Ville Vie Vacances Poursuite des actions Argent de poche et Equipe mobile des travaux Développement des programmes éco-citoyens, Programmes d'actions en matière de Prévention,	Nombre de jeunes participants aux VVV Nombre et types de supports proposés Nombre de structures qui offrent des VVV Nombre de jeunes participants, Nombre et types de supports proposés, Programmes proposés. Nombre d'associations supports et nombre de jeunes participants.	Associations GIP PJJ et Bailleurs Villes Bailleurs	Etat, Département et Villes Etat, Grand Nancy et Villes Bailleurs, Grand Nancy et Etat Justice

PLATEAU DE HAYE ARBRES D'OBJECTIFS "Développement économique"

Enjeux :

Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité

Impacts attendus :

Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Faciliter le maintien de l'activité économique et promouvoir la création d'entreprises	Continuer à rendre le Plateau de Haye attractif et favoriser le lien permanent entre les entreprises et les collectivités.	Liabilité pour tous des périmètres ATP actuel, et évolution a venir	Types et nombre d'entreprises présentes et/ou adhérentes à l'ATP	Grand Nancy.	Villes et Caisse des Dépôts et Consignations et EPARECA
		Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs et les services des villes,	Nombre de rencontres organisées, Nombre d'entreprises, Types de thématiques de rencontres et types de sollicitations.		Pôle Emploi, Département et région, Missions locales et M.D.E, Association Starter
		Appui aux recrutements (présélection, préparation et mise en relation des candidats),	Types de problématiques en lien avec les secteur d'activité, Nombre de mise en relation	Pôle Emploi, Grand Nancy, Villes et M.D.E.	
		Programmation d'actions annuelles de développement économique et d'emploi,	Nombre et types d'actions proposées		MDE et Chaîne d'appui à la création d'activités.
		Soutien à la création d'entreprises et à la reprise d'activité.	Nombre et types d'entreprises créées et/ou reprises		
Identifier les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité	Développer le tissu économique en territoire entrepreneur (ex ZFU)	Information à destination des entreprises sur les différents dispositifs existants et contrats de travail	Nombre de rencontres avec les entrepreneurs Types de dispositifs présentés.	Gand Nancy, M.D.E	Villes, A.T.P et C.C.I., Association Starter, Alexis et Lorraine active
Poser les conditions d'une fonction de veille de proximité	Disposer d'une photographie par commune du tissu économique local et du marché de l'emploi	Réflexion sur les modalités de création d'un groupe de travail local (réseaux de professionnels) pour assurer un relai auprès des habitants.	Nombre et types de rencontres proposées pour créer le groupe de travail. Typologie des partenaires.	Villes et M.D.E	Etat, ADUAN, CCI et Grand Nancy

ARBRES D'OBJECTIFS "Insertion socio-professionnelle et Emploi" PLATEAU DE HAYE Enjeux : Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable Impacts attendus : Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi, Nombre et typologie des demandeurs d'emploi.					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner et soutenir l'insertion socio-professionnelle	Accueillir et orienter les demandeurs d'emploi	Développement de la collaboration avec les services publics de l'emploi, Développement des prestations de suivis et de mise en relation.	Types d'outils mis en œuvre et types d'actions mobilisées. Part des publics concernés.	Villes	Service Public de l'Emploi (Mission locale, Pôle Emploi).
		Coordination au sein d'un accueil mutualisé et de proximité.	Organisation et gestion mises en application pour l'accueil mutualisé de proximité	Villes	Mission locale et Pôle Emploi
		Forums Emploi, Conviv'emploi et Tremplin d'avenir.	Nombre et typologies des forums Nombre et types d'offres proposés Nombre de postes pourvus	Maison de l'Emploi du Grand Nancy	Maison de l'Emploi du Grand Nancy, Département et Villes.
		Accompagnement et aide personnalisés à la mobilité.	Nombre de bénéficiaires.	Grand Nancy et Villes	Plateforme de mobilité et Villes.
	Lever les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes	Développement de chantiers de type ATAL (Action Territoriale d'Accompagnement des Lorrains).	Nombre d'A.T.A.L. réalisées par année et nombre des jeunes concernés par ces actions.	Villes et associations	Région, Département, Bailleurs et Villes.
		Réalisation de chantiers jeunes rémunérés.	Nombre de chantiers et de jeunes	Associations	Etat, Département, Villes et Bailleurs.
		Accueil des bénéficiaires des contrats aidés.	Nombre et types de contrats aidés.	Associations et Villes	Etat et Service Public de l'Emploi et Bailleurs
		Prescription sur les dispositifs de 2ème Chance (Ecole de la 2ème Chance, EPIDE et Garantie Jeunes).	Nombre de prescriptions et types de jeunes concernés	Etat	Missions locales et Pôle Emploi
	Promouvoir les formations en alternance et faciliter l'orientation professionnelle	Poursuite du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.	Bilan annuel MDE	Villes, MDE et Bailleurs	Etat, Département
		Information des jeunes et des familles sur l'alternance, Travail en lien avec les développeurs de l'apprentissage, Aide à la réussite de l'apprentissage. Proposition de baromètres des métiers qui recrutent (métiers en tension).	Forum de l'alternance, nombre de jeunes concernés et nombre de mises en relation et nombre de sorties positives. Nombre de publications parues Fréquence des parutions, Destinataires des publications.	Etat, Région, MDE, Missions locales et Pôle Emploi (enquête de besoins en main d'œuvre)	Villes, Chambres consulaires, Service Public de l'Emploi, Région et Département
		Accueil de stagiaires, d'apprentis, de contrats aidés et Services civiques au sein des collectivités.	Nombres de jeunes accueillis dans les collectivités	Villes (service RH)	Etat, Département Centres de Formation et d'Apprentissage (C.F.A) et bailleurs
		Facilitation de la rencontre entre le monde de l'entreprise et les établissements scolaires (collèges).	Nombre de forums proposés sur l'orientation.	Education Nationale (Collèges).	Villes, MDE



HAUSSONVILLE À NANCY ville de Nancy

Situé aux limites sud ouest de Nancy le quartier d'Haussonville est l'un des plus anciens quartiers d'habitat social de Nancy et le second plus grand ensemble de la ville avec un parc locatif social de 1048 logements répartis en 249 pavillons et 800 logements en immeubles collectifs. Il compte 2450 habitants et la part des ménages locataires représente 86 % dont 76% en HLM.

Le profil socio démographique se caractérise par un ancrage fort de la population de plus de 60 ans (27,3% en 2009) et une représentation significative des ménages d'une seule personne (46,3% contre 37,3 pour le grand Nancy).

C'est un des derniers quartiers présentant des montants de loyers et de charges parmi les moins élevés de l'agglomération, ce qui lui confère un statut d'accueil des ménages à faibles revenus. La faiblesse des ressources se traduit par un taux de bénéficiaires d'APL de 67,3% en 2010.

Par ailleurs les indicateurs cités ci-dessus démontrent une part importante de personnes vieillissante sur le quartier, la question de l'habitat, son adaptation mais aussi l'élargissement de l'offre de logements pouvant répondre aux besoins d'une population fragile apparaît primordiale.

Une réflexion approfondie sur l'articulation des politiques du vieillissement avec celles de l'habitat et du logement doit donc être posée comme un des enjeux actuels sur le quartier.

Avec un revenu médian par unité de consommation de 9 800 € en 2010 le quartier demeure éloigné des moyennes observées sur la ville de Nancy (19 911€) et de la communauté urbaine (19 631€)

Les indicateurs socio économiques du quartier restent donc préoccupants et font apparaître une population en grande précarité, le quartier d'Haussonville est le 3^{ème} quartier le plus pauvre après la Californie à Jarville et le Plateau de Haye. De plus la faiblesse du tissu associatif limite les capacités de mise en œuvre d'action de lien social d'insertion ou d'éducation. Malgré la position centrale du quartier au sein de l'agglomération, la perception des habitants est celle **d'un quartier excentré au sein de la commune** enclavé entre l'avenue Mangin et le boulevard des Aiguillettes

Si le programme de renforcement des équipements de proximité (Aménagement d'un city stade), de restructuration des espaces publics (Square Marguerite Hocquard), de valorisation de l'habitat et de démolition (120 logements) reconstruction (61 logements) financé dans le cadre du PRU, a apporté un certain nombre de réponses aux dysfonctionnements constatés au démarrage du Projet de rénovation urbaine, la rénovation entreprise n'a pas amélioré la situation sociale.

Avec un niveau de bas revenus de 9 800 € inférieur à 11 700 € qui est la référence de l'unité urbaine, le quartier Haussonville intègre la liste des quartiers prioritaires proposée par l'État et est rattaché, par décret du 30 décembre 2014, au site des Nations à Vandœuvre.

La ville de Nancy, en lien avec la communauté urbaine du Grand Nancy et l'État et les partenaires institutionnels de la politique de la ville, souhaite, sur le territoire quartier politique de la ville et en s'appuyant sur la richesse du territoire vécu, mettre en œuvre une dynamique globale afin d'agir sur les différents leviers disponibles.

Le Pilier « Cohésion sociale » : vise à :

- Accompagner les familles dans leurs fonctions parentales en privilégiant la mise en œuvre d'un volet parentalité et en recherchant une meilleure mobilisation des ressources locales pour proposer des interventions concertées et complémentaires et des actions de qualité

- Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité en consolidant et en développant l'offre de conseils et d'accompagnement en direction des publics et en poursuivant les accompagnements spécifiques
- Contribuer à la réussite scolaire des jeunes et des enfants en mobilisant les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs et en facilitant la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite éducative
- Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre en promouvant les offres sportives et culturelles, en développant l'information sur les offres existantes et en maintenant les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité.
- Promouvoir la santé solidaire et équitable en améliorant le recours aux droits sociaux et en renforçant l'accès à l'offre de prévention médicalisée
- Prévenir et lutter contre les délinquances en encourageant les règlements des conflits de voisinage, en favorisant la médiation auprès de jeunes et en luttant contre les dégradations.

Le pilier « améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain » définit les orientations et doit permettre de

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants en maintenant des lieux de vie au cœur du quartier et en favorisant le mieux vivre ensemble.
- Améliorer les conditions d'habiter dans le logement en améliorant la maîtrise des consommations d'énergie
- Faire gagner en qualité de vie des habitants en promouvant la qualité des espaces publics
- Poursuivre et achever la rénovation entreprise sur le quartier.

Le pilier « développement économique et emploi » envisage de

- Conforter l'emploi, la création d'entreprise et la reprise d'activité en facilitant le maintien de l'activité économique, en promouvant la création d'entreprises et en identifiant les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité
- Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable en promouvant les formations en alternance en facilitant l'orientation professionnelle et en levant les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "EDUCATION"

Enjeux :

Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants

Impacts attendus :

**Baisse significative de l'absentéisme, du décrochage scolaire et développement de l'ambition scolaire
Taux d'augmentation des jeunes issus des quartiers impliqués dans un service civique et/ou dans des chantiers éducatifs.**

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Contribuer à la réussite éducative des jeunes et des enfants.	Mobiliser les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs	Ecole Ouverte, Les Cordées de la Réussite, Ouverture de l'école aux parents,	Indicateurs de l'Education Nationale (taux de redoublement, réussite au Brevet, orientation à l'issue de la 3ème et développement de l'ambition scolaire...) Indicateurs liés aux actions spécifiques	Education nationale	Villes (D.R.E), CD54, Associations
		Organisation des rythmes scolaires et périscolaires,	Nombre et types d'activités proposées sur les rythmes périscolaires. Taux de fréquentation des activités.	Villes	D.R.D.J.S, C.A.F, Associations, éducation nationale
		Dispositif de Réussite Educative (D.R.E) Accompagnement social des familles, Accompagnement scolaire des enfants, Accompagnement éducatif des enfants Développement d'un parcours individuel de réussite éducative.	Bilan annuel du D.R.E	Villes (C.C.A.S et Caisses des Ecoles)	Etat, éducation nationale et Villes, CD54
	Faciliter la coordination de l'offre territoriale œuvrant à la réussite éducative	Articulations et complémentarité des actions financées C.L.A.S...	Nombre et types d'actions d'accompagnement à la scolarité proposées, Types de structures concernées, Organisation et nombre d'enfants concernés, Nombre de familles impliquées dans l'accompagnement à la scolarité.	Etat, CAF, CD54, villes	Associations
Assurer la complémentarité de la prise en charge des familles et des élèves	Développer les espaces de communication entre les associations, les institutions et les écoles et collèges	Se connaître, connaître les compétences des uns et des autres pour agir en cohérence et complémentarité et optimiser les moyens	Nombre de familles suivies conjointement avec l'école	Education Nationale et Villes	Département
Promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen	Mise en place d'actions relatives à l'apprentissage des règles en encourageant le respect des valeurs de la République (Actions co-éducatives, Prévention routière, chantiers jeunes, actions de sensibilisation à l'environnement...) Prévention de la radicalisation	Types d'actions proposées, Nombre et types de structures participantes, Taux de fréquentation à ces actions.	Education Nationale et Villes	Villes (D.R.E et services péri et extra scolaires); équipes de prévention spécialisées et associations
	Faciliter l'usage des nouvelles TIC et des solutions numériques pour l'apprentissage au bénéfice des familles	Développement d'actions spécifiques à destination des parents sur les outils numériques - l'utilisation des réseaux sociaux - le contrôle parental à destination des jeunes sur les outils numériques - Dangers des réseaux sociaux - Dérives addictives liées à l'utilisation des TIC	Nombre de formations proposées aux adultes, types de modules, nombre de séances Nombre de participants et typologie des publics Types d'actions proposées, Nombre de jeunes participants Tranches d'âge des jeunes	Associations et équipes de prévention spécialisées	Etat, C.A.F, Département et Villes, Education nationale et Grand Nancy

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "ACCES AUX DROITS ET SOLIDARITES"

Enjeux :

Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité

Impacts attendus :

Augmentation du revenu médian par rapport au nombre d'allocataires C.A.F, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du R.S.A

Nombre de dispositifs de solidarités spécifiques à chaque typologie de publics

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les personnes en situation de handicap	Développer les pratiques conjointes d'accompagnement pour conforter le projet personnalisé de la personne en situation de handicap	Maintien à domicile des personnes, Proposition des services et activités adaptées Accueil des enfants handicapés dans les structures petite enfance	Nombre de mesures de maintien à domicile Nombre d'enfants accueillis	Département Villes	Villes et Bailleurs Associations
		Poursuivre les actions déjà engagées (dispositif Equilibre, Epicerie sociale et ateliers collectifs), Poursuivre les aides sociales facultatives et les dispositifs partenariaux existants (CORSEC).	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs.	Villes (CCAS)	C.A.F, Département et Villes
Soutenir les personnes les plus fragilisées	Poursuivre l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées : - Lutter contre la précarité et l'isolement. - Faciliter le retour à l'autonomie.	Mise en œuvre d'actions liées à l'apprentissage de la langue française (illettrisme et FLE)	Nombre de structures présentes sur le territoire, Taux de fréquentation de ces structures.	Associations	Etat et Villes
		Mise en œuvre d'actions mutualisées favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.	Typologie des structures qui proposent les actions, Types d'actions proposées, Taux de fréquentation et nombre de bénéficiaires par structure, Nombre de personnes sur liste d'attente.	Associations	Villes et Bailleurs
	Consolider et développer une offre d'information, de conseils et d'accompagnement en direction des publics	Accès aux droits sociaux, Organisation de permanences décentralisées sur le territoire.	Nombre et types de permanences décentralisées, Nombre de personnes accueillies Typologie des demandes.	Associations et Villes (CCAS)	Etat, Bailleurs et Villes, CD54, CPAM, CAF

HAUSSONVILLE ARBRES D'OBJECTIFS "PARENTALITE" Enjeu : Accompagner les familles dans leur fonction parentale Impacts attendus : Création d'un réseau parentalité et d'un comité de pilotage Nombre de familles accompagnées et solutions proposées						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)	
Accompagner les politiques familiales	Faciliter la coordination de l'offre territoriale sur le soutien à la parentalité	Articulations et complémentarité des actions financées (R.E.A.P. ...).	Nombre et types d'actions de soutien à la parentalité. Types de structures concernées, Organisation et nombre de familles concernées, Typologie des familles impliquées.	C.A.F et associations	Villes et éducation nationale*	
	Concilier vie professionnelle et vie familiale.	Pérenniser des structures d'accueil petite enfance sur le territoire	Nombre de structures d'accueil petite enfance présentes sur le territoire.	Villes	Département, C.A.F et C.C.A.S	
		Proposer des solutions de modes de garde adaptées en fonction des besoins des familles.	Types de solutions de mode de garde proposés, Nombre de bénéficiaires inscrits, Nombre de places vacantes, Nombre de familles sur liste d'attente.	Villes	Réseau d'Assistants Maternelles (R.A.M) et Associations	
	Mettre en place un lieu de ressources et d'informations pour les familles.	Développer et conforter des Lieux Accueil Enfants Parents (L.A.P.E). Proposer des ateliers parents / enfants.	Nombre de Lieux Accueil Enfants Parents (L.A.P.E) et d'actions proposées.	Associations ou Collectivités	C.A.F, Département et Villes	
		Créer des espaces de rencontres pour les parents avec des professionnels de la petite enfance.	Taux de fréquentation des ces espaces de rencontres.	Villes et associations	C.A.F, Département et Villes	
	Faciliter et accompagner l'accueil des enfants dans les structures petite enfance	Créer des classes passerelles entre les crèches et les écoles maternelles.	Typologie des difficultés éducatives rencontrées et solutions proposées. Nombre de classes passerelles et nombre d'enfants concernés par ce dispositif.	Villes	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes	
	Soutenir et accompagner les parents	Orienter les parents vers les structures d'accompagnement spécifiques.	Nombre de mise en relation Types de difficultés rencontrées Typologie des familles	Villes et Département	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes	

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "CULTURE, SPORTS ET LOISIRS"

Enjeu :

Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre

Impact attendu :

Augmentation des taux de fréquentation dans les structures culturelles et sportives

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les habitants dans les loisirs et les temps libres	Promouvoir les offres sportives et culturelles.	Organisations régulières de visites des lieux et des expositions culturelles Participation aux journées du Patrimoine.	Types et nombre de visites proposées, Nombre de participants.	Villes	Grand Nancy et associations, CD 54
		Articulation des politiques tarifaires en fonction des critères de ressources des familles.	Nombre de familles bénéficiaires, Types et nombre de prestations offertes.	Villes	Grand Nancy
		Développement et intensification de lieux de rencontres pour les adolescents afin de promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs.	Nombre de lieux de rencontres, Types de structures concernées, Types d'encadrements proposés.	Villes et associations	Département, C.A.F et associations, prévention spécialisée, Grand Nancy (CLS)
	Accompagner les jeunes dans les loisirs et le temps libre	Aide et suivi des programmes vacances réalisés dans les quartiers.	Types d'aides apportées, Nombre de programmes proposés, Taux de fréquentation observé.	Villes (C.C.A.S)	C.A.F et Associations
		Animations sportives et culturelles développées dans le cadre des activités extra scolaires et de loisirs (A.L.S.H, offres de stages sportifs et / ou culturels,...).	Types et fréquence des animations sportives et culturelles proposées par les services des villes, Taux de fréquentation à ces animations.	Villes et/ou associations	Grand Nancy, Villes et associations.
	Accompagner les personnes âgées dans les loisirs et le temps libre	Epauler et soutenir l'association des personnes âgées du quartier Développement d'actions d'animation pour conserver l'autonomie et créer du lien social, Programmation d'activités spécifiques.	Fréquence des ouvertures, Taux de fréquentation, Typologie sexuée, Nombre et types d'activités proposées et fréquences, Nombre de personnes concernées.	Villes	Département, C.A.F , CARSAT et associations
	Informier les habitants sur les offres existantes	Programmation culturelle des villes, Programmations des manifestations sportives, Recenser et diversifier les sources d'informations.	Types de supports d'informations et impact mesurable.	Villes	Grand Nancy, CCAS, CD54
	Maintenir les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité	Permettre aux habitants d'identifier des lieux de culture et d'animation pour favoriser l'accès aux sites et les faire exister.	Fréquence des réservations, Statut des demandeurs.	Villes	Elat et Grand Nancy, CD54

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "APPUIS AUX ACTEURS"

Enjeu :

Coordonner la vie associative

Impact attendu :

Maintien des associations présentes sur le territoire et de la pluralité des actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Coordonner et accompagner des acteurs associatifs	Soutien aux associations	Soutien financier et logistique aux associations.	Types et nombre de soutiens apportés aux associations, Types et coûts des valorisations	Villes et Bailleurs	Etat, Département et Grand Nancy
		Mise à disposition des structures aux associations sous conditions, Accompagnement des associations par les services logistiques des institutions concernées, Aide aux déclarations préalables aux manifestations.			
		Valorisation de la mise à disposition des équipements communaux.			
	Accompagner les associations	Aide à la recherche de subventions, Aide au montage de projets, Suivis des projets.	Nombre d'associations accompagnées, Montant des aides attribuées, Ecart entre les projets initiaux et réalisés.	Villes, Etat	Grand Nancy, CD, Conseil Régional et mécénats
	Créer un comité de pilotage de la vie associative	Définition des mutualisations possibles et perspectives d'échange de pratique, Définition des critères d'attribution de subventions.	Nombre de mutualisations actées, Types de critères d'attribution.	Villes, Etat	Grand Nancy, CD, Conseil Régional et mécénats
		Organisation de la programmation annuelle des animations sur le quartier.	Nombre d'animations par an, Nombre de partenaires impliqués.	Villes et Bailleurs	
		Proposition de formations et de renseignements pour les responsables associatifs.	Nombre et types de formations proposées, Nombre de participants.	Villes	
		Information sur les réglementations liées au secteur associatif.	Types et nombre d'informations proposées.		

HAUSSONVILLE ARBRES D'OBJECTIFS "SANTÉ"

Enjeu :

Promouvoir la santé solidaire et équitable

Impact attendu :

Taux de participation des habitants aux actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Améliorer le recours aux droits sociaux et renforcer l'accès à l'offre de prévention médicalisée	Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du territoire	Programme « mutuelle réseau ».	Nombre de séances de formation, information proposées, Nombre et types d'acteurs formés, Nombre d'usagers ayant accédé à une mutuelle (CMU/CMUC).	FNARS	CCAS
		Information sur les permanences CPAM et information sur les différentes campagnes de prévention existantes.	Type de communication, Relais d'information prévus, Nombre de parutions spécifiques santé par an.	C.P.A.M	CCAS, Villes, Grand Nancy Etat, CD 54
		Renforcer la connaissance des dépistages organisés des cancers et des campagnes de vaccinations.	Nombre d'acteurs participants, Rôle dans l'action, Satisfaction des outils de communication, Participation des usagers aux dépistage, Niveau d'information suite à l'action.	Grand Nancy	Villes, CPAM associations, CD54
	Encourager les attitudes favorables à la pratique d'activités physiques	Programme des activités physiques réalisées par le CDOS.	Nombre de centres sociaux concernés, Type d'activités sportives proposées, Nombre de séances réalisées, Nombre de personnes concernées.	CDOS	Etat, CD 54 Villes, C.A.F
		Programmes sportifs et équipements de proximité proposés par les communes.	Type et nombre de programmes sportifs proposés, Type d'équipements de proximité concernés, Type et nombre de programmes réalisés, Fréquentation du programme réalisé.	Villes	Associations
Développer une culture d'aide et de secours	Agir contre l'arrêt cardiaque et poursuivre l'apprentissage aux gestes de secours	Programme de formation pour les élèves de CM2.	Nombre d'écoles partenaires, Nombre d'élèves formés.	Villes	Education nationale, et grand Nancy
		Programme de formation Sauveteurs, secouriste du travail auprès des assistantes maternelles et agents des collectivités.	Nombre d'assistantes maternelles formées, Nombre de salariés formés.		
		Développement du réseau de sauveteurs volontaires de proximité.	Nombre de défibrillateurs par communes	Ville	Grand Nancy et GN défib
			Nombre de personnes formées aux gestes de secours.		
Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé	Agir sur les comportements alimentaires et favoriser la consommation de fruits et de légumes	Atelier de nutrition, et accompagnement spécifique des publics.	Nombre d'ateliers cuisine réalisés Type d'ateliers cuisine réalisé et fréquentation à chaque séance		CCAS, CD54
		Action spécifiques vis-à-vis des prestataires de restauration péri et extra scolaires.	Spécificité des appels d'offres. Types de marchés retenus.	Villes	Prestataires retenus
		Séances d'informations pour les acteurs relais Organisations d'actions thématiques Déclinaisons d'actions communautaires	Programmation d'actions et participation	Villes	CPAM, CARSAT, UNAFAM, Médecins généralistes, associations
Territorialiser la politique de santé	Conforter l'atelier santé ville existant à l'échelle du quartier				

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE"

Enjeu :
Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
Impact attendu :
Baisse du nombre des faits de délinquance

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES
Sécuriser les équipements publics et renforcer la présence de proximité	Renforcer la présence humaine dans les équipements publics et améliorer la surveillance	Patrouilles de sécurité, Opérations tranquillité vacances.	Nombre de patrouilles.	Police nationale et Villes	
	Garantir une présence de la Police municipale dans les quartiers			Villes	Police Nationale
	Mettre en place des dispositifs de vidéo tranquillité	Installation de caméras	Nombre de caméras, Nombre de faits constatés.	Grand Nancy, bailleurs	Etat et Villes
Encourager les règlements des conflits de voisinage	Assurer la tranquillité résidentielle	Dispositifs spécifiques de surveillance et gardiennage	Nombre de gardiens, Nombre d'astreintes assurées, Nombre de faits enregistrés.	Bailleurs	Polices, Grand Nancy et Justice, ville
	Poursuivre les actions de médiation	Veille sociale et médiation interinstitutionnelle	Types et nombre de médiation mises en œuvre.	Bailleurs et associations	Villes
Favoriser la médiation auprès de jeunes et prévenir les comportements à risque	Lutter contre l'inactivité des mineurs et jeunes majeurs	Présence sociale, médiation de rues et chantiers éducatifs	Nombres de sorties, nombres de jeunes et de groupes approchés, typologie des publics (données sexuées)	CD 54	Villes et Etat
		Opération Ville Vie Vacances	Nombre de jeunes participants aux VVV Nombre et types de supports proposés Nombre de structures qui offrent des VVV	Associations	Etat, Département et Villes
		Sanctions disciplinaires dans les collèges, privilégier d'autres sanctions que les exclusions de l'établissement	Nombre de mesures de responsabilisation	Education nationale	Etat, Département et Villes
		Poursuite des actions Agent de poche et Equipe mobile des travaux	Nombre de jeunes participants, Nombre et types de supports proposés,	GIP PJJ et Bailleurs	Etat, Grand Nancy et Villes
		Développement des programmes éco-citoyens, Programmes d'actions en matière de Prévention,	Programmatons proposées, Nombre d'associations supports et nombre de jeunes participants,	Villes	Bailleurs, Grand Nancy et Etat
Prévenir les incivilités et lutter contre les dégradations	Elaborer un programme d'actions en lien avec les besoins identifiés	Mesures de réparations alternatives (TIG...)	Nombre de mesures et personnes concernées	Bailleurs	Justice

HAUSSONVILLE ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat, cadre de vie et écocitoyenneté"					
Enjeux : Savoir habiter Améliorer les conditions d'habiter dans le logement Faire gagner en qualité de vie Impact attendu : Maîtrise des charges et réduction des coûts des ménages					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Apporter des réponses aux populations confrontées à des besoins spécifiques en terme de logement.	Conforter l'accompagnement sur l'accès aux droits dans le logement	Mise en œuvre d'un dispositif opérationnel d'accompagnement des propriétaires bailleurs privés et occupants.	Nombre de personnes concernées Typologie des situations	Bailleurs	Villes, CAF
		Animations sur le savoir habiter,	Coût et nombre d'impayés, Typologie des ménages et des logements concernés, Nombre et types d'animations, Taux de fréquentation à ces animations.	CAF	Bailleurs, villes et associations
	Sensibiliser les habitants aux problématiques liées au logement	Information sur les énergies (chauffage, électricité...). Information et intervention sur les nuisibles, Ventilation des logements.	Types et supports d'informations proposés, Nombre d'intervention des professionnels au logement	Bailleurs et associations (UeS, CGL...)	Grand Nancy, villes, Ais et associations
	Lutter contre la précarité énergétique	Information auprès des usagers et habitants, Information et formation des acteurs associatifs et des personnels communaux, Accompagnement des associations dans les dispositifs et actions existants, Réduire les consommations au sein des collectivités.	Nombres de séances de formations proposées et types de modules pédagogiques, Nombres d'acteurs associatifs concernés, Types d'informations passées sur les dispositifs et actions existants, Nombre d'acteurs concernés et types d'actions proposées pour les habitants et les personnels communaux.	Conseil départemental	Villes, ADEME et associations
Réduire les consommations d'eau, favoriser le tri sélectif et développer des pratiques de jardinage et de bricolage	Maîtrise les factures d'eau	Information sur la consommation d'eau, Actions d'éducation et de sensibilisation sur l'eau, Vigilance sur l'entretien des jardins et espaces verts, Récupération des eaux de pluies pour les jardins.	Types d'informations passées et supports de communication utilisés	Grand Nancy et associations	Conseil départemental et bailleurs
	Réduire la production de déchets et favoriser le tri sélectif	Poursuite de l'information sur le tri sélectif / les déchets, Sensibiliser les habitants sur les équipements installés, Diminution des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, Utilisation des déchets verts pour le compostage.	Nombres et type d'actions mises en œuvre, Type d'acteurs intervenants, Nombre de ménages touchés par ces actions.	Grand Nancy	Conseil départemental, villes et bailleurs
	Permettre la réalisation de petits travaux de jardinage et bricolage	Ateliers de bricolage, Soutien aux initiatives associatives.		Villes	Associations, Grand Nancy

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat et Cadre de vie"

Enjeu :

Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Impacts attendus :

Implication et satisfaction des habitants

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner la politique de l'habitat	Favoriser l'accès au logement des jeunes		Nombre de logements réservés aux publics jeunes, Typologie des logements.		Conseil Départemental, villes et associations , Union et Solidarité
	Favoriser le maintien des personnes âgées et à mobilité réduite à domicile	Diagnostic sur l'existant, réflexion autour de programmes spécifiques, Consolidation des liens bailleurs/communes (veille sociale et commissions d'attribution des logements). Développer une offre nouvelle adaptée sur le quartier en faveur des séniors et des personnes présentant un handicap.	Nombre de logements réservés aux personnes âgées sur les quartiers, Nombre de logements à adapter, Types d'agencement.	Bailleurs, sociaux	Conseil Départemental, villes, CARSAT, associations
			Nombre de logements attribués, Profils des ménages bénéficiaires	Bailleurs sociaux	Villes, Conseil départemental Grand nancy, UeS
	Développer et poursuivre une nouvelle politique de peuplement	Poursuite de l'adaptation des logements dans le parc social existant	Nombre de logements concernés, Nombre et typologies des ménages		
	Faciliter les parcours résidentiels	Suivi des ménages logés Contribuer à la mise en place de la convention d'objectifs de mixité sociale Accession à la propriété, Etudes des parcours résidentiels	Nombre de ménages logés, Localisation Suivi de la convention Nombre de logements proposés à l'accession, Nombre de logements acquis.	Etat, Grand Nancy Bailleurs Union et Solidarité et villes Bailleurs	Grand Nancy Villes, Grand Nancy
Maintenir et développer des lieux de vie au cœur des quartiers	Favoriser et faciliter l'accès aux espaces et services publics, aux pôles médicaux et commerces.	Actions mutualisées favorisant la rencontre, l'échange et la découverte entre habitants sur les actions collectives, Mise à disposition des informations sur les droits et les services existants, Facilitation des démarches et relais vis-à-vis des partenaires, Veiller au bon état et remise aux normes des équipements dans les quartiers.	Nombre d'actions collectives et fréquence, Types et nombre d'acteurs partenaires, Type d'information mises à disposition, Nombre de partenaires présents sur le secteur.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations et acteurs institutionnels
Favoriser le mieux vivre ensemble.	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen, Rappel et faire respecter les règles.	Sensibilisation sur les incivilités auprès de tout public (travailleurs sociaux, bailleurs et polices municipales), Actions spécifiques des villes et des bailleurs	Types de publics touchés, Typologie des intervenants, Nombre de participants.	Bailleurs et Villes	Villes, associations
Développer les modes de mobilité	Instaurer des médiations et un système de veille auprès des publics et accueillir les nouveaux habitants.	Organisation de l'accueil des nouveaux habitants sur le quartier et visite de la ville	Nombre de nouveaux habitants, Nombre d'actions spécifiques	Villes	Bailleurs, associations
	Faciliter les déplacements sur les quartiers	Fluidification des déplacements, Développement des offres de mobilité (vélo, pédibus,..)	Types d'offre de mobilité douces proposées.	Grand Nancy	Villes
		Continuité des tarifs simples et de la tarification sociale, Adaptation des services urbains aux besoins dans le temps	Nombre de titres de transports vendus, Types de tarification sociale.	Grand Nancy	Villes (C.C.A.S)
Coordonner les acteurs et optimiser l'intervention en matière de gestion urbaine de proximité(G.U.P).	Réviser et actualise la convention G.U.P.	Suivi régulier du dispositif G.U.P et de la coordination permanente entre les partenaires	Typologie des acteurs dans le cadre de la G.U.P, Nombre des rencontres effectives, Bilan qualitatif annuel de la G.U.P.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations
		Implication et satisfaction des habitants	Taux de participation et de satisfaction des habitants.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations

HAUSSONVILLE ARBRES D'OBJECTIFS "Rénovation et renouvellement urbains"					
Enjeu : Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants Impact attendu : Requalification urbaine					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Engager le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U)	Poursuivre l'amélioration de l'habitat social et diversifier l'offre de logements pour les publics spécifiques	Programmes de construction et de rénovation, Opérations d'amélioration de l'habitat, Réhabilitation et aménagement des logements. Amélioration de la performance énergétique avec le renforcement de l'isolation thermique.	Nombre de logements pris en considération, Types de travaux effectués. Changement de la classe énergétique pour atteindre l'étiquette C suivi des consommations énergétiques par logement, avant et après réhabilitation	Bailleurs sociaux	Etat, grand nancy, Villes Associations
	Poursuivre la création de liaisons avec les autres quartiers	Création de liaisons avec les facultés			
	Poursuivre l'amélioration de l'habitat	Réhabilitation thermique	Nombre de logements concernés niveau de performance thermique atteint	Bailleurs	
	Création de logements à destination de personnes spécifiques	Rénovation de logements anciens pour personnes âgées et personnes handicapées	Nombre de logements créés	Bailleurs	Grand Nancy, Etat, CCAS

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "Insertion socio-professionnelle et Emploi"

Enjeux :

Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable

Impacts attendus :

Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi,

Nombre et typologie des demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner et soutenir l'insertion socio-professionnelle	Promouvoir les formations en alternance et faciliter l'orientation professionnelle	Information des jeunes et des familles sur l'alternance. Travail en lien avec les développeurs de l'apprentissage Aide à la réussite de l'apprentissage	Forum de l'alternance, nombre de jeunes concernés et nombre de mises en relation et nombre de sorties positives.	Etat, Région, MDE et Missions locales.	Villes, Chambres consulaires, Service Public de l'Emploi, Région et Département
		Proposition de baromètres des métiers qui recrutent (métiers en tension).	Nombre de publications parues Fréquence des parutions. Destinataires des publications.		
		Accueil de stagiaires, d'apprentis, de contrats aidés et Services civiques au sein des collectivités.	Nombres de jeunes accueillis dans les collectivités	Villes (service RH)	Etat, Département Centres de Formation et d'Apprentissage (C.F.A) et bailleurs
		Faciliter la rencontre entre le monde de l'entreprise et les établissements scolaires (collèges).	Nombre de forums proposés sur l'orientation.	Education Nationale (Collèges).	Villes
	Lever les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes	Accompagnement et aide personnalisés à la mobilité	Nombre de bénéficiaires.	Grand Nancy et Villes.	Plateforme de mobilité et Villes.
		Développement de chantiers de type ATAL (Action Territoriale d'Accompagnement des Lorrains).	Nombre d'A.T.A.L. réalisées et nombre des jeunes concernés par ces actions.	Villes et associations.	Région, Département, Bailleurs et Villes.
		Réalisation de chantiers jeunes rémunérés	Nombre de chantiers et de jeunes	Associations.	Etat, Département, Villes et Bailleurs.
		Accueil des bénéficiaires des contrats aidés.	Nombre et types de contrats aidés.	Associations et Villes.	Etat et Service Public de l'Emploi et Bailleurs
	Accueillir et orienter les demandeurs d'emploi	Prescription sur les dispositifs de 2ème Chance (Ecole de la 2ème Chance, EPIDE et Garantie Jeunes)	Nombre de prescriptions et types de jeunes concernés	Etat	Missions locales
		Poursuite du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics	Bilan annuel MDE	Villes, MDE et Bailleurs	Etat, département
		Développement de la collaboration avec les services publics de l'emploi, Développement des prestations de suivis et de mise en relation.	Types d'outils mis en œuvre et types d'actions mobilisées. Part des publics concernés.	Villes.	Service Public de l'Emploi (Mission locale, Pôle Emploi).
		Forums Emploi, Conviv'emploi et Tremplin d'avenir	Nombre et typologies des forums Nombre et types d'offres proposés Nombre de postes pourvus	Maison de l'Emploi du Grand Nancy, Département et Villes.	Maison de l'Emploi du Grand Nancy, Département et Villes.

HAUSSONVILLE

ARBRES D'OBJECTIFS "Développement économique"

Enjeux :

Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité

Impacts attendus :

Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Faciliter le maintien de l'activité économique et promouvoir la création d'entreprises	Rendre le territoire attractif et favoriser le lien permanent entre les entreprises et les collectivités.	Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs et les services des villes,	Nombre de rencontres organisées, Nombre d'entreprises, Types de thématiques de rencontres et types de sollicitations.	Pôle Emploi, Grand Nancy, Villes et M.D.E.	Pôle Emploi, Département et région, Missions locales et M.D.E
		Appui aux recrutements (présélection, préparation et mise en relation des candidats),	Types de problématiques en lien avec les secteur d'activité, Nombre de mise en relation Nombre d'emploi pourvus.		
		Programmation d'actions annuelles de développement économique et d'emploi,	Nombre et types d'actions proposées		MDE et Chaîne d'appui à la création d'activités.
		Soutien à la création d'entreprises et à la reprise d'activité.	Nombre et types d'entreprises créées et/ou reprises		
Identifier les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité	Développer le tissu économique	Informier les entreprises des différents dispositifs existants et contrats de travail	Nombre de rencontres avec les entrepreneurs Types de dispositifs présentés.	Gand Nancy, M.D.E	Villes, A.T.P et C.C.I
Poser les conditions d'une fonction de veille de proximité	Disposer d'une photographie par commune du tissu économique local et du marché de l'emploi	Réflexion sur les modalités de création d'un groupe de travail local (réseaux de professionnels) pour assurer un relai auprès des habitants.	Nombre et types de rencontres proposées pour créer le groupe de travail. Typologie des partenaires.	Villes et M.D.E Grand Nancy	Etat, ADUAN, CCI

»» PILIER 1 « COHÉSION SOCIALE »

DIAGNOSTIC

Une précarité grandissante des populations, des dotations de l'État aux collectivités en baisse, des acteurs et partenaires directement impactés face à ces contraintes budgétaires, telles sont les conditions dans lesquelles la commune évolue désormais à l'heure actuelle.

Malgré un tissu associatif important sur le territoire et une dynamique engagée quant aux subventions accordées (fonctionnement, projets, valorisation), et quant à l'accompagnement des actions mises en place, les difficultés rencontrées par les habitants persistent.

D'après les données INSEE 2012, beaucoup de jeunes sur le territoire, un taux de chômage et un taux de familles monoparentales élevés.

Plus de 80 nationalités recensées, un taux de primo arrivants important qui ajoute à toutes ces difficultés le problème de la non maîtrise de la langue française.

Au-delà de la mobilisation du droit commun, sans partenariat la situation des habitants risque de s'appauvrir alors que la politique de la ville a pour vocation de réduire les inégalités. La réussite de ce contrat de ville résidera en premier lieu en la volonté de coopérer et de mutualiser nos moyens dans le but d'être encore plus pertinent.

L'impact attendu est de réduire l'exclusion sociale, la pauvreté et de favoriser l'égalité des chances des habitants du quartier prioritaire, en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

A ce titre, dans une approche globale croisant les dimensions économiques, sociales et urbaines, la commune mettra l'accent sur les moyens à développer concernant la Cohésion Sociale notamment sur :

La mobilisation du droit commun et des acteurs locaux

Les dispositifs de droit commun et dispositifs contractuels concourent à la réduction de la pauvreté (exemple : Dispositif de réussite éducative, Contrat local de santé ou encore Plan local de prévention de la délinquance).

L'objectif premier sera de recenser et d'identifier tous les acteurs ainsi que tous les dispositifs mobilisables. Cette étape permettra de mettre en place des coordinations autour des thématiques, d'identifier tous les individus en situation de précarité et à être plus pertinent sur toutes les actions.

Le soutien aux associations

Les associations représentent des acteurs incontournables dans les schémas de la Politique de la ville. L'instruction ministérielle, en ce sens, précise que le contrat de ville devra décliner les mesures nationales de nature à simplifier leurs démarches et à leur donner davantage de visibilité. Des leviers sont d'ores et déjà à notre disposition (dispositif adultes-relais et conventions pluriannuelles d'objectifs de trois ans).

A Vandœuvre, 295 associations recensées à ce jour, œuvrent sans relâche pour les habitants, notamment ceux du quartier prioritaire.

L'importance du rôle et de la confiance accordée à ces associations en terme de services rendus, de lien social, en particulier dans le contexte actuel de crise, et la fragilité de ce secteur, notamment eu égard aux évolutions en cours des financements publics est indéniable voire primordiale et indispensable.

Déjà fortement engagée dans son soutien, la ville de Vandœuvre poursuivra ses efforts notamment en mettant en place des coordinations autour des thématiques recensées dans son arbre d'objectifs. L'unité d'action devra permettre d'assurer un effet de levier qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats.

Les axes transversaux du contrat de ville

La démarche vise à inclure systématiquement, dans chaque politique sectorielle de droit commun (éducation, soutien à la parentalité, santé, accès aux droits, solidarités, ...), la prise en compte renforcée des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes et enfin, la prévention des discriminations.

→ Les priorités transversales sur le quartier prioritaire « Les Nations » :

La jeunesse

A Vandœuvre, en 2012, on recensait 16,9% de jeunes entre 0 et 14 ans et 32,4% de jeunes entre 15 et 29 ans.

La jeunesse à Vandœuvre représente de fait un acteur majeur de la vie des quartiers.

Sur les thématiques éducation et parentalité, beaucoup d'actions sont réalisées en direction des jeunes. A travers toutes les actions menées par le tissu associatif, les services municipaux en lien avec les autres collectivités territoriales, la commune devra poursuivre ses efforts d'accompagnement à la jeunesse en lien étroit avec les actions de soutien à la Parentalité.

Une réflexion doit être envisagée sur la thématique de la prévention de la délinquance et sur les secteurs de la culture, du sport et des loisirs. Une coordination en direction d'un public 8/12 ans devrait se mettre en place.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans un contexte de pauvreté qui ne cesse de croître, l'enjeu réside dans le fait d'intégrer cette notion d'égalité dans les divers domaines, et plus particulièrement à Vandœuvre dans l'accès aux espaces publics et aux équipements, dans les pratiques culturelles, sportives et de loisirs. En premier lieu, il s'agira de permettre à un public féminin l'accès aux équipements et ensuite de favoriser la mixité sociale.

La lutte contre les discriminations

La mise en place de démarches de prévention et de lutte contre les discriminations est complexe mais reste malgré tout un enjeu majeur.

Il conviendra de définir dans les prochaines années un plan de lutte contre les discriminations et surtout un moyen de l'évaluer.

Cette démarche ne pourra se faire qu'en partenariat avec les acteurs de terrain comme par exemple la Maison de la Justice et du Droit.

En parallèle, une attention particulière sera portée sur la transmission des valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté, la lutte contre les différentes formes de communautarisme et la mixité sociale.

La co construction du contrat de Ville avec la participation des habitants du quartier prioritaire: mise en place du Conseil Citoyen

Les habitants seront des acteurs à part entière de la construction des contrats de ville. La loi du 21 février 2014 pose le principe de cette co-construction de la politique de la ville avec les habitants : dorénavant, tous les dispositifs devront être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Un Conseil Citoyen sera créé pour le territoire prioritaire Nations, qui aura pour mission d'être un lieu d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

De manière transversale, la maîtrise de la langue comme premier facteur d'insertion sociale sera une des préoccupations portée par la commune avec l'ensemble des partenaires.

L'accompagnement des familles les plus fragilisées et la garantie d'une offre d'accès aux droits et aux soins sur le quartier prioritaire représentent également des enjeux majeurs.

Pour se faire, 7 axes thématiques et des orientations clairement définies dans l'arbre d'objectifs

- Appui aux acteurs et soutien aux associations
- Éducation
- Parentalité
- Accès aux droits - Solidarités
- Santé
- Prévention – Sécurité
- Sport – Culture – Loisirs

APPUI AUX ACTEURS - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Enjeu : Développer le secteur de la vie associative, porteuse de citoyenneté et de solidarité.

Impact attendu : Impulser une dynamique partenariale, pour agir en cohérence et en complémentarité afin de répondre aux attentes et besoins des familles.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'Actions	Indicateurs Pressentis	Partenaires
Améliorer la communication et le vivre ensemble dans le cadre de la participation des habitants	Renforcer le dispositif de démocratie participative et développer les espaces de communication.	Démocratie participative / Vie Associative / DESU	Développer les Conseils de quartiers et développer la dynamique de s espaces Coppins Pagode. Développer le Conseil des Associations. Accompagnement et mise en place du Conseil Citoyen.	Taux de fréquentation et évolution du nombre de participants. Taux de résolution des problèmes soulevés. Nombre de sollicitations des différentes instances et motifs. Evolution des types de demandes.	Habitants / Education Nationale / Universités / DDCS / CUGN / Associations / Acteurs locaux / Habitants / Institutions
	Faire évoluer le contrat de ville pour tenir compte de la concertation avec les habitants.	Ville et ses structures de développement social	Tenir une assemblée de ville pour bilan et évolution. En lien avec Piliers 2 et 3	Indicateur de réponse : mesurer l'état d'avancement des projets afin d'identifier les freins.	Conseils de quartiers / Conseil Citoyen / Acteurs Politique de la Ville / Conseil de la vie étudiante (CUGN)

ÉDUCATION

Enjeu : Favoriser la mise en place des meilleures conditions aboutissant à la réussite éducative et à l’insertion sociale des différents publics.

Impact attendu : Réduire le nombre de décrocheurs scolaires et réduire la barrière de la langue afin de faciliter l’intégration des différents publics.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d’Actions	Indicateurs Pressentis	Partenaires
Assurer l’égalité des chances des enfants et des adolescents scolarisés dans le QPV	Apporter des moyens éducatifs de qualité aux élèves et aux établissements.	Affaires scolaires / DRE	Veiller à ce que le dispositif des Temps d’Activités Périscolaires permette un meilleur apprentissage et favorise la réussite scolaire.	Indicateur qualitatif : respect ou non de la mise en œuvre des engagements contractuels et légaux. Nombre et types de réunions. Outils à mettre en place en lien avec l’éducation Nationale et en lien avec les parents. Evolution des niveaux à l’entrée au CP et au collège.	Education Nationale /Associations
			Favoriser la formation des intervenants, des éducateurs et du personnel municipal.	Nombre de formations suivies. Nombre de bénéficiaires. Taux de réponse aux demandes de formation.	DDCS / CNEPT et autres organismes de formation
Redonner du sens à l’action publique et associative en faveur des adolescents	Développer les dispositifs de lutte coordonnés contre le décrochage scolaire et renforcer la coopération et les partenariats notamment au niveau du collège.	Affaires scolaires / DRE	Pérenniser le DRE sur sa mission éducative. Développer les actions ciblées de lutte contre le décrochage et la coéducation. Mettre en place une coordination avec les associations et l’Éducation Nationale.	Nombre d’enfants suivis. Niveau de satisfaction des enseignants et des familles. Evolution du niveau de l’enfant. Evaluer le niveau de bien être de l’enfant. Outils à développer avec les différents partenaires.	Education Nationale /Associations/ CD54/ Prévention spécialisée / CAF /

	Améliorer la mixité sociale des établissements scolaires.	Affaires scolaires / DESU En lien avec Pilier 2	Favoriser la mobilité des élèves afin de favoriser la mixité.	Nombre de demandes. Nombre de propositions. Taux de mixité.	Education Nationale / CD54
Faire face aux difficultés d'apprentissage de la langue française des différents publics	Mobiliser les acteurs éducatifs, développer et adapter les dispositifs autour de l'acquisition de la langue française.	Affaires scolaires et périscolaires / DESU	Développer les ateliers et les sessions d'accompagnement sur le langage. Coordination à mettre en place avec les associations et l'Éducation Nationale.	Taux d'alphabétisation. Taux de réponse aux sollicitations. Taux de satisfaction des participants. Niveau de maîtrise à l'entrée et à la sortie de formation.	Associations / Intervenants extérieurs / Etat / CD54
		Affaires scolaires / DESU / Ressources Humaines (formation) En lien avec Pilier 3	Formation des professionnels et des bénévoles. Actions autour de la thématique du langage.	Nombre de demandes. Nombres de formations proposées. Nombre de bénéficiaires.	CNFPT/ Organismes de formation/ DDCS / Associations / CD54

PARENTALITÉ

Enjeu : Soutien à la parentalité et réaffirmation du rôle éducatif des parents.

Impact attendu : Implication plus importante ou plus assurée de la famille quant au suivi des enfants dans les milieux scolaires ou extra scolaires.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'Actions	Indicateurs Pressentis	Partenaires
Proposer des actions de soutien à la parentalité adaptées à la réalité des quartiers	Développer des actions de valorisation du rôle éducatif des parents et de soutien à la fonction parentale plus particulièrement au sein du QPV.	Pôle Petite Enfance / Ludothèque / DESU	Mise en place d'une coordination des actions parentales. Actions dans le but d'améliorer le bien être de l'enfant, de favoriser la connaissance des parents et de diversifier leurs modes d'implication. Actions à destination des parents afin de les accompagner par rapport à des difficultés liées à la relation parent-enfant.	Nombre et type d'animations proposés et thématiques. Taux de fréquentation aux animations. Nombre de familles suivies. Nombre de sollicitations.	CD54 (CLAS/REAAP) / Partenaires institutionnels et associatifs / CAF
Repérer et Accompagner les familles les plus fragilisées	Encourager l'insertion sociale et l'autonomie.	CCAS / Pôle Petite Enfance / Ludothèque / DESU	Adapter l'offre d'accueil des structures Petite Enfance aux besoins des familles.	Nombre de demandes annuelles, types d'accueil sollicité. Taux de réponses positives. Nombre de dossiers sans solution et motif.	Grèche associatives et parentales / Assistantes maternelles agréées / CAF / CD54
	Eviter l'isolement et accompagner les familles en raison d'une précarité croissante.	CCAS	Accueil et accompagnement des parents dans la mise en œuvre du projet de l'enfant et dans des démarches annexes de leur vie quotidienne.	Nombre de familles suivies. Type de problématiques rencontrées. Taux de réponses positives.	CAF / Associations / CD54
		CCAS / Personnes âgées / DESU	Mise en place d'actions qui permettent de prévenir l'isolement et la rupture.	Nombre et type de projets.	Associations / CAF / CD54

ACCÈS AUX DROITS - SOLIDARITÉS

Enjeu : Promouvoir la solidarité et renforcer la cohésion sociale.

Impact attendu : Répondre à toutes les sollicitations du public par un service de proximité adapté.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'Actions	Indicateurs Pressentis	Partenaires
Permettre et renforcer l'accès aux droits et aux services publics des habitants du quartier	Garantir aux habitants des points d'accès aux organismes à caractère social. Développer des points de permanences et d'information.	CCAS / ASV	Mise en place d'une Maison des Solidarités afin de garantir un service de proximité aux habitants (information, prévention, droits).	Taux de réalisation du projet. Nombre d'utilisateurs et évolution. Modes de communication	CD54 /CAF en lien avec l'Éducation Nationale / Pôle emploi/ ARS / Maison de la Justice et du Droit (dont CUGN et DDCS porteurs financiers)
		CCAS / Maison des familles / Personnes âgées	Accompagnement, orientation du public qui rencontre des difficultés par rapport à la non maîtrise de la langue française	Nombre d'individus repérés. Type d'accompagnement. Nature des réponses apportées (solutions, orientation, accompagnement).	Associations / CIO/ EN/ Pôle emploi / CD54 / Etat
Prendre en compte l'évolution des besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et en situation précaire	Recenser les besoins et accompagner les usagers en développant les dispositifs et partenariats.	CCAS / Personnes âgées En lien avec Pilier 2	Mise en place d'une coordination avec tous les acteurs du territoire.	Outils à mettre en place permettant d'identifier les individus et les problématiques rencontrées.	CD54 / CPAM CARSAT / MDPH / ARS
		CCAS / Personnes âgées / DESU	Développer les projets de prévention, d'orientation et d'accompagnement.		
Lutter contre l'isolement social	Développer les espaces de communication entre les associations, les institutions et la population.	CCAS / Personnes âgées	Mettre en place un réseau de détection des personnes isolées et/ou fragiles. Organiser des rencontres par rapport aux problématiques recensées par les différents services.	Identifier les dispositifs existants et mobilisables. Développer les outils de communication.	CD54 / CPAM / Associations/ Bailleurs sociaux
	Développer les actions visant à favoriser le lien social.	CCAS / Personnes âgées / DESU	Projets en direction des habitants des différents quartiers.	Nombre d'actions (réalisées ou en cours d'élaboration). Nombre de participants et évolution.	Associations / DDCS / CR / CD54 / AVMS

SANTÉ

Enjeu : Lutter contre les inégalités sociales de santé.

Impact attendu : Réduire le nombre de personnes en situation de précarité, d'isolement, en mauvaise santé, due à une méconnaissance des dispositifs existants sur le territoire.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'Actions	Indicateurs Presentis	Partenaires
Permettre et renforcer l'accès aux droits en matière de santé	Garantir des points d'accès aux organismes et développer des points de permanences et d'information.	ASV / CCAS / DESU	Garantir aux habitants des points d'accès aux organismes. Maintien de l'accessibilité des équipements publics de la commune à toutes les populations.	Nombre et type de points d'information ou de permanences en place. Taux et motif de fréquentation (évolution du taux). Taux de réalisation du projet.	CPAM/ CARSAT / CUGN / CD54 / CR Lorraine / CAF / Education Nationale
	Faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins.	ASV / CCAS / DESU	Création d'une Maison Prévention Santé-Bien être (<i>projet PMT</i>)		Acteurs de Santé / CUGN / CD54 / Etat
	Former les professionnels de terrain et maintenir une coordination des acteurs.	ASV / CCAS / Ressources Humaines	Formation des personnes intervenant localement dans ce domaine.	Nombre de personnes concernées. Nombre et type de formations proposées. Evaluation qualitative post formation.	Associations / CPAM/ CARSAT/ CD54/CCAS/ Structures et professionnels médico-sociaux
Prendre en compte l'évolution des besoins des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et en situation précaire	Recenser les besoins et accompagner les usagers en développant les dispositifs (exemple : RAPP, COPSIL) et partenariats.	ASV	Mise en place d'actions de communication afin de mieux identifier les dispositifs existants et de pouvoir mieux orienter les publics en fonction des besoins. Mise en place d'actions d'éducation à la santé.	Nombre et âge des personnes concernées. Type de proposition. Taux et motif de réussite ou d'échec.	CD54 / CAF / CPAM / CARSAT / Professionnels de santé
Faire de la santé un vecteur de bien-être	Promouvoir des comportements favorables à la santé et au bien être tout au long de sa vie.	CCAS	Développer des projets d'informations, de prévention et de sensibilisation santé.	Nombre d'animations proposées. Types et motivation des participants.	Associations / Education Nationale
Assurer une coordination locale autour des besoins en santé identifiés par le public et les professionnels médico-sociaux	Rassembler régulièrement les acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la santé.	ASV	Animation de l'ASV (Atelier Santé Ville).	Fréquence et types de réunions et d'ateliers proposés.	CD54 / CPAM / ARS / CARSAT / CUGN

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

Enjeu : Mise en place de mesures visant à limiter la survenance d'actes de délinquance.

Impact attendu : Réduction du nombre de délits et de crimes sur le territoire.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'actions	Indicateurs Pressentis	Partenaires
Endiguer l'apparition des comportements délinquants	Réappropriation de l'espace public, le partage des lieux de vie, la liberté d'aller et venir. Traitement des nouvelles problématiques.	Police Municipale / Jeunesse / DESU En lien avec Pilier 2	Coordonner, mobiliser les partenaires. Observer, évaluer, garantir, pérenniser, capitaliser les bonnes pratiques. Identifier les tendances.	Outils à mettre en place avec les différents acteurs de terrain (tableau de suivi à l'échelle des quartiers notamment). Evolution des statistiques (état 4001 Police Nationale)	CD54 (prévention spécialisée) / Associations / PJJ / Police Nationale / Education nationale / Comité de prévention sécurité des maires de l'agglomération
	Préserver le lien Police Population. (Cf. circulaire du 25 mars 2015)	Police Municipale / Jeunesse	Convention de coordination Participation aux réunions de quartiers.	Nombre de réunions. Nombre d'agressions envers les services de Police (évolution).	Police Nationale / Conseils de Quartiers / Habitants /
	Aide à la parentalité, à l'éducation des enfants en difficulté.	Police Municipale / Jeunesse / DESU	Mise en œuvre du Conseil des Droits et Devoirs de la Famille.	Nombre de familles concernées. Nature des crimes et délits (évolution)	CD54 (CCDF) / Education nationale (traitement de l'absentéisme scolaire, des comportements à risque...)
Agir sur les circonstances de l'infraction afin de dissuader les actes de délinquance	Lutter contre le sentiment d'insécurité, mettre en place une stratégie de tranquillité publique et maintenir une présence de proximité visible.	Police Municipale / Jeunesse En lien avec Pilier 2	Mise en place d'un dispositif de vidéo surveillance adapté et flexible. Adapter les moyens humains et techniques. Coordination des actions de Police et des dispositifs de correspondants de nuit et le médiateur de jour	Nombre de crimes élucidés grâce au système de vidéo surveillance. Moyens humains en place (évolution). Moyens financiers alloués (évolution).	Police Nationale / AVMS / Associations
	Assurer une cohérence avec les actions de l'école.	Pôle Affaires Scolaires	Mobiliser les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et prolonger les actions à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur de l'école	Type d'actions et fréquence. Type et nombre de partenaires. Nombre d'écoles concernées. Outil d'évaluation à mettre en place.	Education Nationale

SPORT- CULTURE -LOISIRS

Enjeu : Démarche globale d'accès aux loisirs, à l'épanouissement et aux services culturels et sportifs.

Impact attendu : Augmenter la fréquentation au sein des associations au regard du nombre important de passerelles mises en place.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'actions	Indicateurs Presentis	Partenaires
Développer et optimiser la fréquentation du public par une offre de loisir plus diversifiée	Favoriser l'accès et le libre choix à des services et des équipements de qualité.	Pôle Jeunesse, Sport, Culture En lien avec Pilier 2	Politique de gratuité ou quasi gratuité de l'accès aux structures et aux activités. Lutte contre l'autocensure.	Taux de fréquentation. Freins identifiés du public non consommateur.	Éducation Nationale (UNSS)
		Pôle Jeunesse, Sport, Culture	Utilisation de l'offre de loisirs pour rendre les jeunes acteurs de leurs parcours.	Taux de fréquentation. Nombre de bénéficiaires. Nature des activités proposées.	Associations / CAF/ CD54
		Pôle Jeunesse, Sport, Culture / Ressources Humaines	Accompagnement et formation du personnel sur les spécificités liées au public jeune touché.	Nombre de formations proposées. Taux de personnel concerné. Degré de satisfaction.	Associations

	Organiser des « lieux » permettant le dialogue, l’insertion ou la prévention.	Pôle Jeunesse, Sport, Culture	Développer les actions menées par les services, les correspondants de nuit et médiateur de jour.	Degré de satisfaction du public concerné. Moyens de communication mis en place.	Associations/ CD54
Garantir un accompagnement éducatif plus adapté aux besoins de la jeunesse	Portage d’information utile aux jeunes dans leur parcours de vie.	Pôle Jeunesse, Sport, Culture	Développer la participation citoyenne des jeunes et leur autonomie et les actions de communication utile aux jeunes dans leurs parcours de vie.	Moyen de communication et outils en place avec les jeunes. Nombre de publications et chiffres de la diffusion des outils créés.	
	Travail en réseau pour favoriser l’insertion des jeunes.	Pôle Jeunesse, Sport, Culture / Police Municipale / DESU	Mettre en place une coordination avec le réseau de correspondants de nuit et médiateur de jour.	Nombre de partenaires (et nature). Types d’actions mises en place.	AVMS/Jeunes et Cité / Prévention Spécialisée
		Pôle Jeunesse, Sport, Culture / DESU	Mise en œuvre d’un projet d’expression partagé sur la commune impliquant les collèges, lycées et des actions régulières de thés ou cafés citoyens.	Taux de réalisation du projet.	Education Nationale / Prévention Spécialisée / Comité d’éducation Santé et citoyenneté (CESC)

» **PILIER 2 « CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN »**

DIAGNOSTIC

Bilan du PRU 2006-2014 :

Le nombre de logements sur le quartier a diminué de 3% avec 224 démolitions et 101 reconstructions. Cette politique de faibles démolitions s'est avérée sous-dimensionnée dans les secteurs les plus défavorisés. « Même si la transformation du cadre de vie est incontestablement un point fort du PRU, les conditions de vie des habitants ne se sont pas suffisamment améliorées, et se sont même dégradées dans certains quartiers » (Sources: PSL du Grand Nancy), et notamment dans les secteurs Vand'Est et Etoile.

Les forces et faiblesses du quartier :

Le Q.P.V. bénéficie d'un certain nombre d'atouts, et notamment : la desserte par les transports en commun (qui mérite néanmoins d'être améliorée), un tissu associatif dense et un réseau de médiateurs (ville – Etat – bailleurs sociaux), ainsi que la présence d'espaces verts (qui méritent néanmoins d'être mis en valeur).

Les principales difficultés identifiées sont les suivantes :

Une omniprésence de l'habitat ancien et social / une faible diversité des logements

Part des ménages locataires en HLM fin 2009 (ZUS) : 66,4% (Sources :: INSEE).

Typologie dominante de grands logements T4 et T5 : 43% sur Vand'Est – Etoile (Sources : ADUAN – préfiguration NPNRU).

Les loyers parmi les plus faibles de l'agglomération / une concentration de pauvreté

Loyer hors charges pour un F3 : 304.30 € (Sources : ADUAN – observatoire de la cohésion sociale – ZUS)

Revenu fiscal médian mensuel par UC : Les Jonquilles 482 € / Vand'Est – Etoile 674 € (Sources : INSEE - IRIS)

Une précarisation sociale des familles – Des difficultés scolaires importantes (voir pilier 1).

Un taux de chômage élevé et des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi (voir pilier 3).

Une zone coupée du tissu urbain environnant / un enclavement des équipements / un manque de lisibilité des cheminements / un manque de hiérarchisation entre les espaces

Une insécurité ressentie et vécue par les habitants

Des espaces urbains « insécurisants » : le PRU n'a pas eu un impact réel quant à l'évolution de la délinquance.

Incivilités, délinquance, trafic, prostitution ...

Une activité commerciale en déclin (voir pilier 3)

Une mobilité difficile (liée notamment à des freins psychologiques, cognitifs ou culturels)

Au regard de ce diagnostic, les priorités suivantes ont été définies :

- Mieux répartir le parc social sur le territoire de l'agglomération et maîtriser le peuplement afin d'enrayer la concentration géographique et de favoriser l'intégration des populations rencontrant des difficultés économiques et sociales ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants du Q.P.V., notamment à travers le renouvellement urbain (déconstructions significatives et réaménagement des espaces) et la G.U.P. ;
- Améliorer l'image et l'attractivité du quartier, notamment par le biais de l'aménagement des espaces publics, la présence d'équipements, commerces et services de proximité ;
- Favoriser l'intégration du quartier dans l'agglomération notamment par la mobilité et la mixité fonctionnelle et urbaine.

ARBRE D'OBJECTIFS

Le diagnostic du quartier met en évidence des dysfonctionnements sociaux et urbains qui imposent une réflexion basée sur deux axes :

1. L'aménagement urbain du quartier et le cadre de vie :

L'amélioration des conditions de vie quotidiennes des habitants passe notamment par une dédensification significative et une réelle ouverture du quartier, l'amélioration de l'habitat, l'aménagement des espaces publics privilégiant les lieux de rencontres, l'apport de mixité fonctionnelle et urbaine et la mobilité des habitants.

2. Le peuplement du quartier :

Lutter contre les concentrations de pauvreté constitue l'enjeu prioritaire de ce pilier.

Cette priorité passe par des actions favorisant la mixité sociale dans le quartier, dont les leviers sont :

- Les actions sur le parc existant : en maîtrisant les attributions de logements sociaux et les politiques de loyers pratiqués ;
- Les actions sur l'offre de nouveaux logements : en favorisant une bonne répartition spatiale à l'échelle communautaire et la diversité de l'offre.

Par ailleurs, le quartier « Haussonville- Les Nations » bénéficie du NPNRU au titre des projets d'intérêt régional fléchés par l'ANRU. Ce plan doit proposer un projet de transformation du quartier ayant un impact global (urbain, économique, social et environnemental).

Légende : Objectifs concourant à la réalisation des objectifs incontournables du NPNRU

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D’ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires
Développer la mixité sociale en veillant à une politique de peuplement équilibrée en appui à la politique de mixité scolaire (en lien avec pilier 1)	Maîtriser l’attribution des logements sociaux	DESU – CCAS	Améliorer la connaissance des logements existants. Améliorer la connaissance des besoins en logement. Améliorer la connaissance de l’occupation sociale. Améliorer et uniformiser les circuits de décision pour les attributions de logements sociaux. Définir des critères d’attribution en cohérence avec les objectifs de mixité sociale et d’équilibre du territoire. Favoriser l’élaboration d’une charte d’attribution inter-bailleurs.	Développement d’outils d’observation et de suivi. Signature d’une charte d’attribution inter-bailleurs. Evolution de l’occupation du parc social dans le QPV. Evolution de la mixité dans les écoles.	DDT/DDCS/CGET/ANRU – CUGN – ADUAN – Bailleurs sociaux – Défenseur des droits – Action Logement – Promoteurs immobiliers
	Prévenir les pratiques discriminatoires	DESU – CCAS	Améliorer la connaissance des pratiques discriminatoires.	Développement d’outils d’observation et de suivi.	
	Diversifier l’offre de logements.	DESU	NPNRU – reconstituer le parc social en priorité hors QPV et diversifier les typologies et les catégories de logements dans le QPV. Favoriser le logement des salariés et l’accession sociale dans le QPV. Aménager de nouvelles zones d’habitat sur la Commune.	Répartition des logements par type (privé, social, accession…) et par typologie. Taux de logement social. Répartition des logements sociaux par catégorie (PLAI, PLUS…).	
Poursuivre la requalification du quartier	Diminuer la densité localement	DESU	NPNRU – déconstruire du logement social.	Evolution de la densité.	DDT/DDCS/CGET/ANRU – CUGN – ADUAN – Bailleurs sociaux – CD54 – Copropriétés – ANAH – Associations
	Favoriser la réhabilitation des logements	DESU – Développement Durable	Améliorer la connaissance de l’état général des logements (accessibilité, équipements, …). Développer les partenariats avec les bailleurs et les copropriétés.	Nombre de logements réhabilités. Qualité des réhabilitations (confort apporté, économies engendrées…)	
	Accompagner le renouvellement urbain en anticipant les besoins des habitants	DESU – Démocratie Participative	Communiquer sur les projets de renouvellement urbain. Poursuivre les ateliers de travail dédiés au renouvellement urbain avec les habitants dans	Variété des supports de communication. Nombre de réunions avec les habitants.	

			le cadre des Conseils de Quartier. S'appuyer sur le Conseil Citoyen.		Qualité des productions réalisées dans le cadre de ces réunions.	
Améliorer la qualité de vie des résidents et responsabiliser les habitants						
	Contribuer à informer, sensibiliser et responsabiliser les habitants sur l'entretien et la gestion de leur logement	CCAS – Santé Famille – Développement Durable – Petite Enfance	Développer les partenariats avec les bailleurs, les copropriétés et les associations (notamment sur des actions de lutte contre la pullulation d'insectes et de nuisibles dans les immeubles).		Qualité des actions dont la ville est partenaire (retours des usagers, améliorations constatées...).	ARS – CUGN – Bailleurs sociaux – CRL – CD54 – Copropriétés – – CARSAT – Associations
	Favoriser la bonne tenue des espaces communs	DESU	Développer les partenariats avec les bailleurs et les copropriétés dans le cadre de la G.U.P.		Fréquence des rencontres avec les partenaires. Améliorations constatées.	
	Améliorer la connaissance des publics en difficulté et optimiser la coordination des structures	CCAS	Intégrer les dispositifs partenariaux existants (ASV...).		Développement d'outils d'observation et de suivi.	
	Favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées (en lien avec pilier 1)	Personnes âgées	Intégrer les dispositifs partenariaux existants (PAERPA, Un toit 2 génération...).		Qualité des actions dont la ville est partenaire (retours des usagers, améliorations constatées...).	
Lutter contre la précarité énergétique	Soutenir les travaux de rénovation énergétique	DESU – Développement Durable	Poursuivre l'attribution de subventions pour la rénovation thermique des logements éligibles.		Nombre de projets soutenus. Montant des travaux. Evolution de la consommation des ménages et économies réalisées.	ADEME – ANAH – CUGN – SPL GNH – ALEC – Bailleurs sociaux – Europe – CRL – CD54 – CDC – Copropriétés Associations
	Améliorer l'information des habitants sur les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique	CCAS – Développement Durable	Développer les partenariats avec les bailleurs et les copropriétés. Renouveler le DEFI ENERGIE.		Nombre de personnes sensibilisées. Evolution de la consommation des ménages et économies réalisées.	
	Sensibiliser les habitants aux économies d'eau et	CCAS – Développement Durable	Développer les partenariats avec les bailleurs et les copropriétés. Informier et accompagner les habitants		Nombre de participants. Evolution de la consommation des ménages et économies réalisées.	
	d'énergie et à l'écocitoyenneté		(Projets ville : fourniture de kits éco-gestes, ambassadeurs du tri, expérimentation compostage collectif).			
Contribuer à renforcer les outils de gouvernance sur les politiques de l'habitat et de peuplement						
	Favoriser le développement des espaces de dialogue avec les partenaires	DESU	Contribuer à mobiliser l'ensemble des acteurs. Encourager, dans le cadre de la C.I.L « Lamy », la formation de groupes de travail thématiques (notamment sur les questions de mixité sociale et d'équilibre territorial). Améliorer la gouvernance en matière de G.U.P.		Fréquence des rencontres. Diversité des partenaires. Qualité des productions réalisées. Améliorations constatées.	DDT/ANRU/ DDCS – CUGN – Bailleurs sociaux – Promoteurs immobiliers – CD54 – CRL – CDC – CAF – Associations – EPFL

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS					
Enjeu : Améliorer l'ambiance urbaine					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires
Améliorer le cadre de vie des résidents et développer le lien social	Ouvrir le QPV	DESU	NPNRU – Aménager les espaces laissés vides par les déconstructions, aménager une trame verte, restructurer les trames viaires.	Utilisation / appropriation des espaces par les habitants.	DDT/ANRU – CUGN – Bailleurs sociaux – Associations
	Favoriser la diversité des fonctions	DESU	NPNRU - Aménager des « lieux de vie et de rencontres », restructurer les pôles commerciaux, ...	Mixité fonctionnelle : % surface bureaux, % surface services et commerces, % surface autres activités. Accessibilité aux fonctions fondamentales. Qualité des aménagements et équipements. Utilisation / appropriation des espaces par les habitants.	
	Favoriser la diversité et la qualité sociale et	DESU – Services Techniques – Durable	NPNRU – mettre en place des cahiers de préconisations architecturales – mettre en Favoriser les actions type fleurissement en pied d'immeuble et jardins partagés.	Qualité de la création architecturale et urbaine	
	Rénover les bâtiments publics	Services Techniques – Domaine public	Réaliser les travaux nécessaires dans les différents bâtiments (groupes scolaires, équipements petite enfance et socioculturels ...)	Montant des travaux réalisés. Qualité des travaux.	

Enjeu : Désenclaver le QPV et favoriser la mobilité des Vandopériens					
MOBILITE - TRANSPORT	Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D'ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS
Agir en faveur d'une amélioration de l'offre de transport	Etre vigilant à la qualité de l'offre de transport et proposer des améliorations.		DESU	Etre vigilant sur la desserte du QPV par les TC, sur leur fréquence et sur la qualité du service. Agir en faveur de la réalisation d'un site propre Bd Europe et de l'aménagement d'un parking relais zone Roberval. Favoriser le covoiturage. Favoriser le transport à la demande.	Desserte : % de la surface du QPV ayant accès aux TC. Fréquence. Qualité du service. Utilisation des services par les habitants.
	Cœuvrer pour l'amélioration du transport des personnes âgées et handicapées		Personnes âgées	Favoriser le développement des dispositifs existants (accessibilité, fréquence...)	Fréquence Qualité du service.
	Favoriser le développement des modes de déplacements actifs		Développement Durable	NPNRU - aménagement de cheminements piétons et d'espaces dédiés aux cyclistes. Favoriser les dispositifs de location de vélo. Développer la communication et l'accompagnement des habitants.	Qualité des aménagements. Utilisation des aménagements et des services par les habitants.
Favoriser l'apprentissage de la mobilité aux jeunes du QPV	Développer les partenariats avec la CUGN, les partenaires économiques et les associations		DESU – Développement Durable	Améliorer la communication sur les dispositifs existants (Plateforme mobilité – CitéPass...). Favoriser les initiatives privées (garages associatifs, prêts de véhicules...).	Utilisation des transports en commun par les jeunes du QPV (fréquence, distance...).
				Mobiliser les partenaires économiques.	DDT/ANRU – CUGN – CD54 – Associations – acteurs économiques

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT						
Enjeu : Réduire l'impact écologique de tous les acteurs et mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine naturel local						
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires	
Favoriser l'insertion du QPV dans un environnement naturel	Développer et rendre accessible le patrimoine vert aux habitants	Développement Durable – Domaine Communal	NPNRU – Prolonger le Parc Pouille par une trame verte dans le QPV jusqu'à Bizet. Favoriser les actions type jardins partagés, fléchage des sentiers (Coteaux).	Evolution du nombre de m ² d'espaces verts publics par habitants. Qualité des espaces verts. Utilisation par les habitants (fréquence, diversité des publics...)	DDT/ANRU – CUGN – Bailleurs sociaux – Associations	
	Communiquer sur le patrimoine vert	Développement Durable	Développer des actions pédagogiques en direction des enfants.	Diversité des supports et des outils de communication. Qualité des productions réalisées.		
Assurer la préservation des ressources et atténuer l'impact de l'homme sur l'environnement	Sensibiliser aux éco-gestes				ADEME – ALEC – CUGN – Bailleurs sociaux – Associations	
	Réduire les consommations d'eau et d'énergie					
	Trier les déchets et réduire leur volume					
	Réduire le gaspillage alimentaire					
Mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine naturel local	Préserver les espaces sensibles et les paysages	Développement Durable – Domaine Communal	Informier et accompagner les habitants – Organiser des événements.	Nombre de participants ou de personnes sensibilisées. Evolution de la consommation des ménages et économies réalisées.	Associations	
			Mettre en œuvre une protection efficace sur les végétaux et les paysages	Préservation des espaces et des paysages.		
	Mettre en valeur les anciens vergers	Développement Durable – Domaine Communal	Mettre en œuvre le plan d'aménagement des Coteaux (aménagement de jardins familiaux)	Nombre de terrains attribués. Utilisation des jardins.		

ACCES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS						
Enjeu : Faciliter l'accès aux équipements culturels et sportifs						
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires	
Améliorer l'accès « physique » aux équipements	Augmenter la visibilité des équipements dans le QPV	DESU	NPNRU – améliorer la visibilité de la médiathèque, de la ludothèque ...	Evolution du nombre de personnes inscrites et fréquentant les équipements.	DDT/ANRU – CUGN – CD54 – CRL – Associations	
	Développer l'offre artistique dans les espaces publics	Jeunesse-Sports-Culture- Equipements socioculturels	Réserver une place importante à l'art urbain et aux arts de rue.	Qualité des créations.		
Lutter contre les stéréotypes de genre et toutes les formes de discrimination dans l'offre culturelle et sportive (en lien avec le pilier 1)	Diversifier l'offre culturelle et sportive	Jeunesse-Sports-Culture- Equipements socioculturels	Développer les partenariats avec les associations.	Diversité des publics. Qualité de l'offre.	DDT/ANRU – CUGN – CD54 – CRL – Associations	
	Favoriser les équipements mixtes, partagés, et non connotés	Jeunesse-Sports-Culture- Equipements socioculturels	NPNRU – aménager les espaces publics. Développer les partenariats associatifs et institutionnels.	Diversité des publics. Qualité de l'offre.		
	Favoriser une bonne visibilité et une bonne desserte de ces activités	DESU	Commercial et d'Affaires des Nations. NPNRU – restructurer les trames viaires de manière à favoriser leur visibilité.	Fréquentation des implantations. Développement des activités.		
	Favoriser la diversification fonctionnelle en pied d'immeuble	DESU	Réaliser un état des lieux sur la politique de transformation d'usage menée par les bailleurs sociaux et identifier les besoins des entreprises.	Nombre de locaux en pied d'immeuble destinés à un usage « autre que logement ». Diversité des activités. Fréquentation des implantations.		

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ Enjeu : Développer les activités économiques de proximité et favoriser « la vie de quartier »					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires
Renforcer les implantations commerciales et les services <i>(au lieu avec la ville 2)</i>	Restructurer les pôles commerciaux et de services	DESU	NPNRU – Démolir l'actuel Centre Commercial J. d'Arc et reconstruire un Commercial et d'Affaires des Nations.	Fréquentation des implantations. Développement des activités commerciales.	DDT/ANRU – CUGN – CRL – Bailleurs sociaux
	Favoriser une bonne visibilité et une bonne desserte de ces activités	DESU	NPNRU – restructurer les trames viaires de manière à favoriser leur visibilité.	Fréquentation des implantations. Développement des activités.	
	Favoriser la diversification fonctionnelle en pied d'immeuble	DESU	Réaliser un état des lieux sur la politique de transformation d'usage menée par les bailleurs sociaux et identifier les besoins des entreprises.	Nombre de locaux en pied d'immeuble destinés à un usage « autre que logement ». Diversité des activités. Fréquentation des implantations.	

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE					
Enjeu : Assurer la sécurité pour tous et la tranquillité de la ville					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires
Renforcer la prévention des incivilités et de la délinquance <i>(en lien avec le pilier 1)</i>	Développer la prévention situationnelle	DESU – Police Municipale	NPNRU – modifier et sécuriser l'espace urbain. Poursuivre la vidéosurveillance.	Réduction du sentiment d'insécurité lié aux espaces « fermés ».	Préfecture – CUGN – Correspondants de nuit – Bailleurs sociaux – Associations
	Assurer une présence humaine sur la ville	Police Municipale	Améliorer les patrouilles de police. Favoriser les dispositifs type ilotage, locaux sociaux en pied d'immeuble. Renforcer les dispositifs de médiateurs de jours et de nuit. Favoriser la co-vigilance et la solidarité entre voisins	Nombre d'agents. Nombre de patrouilles. Lien avec les habitants. Améliorations constatées.	
	Prévenir les incivilités dans les espaces publics et favoriser la propreté urbaine	Services Techniques – Police Municipale	Développer les partenariats avec les bailleurs dans le cadre de la GUP et les associations.	Qualité de la gouvernance. Améliorations constatées.	

ANIMATION DU QPV					
Enjeu : Favoriser les rencontres et la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS PRESENTIS	Partenaires
Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles	Développer les animations en pied d'immeuble	Vie Associative – Equipements socioculturels – Espaces Verts	Poursuivre l'attribution de subventions aux associations pour les projets d'animations en pied d'immeuble. Poursuivre la mise à disposition de locaux aux associations. Prévoir des locaux sociaux dans les futures reconstructions.	Nombre de locaux mis à disposition et mutualisés. Nombre d'animations. Nombre de participants. Diversité des participants.	Bailleurs sociaux – Associations
Faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie	Maintenir et développer les dispositifs de démocratie participative	Démocratie Participative	Poursuivre les Conseils de Quartier et les ateliers de travail avec les habitants. S'appuyer sur le Conseil Citoyen. Renouveler le diagnostic « En marchant »	Nombre de participants. Qualité des productions.	Bailleurs sociaux – Associations
	Promouvoir des méthodes innovantes de communication auprès des habitants	Démocratie Participative	Expérimenter de nouvelles méthodes et techniques de communication.	Evolution de la participation des habitants.	
	Mobiliser les jeunes	Démocratie Participative	Diversifier les supports de communication.	Nombre de jeunes participants aux différentes instances. Durée de la mobilisation.	
	Promouvoir l'image et la mémoire du quartier par les habitants eux-mêmes	Démocratie Participative	Mobiliser et accompagner les habitants.	Valorisation du quartier.	



» PILIER 3 « DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

DIAGNOSTIC

Les habitants de l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS) des Nations dénommée dorénavant Quartier prioritaire de la Politique de la Ville - Q.P.V. - « Haussonville-Nations » bénéficient depuis plus de vingt ans de la mise en œuvre de procédures et de dispositifs spécifiques relevant de la Politique de la Ville. Or, les moyens et les efforts déployés dans ce cadre par l'ensemble des partenaires du territoire ont certes permis d'améliorer le cadre de vie des Vandopérien-ne-s, mais ils n'ont pas suffi à enrayer l'ascension galopante du chômage, mais aussi de toutes les formes de précarités sociales qui en découlent.

Pourtant, le territoire vandopérien offre dans sa globalité un potentiel d'emplois qui attire de nombreux actifs de l'agglomération et au-delà, du fait notamment de la présence du CHRU, des universités ou encore du technopôle de Nancy-Brabois. Par ailleurs, le dispositif de la Zone Franche Urbaine (ZFU) applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2014 a engendré des retombées positives (en 11 ans, 193 entreprises s'y sont implantées, et 649 emplois s'y sont créés). Néanmoins, les Vandopériens-ne-s en général ont été confronté-e-s à une forte dégradation du marché du travail.

De 2007 à 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de la commune est passé de 1 597 à 2 389 (soit + 49,6 %), le nombre de demandeurs d'emploi résidant dans la ZUS des Nations est quant à lui passé de 1 158 à 1681 (soit + 45,2 %). La proportion des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus a très fortement augmenté (soit + 68,8 %) - on la retrouve dans leur fréquentation des rencontres emploi -, celle des jeunes a augmenté un peu moins fortement (+ 40,4 %). Le quartier Vand'Est est, en outre, le quartier vandopérien le plus touché par le chômage.

Dans l'optique de remédier à cette détérioration du marché de l'emploi, la municipalité a souhaité mettre l'accès à l'emploi ainsi que le développement économique au cœur de ses objectifs, à la fois d'impulser avec ses partenaires, mais aussi de soutenir les actions favorisant l'insertion et la formation socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi résidant au sein de la ZUS.

Ceci s'est traduit notamment par la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs au sein d'un « Groupe Emploi » permettant l'échange d'informations et le montage de projets à destination des publics éloignés de l'emploi (actions d'insertion, rencontres emploi entre les entreprises et les demandeurs d'emploi,...).

De la même façon, la municipalité a souhaité redynamiser le tissu économique local toujours dans un même objectif de favoriser l'accès à l'emploi des publics résidant dans la ZUS (aide financière aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - FISAC -, politique de transformation d'usage menée en partenariat avec les bailleurs sociaux Batigère et MmH aboutissant notamment aux créations des immeubles « Vand'Affaires » dans le quartier Vand'Est et « l'Atelier » dans celui du Charmois,...).

En matière de développement économique, un dossier complexe à traiter subsiste, celui du centre commercial et d'affaires Les Nations. Ce centre bâti dans les années 70 est surdimensionné, inesthétique et amianté. La vacance que l'on y constate est élevée (plus de 30 %) du fait de loyers et charges conséquents. De ce fait, le centre commercial n'attire ni d'enseignes porteuses, ni de locomotives commerciales. Les Nations sont actuellement dans une situation financière critique, qui nécessite à la fois une restructuration et une redynamisation fortes afin d'en faire le Cœur de ville de Vandœuvre-lès-Nancy.

Les initiatives prises par la municipalité en matière d'emploi n'ont pas suffi à enrayer le chômage au sein de la ZUS. Ce dernier n'a cessé de s'accroître du fait d'un contexte économique actuel particulièrement difficile conjugué, en outre, à des problèmes d'employabilité de publics de plus en plus éloignés de l'emploi (problèmes de savoir-être, de garde d'enfants, de faible mobilité, de non-maîtrise de la langue française, d'environnement familial parfois compliqué,...).

C'est pourquoi la municipalité souhaite mettre en place une politique d'action renforcée sur son territoire se traduisant par la mise en œuvre d'un Contrat local stratégique pour le développement économique et l'emploi. Ce Contrat se décline en une multiplicité d'actions décrites dans le tableau ci-après.

Le 3^{ème} pilier du contrat de ville nouvelle génération intitulé « Développement économique et emploi » lie en toute logique ces deux aspects qui s'avèrent à la fois indissociables et complémentaires. En effet, l'accès ou la reprise d'un emploi ne peuvent se concevoir qu'à la condition que l'entreprise, créatrice de richesse, présente au sein du Q.P.V. ou venant s'y installer, soit pourvoyeuse d'emplois.

ARBRE D'OBJECTIFS

« Développer les activités économiques et favoriser l'accès à l'emploi » est l'enjeu identifié sur ce pilier. Cet enjeu se décline en deux objectifs stratégiques c'est-à-dire : accompagner les publics éloignés de l'emploi en vue de favoriser l'accès l'emploi, maintenir et développer le tissu économique local.

Ces objectifs sont déclinés dans le tableau ci-après.

ENJEU IDENTIFIE SUR CE PILIER : DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI					
Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Services de la Ville	Exemples d'actions	Indicateurs pressentis	Partenaires
ACCOMPAGNER LES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI EN VUE DE FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI	Œuvrer en faveur de l'employabilité des publics en difficulté d'insertion socio-professionnelle	DESU-CCAS- Services techniques	Mise en œuvre de chantiers-écoles (types ATAL) et de chantiers d'insertion en diversifiant les supports	Nombre de sorties du public sur emplois ou formations qualifiantes	Conseil Régional de Lorraine- Etat-CUGN -FSE-Bailleurs sociaux
		DESU-CCAS- Service RH	Organisation de rencontres emploi et de forums favorisant la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi	Nombre d'emplois obtenus à l'issue de ces rencontres	Commune de Villers-lès-Nancy-Pôle Emploi-Maison de l'Emploi du Grand Nancy-Mission Locale du Grand Nancy- Associations œuvrant en matière d'emploi et de formation
		DESU-Service Relations CUGN-CCAS	Maintien de la prise en charge mobilité-transport	Nombre de Vandopérien-ne-s bénéficiant du « CitéPass »	CUGN
		DESU-Service Commande Publique-Services techniques	Installation des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics de la Commune, répartition équitable du public dont public PLIE	Nombre de Vandopérien-ne-s bénéficiant des clauses	Maison de l'Emploi du Grand Nancy-CUGN-Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
		DESU-RH-Service Formation- Service Jeunesse	Promotion des contrats d'apprentissage, renforcement des besoins d'accompagnement et de	Nombre d'apprentis diplômés, nombre de contrats aidés titularisés	Mission Locale du Grand Nancy-CNFPT-AFPA-Autres organismes de formation

			formation des publics en contrats aidés ou en contrats d'apprentissage	Nombre de sorties du public sur emplois ou formations qualifiantes	Etat-FSE-Conseil Régional de Lorraine
		DESU-Service Développement durable-Service Espaces Verts	Mise en œuvre d'un chantier d'aménagement des Coteaux en vue d'insertion professionnelle et de sensibilisation au développement durable	Nombre d'offres d'emplois pourvues	CUGN-Maison de l'Emploi du Grand Nancy- Groupe Emploi-CAREP-NBTECH-STARTER- Association des Commerçants-Bailleurs sociaux-Universités-Ecoles d'Ingénieurs-Colèges-Lycées
		DESU-Service Communication	Création d'une plate-forme numérique favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi	Nombre de jeunes scolarisés, en emploi ou en formation, nombre de parcours, taux d'employabilité	CIO-Mission Locale du Grand Nancy-Education Nationale-Associations
		DESU-Service Jeunesse	Identification des jeunes décrocheurs et proposition de remobilisation dans la construction de leur projet d'avenir	Nombre de projets et d'actions mis en œuvre	CAREP-NBTECH-Association des Commerçants-Autres partenaires économiques
		DESU-CCAS-Service Jeunesse	Maintien du Groupe Emploi, poursuite des actions et réflexions avec le monde économique	Nombre d'actions mises en œuvre, public touché	ETTI et SIAE du territoire
		DESU-Service Vie Associative	Aide aux ETTI et aux SIAE du territoire à la mise en œuvre d'actions d'insertion		Mission Locale du Grand

		DESU-CCAS- Service Jeunesse	Travail avec les publics éloignés de l'emploi sur les codes de l'entreprise, le savoir-être et la confiance en soi	Public touché (jeunes et adultes), évolution du taux d'employabilité	Nancy-Pôle Emploi-PLIE- Groupe Emploi
		DESU-CCAS- Service Jeunesse	Mise en œuvre d'actions favorisant la mobilité des publics	Public touché (jeunes et adultes), évolution du taux de mobilité	Mission Locale du Grand Nancy-Pôle Emploi-IMAGINE
		DESU-CCAS- Atelier Santé Ville- DRE	Suivi et accompagnement des publics sur les nombreux freins identifiés (non maîtrise de la langue française, mode de garde, mobilisation à la reprise d'activité, écoute psychologique,...)	Public touché, évolution de l'employabilité	Mission Locale du Grand Nancy-Pôle Emploi-PLIE- Groupe Emploi-Conseil Département de Meurthe-et- Moselle
		DESU-Service Vie associative-CCAS- Médiathèque	Recensement et mutualisation des différents intervenants en matière d'apprentissage de la langue	Public touché, évolutions	Groupe Emploi-CRIL- ASSOCIATIONS
		DESU-CCAS	Création d'un restaurant d'insertion	Sorties du public sur emplois ou sur formations qualifiantes	Associations-FSE -Etat

		DESU-Service Jeunesse	Valorisation de la réussite et notamment dans les quartiers	Nombre de jeunes (diplômés ou non) ayant un emploi, ayant créé ou repris une entreprise, ayant été primés ou mis à l'honneur au vu de leur parcours scolaire ou professionnel	PEEL-Carrefour des Pays Lorrains-Mission Locale du Grand Nancy- Universités- Ecoles d'Ingénieurs-Colèges-Lycées
		DESU	Inciter les jeunes décrocheurs à intégrer la politique numérique	Nombre de jeunes touchés	CCI Formation
MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL	Aider les entreprises commerciales et artisanales à se maintenir économiquement	DESU	Aide financière à l'artisanat et au commerce de proximité présent sur le territoire (notamment le dispositif Zone Franche Urbaine-Territoires Entrepreneurs)	Evolution de la clientèle et du chiffre d'affaires des entreprises	Etat-CUGN-Chambres consulaires
		DESU-Service Commande Publique-Services Techniques	Mise en place d'un allotissement des marchés publics à destination des Très Petites Entreprises (TPE), simplification de l'accès à la commande publique pour les TPE, contrôle de la bonne exécution de l'action d'insertion	Nombre de Vandopérien-ne-s bénéficiant des clauses, de sorties sur emplois	Maison de l'Emploi du Grand Nancy-Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Proposer de nouveaux locaux aux entreprises	DESU	Restructuration et redynamisation du centre commercial et d'affaires les Nations	Evolution de la fréquentation, de la clientèle, du chiffre d'affaires des entreprises, taux d'arrivée d'enseignes porteuses	ANRU-CUGN-EPARECA-Caisse des Dépôts et Consignations-Association des Commerçants
	DESU	Construction d'un pôle artisanal à Bizet et d'un pôle commercial remplaçant l'actuel centre commercial Jeanne d'Arc, construction autre à envisager sur le foncier libéré par le centre commercial	Taux de remplissage des locaux, nombre de Vandopérien-ne-s embauché-e-s	Etat-EPARECA-CUGN-Caisse des Dépôts et Consignations-Chambres consulaires-CAREP-Conseil Régional de Lorraine-Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
	DESU	Etat des lieux sur la politique de transformation d'usage menée par les bailleurs sociaux et identification des besoins des entreprises	Taux d'occupation des locaux, nombre de Vandopérien-ne-s embauché-e-s	Bailleurs sociaux-CAREP-STARTER-NBTECH-Association des Commerçants
	DESU-Service RH-Service Communication	Création d'un poste d'animateur du territoire pour les entreprises	Nombre d'entreprises contactées, suivi des offres/demandes d'emploi et des stages pourvus, suivi des locaux	CAREP-NBTECH-STARTER-Association des Commerçants
Animer le territoire				

		DESU	Organisation d'actions d'animation au marché municipal, de manifestations fédératrices conviviales permettant la rencontre entre les chefs d'entreprises du territoire (demande des entreprises) et création d'un conseil local de la vie économique	Taux de présence des entreprises du territoire à ces manifestations	CUGN-ADUAN-NBTECH-STARTER-CAREP- Association des Commerçants- Union des Commerçants Vandopériens-Chambres consulaires
		DESU	Organisation de journées portes ouvertes dans les entreprises à destination des collégiens et des lycéens	Nombre d'entreprises visitées, intérêt des élèves aux domaines d'activités présentés	Maison de l'Emploi du Grand Nancy-CUGN-Commune de Villers-lès-Nancy-Chambres consulaires-Collèges-Lycées-CIO-NBTECH-STARTER-CAREP-Association des Commerçants
Accompagner à l'implantation d'entreprises, favoriser la création et la reprise d'activités	DESU-Service RH	Création d'une bourse de recherche de stages auprès des entreprises du territoire	Nombre de stages pourvus par des Vandopérien-nes-s	NBTECH-STARTER-CAREP-Association des Commerçants-ADUAN-Collèges-Lycées-Universités-Ecoles d'Ingénieurs	
	DESU-Service Communication-Service Commande Publique	Création d'une plate-forme numérique d'information à destination des entreprises	Nombre de locaux pourvus, nombre d'entreprises vandopérien-ne-s bénéficiant d'appels d'offres	NBTECH-STARTER-CAREP-Association des Commerçants-CUGN-ADUAN-Collèges-Lycées-Universités-Ecoles d'Ingénieurs	

			DESU	Création d'une bourse d'aide à la création d'entreprises	Nombre de projets présentés, nombre de Vandopérien-ne-s concerné-e-s	Conseil Régional de Lorraine-Chambres consulaires-Universités-Ecoles d'Ingénieurs-PEEL-Réseau Créalliance
			DESU	Accompagnement des futurs créateurs d'entreprises à la création d'entreprises	Nombre de Vandopérien-ne-s intéressé-e-s, nombre de projets créés	Maison de l'Emploi du Grand Nancy-CUGN-Chambres consulaires-Réseau Créalliance
	Favoriser les initiatives économiques citoyennes et l'économie sociale et solidaire		DESU	Accompagnement des créateurs d'entreprises intéressés par le pôle artisanal Bizet et suivi post-crédation	Evolution des chiffres d'affaires, nombre d'emplois créés	CUGN-CAREP
			DESU-Service Communication	Valorisation des atouts du territoire auprès des entreprises souhaitant s'y implanter	Nombre de créations d'entreprises, de nouvelles entreprises installées	CUGN-NBTECH-STARTER-CAREP-Association des Commerçants-Chambres consulaires
			DESU-Service Communication	Développement d'une politique opérative dans le domaine du numérique en lien avec le Technopôle de Brabois	Nombre d'entreprises implantées, nombre de Vandopérien-ne-s embauché-e-s	CUGN-Maison de l'Emploi du Grand Nancy-NBTECH-STARTER-CAREP-Association des Commerçants-Universités-Ecoles d'Ingénieurs-PEEL
				Création d'un Fablab permettant le lien entre jeunes de Vandœuvre et étudiants de l'Université et des Ecoles d'Ingénieurs	Nombre de projets créés	Mission Locale du Grand Nancy-Universités-Ecoles d'Ingénieurs-MJC CS Nomade



QUARTIER CŒUR DE VILLE À TOMBLAINE



Depuis ses origines, il y a plus de 40 ans, la Politique de la Ville cherche à fédérer l'ensemble de ses acteurs pour inscrire dans un cadre cohérent leurs interventions au bénéfice des quartiers en situation de décrochage. Elle est ainsi mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi, les contrats de ville nouvelle génération, issus de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, succèdent aux anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le nouveau cadre national vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficultés, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Il s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Il doit fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.

A cet effet, l'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département, la région et tous les autres acteurs institutionnels, tels que les organismes de protection sociale, les acteurs du logement, les acteurs économiques mais aussi, l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires doivent être associés à l'élaboration du contrat de ville.

CONTENU

Ciblés sur les nouveaux quartiers prioritaires, dont le quartier « Cœur de Ville » de Tomblaine fait partie, les contrats de ville doivent reposer sur 3 piliers :

- Le **pilier « cohésion sociale »**, dont l'objectif est de réduire la pauvreté, tisser le lien social et renforcer la solidarité entre les générations en fixant notamment comme priorités le **renforcement des actions en direction des publics fragiles**, « notamment les femmes en situation de monoparentalité, les jeunes et les personnes âgées », et la **prévention de la délinquance**, « avec les principaux acteurs concernés que sont la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le département, les associations de prévention [...] ».
- Le **pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »**, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. « Ce volet pourra prévoir des opérations de réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité, des actions de nature à progresser vers l'**accessibilité universelle des personnes handicapées** [...] ».
- Le **pilier « Développement économique et emploi »**, dans le but notamment de réduire l'écart de taux d'emploi entre les jeunes des quartiers prioritaires et les autres. Les contrats devront ainsi « **promouvoir l'offre de travail** par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire ». Le ministère recommande également que des **clauses d'insertion** soient mises en place dans « tout projet porté ou subventionné par la puissance publique ». Le **renforcement de la formation et de l'accompagnement** pour « lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes » est par ailleurs cité parmi les actions prioritaires.

ARBRES D'OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION

Comme le Projet de Territoire de la Commune de Tomblaine, les arbres d'objectifs du Contrat de Ville ont été élaborés en fonction des résultats des diagnostics et des réunions de travail réalisés tout au long de l'année 2013, mais aussi en fonction de l'Histoire de notre Commune.

Rappelons que depuis de nombreuses années, les membres du Conseil Municipal de TOMBLAINE se refusent à alimenter la stigmatisation dont sont victimes les habitants des quartiers populaires. En ce sens, refusant de renforcer certains phénomènes de ghettoïsation, ils traduisent concrètement et quotidiennement les valeurs républicaines qui leur sont chères, en privilégiant les interventions à l'échelle du territoire communal.

DÉCLINAISON DES ARBRES D'OBJECTIFS

Pilier 1 : Cohésion Sociale

- Enjeu 1 : Favoriser un parcours de santé durable
- Enjeu 2 : Améliorer l'accessibilité du quartier aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Enjeu 3 : Renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance
- Enjeu 4 : Offrir des services publics de proximité à destination de la petite enfance
- Enjeu 5 : Promouvoir l'éducation des jeunes, garantir le parcours éducatif et scolaire

Pilier 2 : Cadre de vie et développement urbain

- Enjeu 1 : Maîtriser l'utilisation et la consommation des ressources
- Enjeu 2 : Améliorer et diversifier les transports en commun et développer les déplacements doux
- Enjeu 3 : Rendre agréable l'environnement des habitants du quartier et aménager les espaces dans une démarche durable

Pilier 3 : Développement économique et emploi

- Enjeu 1 : Favoriser le développement économique du quartier et améliorer les services de proximité
- Enjeu 2 : Assurer l'accès à l'emploi pour Tous
- Enjeu 3 : Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et favoriser la créativité artistique

ARBRE D'OBJECTIFS : COHESION SOCIALE

Enjeu 1 : Favoriser un parcours de santé durable

SANTÉ

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Permettre un accès aux soins de premier recours à tous	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Maintenir une offre de soins de premier recours et l'offre santé/bien-être (CMS/PMI)	Implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle au cœur du quartier	Nombre et spécialités des professionnels souhaitant faire partie du projet	Ville de Tomblaine	SiM, FEDER, Conseil Régional de Lorraine, ADEME, Conseil Départemental 54, Ville de Tomblaine
		Augmenter le nombre de personnes en difficulté prise en charge par les assistantes sociales et les médecins de P.M.I	Echanges entre partenaires pour toucher le maximum de personnes en difficulté	Nombre de personnes suivies en moyenne, par an	Conseil Départemental 54/Ville de Tomblaine	Ville de Tomblaine, C.C.A.S., Conseil Départemental 54, etc.
Sensibiliser les femmes aux risques liés au cancer du sein		Organisation de petits déjeuners débats à l'Espace Jean Jaurès tous les mois d'octobre dans le cadre d'Octobre Rose	Nombre moyen de femmes participant à ces rencontres	Ville de Tomblaine/CCAS	Ville de Tomblaine, C.C.A.S., Médecins, Bénévoles, associations, etc.	
Prévention de la grippe		Organisation de petits déjeuners d'information sur les bienfaits de la vaccination à l'Espace Jean Jaurès et au Foyer Marcel Grandoire avant l'hiver	Nombre moyen de personnes âgées participant à ces rencontres	Ville de Tomblaine/CCAS	C.P.A.M., Ville de Tomblaine, C.C.A.S., Médecins, Bénévoles, associations, etc.	
Prévention du cancer coloproctal		Organisation du Colon Tour à l'Espace Jean Jaurès (Mars Bleu)	Nombre moyen de personnes participant à la visite du colon	Ville de Tomblaine/CCAS	Ville de Tomblaine, C.C.A.S., La Ligue contre le cancer 54, Médecins, Bénévoles, associations, etc.	
Accompagner les assurés au recours à leurs droits en matière d'Assurance Maladie		Etablir une relation privilégiée entre les partenaires signataires au bénéfice des personnes reçues par le CCAS	Convention sur les relations entre le CCAS de Tomblaine et la CPAM de Meurthe-et-Moselle	Nombre de personnes sollicitant le CCAS pour résoudre des différends avec la CPAM	Ville de Tomblaine/CCAS/CPAM	Ville de Tomblaine, CCAS, CPAM

Enjeu 2 : Améliorer l'accessibilité du quartier aux personnes handicapées ou à mobilité réduite						
ACCESSIBILITE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Rendre accessible les logements	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Orienter les personnes en perte d'autonomie du quartier vers le Foyer des personnes âgées Marcel Grandjean et répondre aux besoins en matière de services.	Renforcer l'action du C.C.A.S. pour une meilleure connaissance du public.	Nombre de personnes du quartier régulièrement accueillies dans le foyer.	Ville de Tomblaine	meurthe & moselle HABITAT, Ville de Tomblaine
		Adapter les logements	Réaliser les travaux d'adaptation.	Nombre de logements adaptés sur le quartier.	meurthe & moselle HABITAT	Ville de Tomblaine, C.C.A.S., conseil, le Grand Nancy pour adaptation des logements HLM au handicap local.
Faciliter le déplacement et l'accès au quartier pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite		Un accès facilité des transports en commun pour les personnes déficientes ou à mobilité réduite sur le quartier.	Travaux de mise aux normes des arrêts de bus et mise en service de matériels adaptés.	Nombre d'arrêts de transports en commun aménagés sur le quartier ou à proximité.	Grand Nancy/programmation annuelle et schéma PMR	Ville de Tomblaine, Grand Nancy (ex Corem), Grand Nancy, Ville de Tomblaine
Rendre accessible les espaces publics et privés		Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite sur les espaces extérieurs.	Créer des aménagements adaptés (bancs, poussettes...)	Réalisation des travaux, Contrats d'accès des espaces.	Grand Nancy/programmation annuelle, Ville de Tomblaine, meurthe & moselle HABITAT	Grand Nancy, Ville de Tomblaine, meurthe & moselle HABITAT
Rendre accessible les équipements publics		Intégrer les normes d'accessibilité aux projets de reconstruction et de construction des équipements.	Respecter les normes en vigueur.	Réalisation des travaux, Nombre d'équipements équipés.	Ville de Tomblaine	A.N.R.U., Ville de Tomblaine, Conseil Départemental 54, etc.

Enjeu 3 : Renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance.						
SECURITE						
OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Prevenir la délinquance des jeunes.	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Mettre en place des activités pour les jeunes en particulier durant les vacances scolaires.	Organisation d'activités collectives pour les jeunes en après-midi et en soirée à l'Espace Jean Jaures et organisation de chantiers « jeunes + seniors ».	Baisse du nombre de regroupements de jeunes seuls sur le quartier.	Ville de Tomblaine	Ville de Tomblaine, Service d'éducation de l'Espace Jean Jaures
Favoriser la sécurité dans l'habitat social et dans la conception des espaces publics afin d'améliorer le Cadre de Vie des habitants du Quartier.		Lutter contre les incivilités et les actes de vandalisme.	Poste de vidéo-surveillance pour la Ville de Tomblaine et vidéosurveillance dans les entrées d'immeubles et sur l'espace public.	Baisse du nombre de plaintes déposées en cas de dégradations volontaires.	Ville de Tomblaine, meurthe & moselle HABITAT	Grand Nancy, Mairie de la Justice et du Droit, Procureur de la République, Police Nationale.
		Optimiser plus précisément les fonctions et usages des espaces extérieurs.	Création d'espaces verts privés et publics, d'espaces verts et d'aires de jeux communales dédiées. Les espaces publics sont ouverts mais délimités.	Réalisation des travaux.	Ville de Tomblaine, Grand Nancy, meurthe & moselle HABITAT.	Ville de Tomblaine, Grand Nancy, meurthe & moselle HABITAT, A.N.R.U.
Développer les conditions d'une justice efficace.		Favoriser une justice de proximité.	Rassemblement rapide de problèmes et conflits locaux. Fréquentation accrue de la Maison de la Justice et du Droit. Rassemblement fréquent et efficace des membres du B.L.T.O. (Groupe local de Traitement de la Délinquance).	Fréquence des rencontres. Nombre de représentations de la Maison de la Justice et du Droit.	Grand Nancy, Ville de Tomblaine, Procureur de la République, Mairie de la justice et du droit.	Grand Nancy, Ville de Tomblaine, Procureur de la République, Maison de la Justice et du droit, PPD.

Enjeu 4 : Offrir des services publics de proximité à destination de la petite enfance
PETITE ENFANCE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics de proximité réservés à la petite enfance	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Répondre aux besoins en matière de petite enfance sur le quartier en créant des lieux d'accueil adaptés aux besoins	Création d'un centre multi-accueil de la petite enfance	Nombre d'enfants pris en charge sur le quartier	Ville de Tomblaine	Etat, Conseil Départemental 54, C.A.F., Ville de Tomblaine
			Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredi et vendredi soir	Nombre d'enfants fréquentant l'ALSH	Ville de Tomblaine	Ville de Tomblaine, C.A.F.

Enjeu 5 : Promouvoir l'éducation des jeunes, garantir le parcours éducatif et scolaire
JEUNESSE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Offrir un cadre d'étude adapté aux besoins des enseignants et des élèves et repositionner la groupe scolaire Badinter au cœur du quartier	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Créer un environnement serein et propice à l'apprentissage dans les écoles. Donner envie de venir à l'école et en être fier	Renover les groupes scolaires Badinter et Jules Ferry	Evolution des effectifs du groupe scolaire Badinter, Nombre de tableaux interactifs mis en place	Ville de Tomblaine	Conseil Départemental 54, A.N.R.U., FEDER, Ville de Tomblaine
			Réaliser une fresque avec différents matériaux pour habiller la clôture du groupe scolaire Badinter	Evolution des effectifs du groupe scolaire Badinter	Ville de Tomblaine	Conseil de Ville, Ville de Tomblaine
Renforcer et optimiser le Projet Educatif Local (P.E.L.)		Developper une meilleure coordination entre les divers partenaires	Reunions régulières et fréquentes du comité technique du P.E.L. Mise en place d'outils communs	Nombre de réunions réalisées en moyenne, par an	Ville de Tomblaine, C.A.F.	C.A.F., Ville de Tomblaine
Favoriser le lien entre les classes de CM2 de toutes les écoles de Tomblaine pour préparer l'entrée en 6ème		Permettre à des enfants de découvrir un nouveau cadre (la montagne), de nouvelles activités (ski, visites...), d'aider les enfants de la ville, tout en maintenant un enseignement scolaire	Mise en place de classes de neige pendant 17 jours (séjours hivernaux)	Nombre moyen d'enfants du quartier y participant	Ville de Tomblaine	Ville de Tomblaine, groupes scolaires Badinter, Broseuille et Jules Ferry
Mettre en place des actions éco-citoyennes au sein des écoles		Sensibiliser les enfants aux thématiques du développement durable afin de "habiller" les humains	Mise en place d'une classe "verte" pendant une semaine (CE2/CM1)	Nombre moyen d'enfants du quartier y participant	Enseignants du groupe scolaire Badinter, Ville de Tomblaine	Conseil de Ville, Ville de Tomblaine, C.A.F.

ARBRE D'OBJECTIFS : CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Enjeu 1 : Maitriser l'utilisation et la consommation des ressources

ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCIERS
Réduire les charges énergétiques des ménages et des collectivités	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Accompagner les ménages dans la maîtrise de leur consommation d'énergie	Rénover les bâtiments existants (menuiseries et isolation des toitures) Distribution de guides d'utilisation du matériel et d'entretien des espaces verts	Nombre de logements réhabilités Nombre de logements concernés par ce dispositif	maurthe & moselle HABITAT	Ville de Tomblaine Financement : A.N.R.U. C.O.C.
		Améliorer l'éclairage public sur le quartier	Mettre en lumière le quartier en fonction de ses besoins et de ses particularités en installant du matériel de qualité limitant les coûts énergétiques	Sentiment de sécurité sur le quartier	Grand Nancy/Ville de Tomblaine	A.N.R.U., Grand Nancy, Ville de Tomblaine
Récupérer les eaux de pluie		Limiter l'arrivée massive d'eau de pluie vers les réseaux	Mise en place de récupérateurs d'eau pluviale à l'extérieur du groupe scolaire Badinter et dans les jardins des 42 maisons du secteur marchand pour l'arrosage des espaces verts	Nombre de récupérateurs installés	Ville de Tomblaine	A.N.R.U., FEDER, C.O.C. maurthe & moselle, Ville de Tomblaine, Grand Nancy
Gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives		Limiter l'arrivée massive d'eau de pluie vers les réseaux	Rénovation de noues (ancien Dommoulin et avenue Eugène Fottier) ; d'une chaussée réservoir (avenue Haaberg), d'un bassin de rétention sous la Place des arts (type cassette en PVC avec un régulateur de débit en sortie) de toitures végétalisées (groupe scolaire Badinter et 18 logts résidences "Abimex")	Réalisation des travaux	Grand Nancy, Ville de Tomblaine, maurthe & moselle HABITAT	A.N.R.U., Agence de Jean Rhin Moselle, Conseil Départemental 54, Grand Nancy, Ville de Tomblaine, maurthe & moselle HABITAT
Eviter la production de déchets ménagers et encourager la réutilisation et le recyclage		Mettre en place un tri sélectif	Equiper le quartier en conteneurs semi-enterrés Sensibiliser les habitants aux gestes de tri	Installer les conteneurs Passage des ambassadeurs du tri dans chaque logement	Grand Nancy, Ville de Tomblaine, maurthe & moselle HABITAT	A.N.R.U., maurthe & moselle HABITAT, Maison de la Proximité

Enjeu 2 : Améliorer et diversifier les transports en commun et développer les déplacements doux
MOBILITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Améliorer les déplacements en transports en commun	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Proposer une offre adaptée aux besoins de transports en commun	Adaptation des lignes (liées) avec le centre de l'agglomération et augmentation des fréquences de passage	Nombre de lignes de bus et fréquence moyenne de passage	Grand Nancy	Grand Nancy/Ville de Tomblaine Trans des Vosges
Développer les déplacements doux		Maintenir la continuité des pistes cyclables et des chemins piétons. Favoriser la mise en place d'espaces de rencontres entre piétons, cyclistes et automobilistes.	Créer des pistes cyclables avenue Hasbérger en lien avec l'avenue Eugène Potier. Créer une zone de rencontre (20 km/h) à l'intersection de la Place des Arts et de l'avenue de la Paix. Créer une continuité piétonne sur le quartier	Réalisation des aménagements	Grand Nancy/Ville de Tomblaine	A.N.R.U., Grand Nancy, Ville de Tomblaine

Enjeu 3 : Rendre agréable l'environnement des habitants du quartier et aménager les espaces dans une démarche durable
CADRE DE VIE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Implantation de nouvelles constructions sur les espaces libérés par des démolitions ou sur d'anciens jardins familiaux	TOMBLAINE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Proposer une offre de logements moins denses et adaptés aux besoins	Création de maisons, logements intermédiaires et petits collectifs	Nombre de logements construits sur le quartier	Organismes HLM et promoteurs	A.N.R.U., Grand Nancy, Ville de Tomblaine, organismes HLM, Foncière Logement
Valoriser l'habitat privé à proximité du quartier		Accompagner les habitants dans la rénovation de leur logement	Informier et présenter les aides à l'amélioration de l'habitat à un maximum d'habitants	Nombre de dossiers déposés	SPL Grand Nancy Habitat/Ville de Tomblaine, Grand Nancy	A.N.A.H., SPL Grand Nancy Habitat, Ville de Tomblaine, Grand Nancy, M.H.D.
Valorisation des espaces publics		Promouvoir la qualité des espaces publics en créant des lieux de passages, d'usages et de rassemblement	Créer la Place des Arts, qui relie le quartier au reste de la ville, avec ses équipements et ses services. Créer des espaces verts et des aires de jeux pour les enfants au cœur du quartier. Valoriser l'avenue Eugène Potier à proximité du quartier (notamment le marché)	Réalisation des travaux, Satisfaction des habitants	Grand Nancy, Ville de Tomblaine	A.N.R.U., F.E.O.R., Conseil Départemental, Agence de l'eau Rhin Meuse, Grand Nancy, Ville de Tomblaine

ARBRE D'OBJECTIFS : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Enjeu 1 : Favoriser le développement économique du quartier et améliorer les services de proximité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCIERS
Développer l'activité commerciale et de services, et améliorer l'offre sociale d'urgence	TOULOUSE QUARTIER COEUR DE VILLE	Mettre en place et évaluer un accompagnement « services de proximité »	Mise en place de 500 000 000 000	Nombre de commerces de 15 000 000 000	Grand Retail	Financement : Grand Toulouse Partenaires opérationnels : Acteurs locaux dans le cadre du Comité de Ville
		Améliorer les conditions de travail des commerçants et services de proximité	Appuyer les commerçants et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse	ITE, KEEB, Conseil Régional de Toulouse, ADORE, Douce (Financement 15 000 000 000 de Toulouse)
		Créer des emplois et services de proximité	Créer des emplois et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse	ITE, Conseil Régional de Toulouse, Conseil Départemental de Toulouse, Douce (Financement 15 000 000 000 de Toulouse)
		Créer des emplois et services de proximité	Créer des emplois et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse	ITE, Conseil Régional de Toulouse, Conseil Départemental de Toulouse, Douce (Financement 15 000 000 000 de Toulouse)
Favoriser la création d'entreprises par les habitants		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse	Financement : Grand Toulouse Partenaires opérationnels : Acteurs locaux dans le cadre du Comité de Ville

Enjeu 2 : Assurer l'accès à l'emploi pour Tous EMPLOI – INSERTION

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCIERS
Améliorer l'accès à l'emploi (localiser l'emploi)	TOULOUSE QUARTIER COEUR DE VILLE	Mettre en place le Comité de Ville pour l'emploi	Mettre en place le Comité de Ville pour l'emploi	Nombre de personnes en emploi	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
Créer de l'emploi et des emplois d'un avenir vert durable	TOULOUSE QUARTIER COEUR DE VILLE	Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.
		Appuyer les entreprises et services de proximité	Appuyer les entreprises et services de proximité	Point d'accompagnement des commerçants	Ville de Toulouse, Comité de Ville pour l'emploi	Maison de l'emploi, C.F.A.M., C.A.J. 1004, Maison Locale du Grand Retail, Pôle emploi, etc.

Enjeu 3 : Promouvoir les activités culturelles et les loisirs et favoriser la créativité artistique
CULTURE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	TERRITOIRE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTAT	PORTEURS/PILOTE	PARTENAIRES/ FINANCEURS
Promouvoir l'égalité des chances en matière culturelle et de loisirs	TOMBLANE QUARTIER CŒUR DE VILLE	Augmenter la fréquentation de l'Espace Jean Jaures	Reconstitution de l'Espace Jean Jaures	Nombre de personnes fréquentant régulièrement l'espace, par an. Nombre d'associations présentes au sein de l'espace	Ville de Tomblane Associations locales	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Communiquer aux habitants des activités proposées à l'Espace Jean Jaures	Nombre et fréquence des outils de communication mis en place	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Cybercafé installé à l'Espace Jean Jaures	Nombre de personnes fréquentant le cybercafé	Ville de Tomblane Grand Nancy	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Activités gratuites à destination sportive et culturelle pour les jeunes de 13 à 18 ans les weekends, après-midi et vacances scolaires	Nombre de jeunes y participant	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
		Favoriser l'habillage et l'écrit de l'habitant le maximum d'habitants. Permettre une meilleure maîtrise de soi et une plus grande autonomie. S'appuyer sur le Festival "Aux Actes Citoyens" événement mobilisateur et fédérateur autour de la culture et la citoyenneté	Mise en place d'ateliers d'habilitation et d'écriture via l'association "ACCES"	Nombre d'habitants mis en place, fréquence et nombre moyen de participants	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Aide aux devoirs (D.A.V.) mis en place via l'association "ACCES"	Nombre d'élèves fréquentant les ateliers aux devoirs	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Mise en place d'ateliers de lecture via l'association "Aux Actes Citoyens" et l'association "Théâtre en ville" qui gère le Théâtre communal de la Scène	Nombre d'élèves mis en place, fréquence et nombre moyen de participants	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Mise en place de groupes de lecture via la bibliothèque municipale en lien avec les écoles maternelles et primaires	Nombre d'élèves mis en place, fréquence et nombre moyen de participants	Ville de Tomblane	Ville de Tomblane, Bibliothèque municipale, écoles, etc.
			Mise des aînés à l'équipement (Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.) les projets de nombreuses activités les mercredi et les dimanche soirées	Nombre moyen de jeunes du quartier fréquentant l'équipement	Ville de Tomblane	Espace Jean Jaures, associations "Théâtre en ville", "ACCES", "Aux Actes Citoyens", C.A.P., écoles, Accueil de Loisirs Sans Hébergement Léo Lagrange (ex C.L.S.H.)
			Exposer les œuvres des lycéens lors des ateliers du quartier et organiser des ateliers de nuit des œuvres des lycéens à l'Espace Jean Jaures	Nombre de réalisations exposées par an	Ville de Tomblane	Yves Marie Mavroy, Espace Jean Jaures, artistes, Aux Actes Citoyens
			Aménagement de la Place des Arts	Nombre d'œuvres, fréquentation et fréquentation	Ville de Tomblane	Artists, Groupes privés, Conseil Régional, Conseil Départemental, Grand Nancy, Aux Actes Citoyens, Fondation du patrimoine, etc.
			Acquisition de la tour de Tomblane (plus ancienne commune de la ville), réaménagement des abords de la Mairie par la maîtrise foncière des lots du Fouet et de l'Excenteur (ENS), travaux d'entretien aux la Seine Vallée	Augmentation du nombre de visiteurs des sites du Fouet et de l'Excenteur et renforcement de la connaissance du patrimoine municipal	Ville de Tomblane	Grand Nancy, Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, Conseil Régional de Lorraine, Ville de Tomblane, Agence de l'Eau, etc.
Favoriser la créativité artistique						
Protection du Patrimoine						



SAINT MICHEL JÉRICH0/GRANDS MOULINS À MALZÉVILLE, NANCY ET SAINT-MAX



ville de
Nancy



La nouvelle géographie prioritaire, (dans le cadre du décret du 03.07.2014 relatif à la liste des quartiers et à la détermination des périmètres établie par l'État), fait ressortir un quartier à l'échelle des trois communes de Saint-Max, Malzéville et Nancy, d'une population de 3 072 habitants, représentant 1 483 ménages, et dont le revenu médian atteint 11 600 euros par unité de consommation (soit en-dessous du seuil de 11 700 €, critère retenu par l'État).

Ce territoire se compose du quartier intercommunal Saint-Michel Jéricho (SMJ) sur Malzéville et Saint-Max géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, classé en Zone Urbaine Sensible depuis 1996 et d'un nouveau secteur dénommé Grands Moulins (GM) de la commune de Nancy.

Ces deux entités sont séparées par la Meurthe et reliées par le viaduc Louis Marin qui longe le parc de la Pépinière à Nancy et traverse le quartier Saint-Michel Jéricho entre Saint-Max et Malzéville.

La population du quartier Saint-Michel Jéricho / Grands Moulins (SMJ-GM) est répartie à 58,8 % sur GM et 41,2 % sur SMJ, et révèle des disparités de profil entre ces deux secteurs, selon les tranches d'âge :

- la part des moins de 18 ans sur SMJ représente 24,3 % de la population de ce secteur, alors qu'elle représente 20,5 % sur le secteur GM ; (au total pour le quartier cette tranche d'âge représente 22 %),
- la part des 65 ans et plus sur SMJ représente 12,5 %, contre 10,8 % sur GM (au total 11,5 %).

La part des ménages composés d'une seule personne est de 52,1 % à GM, contre 37 % à SMJ (au total 46,3%) alors qu'elle est de 46,5 % pour le Grand Nancy.

Le parc d'habitat social est beaucoup plus important sur SMJ que sur GM, avec une part de 792 logements HLM, contre 185 sur GM.

Du point de vue des revenus, la part des ménages à bas revenus sur le quartier est de 41,3 %, proportion plus importante sur le secteur GM (43,5 %), que sur celui de SMJ (37,7 %). Cela peut s'expliquer entre autres par la présence sur GM d'une résidence sociale ADOMA rue Lemire, structure qui loge un large public en difficultés économiques et sociales et qui infléchit le niveau de revenu à l'échelle de ce secteur.

Cependant le quartier nancéen de ce territoire bénéficie d'un autre type d'habitat, composé essentiellement de maisons individuelles avec des propriétaires occupants, ce qui entraîne une diversité et favorise la mixité sociale qu'il s'agit de conforter.

Pour SMJ, et pour l'analyse entre les deux secteurs, il convient de relativiser les données actuelles notamment de population et de revenus, tronquées par l'absence de la population résidant sur la partie maxoise liée au PRU.

En effet, le quartier intercommunal a bénéficié des programmes de rénovation urbaine grâce auxquels l'architecture du site a été transformée et la structure de la population modifiée. Les habitants peuvent désormais profiter d'un beau cadre de vie et de nouveaux équipements de proximité. Depuis 2006, 94 nouveaux logements ont été construits par Batigère et MMH. De plus, les travaux de réhabilitation énergétique d'immeubles sont en cours. Une dernière étape de programme de rénovation urbaine sera la réalisation du projet de construction de logements par Batigère sur le terrain d'actuel espace commercial du quartier. Ce projet permettra encore plus désenclaver le site et permettre une meilleure mixité sociale. Compte tenu des besoins de la population en matière commerciale, un projet de construction d'un nouveau pôle commercial par l'EPARECA est en cours. Le projet prévoit la construction d'un équipement commercial d'une surface de 800 m², comprenant une boulangerie, un fleuriste, un commerce de restauration rapide et une supérette. De plus, une réhabilitation complète du site autour du pôle avec des stationnements, des aires de livraison et les cheminements piétons est prévue.

Le quartier Grands Moulins est situé à l'Est de Nancy, aux portes du centre ville. Entre Meurthe et canal, le quartier reste encore marqué par le passé industriel, avec la présence au nord du site Alstom, la proximité à l'Est des Grands Moulins, encore en activité, les cristalleries Daum et Nordon.

Les deux secteurs disposent d'un bon niveau de services et d'équipements avec un équipement public au cœur du quartier SMJ, l'Espace Champlain, dont la construction s'est achevée en 2014. Il regroupe désormais un centre social, une crèche familiale et un espace associatif devenu un lieu de rencontre des habitants. De plus, une annexe de la MJC Bazin se trouve sur le secteur GM, ainsi que quelques commerces de proximité, une entreprise d'insertion et une maison des associations située à l'ancienne crèche Marie BOUR.

Depuis 5 ans, le quartier, avec une forte participation de la crèche la Ribambelle, participe à l'action organisée par la CUGN, le Livre sur la Place, qui est décentralisée chaque année pendant une semaine dans le quartier SMJ. De plus, les habitants, les associations et les acteurs locaux ont pour l'habitude de se retrouver une fois par an lors de la fête du quartier. Le Centre Social SMJ propose des actions ouvertes à tous et adaptées en fonction de demande et besoins du territoire. Un service de transports à la demande existe depuis deux ans et permet aux habitants, sans moyen de transport, se déplacer plus facilement.

Néanmoins, les publics les plus défavorisés sont toujours difficiles à mobiliser. Les efforts des structures du secteur doivent être déployés pour faciliter cette situation. L'Espace Champlain, par le biais du Centre Social, doit s'ouvrir d'avantage au tissu associatif communal. De plus, un certain nombre d'actions peut se rajouter aux existantes, notamment celles au profit des jeunes et des publics handicapés et/ou à mobilité réduite. Les horaires d'ouverture doivent être adaptés, un certain nombre d'actions peuvent être proposées sous forme des projets et notamment les chantiers éducatifs pour les jeunes.

Par ailleurs, plusieurs écoles sont situées à proximité du quartier dont l'école maternelle Jéricho (Malzéville), Mac Mahon et St-Georges (Nancy), écoles élémentaires Pasteur (Malzéville), Pierre et Marie Curie (Saint Max) et St-Georges (Nancy), le collège de rattachement des élèves résidant sur GM est le collège de la Craffe.

Le quartier est doté de structures de loisirs pour les adultes et les enfants. Sur le secteur SMJ, un équipement de jeux collectifs ainsi qu'un parcours sportif et de santé, sur un chemin piéton accessible aux personnes à mobilité réduite et autorisé aux vélos, ont été construits en 2014. Cet équipement est fortement apprécié par les habitants du quartier. Il permet une ouverture sur les bords de la Meurthe et favorise les échanges intergénérationnels.

Un city-stade existe également sur le secteur GM.

L'existence de cheminement piétons et de pistes cyclables le long du canal et de la Meurthe constituent un atout important pour le quartier SMJ-GM en termes de loisirs et de sports urbains, ainsi qu'en termes de liaison avec le reste de l'agglomération. La partie de GM est en limite du parc renommé de Nancy, La Pépinière, qui demeure moins accessible pour les habitants de SMJ. De plus, afin de profiter de l'existence de pistes cyclables aménagées, il serait intéressant de proposer aux habitants un service de location des vélos.

Avec l'élargissement du quartier, la liaison entre les trois secteurs constitue un enjeu majeur de développement de ce territoire. Ainsi, des actions doivent être envisagées afin de faciliter l'accessibilité aux équipements existants, notamment la construction d'une passerelle piétonne-cyclable franchissant la Meurthe, sous le viaduc Louis Marin.

La convention de cadre de Gestion Urbaine de Proximité signée depuis le début du PRU sur le secteur SMJ permet de suivre les engagements pris pour améliorer le cadre de vie, toujours dans l'objectif de la qualité des services de proximité et de tranquillité des habitants. L'animation et la mise en œuvre d'une convention commune, avec partage des objectifs et de certaines actions sur le secteur Grands Moulins, peuvent être envisagées.

La mise en œuvre des conseils citoyens de quartier donnera la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux d'être acteurs de plein droit de la construction du contrat de ville de nouvelle génération, en garantissant leur place dans toutes ses instances de pilotage.

SAINT MICHEL - JERICHO- GRANDS MOULINS
ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat, cadre de vie et écocitoyenneté"

Enjeux :

Savoir habiter : améliorer les conditions d'habiter dans le logement

Impact attendu :

Maitrise des charges et réduction des coûts des ménages

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Apporter des réponses aux populations confrontées à des besoins spécifiques en terme de logement.	Conforter l'accompagnement sur l'accès aux droits dans le logement	Mise en œuvre d'un dispositif opérationnel d'accompagnement	Nombre de ménages concernées Typologie des ménages et des logements concernés, Accompagnements proposés Délais de réalisation	CAF	Ville (CCAS)
	Sensibiliser les habitants aux problématiques liées au logement	Information sur les énergies (chauffage, électricité...), Information et intervention sur les nuisibles, Ventilation des logements.	Types d'informations passées et supports de communication utilisés	Bailleurs, villes et associations (UeS, CGL...)	Grand Nancy, villes, Ars et associations, SPL Grand Nancy habitat
	Lutter contre la précarité énergétique	Information auprès des usagers et habitants, Information et formation des acteurs associatifs et des personnels communaux, Accompagnement des associations dans les dispositifs et actions existants, Réduction des consommations au sein des collectivités.	Nombres de séances de formations proposées et types de modules pédagogiques, Nombres d'acteurs associatifs concernés, Types d'informations passées sur les dispositifs et actions existants, Nombre d'acteurs concernés et types d'actions proposées pour les habitants et les personnels communaux.	Grand Nancy, villes	Villes, ADEME et associations SPL Habitat, CD 54
	Poursuivre l'amélioration de l'habitat	Réhabilitation thermique des immeubles	Nombres de logements concernés	Bailleurs	C D C
	Maitrise les factures d'eau	Information sur la consommation d'eau, (loi Brottes) Actions d'éducation et de sensibilisation sur l'eau, Vigilance sur l'entretien des jardins et espaces verts, Récupération des eaux de pluies pour les jardins.	Types d'informations passées et supports de communication utilisés Suivi des conventions	CCAS, Grand Nancy et Associations, Bailleurs, SIVU	Conseil départemental
Réduire les consommations d'eau, favoriser le tri sélectif et développer des pratiques de jardinage et de bricolage	Réduire la production de déchets et favoriser le tri sélectif	Poursuite de l'information sur le tri sélectif / les déchets, Sensibiliser les habitants sur les équipements installés, Diminution des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, Utilisation des déchets verts pour le compostage.	Nombres et type d'actions mises en œuvre, Type d'acteurs intervenants, Nombre de ménages touchés par ces actions.	Grand Nancy, Villes, Bailleurs, SIVU	Conseil départemental,
	Permettre la réalisation de petits travaux de jardinage et bricolage	Ateliers de bricolage, Soutien aux initiatives associatives.		Villes, Bailleurs, SIVU	Associations, Grand Nancy

ST MICHEL - JERICHO - GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "Habitat et Cadre de vie"					
Enjeu : Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Impacts attendus : Implication et satisfaction des habitants					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner la politique locale de l'habitat	Poursuivre l'amélioration de l'habitat et diversifier l'offre de logements pour les publics spécifiques	Opérations d'amélioration de l'habitat. Réhabilitation et aménagement des logements.	Nombre de logements pris en considération, Types de travaux effectués.	Bailleurs	Etat, Grand Nancy, Villes, SIVU
	Favoriser l'accès au logement des jeunes		Nombre de logements réservés aux publics jeunes, Typologie des logements.		Villes, Conseil Départemental et Associations, SIVU
	Favoriser le maintien des personnes âgées et à mobilité réduite à domicile	Diagnostic sur l'existant, réflexion autour de programmes spécifiques, Consolidation des liens bailleurs/communes (veille sociale et commissions d'attribution des logements).	Nombre de logements réservés aux personnes âgées sur les quartiers, Nombre de logements à adapter, Types d'agencement.	Bailleurs, Union et Solidarité	Villes, CD, CARSAT, Associations
		Poursuite de l'adaptation des logements dans le parc social existant	Nombre de logements attribués, Profils des ménages bénéficiaires	Bailleurs	Villes, Conseil Départemental UeS, Grand Nancy
	Développer et poursuivre une nouvelle politique de peuplement	Suivi des ménages logés	Nombre de logements concernés, Nombre et typologies des ménages		
Maintenir et développer des lieux de vie au cœur des quartiers	Faciliter les parcours résidentiels	Mise en place de la convention intercommunale d'objectifs de mixité sociale	Nombre de ménages logés, Localisation	Bailleurs, Union et Solidarité, Villes et Grand Nancy	Grand Nancy, SIVU
		Accession à la propriété, Etudes des parcours résidentiels	Suivi de la convention	Bailleurs	Villes
	Favoriser et faciliter l'accès aux espaces et services publics, aux pôles médicaux et commerces.	Actions mutualisées favorisant la rencontre, l'échange et la découverte entre habitants sur les actions collectives, Mise à disposition des informations sur les droits et les services existants, Facilitation des démarches et relais vis-à-vis des partenaires. Veiller au bon état et remise aux normes des équipements dans les quartiers.	Nombre de logements proposés à l'accession, Nombre de logements acquis.	Villes	Grand Nancy, bailleurs, associations et acteurs institutionnels
Favoriser le mieux vivre ensemble.	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen, Rappeler et faire respecter les règles (Axe du Contrat local de sécurité)	Sensibilisation sur les incivilités auprès de tout public Actions spécifiques des villes et des bailleurs	Types de publics touchés, Typologie des intervenants, Nombre de participants.	Bailleurs et Villes	Villes, associations, Grand Nancy
	Instaurer des médiations et un système de veille auprès des publics et accueillir les nouveaux habitants. (Axe du Contrat local de sécurité)	Organisation de l'accueil des nouveaux habitants sur le quartier et visite de la ville	Nombre de nouveaux habitants, Nombre d'actions spécifiques	Villes	Bailleurs, associations
Développer les modes de mobilité	Faciliter les déplacements sur les quartiers	Développement des offres de mobilité (vélo, pédibus,...)	Types d'offre de mobilité douces proposées.	Villes, boutique	Grand Nancy
		Continuité des tarifs simples et de la tarification sociale, Adaptation des services urbains aux besoins dans le temps	Nombre de titres de transports vendus, Types de tarification sociale.	Grand Nancy	Villes (C.C.A.S)
Coordonner les acteurs et optimiser l'intervention en matière de gestion urbaine de proximité(G.U.P).		Suivi régulier du dispositif G.U.P et de la coordination permanente entre les partenaires Suivi de la convention GUP	Typologie des acteurs dans le cadre de la G.U.P., Nombre des rencontres effectives, Bilan qualitatif annuel de la G.U.P.	Villes et SIVU	Grand Nancy, bailleurs, associations
	Réviser et actualiser la convention G.U.P.	Implication et satisfaction des habitants	Taux de participation et de satisfaction des habitants.	Villes et SIVU	Grand Nancy, bailleurs, associations

SAINT MICHEL - JERICHO - GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "Finalisation du PRU"

Enjeu :

Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Impact attendu :

Accueil de nouvelles typologies de ménages

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Créer le lien entre les deux secteurs du quartier	Créer une liaison urbaine sur un axe Est Ouest	Construction d'une passerelle	Réalisation des travaux Utilisation (nombre de personnes par jour la traversant)	Grand Nancy, SIVU	Villes, CD, Etat
		Création d'une voie piétonne traversante	Réalisation des travaux Utilisation (nombre de personnes par jour)	Grand Nancy, SIVU	Villes, CD, Etat
	Structurer la liaison Nord sud des rives de Meurthe	Réalisation des tronçons connectés à cet axe Organisation de construction en front bâti	Délais des travaux Types de construction	Ville, SIVU	Grand Nancy, bailleurs
Poursuivre et achever la rénovation urbaine entreprise sur le quartier (P.R.U 1)	Poursuivre la requalification du centre commercial Saint-Michel-Jéricho	Implantation de commerces de proximité	Nombre et types de commerces implantés	Epareca	Villes, Grand Nancy, SIVU
	Poursuivre la réhabilitation thermique des immeubles	Réhabilitation thermique des immeubles	Nombre de logements concernés	Bailleurs	Grand Nancy, Villes, SIVU

SAINT MICHEL- JERICHO- GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "EDUCATION"

Enjeux :

Contribuer à la réussite sociale et scolaire des jeunes et des enfants

Impacts attendus :

Baisse significative de l'absentéisme, du décrochage scolaire et développement de l'ambition scolaire
Taux d'augmentation des jeunes issus des quartiers impliqués dans un service civique et/ou dans des chantiers éducatifs.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Contribuer à la réussite éducative des jeunes et des enfants.	Mobiliser les actions, les ressources et les dispositifs des communes, des partenaires institutionnels et associatifs	Ecole Ouverte, Les Cordées de la Réussite, Ouverture de l'école aux parents,	Indicateurs de l'Education Nationale (taux de redoublement, réussite au Brevet, orientation à l'issue de la 3ème et développement de l'ambition scolaire...). Indicateurs liés aux actions spécifiques	Education nationale	Villes (D.R.E)
		Organisation des rythmes scolaires et périscolaires,	Nombre et types d'activités proposées sur les rythmes périscolaires. Taux de fréquentation des activités.	Villes	D.R.D.J.S, C.A.F, Associations, éducation nationale
		Dispositif de Réussite Educative (D.R.E) Accompagnement social des familles, Accompagnement scolaire des enfants, Accompagnement éducatif des enfants Développement d'un parcours individuel de réussite éducative.	Bilan annuel du D.R.E	Villes (C.C.A.S et Caisses des Ecoles)	Etat dont éducation nationale et Villes.
		Articulations et complémentarité des actions financées C.L.A.S...	Nombre et types d'actions d'accompagnement à la scolarité proposées, Types de structures concernées, Organisation et nombre d'enfants concernés, Nombre de familles impliquées dans l'accompagnement à la scolarité.	Etat dont éducation nationale, C.A.F, CD 54 et Villes	Associations
Assurer la complémentarité de la prise en charge des familles et des élèves	Développer les espaces de communication entre les associations, les institutions et les écoles et collèges	Se connaître, connaître les compétences des uns et des autres pour agir en cohérence et complémentarité et optimiser les moyens	Nombre de familles suivies conjointement avec l'école	Education Nationale et Villes	Département
Promouvoir les valeurs de la République et de la Citoyenneté	Développer l'apprentissage d'un comportement citoyen	Mise en place d'actions relatives à l'apprentissage des règles en encourageant le respect des valeurs de la République (Actions co-éducatives, Prévention routière, chantiers jeunes, actions de sensibilisation à l'environnement...).	Types d'actions proposées, Nombre et types de structures participantes, Taux de fréquentation à ces actions. Types de projets proposés	Education Nationale et Villes Villes	Villes (D.R.E et services péri et extra scolaires; équipes de prévention spécialisées et associations CAF/ Etat/ CD, SIVU
	Faciliter l'usage des nouvelles TIC et des solutions numériques pour l'apprentissage au bénéfice des familles	Développement d'actions spécifiques à destination des parents sur les outils numériques: - l'utilisation des réseaux sociaux - le contrôle parental à destination des jeunes sur les outils numériques - dangers des réseaux sociaux - dérives addictives liées à l'utilisation des TIC	Nombre de formations proposées aux adultes, types de modules, nombre de séances Nombre de participants et typologie des publics Types d'actions proposées, Nombre de jeunes participants Tranches d'âge des jeunes	Associations et équipes de prévention spécialisées	Etat, C.A.F, Département et Villes, Education nationale , SIVU

SAINT MICHEL -JERICHO- GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "ACCES AUX DROITS ET SOLIDARITES"					
Enjeux : Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité Impacts attendus : Augmentation du revenu médian par rapport au nombre d'allocataires C.A.F, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du R.S.A Nombre de dispositifs de solidarités spécifiques à chaque typologie de publics					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les personnes en situation de handicap	Développer les pratiques conjointes d'accompagnement pour conforter le projet personnalisé de la personne en situation de handicap	Maintien à domicile des personnes, Proposition des services et activités adaptées	Nombre de mesures de maintien à domicile	Département	Villes et Bailleurs
		Accueil des enfants handicapés dans les structures petite enfance	Nombre d'enfants accueillis	Villes	CD, Associations
Soutenir les personnes les plus fragilisées	Poursuivre l'accompagnement spécifique des personnes fragilisées : - Lutter contre la précarité et l'isolement, - Faciliter le retour à l'autonomie.	Poursuivre les actions déjà engagées (dispositif Equilibre, Epicerie sociale et ateliers collectifs, Trait d'union Maxois) Poursuivre les aides sociales facultatives et les dispositifs partenariaux existants (CORSEC).	Types de dispositifs existants et taux de fréquentation de ces dispositifs.	Villes (CCAS)	C.A.F, CD, Villes, SIVU
		Mise en œuvre d'actions liées à l'apprentissage de la langue française,	Nombre de structures présentes sur le territoire, Taux de fréquentation de ces structures.	Associations	CD, Etat et Villes, SIVU
		Mise en œuvre d'actions mutualisées favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.	Typologie des structures qui proposent les actions, Types d'actions proposées, Taux de fréquentation et nombre de bénéficiaires par structure, Nombre de personnes sur liste d'attente.	Associations	Villes, Bailleurs, SIVU
	Consolider et développer une offre d'information, de conseils et d'accompagnement en direction des publics	Accès aux droits sociaux, Prévision de permanences décentralisées sur le territoire.	Nombre et types de permanences décentralisées, Nombre de personnes accueillies Typologie des demandes.	Associations et Villes (CCAS)	CD, Etat, Bailleurs, Villes, SIVU

SAINT MICHEL-JERICO-GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "PARENTALITE"

Enjeu :

Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Impacts attendus :

**Création d'un réseau parentalité et d'un comité de pilotage
Nombre de familles accompagnées et solutions proposées**

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les politiques familiales	Faciliter la coordination de l'offre territoriale sur le soutien à la parentalité	Articulations et complémentarité des actions financées (R.E.A.A.P. ...).	Nombre et types d'actions de soutien à la parentalité, Types de structures concernées, Organisation et nombre de familles concernées, Typologie des familles impliquées.	C.A.F et associations	Villes, Education nationale, SIVU
		Pérenniser des structures d'accueil petite enfance sur le territoire	Nombre de structures d'accueil petite enfance présentes sur le territoire.	Villes	Département, C.A.F et C.C.A.S, SIVU
	Concilier vie professionnelle et vie familiale.	Proposer des solutions de modes de garde adaptées en fonction des besoins des familles.	Types de solutions de mode de garde proposés, Nombre de bénéficiaires inscrits, Nombre de places vacantes, Nombre de familles sur liste d'attente.	Villes	Réseau d'Assistants Maternelles (R.A.M) et Associations, SIVU
	Mettre en place un lieu de ressources et d'informations pour les familles.	Développer et conforter des Lieux Accueil Enfants Parents (L.A.P.E). Proposer des ateliers parents / enfants.	Nombre de Lieux Accueil Enfants Parents (L.A.P.E) et d'actions proposées.	Associations ou Collectivités	C.A.F, CD et Villes, SIVU
		Créer des espaces de rencontres pour les parents avec des professionnels de la petite enfance.	Taux de fréquentation des ces espaces de rencontres.	Villes et associations	C.A.F, CD et Villes, SIVU
	Faciliter et accompagner l'accueil des enfants dans les structures petite enfance	Créer des classes passerelles entre les crèches et les écoles maternelles.	Typologie des difficultés éducatives rencontrées et solutions proposées, Nombre de classes passerelles et nombre d'enfants concernés par ce dispositif.	Villes	Etat, Education nationale, C.A.F, CD et Villes
	Soutenir et accompagner les parents	Orienter les parents vers les structures d'accompagnement spécifiques.	Nombre de mise en relation Types de difficultés rencontrées Typologie des familles	Villes, Département et associations, SIVU	Etat, Education nationale, C.A.F, Département et Villes

SAINT MICHEL- JERICHO - GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "CULTURE, SPORTS ET LOISIRS"

Enjeu :

Accompagner les publics dans les loisirs et le temps libre

Impact attendu :

Augmentation des taux de fréquentation dans les structures culturelles et sportives

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner les habitants dans les loisirs et les temps libres	Promouvoir les offres sportives et culturelles.	Organisations régulières de visites des lieux et des expositions culturelles Participation aux journées du Patrimoine. Développer le rayonnement du "Livres sur la Place" sur le quartier	Types et nombre de visites proposées, Nombre de participants.	Villes, SIVU	Grand Nancy et associations
		Articulation des politiques tarifaires en fonction des critères de ressources des familles.	Nombre de familles bénéficiaires, Types et nombre de prestations offertes.	Villes	Grand Nancy
		Développement et intensification de lieux de rencontres pour les adolescents afin de promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs.	Nombre de lieux de rencontres, Types de structures concernées, Types d'encadrements proposés.	Villes et associations, SIVU	Département, C.A.F et associations
	Accompagner les jeunes dans les loisirs et le temps libre	Aide et suivi des programmes vacances réalisés sur le quartier	Types d'aides apportées, Nombre de programmes proposés, Taux de fréquentation observé.	Villes (C.C.A.S), SIVU	C.A.F et Associations
		Favoriser la pratique du sport scolaire dans le cadre de l'association sportive	Evolution du taux de licenciés	Education nationale, C.A.F et conseil départemental	Associations sportives, Villes, SIVU
		Animations sportives et culturelles développées dans le cadre des activités extra scolaires et de loisirs (A.L.S.H, offres de stages sportifs et / ou culturels...).	Types et fréquence des animations sportives et culturelles proposées par les services des villes, Taux de fréquentation à ces animations.	Villes et/ou associations, Grand Nancy, SIVU	Grand Nancy, Villes et associations.
	Accompagner les personnes âgées dans les loisirs et le temps libre	Epauler et soutenir les foyers clubs des anciens, Développement d'actions d'animation pour conserver l'autonomie et créer du lien social, Programmation d'activités spécifiques.	Nombre de foyers clubs, Fréquence des ouvertures, Taux de fréquentation, Typologie sexuée, Nombre et types d'activités proposées et fréquences, Nombre de personnes concernées.	Villes	CD, C.A.F et associations, SIVU
	Informier les habitants sur les offres existantes	Programmation culturelle des villes, Programmations des manifestations sportives, Recenser et diversifier les sources d'informations.	Types de supports d'informations et impact mesurable.	Villes, Grand Nancy	
	Maintenir les équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité	Permettre aux habitants d'identifier des lieux de culture et d'animation pour favoriser l'accès aux sites et les faire exister.	Fréquence des réservations, Statut des demandeurs.	Villes	Etat et Grand Nancy

SAINT MICHEL- JERICHO- GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "APPUIS AUX ACTEURS"

Enjeu :

Coordonner la vie associative

Impact attendu :

Maintien des associations présentes sur le territoire et de la pluralité des actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Coordonner et accompagner des acteurs associatifs	Soutien aux associations	Soutien financier et logistique aux associations.	Types et nombre de soutiens apportés aux associations. Types et coûts des valorisations	Villes, Bailleurs, SIVU	Etat, Département et Grand Nancy
		Mise à disposition des structures aux associations sous conditions, Accompagnement des associations par les services logistiques des institutions concernées, Aide aux déclarations préalables aux manifestations.			
		Valorisation de la mise à disposition des équipements communaux.			
	Accompagner les associations	Aide à la recherche de subventions, Aide au montage de projets, Suivis des projets.	Nombre d'associations accompagnées, Montant des aides attribuées, Ecart entre les projets initiaux et réalisés.	Villes, SIVU	Etat, collectivités, Grand Nancy et mécénats
	Créer un comité de pilotage de la vie associative	Définition des mutualisations possibles et perspectives d'échange de pratique. Définition des critères d'attribution de subventions.	Nombre de mutualisations actées, Types de critères d'attribution.	Villes, SIVU	Etat, collectivités, Grand Nancy et mécénats
		Organisation de la programmation annuelle des animations sur le quartier.	Nombre d'animations par an, Nombre de partenaires impliqués.	Villes et Bailleurs	
		Proposition de formations et de renseignements pour les responsables associatifs et les bénévoles	Nombre et types de formations proposées, Nombre de participants.	Villes	
		Information sur les réglementations liées au secteur associatif.	Types et nombre d'informations proposées.	Villes	

SAINT MICHEL- JERICHO - GRANDS MOULINS
ARBRES D'OBJECTIFS "SANTÉ"

Enjeu :
Promouvoir la santé solidaire et équitable
Impact attendu :
Taux de participation des habitants aux actions proposées

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Territorialiser la politique de santé	Etendre l'Atelier Santé Ville (ASV) existant pour Saint-Michel Jéricho, à l'échelle du quartier Saint-Michel Jéricho / Grands Moulins Développer la coordination et le partenariat de proximité	Séances d'information pour les acteurs relais (accès aux droits, connaissance et offre des dispositifs) Organisation de forums thématiques Déclinaison d'actions communautaires	Suivi de la convention de partenariat	Villes, SIVU	Grand Nancy
	Améliorer la connaissance et l'information des dispositifs auprès des partenaires associatifs et des habitants du territoire	Programme « mutuelle réseau ».	Nombre de séances de formation, information proposées, Nombre et types d'acteurs formés, Nombre d'utilisateurs ayant accédé à une mutuelle (CMU/CMUC).	FNARS/assoc	CCAS
		Information sur les permanences CPAM et information sur les différentes campagnes de prévention existantes.	Type de communication, Relais d'information prévus, Nombre de parutions spécifiques santé par an.	C.P.A.M	CCAS, Villes, Grand Nancy et Etat, SIVU
		Renforcer la connaissance des dépistages organisés des cancers et des campagnes de vaccinations.	Nombre d'acteurs participants, Rôle dans l'action, Satisfaction des outils de communication, Participation des usagers aux dépistage, Niveau d'information suite à l'action.	Grand Nancy	Villes, CPAM, Associations, SIVU, ARS
Développer une culture d'aide et de secours	Encourager les attitudes favorables à la pratique d'activités physiques	Programme des activités physiques réalisées par le CDOS.	Nombre de centres sociaux concernés, Type d'activités sportives proposées, Nombre de séances réalisées, Nombre de personnes concernées.	CDOS	Etat, CD, Villes, C.A.F, SIVU
		Programmes sportifs et équipements de proximité proposés par les communes. Programmes péri et extra scolaire	Type et nombre de programmes sportifs proposés, Type d'équipements de proximité concernés, Type et nombre de programmes réalisés, Fréquentation du programme réalisé.	Villes	Associations
		Programme de formation pour les élèves de CM2.	Nombre d'écoles partenaires, Nombre d'élèves formés.	Villes	Grand Nancy, Education nationale
	Agir contre l'arrêt cardiaque et poursuivre l'apprentissage aux gestes de secours	Programme de formation Sauveteurs, secouriste du travail auprès des assistantes maternelles et agents des collectivités. Développement du réseau de sauveteurs volontaires de proximité.	Nombre d'assistantes maternelles formées, Nombre de salariés formés. Nombre de défibrillateurs par communes Nombre de personnes formées aux gestes de secours.	Grand Nancy, SIVU	Villes, SIVU
Renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé	Agir sur les comportements alimentaires et favoriser la consommation de fruits et de légumes	Atelier de nutrition, et accompagnement spécifique des publics.	Nombre d'ateliers cuisine réalisés Type d'ateliers cuisine réalisés et fréquentation à chaque séance	Villes, SIVU	CCAS
		Actions spécifiques vis-à-vis des prestataires de restauration péri et extra scolaires.	Spécificité des appels d'offres. Types de marchés retenus.	Villes, SIVU	Prestataires retenus

SAINT MICHEL - JERICHO- GRANDS MOULINS
ARBRES D'OBJECTIFS "SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE"

Enjeu :
Prévenir et lutter contre les insécurités et incivilités
Impact attendu :
Baisse du nombre des faits de délinquance

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Sécuriser les équipements publics et renforcer la présence de proximité	Renforcer la présence humaine dans les équipements publics et améliorer la surveillance	Patrouilles de sécurité. Opérations tranquillité vacances.	Nombre de patrouilles.	Police nationale et Villes	
	Garantir une présence de la Police municipale dans le quartier			Villes	Police Nationale
Encourager les règlements des conflits de voisinage	Mettre en place des dispositifs de vidéo tranquillité	Installation de caméras	Nombre de caméras, Nombre de faits constatés.	Grand Nancy et Villes	Etat, Police nationale
	Assurer la tranquillité résidentielle	Dispositifs spécifiques de surveillance et gardiennage	Nombre de gardiens, Nombre d'astreintes assurées, Nombre de faits enregistrés.	Bailleurs, Villes	Polices, Gand Nancy et Justice
	Poursuivre les actions de médiation	Veille sociale et médiation interinstitutionnelle	Types et nombre de médiation mises en œuvre.	Bailleurs et associations	Villes
		Présence ponctuelle sur des actions spécifiques	Types d'actions suivies typologie du public (données sexuées)	Prévention spécialisée	Villes et Etat
Favoriser la médiation auprès de jeunes et prévenir les comportements à risque	Lutter contre l'inactivité des mineurs et jeunes majeurs	Opération Ville Vie Vacances	Nombre de jeunes participants aux VVV Nombre et types de supports proposés Nombre de structures qui offrent des VVV	Associations, Villes, SIVU	Etat, CD et Villes
		Sanctions disciplinaires dans les collèges, privilégier d'autres sanctions que les exclusions de l'établissement	Nombre de mesures de responsabilisation	Education nationale, Villes, SIVU	Etat, CD et Villes
		Poursuite des actions Argent de poche et Equipe mobile des travaux	Nombre de jeunes participants, Nombre et types de supports proposés,	GIP PJJ et Bailleurs	Etat, Grand Nancy et Villes
Prévenir les incivilités et lutter contre les dégradations	Elaborer un programme d'actions en lien avec les besoins identifiés	Développement des programmes éco-citoyens, Programmes d'actions en matière de Prévention,	Programmations proposées, Nombre d'associations supports et nombre de jeunes participants,	Villes, SIVU	Bailleurs, Grand Nancy et Etat
		Mesures de réparations alternatives (TIG...)	Nombre de mesures et personnes concernées	Bailleurs, Villes, SIVU	Justice

SAINT MICHEL - JERICHO - GRANDS MOULINS

ARBRES D'OBJECTIFS "Insertion socio-professionnelle et Emploi"

Enjeux :

Faciliter l'insertion professionnelle et conforter l'emploi durable

Impacts attendus :

Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi,

Nombre et typologie des demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS		PORTEUR(S) DU PROJET	PARTENAIRE(S)
Accompagner et soutenir l'insertion socio-professionnelle	Promouvoir les formations en alternance et faciliter l'orientation professionnelle	Information des jeunes et des familles sur l'alternance. Travail en lien avec les développeurs de l'apprentissage Aide à la réussite de l'apprentissage	Forum de l'alternance, nombre de jeunes concernés et nombre de mises en relation et nombre de sorties positives.		Etat, Région, MDE et Missions locales	Villes, Chambres consulaires, Service Public de l'Emploi, Région et Département
		Proposition de baromètres des métiers qui recrutent (métiers en tension).	Nombre de publications parues Fréquence des parutions. Destinataires des publications.			
		Accueil de stagiaires, d'apprentis, de contrats aidés et Services civiques au sein des collectivités.	Nombres de jeunes accueillis dans les collectivités		Villes (service RH)	Etat, Département Centres de Formation et d'Apprentissage (C.F.A) et bailleurs
		Faciliter la rencontre entre le monde de l'entreprise et les établissements scolaires (collèges).	Nombre de forums proposés sur l'orientation.		Education Nationale (Collèges)	Villes et MDE
		Accompagnement et aide personnalisés à la mobilité	Nombre de bénéficiaires.		Grand Nancy et Villes	Plateforme de mobilité et Villes.
	Lever les freins à l'insertion professionnelle des publics jeunes et adultes	Développement de chantiers de type ATAL (Action Territoriale d'Accompagnement des Lorrains).	Nombre d'A. T. A.L réalisées et nombre des jeunes concernés par ces actions ssur un an		Villes et associations	Région, Département, Bailleurs et Villes.
		Réalisation de chantiers jeunes	Nombre de chantiers et de jeunes		Associations, Villes, SIVU	Etat, Département, Bailleurs
		Accueil des bénéficiaires des contrats aidés.	Nombre et types de contrats aidés.		Associations et Villes	Etat et Service Public de l'Emploi et Bailleurs
		Prescription sur les dispositifs de 2ème Chance (Ecole de la 2ème Chance, EPIDE et Garantie Jeunes)	Nombre de prescriptions et types de jeunes concernés		Etat	Missions locales
	Accueillir et orienter les demandeurs d'emploi	Poursuite du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics	Bilan annuel MDE		Villes, MDE et Bailleurs	Etat, département
		Développement de la collaboration avec les services publics de l'emploi, Développement des prestations de suivis et de mise en relation.	Types d'outils mis en œuvre et types d'actions mobilisées. Part des publics concernés.		Villes	Service Public de l'Emploi (Mission locale, Pôle Emploi).
		Forums Emploi, Conviv'emploi et Tremplin d'avenir	Nombre et typologies des forums Nombre et types d'offres proposés Nombre de postes pourvus		Maison de l'Emploi du Grand Nancy	Villes, Département

SAINT MICHEL - JERICHO - GRANDS MOULINS ARBRES D'OBJECTIFS "Développement économique"					
Enjeux : Conforter l'emploi et la création d'entreprise et la reprise d'activité Impacts attendus : Nombre d'entreprises présentes sur le quartier et création d'emploi					
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE RESULTATS		PORTEUR(S) DU PROJET
Faciliter le maintien de l'activité économique et promouvoir la création d'entreprises	Rendre le territoire attractif et favoriser le lien permanent entre les entreprises et les collectivités.	Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs et les services des villes,	Nombre de rencontres organisées, Nombre d'entreprises, Types de thématiques de rencontres et types de sollicitations.	Pôle Emploi, Grand Nancy, Villes et M.D.E.	Pôle Emploi, Département et région, Missions locales et M.D.E., SIVU
		Appui aux recrutements (présélection, préparation et mise en relation des candidats),	Types de problématiques en lien avec les secteur d'activité, Nombre de mise en relation Nombre d'emploi pourvus.		
		Programmation d'actions annuelles de développement économique et d'emploi,	Nombre et types d'actions proposées		
		Soutien à la création d'entreprises et à la reprise d'activité.	Nombre et types d'entreprises créées et/ou reprises		
Identifier les mutations économiques potentiellement porteuses d'activité	Développer le tissu économique	Informier les entreprises des différents dispositifs existants et contrats de travail	Nombre de rencontres avec les entrepreneurs Types de dispositifs présentés.	Gand Nancy, M.D.E	Villes, A.T.P et C.C.I ,ALEXIS, Starter et Lorraine Active, SIVU
Poser les conditions d'une fonction de veille de proximité	Disposer d'une photographie par commune du tissu économique local et du marché de l'emploi	Réflexion sur les modalités de création d'un groupe de travail local (réseaux de professionnels) pour assurer un relai auprès des habitants.	Nombre et types de rencontres proposées pour créer le groupe de travail. Typologie des partenaires.	Villes et M.D.E	Etat, Grand NancyADUAN, CCI, SIVU

LE CONTRAT DE VILLE À L'INTERFACE DES TROIS COMMUNES

En cohérence avec les priorités nationales déclinées par la loi du 21 février 2014 et par la circulaire du 30 juillet 2014, les communes de Malzéville, Nancy et Saint Max, en lien avec la communauté urbaine du Grand Nancy et l'État, ont élaboré le contrat de ville en prenant en compte les réalités de terrain et les politiques sociales propres à chaque commune.

Le contrat de ville poursuit des objectifs déclinés en un plan d'action à destination des populations et du quartier Saint-Michel Jéricho, Grands Moulins, autour des 3 piliers répondants à des enjeux d'équité, de solidarité, d'attractivité et de mixité :

- Assurer, conforter et encourager le lien social
- Améliorer la vie quotidienne des habitants et leur cadre de vie
- Accompagner et conforter l'emploi local et soutenir l'insertion professionnelle

Le futur Contrat de Ville 2015 - 2020 vise ainsi à promouvoir une programmation d'actions opérationnelles, de suivi et d'évaluation développées par thématiques, écrit et partagé avec les partenaires institutionnels

Le pilier « Cohésion sociale » se donne pour objectif de :

- Contribuer à la réussite sociale et scolaire des enfants et des jeunes
- Renforcer les solidarités et lutter contre la précarité
- Accompagner les familles dans leurs fonctions parentales
- Favoriser l'accès à la culture et favoriser la pratique sportive
- Améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables
- Prévenir et lutter contre la délinquance

Le pilier « habitat- cadre de vie » fixe les orientations en matière d'aménagement du quartier et la politique d'habitat afin de :

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Améliorer les conditions d'habiter dans le logement
- Lutter contre l'enclavement et le manque de cohésion entre les secteurs du quartier
- Développer les formes de participation des habitants

Le pilier « développement économique et soutien à l'insertion professionnelle » définit les politiques souhaitées sur le territoire qui permettront de :

- Accompagner et conforter l'emploi local
- Favoriser l'intégration du quartier à la dynamique entrepreneuriale locale
- Soutenir l'insertion professionnelle des publics cibles : jeunes, seniors, femmes
- Développer la formation et la qualification des publics.

Ce contrat de ville, partagé par les trois territoires, permettra d'agir de manière concertée et cohérente en incitant les différents partenaires institutionnels, les acteurs associatifs et économiques à œuvrer à des objectifs communs au bénéfice des habitants du quartier.

IV. MOBILISATION ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES AU TITRE DU DROIT COMMUN ET DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens (projets et formation)
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville. »
- en application de la convention relative à la mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

La loi du 2014-173 du 21 février 2014 a redéfini les objectifs et modalités opérationnelles de la politique de la ville. Celle-ci « est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants » et a « pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville », dont le département est signataire. Lors de sa session du 21 septembre dernier, le Conseil départemental a défini son engagement et sa contribution.

La politique de la ville est éminemment transversale, car elle concerne à la fois le développement équilibré des territoires, l'habitat, l'emploi, l'action sociale, l'éducation, le développement durable, la culture, les sports, la citoyenneté... Sa démarche converge avec celle de développement social et ses thématiques recoupent celles du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, pour lesquels le département est d'ores et déjà fortement impliqué.

La politique de la ville s'appuie

- d'une part sur des opérations lourdes d'investissement, de renouvellement urbain : déconstruction-reconstruction de l'habitat ; rénovation des centres commerciaux ; rénovation ou construction d'équipements de proximité...
- d'autre part, d'actions de **dynamisation de la vie sociale** et d'**accompagnement des habitants**.

L'APPUI DU DÉPARTEMENT AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Département souhaite contribuer, au-delà du programme « Collèges Nouvelles générations », de manière active aux opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires, et en particulier aux investissements structurants pour le quartier : réhabilitation de centres commerciaux ; construction ou rénovation d'équipements de proximité (maison de la santé, équipements sportifs, culturels ou sociaux, maison des services publics, ...) ; reconfiguration des voiries ; création de parcs et espaces verts...

Le montant global et les modalités opérationnelles de la contribution du département pour le nouveau programme de renouvellement urbain seront précisés à l'occasion de l'adoption du prochain budget départemental en mars 2016.

L'engagement financier du Département est conditionné à l'association de ses représentants à la définition, au suivi et à l'évaluation du programme d'investissement pour lequel il est sollicité, ainsi qu'à l'association des services départementaux à la mise en œuvre des clauses d'insertion.

LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA DYNAMISATION DE LA VIE SOCIALE ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS

Pour les piliers « **Cohésion sociale** » et « **Développement de l'activité économique et de l'emploi** », les actions conduites ou soutenues par le Département au titre de ses compétences propres (Action sociale de proximité, Enfance-Famille, Personnes âgées et handicapées, Éducation, Insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, Droit au logement...) ou de ses priorités politiques (Développement solidaire des territoires, Citoyenneté, Lutte contre les discriminations...) sont développées de façon renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En dehors des actions relevant directement de ses compétences (présence et activités de ses services sociaux, ...), les actions soutenues par le Département sont portées par des structures externes (communes, intercommunalités, associations, bailleurs sociaux...). Leurs financements relèvent des crédits départementaux territorialisés, dans le cadre des arbitrages à venir pour l'élaboration des futurs contrats « Territoires solidaires ».

Il faut également souligner la fonction de relais d'information auprès de la population que peuvent assurer les services sociaux de proximité quant aux initiatives prises par les autres acteurs du quartier (commune, bailleurs, écoles, associations...).

LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA GOUVERNANCE ET À L'ANIMATION DES CONTRATS DE VILLE

Le Vice-Président délégué à la politique de la Ville coordonne l'engagement du Département.

Le Département participe aux instances de pilotage des contrats de ville, ainsi qu'à la conférence intercommunale du logement. Il y est représenté par les conseillers délégués aux territoires.

Les services territorialisés du Département participeront aux instances techniques selon leur domaine de compétences.

L'engagement du Département, de ses élus, de ses services, dans le cadre du contrat de ville, est assuré pour contribuer à la réussite de la politique de la Ville au profit de ses habitants.

Transcription de l'engagement du Département selon les 3 piliers de la politique de la Ville

Piliers (extrait de la circulaire du Premier Ministre 30.07.2014)	Actions directes du Département	Accompagnement d'actions extérieures
<u>Pilier « cohésion sociale »,</u> avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations. Il prévoira les mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier de « choc de simplification » ;	- Présence et activités des services sociaux du Département : - Service social départemental, - Protection maternelle et infantile ; - Prévention spécialisée, - CESF, - Aide sociale à l'enfance... - Plan « Collèges nouvelles générations ».	- Appui aux modes de garde de la petite enfance ; à la médiation familiale ; aux lieux d'accueil parents-enfants... - Soutien aux équipements socio-éducatifs de quartiers : Centres sociaux, MJC... - Soutien aux activités socio-éducatives de proximité : accompagnement scolaire, intergénérationnel, accès à la culture, aux loisirs, et aux sports... - Lutte contre les discriminations
<u>Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,</u>	Aides financières du FSL ;	

dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale, et intégreront les conventions d'application signées ultérieurement par l'ANRU ;	• Accompagnement social lié au logement ; • MOUS Relogement.	• Investissements structurants pour les quartiers : centres commerciaux, équipements, ... • Appui à la production de logements à vocation sociale ou très sociale, ou adaptés aux personnes en difficulté ;
<u>Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »</u>, avec pour objectifs la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront la présence de Pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, et développeront le soutien à l'entrepreneuriat. Le dispositif des « clubs jeunes ambition » sera étendu. »	• Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. • Mise en place de la Garantie Jeunes	• Appui aux structures d'insertion par l'activité économique • Appui à l'économie sociale et solidaire.

DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES POUR LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND NANCY

Préambule

Depuis plus de 15 ans le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est fortement engagé en direction des quartiers de la politique de la ville, notamment grâce à des conventions signées avec l'Etat en 2000 et 2007, ainsi que par son implication dans la rénovation urbaine à hauteur de 9M d'€.

Le département a été à l'initiative de nombreuses innovations en direction de publics divers: plan de lutte contre les discriminations et semaine Egalité Fraternité Agissez en 2005, territorialisation des politiques publiques dès 2004, généralisation de clauses sociales dans ses marchés publics, démarche de développement social à travers la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale,...

La loi du 21 février 2014 a redéfini les objectifs et les modalités opérationnelles de la politique de la ville à travers le présent contrat 2014/2020. Le département figure désormais parmi les nouveaux signataires.

Confirmé par la Loi NOTRe dans son rôle de chef de file en matière de solidarités avec les hommes et avec les territoires, le conseil départemental participe pleinement à la dynamisation de la vie sociale, à travers un accompagnement renouvelé, en faisant de la participation des habitants un véritable levier d'action dans la mise en œuvre de ses compétences (action sociale de proximité enfance famille, personnes âgées et handicapées, éducation, droit au logement, insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA...) et dans la construction de ses priorités politiques (économie solidaire, citoyenneté, lutte contre les discriminations...).

→ LES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT

1) Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires

L'engagement du département sur ce premier volet relatif à la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville passe dans un premier temps par la mobilisation des politiques de droit commun. Cet engagement d'un montant annuel de plus de 10 M€ se traduit sur ce présent contrat de ville par une offre de service renouvelée dans son ensemble, mais aussi par une déclinaison locale de dispositifs et expérimentations d'envergure nationale.

Aussi, sur ce présent contrat de ville, le département proposera de :

- A) Soutenir la parentalité** et plus particulièrement l'accompagnement des familles monoparentales, en lien avec ses partenaires directs que sont la CAF, les communes et les structures associatives, notamment dans le cadre des dispositifs REAAP et des initiatives locales développées par la Protection Maternelle et Infantile.
- B) Accompagner la petite enfance** en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales. L'engagement du département passera ainsi par un soutien financier aux projets des structures de la petite enfance et par la poursuite et le développement de la collaboration avec l'Education Nationale notamment.
- C) Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations** en prenant appui sur l'expérience acquise à travers la mise en œuvre de dispositifs nationaux (plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale). Il s'agit en effet de proposer une offre de service permettant de mieux répondre aux enjeux majeurs de l'accès aux droits puisque 88% des ménages rencontrés par les travailleurs sociaux les sollicitent sur ces questions.

Les modalités :

- **Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)**

Une organisation innovante afin d'accompagner l'évolution du parcours de la personne, à travers un partenariat renouvelé.

Les Maisons Départementales des Solidarités, au nombre de 6 sur l'agglomération dont 5 sont directement implantées dans un quartier politique de la ville, regroupent 106 professionnels de l'action médico-sociale au service des habitants.

Pivots du développement social sur les territoires, les Maisons Départementales des Solidarités permettront d'installer un véritable partenariat de proximité avec les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, avec les partenaires publics et para publics tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou les organismes de sécurité sociale, mais aussi avec les partenaires associatifs tels que les centres sociaux.

- **Un soutien renouvelé aux acteurs locaux**

A travers les futurs Contrats Territoires Solidaires, le département poursuivra son soutien à destination du secteur associatif, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base de projets partagés. En poursuivant l'accompagnement de plus de 150 structures, le département fait le choix de maintenir le fait et la diversité associative dans les quartiers de la politique de la ville.

- **Un plan de lutte contre la pauvreté des enfants**

Le département de Meurthe-et-Moselle s'engage par ailleurs à proposer une offre coordonnée d'actions en faveur de la lutte contre la pauvreté des enfants, tant il est aujourd'hui inacceptable de constater qu'un enfant sur cinq souffre de pauvreté en France (rapport UNICEF, Juin 2015).

2) Favoriser les parcours de réussite des jeunes des quartiers prioritaires

En faisant le choix d'investir massivement en faveur de l'accompagnement de la jeunesse, le conseil départemental réunit les conditions d'une société plus inclusive, mêlant solidarité de droits et solidarité d'engagement. Il s'agit en effet de proposer, en lien avec l'Education Nationale et en appui sur la vitalité associative, une offre d'accompagnement de la jeunesse mettant en perspective l'engagement citoyen en vue de participer au devenir des adultes de demain. Le département s'engage donc à :

- A) Favoriser la réussite éducative**, à travers l'accompagnement à la scolarité, la poursuite du programme d'ambition culturelle dans les collèges et la lutte contre le décrochage scolaire.
- B) Lutter contre toutes les discriminations**, à travers des campagnes de sensibilisation en lien avec les partenaires de la jeunesse et le monde associatif, entrepreneurial.
- C) S'engager à prévenir les situations à risque et à prévenir le phénomène de radicalisation**, constitue aujourd'hui encore plus qu'hier, un véritable enjeu de société.

Les modalités :

- **PCNG : Plan Collège Nouvelle Génération** (mixité), **DRE** (Dispositif de Réussite Educative en partenariat avec l'Etat, les communes, l'Education Nationale) et **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la CAF)

En poursuivant la dynamique lancée à travers le **Plan Collèges Nouvelle Génération**, le département fait le choix de promouvoir la mixité dans les collèges, tout en réunissant les conditions les plus favorables de travail, d'épanouissement de l'élève et plus largement de chaque jeune, notamment dans une période essentielle de la construction identitaire. La performance énergétique, gage de modernité et de haute qualité des équipements publics fera l'objet d'une attention particulière de la part du département afin de limiter l'impact environnemental de ce plan.

L'engagement du département se traduit par la poursuite du soutien financier et opérationnel aux acteurs par la participation au financement d'actions de **lutte contre le décrochage scolaire**.

- **Service Civique Volontaire et plateforme Idée'Cap**

Si la réussite éducative passe par l'acquisition des savoirs fondamentaux, le département veillera à mobiliser différents dispositifs qui concourent à l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne, notamment à travers le dispositif du service civique volontaire et sa plateforme d'ingénierie Idée'Cap. En appui sur ses compétences en matière de sécurité, le département cherchera à mobiliser des jeunes issus de quartiers prioritaires dans le cadre de l'expérimentation croisant Service Civique Volontaire et Service Départemental d'Incendie et de Secours (jeunes pompiers volontaires).

- **EFA : Egalité Fraternité Agissez** (lutte contre les préjugés et développement du partenariat associatif)

Acteur majeur de la lutte contre les discriminations, le département cherchera à accompagner toute action visant à sensibiliser, informer, comprendre, échanger pour agir, c'est-à-dire inviter à faire avancer ensemble l'égalité.

- **Prévention spécialisée (chantiers, prévention de la radicalisation)**

Le travail spécifique mené en prévention spécialisée permet, par les liens créés avec les plus jeunes dans les collèges, à travers la présence sociale et le travail de rue, de développer une offre globalisée d'accompagnement individuel ou collectif, et ce, dans le respect de l'anonymat.

3) Favoriser le cadre de vie et le renouvellement urbain des quartiers prioritaires

En accompagnant avant tout l'humain dans un cadre urbain, fruit de l'histoire, le département de Meurthe-et-Moselle fait le choix d'agir de manière concertée dans les opérations de renouvellement urbain et en particulier en participant au financement des investissements structurants comme la réhabilitation de centres commerciaux, la construction ou la rénovation d'équipements de proximité ou encore sur les zones de résidentialisation et de voirie.

Par une action conditionnée à la participation de chaque partenaire (en premier lieu les habitants et les usagers) à la définition, au suivi et à l'évaluation des programmes d'investissement pour lesquels il est sollicité, le département de Meurthe-et-Moselle veillera en outre à l'association des services départementaux à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le montant global et les modalités opérationnelles de la contribution du département pour le nouveau programme de renouvellement urbain seront précisés à l'occasion de l'adoption du prochain budget départemental en mars 2016.

Le **Plan Collège Nouvelle Génération**, qui concerne actuellement 4 collèges reconstruits à neuf et un collège restructuré pour un montant engagé de 64M d'€ s'inscrit dans le troisième volet de ce contrat de ville, avec un engagement fort en direction des quartiers politique de l'agglomération.

4) Développement de l'activité économique et de l'emploi

Le désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville passe par un renforcement de l'attractivité de ces micro-territoires.

A) Soutenir le développement d'une offre de commerces de proximité, de façon complémentaire au développement d'une économie plus solidaire

B) Accompagner chaque personne vers l'emploi digne et durable

C) Faire de la commande publique un véritable levier de développement économique et d'accès à l'emploi

Si la richesse multiculturelle qui caractérise ces quartiers favorise la mixité, il est essentiel d'en renforcer l'attractivité par le développement de l'activité économique et notamment par un soutien au **développement des commerces de proximité**. De façon complémentaire à l'activité entrepreneuriale traditionnelle, le département s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'une **économie solidaire**, plus respectueuse des valeurs humaines et environnementales, telles qu'elles sont défendues en Meurthe-et-Moselle.

Les modalités :

- **Une convention avec Pôle Emploi** permet un accompagnement renforcé des personnes en recherche d'emploi, tant sur le volet de l'accompagnement social que de l'accompagnement vers l'emploi. L'**accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA** dont le nombre progresse chaque année (+6% en 2014) reste et doit rester une priorité. Par une action ciblée **sur les freins d'accès à l'emploi** (garde d'enfants, mobilité, confiance en soi), le département s'appuie désormais sur une solide expérience d'accompagnement désormais globalisé, en lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi et innovante (Synergie, Projet insertion BRSA majorés, dispositif femmes seules)
- A travers la convention qui lie le département au réseau des Missions Locales, une action volontaire et spécifique est proposée sur ce contrat de ville envers **l'accès à l'emploi des jeunes**, de façon complémentaire à l'engagement du département dans la mise en œuvre et la mobilisation de la **Garantie Jeunes**, du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) ou encore du dispositif national de **Service civique volontaire**.
- A travers la mise en place des **clauses d'insertion** dans les marchés publics, le département a permis à 256 personnes d'accéder à un emploi en 2014. Cet engagement sera poursuivi dans le présent contrat de ville.

En soutenant 12 chantiers d'insertion en 2014, avec plus de 20 associations financées au titre de l'accompagnement et avec 5 CCAS conventionnés sur l'agglomération, l'engagement du département n'est plus à démontrer en matière d'accès à l'emploi de celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

L'ÉTAT

Ainsi que l'affirme la loi de programmation du 21 février 2014 pour la ville et à la cohésion urbaine, l'objectif de l'État est de mobiliser les moyens financiers de droit commun au service des territoires prioritaires et de les articuler avec les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont le caractère additionnel et non substitutif permet d'exercer un effet levier sur les politiques publiques. La vocation des crédits spécifiques est de soutenir la mise en œuvre de projets innovants ou expérimentaux répondant aux difficultés particulières des quartiers prioritaires.

LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (PROGRAMME 147)

L'État s'est engagé à stabiliser, au niveau national, l'enveloppe de crédits spécifiques « politique de la ville » sur 3 ans, jusqu'en 2017.

Cependant, cela ne garantit en aucun cas le niveau de l'enveloppe départementale, les crédits, tant spécifiques que les crédits de droit commun, étant soumis au principe de l'annualité budgétaire et à leur inscription dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'attribution de subventions aux acteurs majoritairement associatifs sur les crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), les projets d'actions devront répondre à un appel à projets lancé chaque année par le service de l'État et des collectivités en charge de la politique de la ville (les projets d'investissement ne sont pas éligibles au programme 147).

Par ailleurs, l'État pourra, le cas échéant, conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur une durée de 3 ans avec les associations dont les projets, reconnus, s'inscrivent dans la durée. Les montants des crédits consacrés à ces CPO ne pourront dépasser 15% de l'enveloppe annuelle « politique de la ville » du contrat de ville.

LES CRÉDITS DE DROIT COMMUN DE L'ÉTAT

S'agissant du droit commun, l'État mobilisera ses crédits en déclinant les conventions nationales d'objectifs interministérielles qui précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en les adaptant au plan local. Ces objectifs sont détaillés dans le porter à connaissance annexé au contrat de ville.

Le tableau, ci-dessous, présente les crédits mobilisés par l'État en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants :

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
Pilier	Thématiques	Crédits Politique de la ville	Droit commun de l'Etat
Cohésion sociale	Education	Programme 147	DDCS/AVT : BOP 104 «Intégration» (s'appel à projets) ; Education Nationale : - Programme 140 « enseignement scolaire public 1 ^{er} degré » (mesures « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans » ; - Prog. 141 « enseignement scolaire public du second degré » ; - Prog. 230 « vie de l'élève ».
Cohésion sociale	Santé	Prog 147	ARS : - Prog. 300-2-1 « actions relatives à l'éducation pour la santé et à l'accès aux soins », PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et

**Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun
dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville**

			aux soins) ; - Prog. 300-1 « actions de santé publique menées dans le cadre des plans et programmes nationaux, des actions de santé inscrites dans le projet régional de santé (hors éducation thérapeutique du patient). DDCS/Hébergement-Logement : BOP 304 (aide alimentaire). Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Parentalité et droits sociaux	Prog 147	DDCS/AVT : BOP 304 (conseil conjugal et PAEJ/point d'accueil et d'écoute jeunes) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Culture	Prog 147	DRAC : - Prog 224 « transmissions savoirs et culture » - Prog 131 « créations » - Prog 334 « industries culturelles » - Prog 175 « patrimoines ».
Cohésion sociale	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	Prog 147	BOP 104 « Intégration » ; Service civique ; Centre National de développement du Sport (subventions projets sportifs, aide à la création emploi) ; CNDS équipement (national) ; FONJEP ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Mobilité des jeunes	Prog. 147	ANCV (Agence nationale des chèques vacances)
Cohésion sociale	Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics	Prog. 147	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (ministère de l'Intérieur) ; Ministère de la Justice ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cohésion sociale	Prévention et lutte contre les discriminations	Prog 147	BOP 163 (crédits « jeunesse et éducation populaire) ;° BOP régional sport 209 (hors CNDS)
Cohésion sociale	Soutien aux associations	/	FRDVA (fonds régional de développement de la vie associative) ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Gestion Urbaine de Proximité, Cadre de vie	Prog 147	ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine)
Cadre de vie et renouvellement urbain	Logement et habitat Rénovation urbaine	/	-ANRU ; - Abattement 30 % TFPB (DDFIP) ; - TVA à taux réduit (5,5%) pour les opérations

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville

			d'accèsion sociale à la propriété (DDFIP). Caisse des Dépôts et Consignations/CDC : - PRU/prêt renouvellement urbain, - PRU/prêt projet urbain.... DDCS/HL : BOP 177 (intermédiation locative /baux glissants ; prévention des expulsions locatives). Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Cadre de vie et renouvellement urbain	Transport et mobilité	Prog 147	DDT : Programme 204
Développement économique et emploi	Emploi / Insertion	Prog 147 (postes adulte relais)	UT DIRECCTE/ DIRECCTE : - Emplois aidés (CUI-CAE-CIE CIVIS, Contrat Starter, Compétence clé) ; - Emplois d'avenir ; - Garantie Jeunes ; - Insertion par l'activité économique (IAE). Mesures fiscales « ZFU – Territoires Entrepreneurs » pour les entreprises se créant ou s'implantant en ZFU-TE : <i>exonération d'impôts sur les bénéfices pendant 8 ans sous réserve de l'embauche ou de l'emploi par l'entreprise d'au moins 50% de résidents de quartiers prioritaires ; le plafond de cette exonération limitée à 50 000€ majoré de 5000€ par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire.</i> <i>Les entreprises en ZFU bénéficiant actuellement d'exonérations fiscales et sociales les conservent dans des conditions inchangées (DDFIP) ;</i> Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Développement économique et emploi	Développement économique	Prog 147	DDFIP : Exonérations fiscales pour les entreprises commerciales de moins de 10 salariés (qu'elles soient déjà implantées ou s'implantant/se créant) : - exonération de la TFPB pendant 5 ans ; - exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 8 ans ; - exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pendant 8 ans. (modalités pratiques à venir). CDC : - aide à la création, à la pérennisation et au développement des activités et TPE ; - soutien aux investissements immobiliers à vocation économique). UT-DIRECCTE (IAE,...).

Interventions des crédits d'État « Politique de la Ville » et de Droit Commun dans le cadre de la contractualisation du contrat de ville			
			Délégation au droit des femmes (BOP 137).
Pilotage	Pilotage, ingénierie ressources, évaluations	Prog 147	/
Prévention de la délinquance	Actions en direction des jeunes exposés à la délinquance ; Amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et l'aide aux victimes	/	FIPD (Ministère de l'Intérieur) ; Ministère de la Justice ; Délégation au droit des femmes (BOP 137).

LES DOTATIONS DE PÉRÉQUATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES COMMUNES EN DIFFICULTÉ

S'ajoutent à ces crédits de droit commun et spécifiques « politique de la ville » la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUcs) et la dotation politique de la ville (DPV), anciennement dotation de développement urbain (DDU).

La DSU

Cette dotation, qui constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes confrontées à une insuffisance de leurs ressources pour couvrir l'ampleur de leurs charges.

La DPV

La dotation politique de la ville bénéficie au plan national à 120 communes particulièrement défavorisées, classées en fonction de critères de pré-éligibilité et d'un indice synthétique de ressources et de charges, et bénéficiaires de la DSU.

L'article 107 de la loi de finances pour 2015 (n°2014-1654 du 29/12/2014) a transformé la DDU en DPV. Les critères d'éligibilité et de répartition de cette nouvelle dotation restent pour 2015 ceux retenus précédemment pour la DDU. Ces critères demeurent appréciés aux termes de l'article 178 de la loi de finances pour 2011, au titre de l'année précédant celle au titre de laquelle est répartie la dotation « politique de la ville ». Les actions bénéficiaires en 2015 viseront néanmoins les nouveaux Q.P.V., fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, et devront répondre aux enjeux prioritaires du contrat de ville.

Les modalités d'éligibilité sont susceptibles d'être revues pour 2016.

DRAC

La DRAC de Lorraine rappelle que chaque contrat de ville devra mobiliser au moins un établissement public national ou un équipement culturel labellisé et/ou financé par la DRAC via leurs contrats d'objectifs. Il est nécessaire d'identifier, dans une annexe, les équipements culturels existant sur le territoire et qui entrent dans le cadre du « quartier vécu » par les habitants des Q.P.V. De même qu'il faut veiller à intégrer dans les contrats de ville ceux existants du champ culturel en vigueur sur le territoire (contrat territoires lecture, CT-EAC...), la DRAC encourage la mise en œuvre de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle qui seront adossés aux contrats de ville.

Les projets artistiques et culturels développés dans les Q.P.V. devront faire une large place à la participation active de leurs habitants. Ceux permettant le développement des médias de proximité au sein des Q.P.V. seront encouragés.

Les indicateurs de résultats (propres à chaque contrat) concernent également le champ culturel : on veillera à ce que des indicateurs qualitatifs éclairent les résultats chiffrés dont le recueil et l'exploitation sont souvent mal aisés pour les structures culturelles accueillant une pluralité de publics.

Enfin, il semble important de préciser que la culture n'est pas cantonnée au pilier 1 du contrat de ville mais s'inscrit également dans le cadre de la rénovation urbaine et du développement économique. Le coordinateur du pôle d'action culturelle territoriale de la DRAC Lorraine est le référent pour les questions liées à la politique de la ville.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la **Communauté urbaine du Grand Nancy**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le **développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE MEURTHE ET MOSELLE

Références :

- | | |
|---|-----------|
| • Convention d'objectifs et de gestion (COG) État/CNAF pour | 2013 2017 |
| • Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion | 2013 2017 |
| • Projet de territoire Nancy Couronne | 2013 2017 |

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale.

Elle a aussi vocation à préparer l'avenir par l'investissement dans la jeunesse, le soutien aux parents dans leur rôle de parent et le développement d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2013 entre l'État et la Cnaf porte deux ambitions fortes :

- le développement volontariste de services aux familles ;
- la mise en œuvre d'une politique de service aux allocataires adaptées à la crise et aux nouveaux besoins.

LE DÉVELOPPEMENT VOLONTARISTE DE SERVICE AUX FAMILLES S'APPUIE SUR DEUX ORIENTATIONS MAJEURES :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.
- Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la politique de la ville.

UNE POLITIQUE DE SERVICE AUX ALLOCATAIRES RÉPONDANT AUX NOUVEAUX BESOINS DES FAMILLES

La Caf déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits.

La Caf assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément aux objectifs du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un événement fragilisant la cellule familiale (séparation, naissance multiple, décès, impayés, indécence du logement).

Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

UNE OFFRE DE SERVICE GLOBALE ET TERRITORIALE :

La Caf de Meurthe et Moselle a souhaité développer sur chaque territoire, en proximité des familles, une offre globale de service. La communauté urbaine du grand Nancy fait partie du territoire de Nancy Couronne, qui comprend également les communautés de communes du Sel et Vermois et du Grand Couronné.

L'offre globale de service est constituée de l'association des prestations légales et des interventions d'action sociale.

La Caf a ajouté à cette définition le principe de partenariat de sorte à enrichir l'offre globale de service définie par la convention d'objectifs et de gestion (COG) par une articulation avec les offres de service des partenaires pour mieux répondre à l'attente globale de l'usager et éviter les interventions redondantes.

Le déploiement de cette offre de service globale et partenariale positionne la Caf en qualité de :

- Soutien technique en matière d'accès aux droits des publics fragilisés ;
- Soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services ;
- Soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles.

Si la Caf ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

La Caf a, par ailleurs, défini sur chaque territoire, un projet de territoire pluriannuel (2013 /2017), qui définit les grands axes de la politique menée par la Caf sur ces champs d'intervention :

la petite enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie, et l'autonomie et l'insertion.

POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND NANCY IL S'AGIRA DE :

Enfance jeunesse

- Maintenir la diversité des modes d'accueil (individuel et collectif) ;
- Veiller à l'accueil de l'enfant issu de familles en situation vulnérable ;
- Promouvoir le dispositif Complément du Mode de Garde (GMG) en tiers payant ;
- Promouvoir la création de Relais Assistants maternels comme levier d'accompagnement des parents et des professionnels
- Maintenir voire développer le dispositif Arc en Ciel permettant de répondre aux besoins spécifiques de l'accueil du jeune enfant.
- Créer une coordination petite enfance rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés

Soutien à la parentalité

- **Accompagner techniquement et financièrement les services publics et les associations implantés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville par :**
 - l'appui technique assuré par les professionnels Caf en matière de méthodologie et de conduite de projet ;
 - la mobilisation de fonds dans le cadre du dispositif réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)
 - l'activité des centres sociaux et leur projet pluriannuel « action collective famille ».
 - la mobilisation de fonds dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) ;
 - la mobilisation de fonds dans le cadre du dispositif Caf / Département « **Vacances accompagnées** »
 - la mobilisation du dispositif Pass' Loisirs permettant aux jeunes de pratiquer une activité sportive ou culturelle au cours de l'année.
- **Promouvoir l'offre parentalité sur les zones non ou insuffisamment couvertes, à savoir Tomblaine, Laxou (Champ le Bœuf)...**

LOGEMENT, CADRE DE VIE

- Poursuivre l'accompagnement sur l'accès aux droits des situations sociales à risques ou complexes dans le cadre du logement temporaire ou d'urgence. (Foyers Adoma, CHRS, Gîte familial....)
- Communiquer sur l'offre de service logement impayé/indécence, voire initier des animations collectives sur le « savoir habiter ». Vandœuvre, Essey-Les-Nancy
- Promouvoir les leviers de l'animation sociale globale – centres sociaux / espaces de vie sociale.

Sont en cours de réflexion des projets d'espace de vie sociale sur les quartiers La Californie à Jarville, les Provinces à Laxou et le Plateau/Champ-Le-Bœuf à Laxou/Maxéville.

Sont en cours de réflexion des projets d'espace de vie sociale sur les quartiers La Californie à Jarville, Les provinces à Laxou.

AUTONOMIE INSERTION

- Consolider et développer une offre d'information, conseil et d'accompagnement en direction des familles en situation de vulnérabilité par :
 - la mise en place du rendez-vous des droits – Caf, unique sur l'agglomération, rue de Saint Lambert
 - la mise en œuvre de la politique d'intervention sociale – Caf
 - la création de deux postes service civique dans les centres sociaux Caf : Jolibois et La Clairière.
 - le Dispositif partenarial « Corsec » destiné à une analyse et un traitement concertés des demandes d'aides financières individuelles.

La place particulière des centres sociaux qui, de par leur projet social, développe une action transversale à l'ensemble de ces axes politiques (accueil des enfants et des jeunes, soutien à la fonction parentale, autonomie insertion et cadre de vie).

LE PÔLE EMPLOI

Pôle emploi, opérateur du service public, s'inscrit pleinement dans la stratégie du contrat de ville engagé avec les partenaires, notamment afin d'améliorer le taux d'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (Q.P.V.).

L'ORGANISATION DE PÔLE EMPLOI AU SERVICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES ENTREPRISES

Cinq agences Pôle emploi sont installées en proximité des usagers des Quartiers Prioritaires de la Ville (Q.P.V.) sur l'agglomération de Nancy.

Chaque agence dispose d'une équipe chargée de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (DE) travaillant en lien étroit avec les conseillers « relation avec les entreprises », s'agissant pour ces derniers d'une trentaine de collaborateurs sur Nancy. Leur activité principale est de faciliter les recrutements, et de promouvoir le profil de demandeurs d'emploi ayant besoin d'un appui pour retrouver plus vite un emploi.

Les Directeurs des 5 agences de Pôle emploi de Cristallerie, Majorelle, Vandœuvre, St Thiébaut et Gentilly ont pris en compte les objectifs et actions « Q.P.V. » des acteurs du territoire signataires du contrat de ville sur le bassin de Nancy. Des actions partenaires seront planifiées sur les champs du social, de l'insertion et de l'emploi, en lien avec les projets de développement économiques.

Dans cet esprit, le conseil en évolution professionnelle en direction des publics Q.P.V. sera priorisé. De même, la promotion des profils des DE des Quartiers Prioritaires de la Ville sera accentuée, pour accélérer leur retour à l'emploi, en lien avec les partenaires concernés (État, mission locale, Maison de l'emploi, associations et intermédiaire, communes concernées).

LA STRATÉGIE PARTENARIALE DE PÔLE EMPLOI S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS PRIORITÉS :

- 1° Élaborer des diagnostics locaux partagés avec les partenaires, sur les volets du développement économique, de l'emploi, et de la cohésion sociale,
- 2° Renforcer la présence des 5 agences de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires de la ville en menant des actions partagées avec les partenaires « dans une logique de plus-value de services » aux usagers,
- 3° Couvrir l'ensemble des besoins des demandeurs d'emploi, en accentuant la complémentarité de délivrance de services avec les partenaires du territoire (communaux, associatifs ...). Cela passe par des échanges plus fréquents entre partenaires, pour diffuser une information sur les modes d'organisation et les offres de services existantes.

La délivrance de services sur les quartiers prioritaires de la ville sera priorisée par les conseillers à l'emploi, notamment les prescriptions de mesures gouvernementales (Emplois d'avenir, CAE, CIE et CIE starter), les prestations d'accompagnement vers l'emploi et les formations.

Il est indispensable de travailler sur les freins socio-professionnels à l'emploi, en lien avec les partenaires, pour ajuster l'offre de services des partenaires, et optimiser sa mobilisation.

Un travail d'ajustement de l'offre de formation sera engagé avec les partenaires, en analysant les besoins du marché du travail, dans le cadre du Comité de Coordination Territorial de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCTEFP).

L'équipe création d'entreprise de Pôle emploi sera mobilisée en fonction de besoin pour soutenir l'entreprenariat local.

Les conseillers à l'emploi mèneront des actions de placement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la ville ; les conseillers des équipes « relation avec les entreprises » seront fortement mobilisés.

Les entreprises seront associées dans la gestion de parcours des publics en mobilisant les aides à l'embauche, les clauses d'insertionen lien avec les acteurs du territoire.

LES BAILLEURS SOCIAUX ET UNION ET SOLIDARITÉ

PRÉAMBULE

8 quartiers prioritaires ont été identifiés dans le cadre du nouveau contrat de ville du Grand Nancy :

- Cœur de ville (Tomblaine)
- La Californie (Jarville la Malgrange)
- Les Provinces (Laxou)
- Les Nations / Haussonville (Vandœuvre, Nancy)
- Plateau de Haye/Champ le Bœuf (Laxou, Nancy)
- Plateau de Haye / Nancy Maxéville
- Saint Michel Jéricho / Grands Moulins (Malzéville, Saint Max et Nancy)
- Mouzimpré (Essey-lès-Nancy)

6 bailleurs sociaux sont présents dans ces quartiers comptant 33.000 habitants et où sont situés plus de 40% des logements hlm du Grand Nancy : OPh Nancy, meurthe & moselle HABITAT, Batigère Nord-Est, Société Lorraine d'Habitat, Est Habitat Construction 3F et Nouveau Logis de l'Est.

Acteurs de premier plan dans ces quartiers, les bailleurs sociaux souhaitent s'impliquer étroitement, aux côtés des partenaires, dans l'élaboration du contrat de ville du Grand Nancy. Ils ont ainsi déjà fait part de leur souhait d'**être associés à l'élaboration du contrat cadre dont ils veulent être signataires**, mais aussi du protocole de préfiguration du NPNRU, des conventions territoriales, des conventions thématiques, de la convention d'abattement de TFPB et de la convention intercommunale d'objectif de mixité sociale

Ils ont décidé, avec Union et Solidarité, d'**apporter leur contribution à l'élaboration du contrat de ville en déclinant leur point de vue et leurs propositions pour les quartiers prioritaires du Grand Nancy**. Les bailleurs lorrains ont déjà exprimé un premier point de vue sur les quartiers prioritaires dans le document « Contribution régionale des organismes hlm à la réforme de la politique de la ville », élaboré par arelor et adressé au Grand Nancy et à l'État mi-janvier 2015. La contribution des bailleurs du Grand Nancy ne reviendra pas sur les éléments développés par arelor et qu'elle fait siens ; par contre, elle a pour objet de formaliser leur **contribution stratégique au contrat de ville, d'attirer l'attention sur leur vision, leurs enjeux, leurs positionnements ou encore leurs attentes relatives aux quartiers politique de la ville**.

Cette contribution s'articule autour de **3 axes** :

1. les **enjeux thématiques** que les bailleurs considèrent comme majeurs et qu'ils souhaitent voir intégrer au contrat de ville
2. les **quartiers de veille** hors quartiers prioritaires
3. les **besoins de renouvellement et de requalification du parc** (hors NPNRU)

1. LES ENJEUX THÉMATIQUES PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND NANCY DU POINT DE VUE DES ORGANISMES HLM

Les bailleurs ont identifié **six thématiques prioritaires**, à forts enjeux, qui relèvent de différents champs sur lesquels ils ont légitimité à se positionner en tant qu'acteurs et partenaires territoriaux majeurs :

- les projets urbains
- l'équilibre social dans les quartiers
- la sécurité et la tranquillité résidentielle
- la gestion urbaine de proximité
- l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique
- l'accompagnement social des publics les plus fragiles

D'**autres enjeux** touchant les bailleurs existent bien sûr sur ces territoires (réhabilitation notamment thermique, accessibilité des bâtiments et des logements, ...) ; ils sont toutefois déjà partagés avec la plupart des partenaires, ont été intégrés dans les stratégies définies par les bailleurs et font déjà l'objet d'actions et d'interventions. UeS et les bailleurs ont donc fait le choix d'axer leur contribution sur les **enjeux qui leur paraissent devoir encore faire plus particulièrement l'objet d'échanges, de discussions, de partenariats,...**

Les bailleurs souhaitent ainsi apporter un éclairage sur chacune de ces différentes problématiques, communes aujourd'hui à la plupart des quartiers QPV mais également à la majorité des autres quartiers déqualifiés sur le plan urbain, social et patrimonial, sur lesquels ils gèrent du patrimoine. Seront abordés dans cette partie :

- les **enjeux et les points de vigilance** du point de vue des bailleurs
- les **actions et démarches déjà mises en place** par les bailleurs, à poursuivre
- des **propositions concrètes** adaptées aux réalités des quartiers du Grand Nancy.

» Thématique 1 - Les projets urbains

ENJEUX

Dans le Grand Nancy, à ce jour, trois quartiers sont retenus dans le cadre du NPNRU :

- **au titre de l'intérêt national** : Laxou / Les Provinces
- **au titre de l'intérêt régional** : Vandœuvre lès Nancy / Les Nations

L'Oph de Nancy, meurthe & moselle HABITAT et Batigère Nord-Est s'inscrivent totalement dans la définition des enjeux et dans les propositions faites dans la contribution régionale. Ils insistent tout particulièrement sur **trois orientations majeures** :

- ne pas considérer les bailleurs sociaux uniquement comme des **gestionnaires et des opérateurs urbains**, mais prendre également en compte leur rôle, auprès des collectivités locales, d'**opérateurs sociaux et économiques**
- confirmer et conforter la politique du Grand Nancy en matière d'habitat avec l'objectif de **diversification urbaine et résidentielle des quartiers hlm** : faire évoluer la spécialisation sociale des quartiers (développer une offre accessible pour les ménages défavorisés en-dehors des quartiers prioritaires) et favoriser davantage encore la reconstitution du parc hors des quartiers, comme cela a pu se faire dans le cadre du premier projet de rénovation urbaine)
- prendre en compte **les besoins d'intervention patrimoniale dans les quartiers ne bénéficiant pas du NPNRU** (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation) tout en optimisant les moyens financiers pour y parvenir.

PROPOSITIONS

L'Oph de Nancy, meurthe & moselle HABITAT et Batigère Nord-Est travaillent actuellement, **en partenariat étroit avec les communes et le Grand Nancy**, à la **définition des projets** dans ces trois quartiers. Les règles du NPNRU n'étant pas encore connues, et notamment les règles de financement, il leur est actuellement encore difficile de s'engager sur des projets. Ce sera bien sûr l'objet du Protocole de préfiguration du NPNRU dans lequel les bailleurs prendront toute leur place et définiront leurs engagements avec les collectivités.

Toutefois, avec l'expérience du premier projet de rénovation urbaine, les bailleurs peuvent déjà formuler **quelques propositions urbaines et patrimoniales** :

- la **clarification du statut des espaces publics et privés** des quartiers dans lesquels les patrimoines hlm sont implantés et la recherche d'une simplification des formes architecturales pouvant y être associées (suppression des passages traversant, des porches délaissés, des cheminements labyrinthiques difficiles à gérer, ...)
- la **restructuration des trames viaires** favorisant le désenclavement et l'insertion dans un tissu urbain « banalisé »
- le **réaménagement des espaces extérieurs** pour plus de qualité et une meilleure régulation des usages
- l'**implantation d'équipements** favorisant la mixité fonctionnelle et pouvant assurer un rayonnement plus large et donc une ouverture du quartier aux habitants de la ville, voire de l'agglomération
- le développement d'**opérations de résidentialisation**, réduisant les espaces extérieurs et affirmant des espaces publics ouverts à tous, en portant une attention particulière à leur impact sur les charges des locataires et sur le budget de fonctionnement des organismes
- les **réhabilitations**, en intégrant l'accessibilité des logements et la poursuite de la performance énergétique
- la **diversification de l'habitat** et l'**accession sociale**, dont le premier projet de rénovation urbaine a montré les difficultés de mise en œuvre
- les opérations de **démolition-reconstruction** devant repenser la programmation des logements en terme de **typologie** afin d'améliorer l'adéquation offre/demande.

» Thématique 2 - L'équilibre social dans les quartiers

QUELQUES CONSTATS

Sans attendre le portrait de territoire actuellement en cours d'élaboration par l'État et arelor, qui viendra compléter et préciser le diagnostic, il est déjà possible de poser des constats et d'apporter quelques chiffres qui permettent d'appréhender la demande de logement, les attributions et l'occupation du parc :

Les attributions réalisées en 2014 (source : DREAL Lorraine, SNE)

- 3.811 logements attribués en 2014 dans le Grand Nancy
- âge moyen du titulaire du bail : 37 ans
- typologie : 55% des logements attribués sont des T1 et T2
- composition familiale : 56% des ménages qui se sont vu attribuer un logement sont des petits ménages (personnes seules ou couple sans enfant)
- ressources : le revenu moyen s'élève à 1587€ ; 30% des ménages relogés ont des ressources inférieures à 1.000€ et 28% ont des ressources comprises entre 1.000 et 1.499€
- une part importante de bénéficiaires du RSA, des allocations familiales ou du chômage
- situation logement antérieure : 35% des ménages étaient déjà locataires hlm ; 17% des ménages étaient sans logement ou hébergés temporairement
- délai d'attente : l'ancienneté moyenne des demandes était de 6 mois, avec 83% des ménages logés en moins d'un an

La demande en cours au 31 décembre 2014 (source : DREAL Lorraine, SNE)

- 6.631 demandes en cours dans le Grand Nancy (11.711 en Meurthe et Moselle)
- âge moyen du demandeur : 40 ans
- composition des ménages : 58% des ménages qui recherchent un logement sont des petits ménages (personnes seules ou couple sans enfant)
- typologie recherchée : 47% des logements recherchés sont des petits logements (15% pour des T1 et 32% pour des T2) ; 5% des ménages souhaitent un T5
- ressources : le revenu moyen s'élève à 1351€ ; 14% des ménages qui recherchent un logement ont des ressources inférieures à 500€, 27% ont des ressources comprises entre 500 et 1.000€ et 27% ont des ressources comprises entre 1.000 et 1.499€
- une part importante de demandeurs perçoit des minima sociaux
- situation logement actuelle : 44% des ménages sont déjà locataires hlm ; 12% des ménages sont sans logement ou hébergés temporairement
- ancienneté de la demande : l'ancienneté moyenne est de 10 mois, avec 75% des demandes de moins d'un an

L'occupation du parc :

- des indicateurs de veille sociale plus dégradés dans certains quartiers : chômage, impayés de plus de 3 mois, personnes de plus de 65 ans
- des niveaux de loyers et charges maîtrisés dans les QPV, et pourtant le constat d'un taux d'impayés parfois importants dans ces quartiers
- des taux de rotation plus élevés dans certains ensembles ou quartiers (par exemple à Laxou Provinces, Vand'Est) et une vacance importante quand le taux de rotation est élevé

Commentaire :

- un marché de l'habitat non tendu, avec un délai moyen d'attribution de 6 mois et des organismes hlm en situation concurrentielle
- une part prépondérante de demandes émanant de ménages de petite taille composés d'une ou deux personnes
- un décalage en terme de typologie de logement entre la demande (majoritairement axée sur les T1, T2 et T3) et l'offre (fortement centrée sur les T3 et T4)
- une paupérisation des nouveaux locataires et des demandeurs de logement, et une proportion importante de demandes émanant de personnes sans logement ou hébergées temporairement
- une structure du parc qui détermine le peuplement et concentre les bas loyers dans les secteurs les moins attractifs et les plus stigmatisés. Les caractéristiques du peuplement du parc social et du fonctionnement social sont très largement liées aux caractéristiques du patrimoine lui-même : financement initial et donc loyers plafonds, âge, filières réservataires, typologie des logements, ...

ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

Sur ce sujet encore, cette contribution ne reviendra pas sur les enjeux déclinés dans la contribution régionale rédigée par arelor, qu'elle prend à son compte.

Le peuplement, la mixité sociale et l'équilibre dans les quartiers sont des **préoccupations constantes des bailleurs**. Ces questions se posent toujours, malgré les **actions qu'ils ont déjà engagées** : les politiques d'attribution et de parcours résidentiels, le travail réalisé dans le cadre des attributions avec par exemple la prise en compte des équilibres de peuplement, ou la vigilance particulièrement importante dans le cadre des relogements ANRU.

A l'image des tendances constatées à l'échelle du territoire national, les quartiers d'habitat social du Grand Nancy représentent **une part importante de l'offre hlm à bas loyer** du territoire. Ils ont vu au fil du temps leur **rôle d'accueil très social** se renforcer. Dans un tel contexte, il est fondamental que la question de l'équilibre social fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville.

- La recherche de la mixité sociale passe notamment par :
- les attributions et les mutations
- le traitement de la vacance
- la diversification de l'habitat
- l'accession sociale
- la mise en place de projets favorisant le mieux vivre ensemble, passant par un partage de la vision des quartiers avec un partenariat permanent entre le bailleur social, la commune, les associations, les équipements (MJC, Centre social, Foyer des anciens, ...).

Avec la création et la mobilisation de la Conférence intercommunale du logement, la réforme de la demande et des attributions initiée par la loi ALUR et la convention d'objectif de mixité sociale, **la manière d'aborder le peuplement va devoir évoluer considérablement**. Ces évolutions vont fortement impacter les organismes et leurs partenaires, avec l'adaptation de leur politique d'attribution et de développement patrimonial. La **convention d'objectif de mixité sociale**, avec son élaboration partenariale, devra permettre d'objectiver et de qualifier la situation, de prendre en compte le contexte et les réalités (profil des demandeurs, publics prioritaires, contingent préfectoral, réservataires, fonctionnement des commissions d'attribution, encadrement des conditions d'attribution, ...). Elle interrogera ainsi la stratégie des organismes hlm du Grand Nancy, mais aussi les stratégies, prérogatives

et responsabilités de l'ensemble des partenaires (communes, réservataires, État, ...) et nécessitera des évolutions dans les stratégies et les pratiques.

Les constats et propositions contenus dans cette contribution ont ainsi également pour objectif de servir de **base de discussion pour l'élaboration de la convention d'objectif de mixité sociale du Grand Nancy**.

PROPOSITIONS

- **Favoriser la mixité sociale dans les QPV**, dans lesquels les marges de manœuvre sont toutefois réduites. Un travail important devra être mené avec l'ensemble des partenaires (communes, Grand Nancy, État, réservataires,...) notamment dans le cadre de l'élaboration de la convention d'objectif de mixité sociale à laquelle les bailleurs souhaitent être pleinement associés. Il conviendra également de favoriser le maintien dans les QPV des ménages qui contribuent à favoriser ou à rétablir des équilibres sociaux, et notamment les personnes âgées. Un des enjeux consiste également à attirer d'autres profils de demandeurs dans ces quartiers. Les politiques de qualité de service mises en place par les bailleurs (politiques de développement social des quartiers, politique d'accompagnement des personnes âgées,...) visent aussi à favoriser le maintien des populations les moins précaires, au sein des quartiers les plus précarisés. Par exemple :

mmH a engagé conjointement avec plusieurs communes une enquête et une analyse qualitative des besoins exprimés par les plus de 65 ans, afin de favoriser la connaissance des besoins et activer les politiques d'adaptation patrimoniale ou les parcours résidentiels

Batigère Nord-Est a élaboré un plan stratégique de gestion locative dont l'objectif est de poser les bases d'une vision prospective et dynamique permettant d'identifier les immeubles présentant un risque en termes de gestion (impayé, vacance, taux de rotation et troubles locatifs). Il s'agit en particulier de lutter contre la concentration de ménages fragiles dans certains immeubles. Il s'agit également d'anticiper les évolutions telles que le vieillissement ou la paupérisation des locataires, et de mettre en place des actions favorisant la mixité sociale. Un observatoire a été créé à l'échelle des immeubles pour suivre les évolutions et partager les analyses avec les élus dans le cadre de la politique locale de l'habitat

- **Adapter l'offre à la demande de logements**, en particulier en poursuivant la production de 30% de logements PLAI dans toutes les opérations nouvelles, et en offrant des logements à coûts maîtrisés (notamment dans le cadre de la remise en ordre des loyers) en dehors des grands quartiers

Pour aller dans ce sens, mmH a mis en place un observatoire de charges locatives déclinés par quartier et traduit en plans d'actions au niveau des différents postes de charges et visant à optimiser les dépenses.

Batigère Nord-Est a été retenue au titre de l'appel à projet national visant à développer une nouvelle offre de logements très sociaux à faible quittance, pour ses opérations de Vandœuvre Biancamaria et de Nancy rue de la Digue.

Les bailleurs se sont également mobilisés pour produire trois pensions de famille/maisons relais (mmH, SLH et Batigère Nord-Est)

- **Favoriser la mobilité au sein du patrimoine**, en encourageant les parcours résidentiels (mutation, vente, accession sociale à la propriété), avec par exemple :

mmH réserve 20% des attributions annuelles aux mutations internes. Un système de cotation des demandes de mutation est actuellement en test sur le quartier Vand'Est. Par ailleurs, deux programmes en PSLA (Saint Max et Maxéville) sont en cours de développement

A travers sa politique de vente, mmH favorise l'accession à la propriété de ses locataires et la mixité d'usage sur les quartiers PQV. A ce titre, 126 logements sont offerts à la vente sur les quartiers de Vand'Est, Cham le Bœuf, Cœur de ville à Tomblaine et La Californie à Jarville.

Batigère Nord-Est a renforcé ses moyens dédiés à la prévention de l'impayé et a mis en place une procédure interne pour proposer à ses locataires en impayé un échange pour un logement moins cher.

Est Habitat Construction adhère à la démarche du groupe3F « Vivre en Région » pour faire connaître son patrimoine et favoriser les échanges de logements inter régions.

- **Favoriser la prévention des expulsions**, notamment en renforçant le suivi personnalisé des ménages en situation d'impayé : prise de contact dès le premier mois de retard, analyse des causes de l'impayé et mise en place d'actions (plan d'apurement, mutation, orientation vers les services sociaux, mise en place de partenariats, ...)
- **Traiter la vacance, tout en visant un objectif de mixité sociale** dans ces quartiers : en réalisant les travaux de requalification ou de renouvellement urbain nécessaires, en assurant la pérennité des investissements réalisés sur le patrimoine afin de maintenir l'attractivité de certains quartiers, en adaptant la politique de commercialisation (logement témoin, visite avant commission d'attribution, annonces...), en étudiant avec la collectivité les conditions permettant une baisse de la vacance au sein du parc social comme, par exemple, l'accès à une offre de service public et commercial ou la tranquillité publique et la sécurité. Par exemple :

Batigère Nord-Est a modifié ses règles d'attribution des logements pour sécuriser le maintien dans le logement des ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. En cas de retour à meilleure fortune, ces ménages peuvent bénéficier d'un parcours résidentiel accompagné

L'OPh de Nancy s'engage avec détermination dans le traitement de la vacance et s'attache à identifier systématiquement les points de tensions émergentes ou de relations sociales qui se dégradent (occupation des halls, vandalisme, existence de trafics en tout genre, détérioration des pieds d'immeubles par les jets systématiques de détritus). Il a mis en place les actions correctives suivantes :

- *présentation de l'état des lieux de la vacance et du plan d'action lors de réunions avec les locataires concernés ; à cette occasion, l'OPh de Nancy a exposé sa détermination à traiter ces situations avec le soutien des locataires*
- *mise en place, avec Réciprocité, d'un plan d'action de lutte contre les jets de détritus : visites et entretiens individuels de tous les locataires de l'immeuble concerné (le Cèdre Bleu, Plateau de Haye)*
- *mise en place de politiques commerciales diversifiées sur le patrimoine existant (journées portes ouvertes, logement témoin, ...)*
- *présentation régulière de la vacance et de son évolution par secteur et par typologie de logements à la Commission d'Attribution des Logements par la direction générale afin que cette dernière puisse prendre ses décisions d'attribution en cohérence avec la stratégie définie par le bailleur pour lutter contre la vacance.*

- **Diversifier l'habitat** : Dans un contexte où la société est en perpétuelle mutation avec l'apparition de besoins nouveaux, il convient de questionner l'offre des bailleurs sociaux afin de l'adapter pour que celle-ci soit en adéquation avec les nouveaux besoins : évolution de la structure familiale, handicap, vieillissement de la population, ... avec, par exemple :

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, l'OPh de Nancy envisage de développer une nouvelle offre de logements sur le quartier Haussonville, adaptée aux personnes âgées non dépendantes (3^{ème} âge). Il est important de constituer une offre sur le quartier d'origine des habitants car ceux-ci y ont des liens et leurs repères. En les maintenant le plus longtemps possible dans le quartier où ils ont bâti leur lien social, on permet par le lien intergénérationnel ainsi constitué un renouvellement des générations par la transmission. Parallèlement, il s'agira de proposer à ces habitants vieillissants un logement adapté à leurs besoins (douche, petite typologie, ascenseurs).

En terme de formes d'habitat, il conviendra d'intervenir sur de nouveaux secteurs et d'offrir une diversité de produits allant de l'acquisition amélioration à la construction de petits collectifs, d'intermédiaires, d'individuels superposés voire du pavillonnaire.

Pour mmH, plusieurs programmes spécifiques à destinations des personnes âgées ont déjà été livrés comme à Laneuveville, résidence Eden, ou sont en cours comme à Vandœuvre. Par ailleurs, mmH s'est engagé aux côtés du Conseil Général 54 dans un programme de construction de résidences accompagnées avec services dédiés. Une collaboration avec la Fondation Vincent de Paul doit permettre la livraison prochaine d'une cinquantaine de logements avec services mutualisés sur la commune d'Essey.

Batigère Nord-Est envisage d'expérimenter le concept de logement évolutif de Vivalib dans le cadre des travaux de réhabilitation à Laxou Provinces. Il s'agit de produire une nouvelle offre d'appartements pour les rendre à la fois adaptés et évolutifs afin de faciliter l'autonomie des personnes âgées

- **Favoriser l'accession sociale** : elle constitue sans nul doute un moyen pertinent de diversification de l'habitat et de mixité sociale et de statut sur un quartier. En effet, elle permet, lorsqu'elle est bien préparée, de proposer aux locataires du quartier d'accéder de façon sécurisée au statut de propriétaire sans quitter le quartier où ils ont bâti leur lien social, voire d'attirer une population extérieure au quartier (jeunes couples primo-accédants ou locataires issus d'autres quartiers).

mmh s'est engagé dans ce sens sur Saint Michel Jéricho dans le cadre de l'ANRU et poursuivra sur Maxéville (Domaine de la Forêt).

L'OPh de Nancy va aussi s'engager dans un projet d'accession sociale à la propriété sur le quartier du Plateau de Haye (Laverny Sud) à travers sa filiale Le Nid, coopérative de production après avoir préalablement :

- recensé au sein de ses locataires - du quartier et extérieurs au quartier - les candidats potentiels,
- envisagé d'étendre cette prospection à un bailleur avec un accord de réciprocité vis-à-vis des locataires de l'OPh pour le dit bailleur pour ses opérations de PSLA,
- défini un prix très attractif avec un produit différencié par rapport aux offres d'accession classique existantes sur l'agglomération,
- défini un plan d'accompagnement des futurs acquéreurs dans leur recherche de financement à travers des partenariats existants entre les banques et l'OPh de Nancy.

» Thématique 3 - Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle

ENJEUX

L'affirmation du rôle social des bailleurs en matière de développement et de gestion est à conjuguer avec une mission de préservation de la sécurité et de la tranquillité publique qui doit en être une partie intégrante, en cohérence avec le développement des politiques en matière de qualité de service et de développement de la gestion urbaine de proximité.

Le contexte institutionnel et les enjeux en terme de sécurité et de tranquillité résidentielle du point de vue des bailleurs sont parfaitement exposés dans la contribution régionale et cette contribution pour le contrat de ville du Grand Nancy n'y reviendra pas.

Quelques constats

- l'augmentation de la délinquance et de la criminalité dans certains secteurs perturbe ainsi fortement le quotidien des habitants, des équipes des organismes et de leurs prestataires. Pour maintenir leur présence sur l'ensemble du territoire, les organismes ont besoin que les conditions de travail de leurs agents et de leurs prestataires soient sécurisées.
- les atteintes aux personnes et aux biens génèrent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Cette dégradation de l'image de certains quartiers ou immeubles crée, entre autres, des difficultés pour louer les logements dans certains immeubles ou certaines entrées.
- la montée du sentiment d'insécurité qui peut être perçue engage la responsabilité de l'ensemble des partenaires (police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants) et confirme la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs en clarifiant le rôle de chacun et l'organisation des responsabilités.

Ainsi, du point de vue des bailleurs, les difficultés concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur, les atteintes aux personnes et aux biens pouvant remettre en question la présence des agents de proximité sur le terrain suite aux actes d'agression (le personnel peut être amené à exercer son droit de retrait)
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers
- les trafics, notamment de produits stupéfiants, mais aussi les trafics de véhicules
- l'occupation des parties communes avec des regroupements et l'occupation abusive de halls, parkings et pieds d'immeubles (avec parfois un sentiment d'impuissance devant les individus qui s'approprient les espaces semi-privés ou publics)
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme
- les véhicules épaves ou « en voie de l'être »
- les incivilités.

Pour les bailleurs, les principaux enjeux sont :

- garantir le bien vivre ensemble, loger les locataires dans de bonnes conditions et améliorer leur satisfaction
- assurer la jouissance paisible, la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens
- définir de nouveaux modes de coopération avec les partenaires que sont les villes et le Grand Nancy, la police et la justice, partager collectivement ces problématiques tout en clarifiant le rôle de chacun et l'organisation des responsabilités, et améliorer ainsi les réponses apportées aux actes de délinquance

- diminuer les coûts d'entretien et de maintenance de leurs ensembles
- conforter l'attractivité du parc afin de prévenir et résorber la vacance
- développer la concertation et la participation des habitants (le locataire acteur de sa propre tranquillité) et des relais (associations de quartier, de locataires,...)
- professionnaliser, donner des outils aux personnels de proximité et les accompagner dans leur travail quotidien

Il s'agit ainsi de conduire collectivement, en renforçant les partenariats avec les acteurs locaux, des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité, avec principalement deux axes de travail : la clarification des rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, et l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les incivilités.

ACTIONS ET DÉMARCHES DÉJÀ MISES EN PLACE PAR LES BAILLEURS OU AUXQUELLES LES BAILLEURS SE SONT ASSOCIÉS POUR ASSURER LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE

Tous les bailleurs ont élargi leurs propres actions en matière de sécurité et de tranquillité résidentielle, et se sont engagés dans la mise en pratique d'actions directement liées aux questions de sécurité :

- **Développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux** de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions du CISPD et aux GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) qui couvrent l'ensemble des quartiers sensibles, aux réunions police municipale/police nationale/collectivité (Nancy, Jarville, ...)

- **Dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage**, avec notamment :

Présence de personnels sur le terrain : gardiens, responsables de secteur, responsables de site, médiateurs et autres personnels de proximité (OPh Nancy, mmH, Batigère Nord-Est et Nouveau Logis de l'Est) – **agences dans les quartiers** (Batigère Nord-Est, mmH)

Dispositif « correspondants de nuit » à Vandœuvre : Batigère Nord-Est, Est Habitat Construction 3F et mmh participent financièrement au dispositif et soulignent cette expérience positive.

Astreinte technique : L'OPH de Nancy, mmH et Batigère Nord-Est ont instauré depuis de nombreuses années une procédure d'astreinte technique, en dehors des heures de présence de l'organisme, afin de maintenir le service apporté aux locataires pour toutes les sollicitations ayant un caractère d'urgence et nécessitant un traitement immédiat.

Les locataires et les partenaires de Batigère Nord-Est peuvent contacter par téléphone 24H sur 24 toute l'année un service de permanence interne à la société qui permet d'assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l'hygiène et du bon fonctionnement des équipements.

Pour l'OPh de Nancy, l'organisation de cette astreinte comprend une plateforme téléphonique externe chargée de caractériser les besoins, un responsable d'astreinte chargé d'intervenir sur l'ensemble du parc, un cadre de permanence destiné à intervenir selon la problématique sur sollicitation du responsable d'astreinte, un ouvrier polyvalent affecté hebdomadairement en assistance auprès du responsable d'astreinte et le recours à chaque entreprise/prestataire attributaire d'un marché selon un délai contractuel notifié dans le marché

Est Habitat Construction a déployé un service « Urgence Week-end », du vendredi 18h au lundi matin 8h, avec un numéro d'appel unique et l'intervention d'entreprises locales. Un cadre est d'astreinte pour les week-ends et jours fériés.

- **Investissement dans des actions de prévention situationnelle** : vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, ...Par exemple :

mmH déploie de la vidéo-surveillance accompagnée d'une prestation de télé gardiennage, système novateur où ce sont les locataires qui déclenchent les interventions. À ce jour 41 entrées et 2 parkings sont équipés sur le territoire du Grand Nancy (7 entrées et 1 parking à Jarville, 5 entrées à Laxou, 5 entrées à Maxéville, 8 entrées à Tomblaine, 1 parking à Villers-les-Nancy et 16 entrées à Vandœuvre), correspondant à un investissement de 161.240€ sur 2 ans.

De son côté, l'OPh de Nancy a initié, depuis 15 ans, l'installation d'un système de vidéo-tranquillité dans les halls d'entrée de ses immeubles (62 halls sont équipés à ce jour). Ces systèmes veillent à renforcer la sécurisation de ces immeubles et à optimiser la tranquillité des locataires. Depuis 2012, les équipements ont été renforcés par la mise en place d'un système d'autocontrôle quotidien (GTP) qui permet un test journalier de chaque équipement afin d'identifier les éventuelles dysfonctionnements et générer une intervention immédiate du prestataire qui est lié par un contrat de maintenance.

Mise en place de caméras à titre expérimental par Batigère Nord-Est à Vandœuvre Nations (2 entrées) et à Laxou Provinces (une entrée)

En terme de prévention situationnelle, mmH a également désigné un référent, chargé de faire évoluer le programme général de construction neuve et de réhabilitation en préconisant les types d'espaces, d'équipements et de supports les mieux adaptés à la prévention des risques.

- **Partenariat avec le Grand Nancy et transmission des données sur les actes d'incivilité** (CORTO)
- **Création d'un poste de chargé de mission sécurité tranquillité résidentielle** (mmH, octobre 2013) **ou de référent sécurité** (OPh Nancy et Batigère Nord-Est)
- **Création d'un observatoire de la tranquillité résidentielle** en s'appuyant sur l'outil interne et développement de requêtes et de tableaux de suivi permettant une analyse très fine des éléments recueillis (mmH)
- **Développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité** (Batigère Nord-Est, mmH)
- **Positionnement comme partenaires support aux « réparations alternatives »** (mmH, OPh de Nancy) : réparation pénale, travail d'intérêt général (TIG), plan d'apurement signé avec les auteurs de dégradations
- **Professionnalisation des personnels des bailleurs** avec, par exemple :

mmH, l'OPh de Nancy et Batigère Nord-Est sont impliqués dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de l'USH et transmettent des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH

L'OPh de Nancy et Batigère Nord-Est ont conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits

mmH a élaboré un recueil de la sécurité, manuel pratique à usage des personnels de proximité, regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux événements à traiter dans le cadre de la sécurité et de la tranquillité résidentielle.

- **Mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression** (OPh Nancy, Batigère Nord-Est et Est Habitat Construction). Pour Batigère Nord-Est, les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert.

PROPOSITIONS

Les bailleurs sont des acteurs essentiels et impliqués en matière de tranquillité résidentielle. S'agissant de la sécurité publique, ils ne peuvent être que partenaires de la sécurité publique, et ont besoin d'être pleinement soutenus dans leur combat quotidien par les services de l'État, Police et Justice en particulier. Sur ce sujet de la tranquillité résidentielle et de la sécurité, deux axes de travail principaux peuvent être distingués : les actions visant à traiter les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et les actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités. Au-delà de la poursuite des actions et démarches déjà engagées, les bailleurs formulent les propositions suivantes :

1^{er} axe : Traiter les atteintes à la sécurité des personnes et des biens

- **Optimiser les procédures mises en œuvre dans les cas d'atteinte à la sécurité** (agressions de personnel, entraves à la libre circulation, occupations illégales de logements et de parties communes,...). Il est important de conduire une démarche avec la police et la justice pour clarifier et uniformiser certaines pratiques concernant :

- **le dépôt de plainte** : En cas d'agression du personnel, des procédures simplifiées et sécurisées pourraient permettre d'éviter les temps d'attente et d'assurer une certaine discrétion (prise de rendez-vous, domiciliation à l'adresse de l'organisme), de garantir la prise en compte du recueil de la plainte (et non la modulation en main courante), et d'informer la victime du suivi de son affaire
- **les échanges d'informations** : l'identification d'un interlocuteur référent au sein de l'organisme permettrait d'orienter les services de police en cas de besoin d'informations et d'éviter que les agents de proximité soient directement en contact avec la police sur le terrain, et ainsi les protéger d'éventuelles "représailles"
- **les troubles de jouissance** : les bailleurs sont confrontés à des situations générant divers troubles de jouissance ; ces situations peuvent être compliquées à traiter et à supporter notamment pour les autres habitants qui les subissent. Les troubles liés à des comportements illicites (trafic de stupéfiant par exemple) causés par des locataires peuvent provoquer autant de désordre lorsque les activités se déroulent dans l'immeuble. La connaissance des jugements indiquant l'identité des auteurs et les lieux de trafic, dès lors qu'il s'agit du patrimoine des bailleurs, permettrait aux bailleurs d'envisager d'engager une procédure civile de rupture du bail pour apporter une réponse à ces situations

- **Traiter les occupations de parties communes**

L'OPh de Nancy se propose de mettre en place un "observatoire" le plus exhaustif possible pour caractériser les phénomènes rencontrés (importance, localisation, évolution...). Il serait partagé avec les services de police et la justice pour cibler au mieux les objectifs et la priorisation des actions.

mmH propose, dans le même sens, de réaliser des diagnostics très pointus devant servir d'appui aux interventions ciblées par le Procureur lors des GLTD

- **Prendre en charge des véhicules-épaves** : un processus organisationnel partagé pourrait être défini, identifiant toute la chaîne de traitement (depuis le signalement jusqu'à l'enlèvement) et le rôle de chaque acteur
- **Accompagner les équipes de proximité** lors de réunions programmées pour peaufiner la chaîne des remontées d'information afin d'obtenir des données les plus fiables possibles (mmH)

- **Assurer une participation active au sein du récent groupe travail bailleurs/police du Grand Nancy, afin de partager et d'harmoniser les pratiques des différents acteurs et d'instaurer des moyens d'échanges d'information.** Les organismes hlm doivent renforcer leurs capacités d'observation des phénomènes d'incivilités et de délinquance, notamment en affinant les outils d'ores et déjà existants afin d'alimenter un «reporting» au plus proche de la réalité. L'harmonisation des pratiques des organismes apporterait une réelle plus value sur ces situations "partagées" et permettrait de structurer des conventions de partenariat avec la Police et la Justice notamment.

2^e axe : Améliorer le cadre de vie et lutter contre les incivilités

- **Optimiser les partenariats locaux** : un des axes de travail pour améliorer la situation en matière de tranquillité résidentielle et de sécurité implique de traiter les questions de « vivre ensemble ». Il faut préserver et développer les partenariats locaux pour renforcer les dispositifs de gestion urbaine de proximité, le développement social et urbain, l'insertion professionnelle et la sensibilisation des locataires afin d'actionner les outils de prévention sociale de la délinquance et agir sur les causes de l'insécurité
- **Réfléchir à la signature d'une convention État (police, justice) / bailleurs** pour une contractualisation, sur la base d'un diagnostic partagé, précisant les périmètres d'intervention de chacun (rôle et limites) et définissant les domaines de coopération
- **Poursuivre, ponctuellement, lorsque la situation le nécessite, l'investissement dans des actions de prévention situationnelle**, avec, par exemple :

mmH :

- installation du système vidéo dans 8 nouvelles entrées de la Californie et renforcement des systèmes vandalisés de 6 entrées de Vand'Est. L'investissement prévu en 2015 s'élève à 29.280€
- faciliter l'implantation de « caméras de quartier » sur les immeubles de Vand'Est conformément à la convention qui vient d'être signée
- lancement d'un diagnostic sur les équipements de contrôle d'accès afin de trouver le produit idéal pour les quartiers sensibles

Batigère Nord-Est :

- mise en place de caméras à titre expérimental (Vandœuvre et Laxou Cité des Provinces) – nb : seuls les sites situés en ZSP peuvent prétendre à l'attribution d'une subvention pour le financement de systèmes de vidéo-protection
- sécurisation de 34 entrées d'immeubles en ZSP (Vandœuvre et Laxou) pour 88 caméras s'élève à 128.656€

- **Conduire une réflexion sur l'opportunité de développer l'expérience des médiateurs** de Vandœuvre dans d'autres quartiers, en fonction des besoins, des difficultés rencontrées et des partenariats locaux
- **Intervenir sur le bâti** lorsque cela peut apporter une réponse à des situations d'insécurité avec, par exemple :

immeuble Courlis à Vandœuvre (Batigère Nord-Est) : recomposition urbaine

squares de Bruges et Louvain Vandœuvre (Batigère Nord-Est) : sécurisation des entrées, des espaces extérieurs avec externalisation du traitement des déchets

ensemble du 26e RI (Nouveau Logis de l'Est) : intervention sur les halls d'entrée, sécurisation des accès pour lutter contre les occupations en soirée et la nuit

- **Susciter l'implication des locataires : identification de « locataires référents » et développement de partenariats avec le tissu social du quartier**

L'OPh de Nancy souhaite identifier des locataires référents qui deviendraient les relais sur tous les thèmes de la vie collective, en jouant le rôle d'interface avec les autres locataires et en les incitant à être acteurs de leur immeuble et de la vie de leur quartier. Ces locataires référents devront être capables de faire passer les messages (ascendants et descendants), de s'impliquer dans la gestion quotidienne, de faire remonter les attentes et les préoccupations de chacun, de proposer des améliorations bénéficiant à tous et désamorcer des conflits "naissants" sans devenir "le shérif" de l'immeuble ou du quartier. Grâce à cette participation et à l'anticipation des problèmes, de multiples dysfonctionnements pourraient être traités avant que certaines situations ne dégénèrent. Ces locataires référents pourraient également intégrer la démarche développée dans certaines communes ("réserve communale de sécurité civile) à l'échelle de l'immeuble ou du quartier et apporter leur assistance en cas de situation critique (évacuation des lieux en cas d'incendie...). Ils pourraient également initier les contacts avec les résidants, sur la base de volontariat, pour décliner le concept des voisins solidaires/voisins attentifs afin de créer une réelle solidarité entre les locataires, le bailleur, la Municipalité et les services de secours et de Police dans un souci de prévention (signalement de personnes isolées, en détresse, période de canicule/grand froid pour les personnes sensibles,..)

- **Signer une convention de partenariat avec la PJJ** visant à permettre aux mineurs de mobiliser leurs potentialités afin de se réinscrire positivement dans la vie des quartiers et de prendre conscience qu'ils peuvent être à l'origine d'actes positifs et valorisants (mmH)

» Thématique 4 - La gestion urbaine de proximité

ENJEUX

Sur ce thème encore, le contexte et les enjeux pour les organismes hlm du Grand Nancy sont, pour une large part, déjà exprimés dans la contribution régionale élaborée par arelor.

Les locataires expriment à l'égard des bailleurs et de la collectivité des attentes multiples en matière de qualité de service selon les situations et les territoires. Les bailleurs sont régulièrement interpellés par les locataires sur des doléances qui ne sont pas de leur seule responsabilité. Il leur apparaît dès lors nécessaire de penser ce service de façon plurielle, sans approche dogmatique ou uniforme. La qualité de service doit être maintenue voire développée dans certains QPV. La diversité des actions conduisant à répondre aux exigences de qualité de service doit être prise en considération par l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Les locataires et leurs représentants doivent être placés au cœur de cette démarche.

La gestion urbaine de proximité s'applique essentiellement aux domaines suivants :

- la gestion des espaces publics et des services urbains : entretien et maintenance des équipements, des parties communes, des espaces extérieurs et des espaces verts, recensement des équipements dégradés à remettre en état, gestion des ordures ménages, des encombrants et du tri collectif, adaptation de façon mesurée des aménagements aux usages et besoins des habitants, ...
- le développement du lien social et des actions de médiation : actions menées par les éco-volontaires en pieds d'immeubles pour sensibiliser les habitants sur les règles d'hygiène et le respect de l'espace public, ...
- le développement de l'insertion par l'économie (évoqué plus loin dans le document)
- l'écologie urbaine : suivi des plantations, explication des choix d'aménagements retenus, réflexion sur l'adaptation de certains espaces, mise en place de nouvelles pratiques (composteurs collectifs...), pérennisation des gestes « éco-citoyens » (tri des déchets...), ...
- la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités (évoquées précédemment)

Un des enjeux de la gestion urbaine de proximité est de **coordonner les interventions des différents acteurs** (villes, Grand Nancy, bailleurs en particulier) afin d'assurer une qualité égale du cadre de vie dans les espaces publics et résidentiels des quartiers. Cela implique la mise en place d'un projet de gestion optimale et des engagements respectifs et collectifs des partenaires. Elle implique d'adapter les modalités de gestion tant des organismes hlm que des collectivités et de l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales de territoires resserrés. La gestion urbaine de proximité requiert un partenariat fort qui devra être poursuivi dans le cadre du contrat de ville.

Ainsi, pour les bailleurs, il est nécessaire de s'assurer d'un **partenariat solide** en matière de gestion sociale et urbaine sur l'ensemble des quartiers difficiles (QPV et territoires de veille) et de s'assurer d'un **financement** optimal de ces dispositifs (l'abattement de 30% sur la TFPB qui a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance, est essentiel pour le fonctionnement de la gestion urbaine de proximité sur des territoires prioritaires).

ACTIONS ET DÉMARCHES DÉJÀ CONDUITES PAR LES BAILLEURS, OU AUXQUELLES ILS SONT ASSOCIÉS

Ces dernières années, dans le cadre du PRU et plus généralement dans les quartiers, le Grand Nancy, les communes et les bailleurs ont réaffirmé leurs attentes et leurs engagements en matière de gestion urbaine de proximité.

Pour les bailleurs, les atouts d'une démarche partenariale en matière de gestion urbaine de proximité sont les suivants : un lien direct et régulier entre les acteurs, décideurs et représentants de locataires qui permet une meilleure réactivité, une meilleure connaissance des usages et des difficultés rencontrées. Ce lien est essentiel surtout après le remodelage des espaces publics engendré par les travaux dans le cadre de l'ANRU.

Les différentes actions mises en place par les bailleurs à l'échelle du Grand Nancy et dans les QPV sont fondées sur une **amélioration de la qualité du service apportée aux habitants**. Des actions ont ainsi été menées pour :

- renforcer la présence et la qualité des services publics de proximité
- promouvoir le cadre de vie pour améliorer l'attractivité des territoires
- mieux impliquer et responsabiliser les habitants et les associations au projet de gestion urbaine de proximité
- développer la professionnalisation des acteurs et leurs modes de coopération
- favoriser le partenariat correspondant.

Parmi les actions conduites par les bailleurs et les démarches mises en place, on peut citer :

- **Organisation structurée des services de proximité** : à côté des équipes d'encadrement et de l'organisation structurée, ce sont les équipes de terrain qui œuvrent au quotidien et qui doivent être régulièrement soutenues dans leurs missions.

mmH a trois agences de proximités implantées au cœur des quartiers de Champ le Bœuf, Jarville La Californie et Vand'Est, avec un maillage du territoire en secteur de gestion pris en charge par des chargés de secteur, managers de proximité qui encadrent les personnels de proximité (gardiens, agents d'entretiens et régisseurs) et assurent la gestion des relations avec les locataires.

Les moyens humains de chaque agence comprennent notamment :

- 4 chargés de secteur (dont deux équivalents temps plein dédiés à la gestion des quartiers prioritaires de la ville)
- un agent de médiation (qui contribue à la qualité de vie résidentielle et au maintien de la tranquillité dans les quartiers)
- des régisseurs et gardiens (garant de la qualité des prestations de service de proximité aux locataires tant sur le plan du maintien de la propreté et de l'hygiène des parties communes que de la maintenance et de la sécurité du patrimoine) :
 - Quartier du Champ le Bœuf (4 gardiens)
 - Quartier des Provinces (1 gardien)
 - Quartier de la Californie (3 gardiens)
 - Quartier Jartom (1 gardien)
 - Quartier Vand-Est (2 gardiens et 1 régisseur)
 - Quartier Kléber à Essey-lès-Nancy (1 régisseur)

Sur l'ensemble immobilier du 26e RI, Nouveau Logis de l'Est a un gardien logé, à temps plein sur le secteur. Son rôle est : nettoyage des halls, suivi des travaux dans les logements, écoute des locataires (diverses doléances).

Batigère Nord-Est a 5 agences de proximité implantées sur le territoire du Grand Nancy dont 3 au sein des quartiers QPV d'Essey Mouzimpré, Laxou Provinces et Vandœuvre Nations. Celles-ci emploient plus de 50 salariés qui sont au contact des locataires et qui ont les relations avec les prestataires de service pour répondre à leurs demandes, pour assurer l'entretien des parties communes et des espaces verts, et pour faire réaliser les travaux d'entretien du patrimoine ainsi que des travaux à la relocation. Tous les métiers de la relation-client y sont représentés, hôtesse d'accueil, chargés de clientèle, chargés de maintenance, chargés de commercialisation, gardiens et employés d'immeubles.

Quant à l'organisation de l'OPh de Nancy dans les QPV, elle est la suivante :

- 4 agents d'entretien (prestations de nettoyage des parties communes des immeubles, remontée quotidienne des informations du terrain à leur responsable de site)*
- 10 gardiens d'immeuble (propreté des halls d'entrée, des cages d'escaliers et des abords, surveillance générale des bâtiments, des espaces communs et de leurs équipements, réalisation des petits travaux de maintenance, remontée de toute information sur la prévention des risques liés au patrimoine et à la sécurité des biens et des personnes, contribution à la régulation des rapports de voisinage)*
- 4 responsables de site (gestion des sollicitations techniques des locataires, des problèmes de comportement, des sinistres, de la propreté et de l'entretien des parties communes - joignable par téléphone du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 - permanences physiques assurées du lundi au vendredi de 11h à 12h).*
- 1 responsable de secteur (garant de la qualité des services apportés aux locataires, management des responsables de sites, interlocuteur des différents partenaires sociaux et institutionnels de son secteur)*
- le Pôle polyvalent : l'OPh de Nancy dispose d'ouvriers polyvalents, d'un stock de fournitures et de matériels pour intervenir sur les petites interventions de maintenance. Ce dispositif permet également d'être réactif sur des situations d'urgence.*

• Professionnalisation des personnels de proximité :

mmH a élaboré un guide de la proximité, manuel pratique à usage de ses personnels, regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux événements à traiter dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

• Démarches qualité et certification Qualibail : des bailleurs (dont l'OPh de Nancy, mmH, Batigère Nord-Est et Est Habitat Construction) se sont engagés dans des démarches qualité ou de certification Qualibail, visant à améliorer la qualité de service. Par exemple :

Certifié depuis juin 2012, mmH s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité de service. Tous les trois ans depuis 2004, un échantillon représentatif de la clientèle est interrogé pour mesurer sa satisfaction et connaître ses principales attentes. La dernière enquête de satisfaction a été menée en 2014 auprès de 1261 locataires. Plus de 90% d'entre eux sont satisfaits des services apportés par mmH. La satisfaction en hausse reflète les effets positifs des actions menées durant ces dernières années : les locataires « mécontents » diminuent et ceux « très satisfaits » augmentent. Le niveau de satisfaction est supérieur à la moyenne des organismes hlm lorrains. 88% jugent le fonctionnement des équipements collectifs satisfaisants. 87% apprécient le niveau d'information et de communication fournis. 92% d'entre eux sont satisfaits des relations avec mmH en termes de qualité d'accueil. Néanmoins, malgré ces résultats

encourageants, les locataires ont exprimé des attentes dans certains domaines : la propreté des parties communes et des espaces extérieurs, le cadre de vie et le suivi des interventions techniques.

Batigère Nord-Est s'est engagé à partir de 2014 dans une démarche de progrès structurée et maîtrisée de sa responsabilité sociétale pour une création de valeur partagée au bénéfice de ses parties prenantes. Afin que les idées de performance globale et partagée ne restent pas à l'état de concepts, Batigère Nord-Est est déterminé à renforcer la concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, locataires, collectivités territoriales, fournisseurs, prestataires, représentants de la société civile et associative, etc... en s'assurant de l'adéquation entre sa stratégie d'une part et les attentes et intérêts de ses parties prenantes d'autre part. L'objectif est de rendre effective la redistribution de la valeur économique et sociétale créée par Batigère Nord-Est (valeur partagée). Le projet RSE de Batigère Nord-Est est totalement intégré aux orientations stratégiques « Défi 2020 » du Réseau Batigère. Ce projet formalise 4 principes directeurs et 12 engagements eux-mêmes déclinés en objectifs, actions concrètes et indicateurs de suivi. Ce projet s'articule avec les autres démarches structurantes existantes de l'entreprise telles que les certifications ISO 9001 (depuis 1998), Cerqual, etc ...

Est Habitat Construction s'est engagé sur la traçabilité et le suivi de toutes les réclamations de ses locataires (GRC)

- **Amélioration de la qualité de vie des habitants et actions pour favoriser l'attractivité résidentielle des quartiers :** Dans le cadre de leur démarche qualité, et en cohérence avec les objectifs déclinés dans les conventions de gestion urbaine de proximité, les bailleurs mettent l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des habitants sur les quartiers, avec des actions spécifiques sur les QPV visant à :

- développer le bon usage des espaces résidentialisés en pieds d'immeuble
- améliorer la gestion de l'entretien des parties extérieures, notamment les espaces verts en lien avec les communes, et le Grand Nancy pour les voiries
- améliorer la gestion des encombrants
- adapter les fréquences de nettoyage des parties communes
- sensibiliser les habitants sur le tri des déchets
- développer la sécurisation des immeubles, notamment par le déploiement du video-gardiennage

A titre d'illustration, plusieurs actions ont été mise en œuvre par mmh :

- mise en œuvre des défi-propreté sur Vand'est et Jarville, en lien avec les communes, l'association Réciprocité et les associations locales (plus de 700 familles rencontrées/20 partenaires locaux)
- mise en œuvre d'opérations « Portage de course » en cas d'immobilisation d'ascenseurs.
- déploiements d'actions fleurissement et propreté dans le cadre d'actions concertée avec les associations, les habitants eux-mêmes et les communes (6 opérations sur 3 quartiers, Vand'est, Jarville et Champ le Boeuf en 2015)

L'OPh de Nancy met en place un service d'aide au portage des courses : ce service offert aux locataires de l'OPh de Nancy permet, en cas d'arrêt pour panne ou maintenance technique de plus de 3 jours d'un ascenseur, de réaliser le portage de leurs courses. Ce service apporte un confort aux locataires notamment âgés et a permis à 4 personnes d'avoir une activité salariée (service réalisé avec une entreprise d'intérim spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle en milieu économique)

Concernant Batigère Nord-Est :

- des animations sous forme de salons en pieds d'immeuble impasse de Turin à Vandœuvre par les étudiants/ locataires de l'AFEEV (décoration de Noël, installation d'un point de compost et d'une grande jardinière pour et par les habitants)*
- réalisation d'une fresque impasse de Turin à Vandœuvre par les enfants de l'école Brossolette animée par les étudiants / locataires de l'AFEEV*
- mise en place de jardins partagés en partenariat avec l'association Jeunes et Cité square de Louvain à Vandœuvre pour permettre aux habitants une réappropriation de l'espace en 2015.*
- signature d'une charte de bon voisinage immeuble Hérons à Vandœuvre en partenariat avec la CGL dans le cadre de travaux de réhabilitation de l'immeuble.*
- depuis plusieurs mois, à l'initiative de l'agence Batigère Nord-Est de Nancy, Emmaüs 54 collabore avec Batigère Nord-Est pour l'enlèvement à titre gracieux d'encombrants y compris de matériel électrique puisqu'ils sont agréés pour le faire. Cette initiative a été reprise par l'ensemble des agences de Batigère Nord-Est du Grand Nancy et se déroule avec l'aide des gardiens d'immeubles. Elle fera l'objet d'une signature de convention le 8 avril prochain et d'une sensibilisation des locataires dans le cadre de la Semaine nationale des hlm.*

• Chantiers jeunes

En 2014, pour Batigère Nord-Est, deux chantiers jeunes ont eu lieu à Vandœuvre, réalisés par l'association Croq'espace : le premier dans le cadre du Challenge Basket Batigère et le second autour d'animations d'Halloween en pied d'immeuble. Dans le cadre de ces chantiers jeunes, 642 heures ont été réalisées par 24 jeunes. Ils ont pu ainsi participer à la vie des quartiers et réaliser un projet dans le cadre d'un voyage.

- Développement social des quartiers, animation des quartiers et concertation :** le développement social est majoritairement une fonction exercée au sein des collectivités locales. S'il n'est pas de la responsabilité des organismes d'hlm de prendre en charge ces problématiques, ils apportent leur contribution au développement social des quartiers à partir de leurs propres champs de responsabilité, et au titre de l'objectif d'« habiter mieux » et du « bien vivre ensemble ». En effet, les animations de quartiers constituent une véritable dynamique sociale ; ces opérations favorisent des rencontres dans les quartiers en se fixant comme principal objectif de renforcer la citoyenneté et la solidarité entre les habitants, les cultures et les générations. On peut citer par exemple :

- Soutien aux associations de locataires (mise à disposition de locaux, participation au financement d'actions d'information et d'animation)*
- Soutien aux associations qui proposent des activités éducatives, culturelles, sportives ou récréatives (OPh Nancy, Batigère Nord-Est et mmH) avec, par exemple :*
 - Pour l'OPh de Nancy : un soutien apporté à différentes associations : ASAE Francas, Foyer des Anciens Armande et Albert Marc, MJC du Haut du lièvre, club de basket, club de football du Haut du lièvre, Centre social la Clairière, les petits débrouillards, « ça bouge en bas de chez toi » ; et une participation aux diverses fêtes de quartier sous forme de subventionnements (animations du 14 juillet dans les quartiers du Haut du Lièvre et d'Haussonville)*

- Participation à la fête des voisins (mmH, OPh de Nancy, Batigère Nord-Est, ...).
- Tournoi des trophées du Fair Play et Village citoyen (mmH) depuis 2007 (plus de 8000 participants et plus de 40 partenaires institutionnels et associatifs)
- Partenariat mmh- Réseau Stan/Transdev dans le cadre du projet « Habiter-Bouger » (4 rencontres organisées fin 2014 début 2015 sur les quartiers prioritaires)
- Le Livre sur la Place : mécénat de l'OPh de Nancy, intégrant les élèves du collège Claude le Lorrain où sont scolarisés les enfants de ses locataires du Plateau de Haye
- Initiées depuis près de 20 ans par Batigère Nord-Est, les animations de quartiers impliquent les différents services. Des agences de proximité aux services centraux, chaque collaborateur se mobilise pour contribuer à la réussite de ces initiatives comme par exemple : le challenge Batigère, Cité sculpture. Depuis 2011, à travers le partenariat tissé entre Batigère Nord-est et Le Livre sur la Place, trois écrivains se déplacent à la rencontre des habitants de trois quartiers de l'agglomération nancéenne chaque année. Les communes, associations et écoles sont associés à l'événement.
- Conventions de gestion des locaux associatifs avec les municipalités de Vandœuvre et Maxéville (mmh) : création de locaux associatifs dans le cadre du PRU (Jarville, plateau associatif du 6 Rameau, 2 Hollande à Vandœuvre, gestion des locaux communs résidentiels, partenariats avec les structures présentes sur les projets de quartier, ...

PROPOSITIONS

- **Poursuivre les actions et démarches déjà engagées, en améliorant les partenariats lorsque cela est nécessaire**
- **Développer une démarche de gestion de projet de site** à partir d'un diagnostic transversal (patrimonial, social,...) associant les personnels de proximité et favorisant la participation des habitants
- **Contractualiser la coordination des différents partenariats et formaliser les actions attendues.** Il faudra que bailleurs et collectivités s'interrogent sur leur capacité interne de réactivité et que soit encore mieux organisée la coordination entre les différents acteurs du territoire. Le projet de gestion urbaine de proximité devra définir des objectifs et des niveaux de qualité communs entre les opérateurs gestionnaires des quartiers sur l'entretien et la gestion coordonnée des espaces à usage collectif, l'accompagnement et la régulation des usages de ces différents espaces, la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vue ainsi que l'appropriation des espaces et des logements, l'organisation de la présence de proximité, ...
- **Associer les organismes hlm aux instances politique de la ville définissant les politiques de développement social mises en place sur les quartiers**
- **Veiller au financement de la gestion urbaine de proximité,** avec la pérennité des abattements de TFPB dans les quartiers prioritaires dans la mesure où les actions mises en œuvre sont coûteuses pour les bailleurs. La mobilisation de financements de droit commun devra également être regardée, notamment sur les quartiers de veille.

• Mener des actions spécifiques

- dans les quartiers rénovés : il s'agira, dans ces territoires, de mettre l'accent sur la veille, notamment sociale. La nouvelle configuration des espaces nécessite d'adapter la gestion aux évolutions du cadre de vie pour les habitants et aux évolutions du cadre de travail pour les personnels de proximité des bailleurs et les personnels des collectivités. Cela demande un accompagnement des habitants dans l'appropriation des nouveaux espaces et des nouveaux logements ou immeubles réhabilités et résidentialisés.
- **dans les quartiers en travaux** : une gestion d'accompagnement des opérations est nécessaire parce que la bonne gestion des chantiers et le maintien de la qualité du cadre de vie nécessitent une grande attention pour minimiser les nuisances auprès des habitants et éviter des attitudes de rejet. Une information sur la durée du chantier, ses aléas, ses retards éventuels auprès des habitants est indispensable pour une bonne acceptation des gênes occasionnées par ces travaux.
- **dans les quartiers non rénovés et sans intervention urbaine programmée** : dans ces quartiers, il s'agira de compenser une certaine obsolescence réelle ou ressentie (en confrontation aux secteurs rénovés), par l'entretien, des petits travaux et l'amélioration de la qualité de service. Les bailleurs seront attentifs à la présence de proximité et à la régulation des usages.
- **développement social des quartiers** : les bailleurs poursuivront les actions et démarches engagées et pourront également s'investir dans de nouvelles démarches. Par exemple :
mmh a, à la rentrée 2015, des projets de développement culturel avec La chose publique sur la Californie, et sportif avec le VNVB/Projet street volley sur Vand'est. Afin de renforcer le lien avec les nombreuses associations, l'OPh de Nancy prévoit de recruter en 2015 un chargé de mission en charge de la cohésion sociale et de la politique de la ville.
- **chantiers jeunes** : les bailleurs continueront à soutenir des chantiers jeunes en fonction des projets qui seront proposés par les associations (Batigère Nord-Est, OPh de Nancy, mmh)
- **en matière de gestion des déchets et des encombrants** : ce sujet, évoqué de manière récurrente, devra faire l'objet de discussions entre les partenaires (comme convenu notamment lors du directoire d'Union et Solidarité de novembre 2014). Des actions seront également menées par les bailleurs directement à destination des locataires.
Par exemple, l'OPh de Nancy éprouve parfois des difficultés à communiquer avec certains locataires et à faire comprendre « l'inadéquation » de certains comportements (jets de détritus depuis les fenêtres, ...). Une nouvelle forme de communication doit être trouvée pour arriver à supprimer ces agissements. L'OPh de Nancy envisage ainsi de missionner l'association Réciprocité pour faire du porte à porte auprès des habitants des immeubles concernés et mener des entretiens à but informatif et pédagogique auprès des locataires (les coûts inhérents à ces opérations étant entièrement supportés par le bailleur).

- **En terme d'organisation interne des bailleurs** : il s'agira aussi de mobiliser régulièrement les équipes de terrain à partir d'actions de formation, d'écoute et de dialogue
- **Associer et accompagner les habitants des quartiers** : Pour être efficaces et durables, les démarches de gestion urbaine de proximité devront impliquer les habitants comme acteurs à part entière. Les mutations urbaines provoquées par le NPNRU, ou plus simplement les évolutions de gestion liées aux réajustements impliqués par la gestion urbaine de proximité, demandent un accompagnement des habitants qui doit s'inscrire dans la durée pour être efficace et permettre une réelle appropriation par les habitants des nouveaux équipements, espaces, services.

» Thématique 5 - L'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique dans les quartiers

ENJEUX

L'enjeu est de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, ainsi que le développement économique des quartiers. Les bailleurs hlm partagent :

- les objectifs de l'État de faire du développement économique un des piliers de la nouvelle politique de la ville. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation.
- au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Le contexte institutionnel et les principaux enjeux, pour les bailleurs du Grand Nancy, sont identiques à ceux développés dans la contribution régionale élaborée par arelor ; la présente contribution n'y reviendra donc pas.

ACTIONS ET DÉMARCHES DÉJÀ MISES EN PLACE PAR LES BAILLEURS DU GRAND NANCY OU DISPOSITIFS AUXQUELS LES BAILLEURS SE SONT ASSOCIÉS

Les cinq axes principaux de l'action des organismes hlm du Grand Nancy pour le développement économique et l'Insertion par l'activité économique sont les suivants :

- leur **capacité de commande**, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance qu'ils engagent, les organismes hlm contribuent à la création d'activité sur les territoires
- le **recrutement** de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés de travaux
- la **mise à disposition de locaux** commerciaux pour l'installation d'activités
- le **soutien aux initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif

Les bailleurs du Grand Nancy, et tout particulièrement l'OPh de Nancy, mmH et Batigère Nord-Est sont impliqués pour favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique des quartiers :

- **Clauses d'insertion** : Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine, les bailleurs ont inscrit des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 7% des heures de travail réalisées. Les objectifs ont été atteints et même dépassés. Par ailleurs, le dispositif du Grand Nancy de financement de la surcharge foncière, dans le cadre de la délégation de compétence, impose également des clauses d'insertion que les bailleurs appliquent sur l'ensemble de leurs opérations. Pour ce faire, les bailleurs mobilisent les partenariats avec les structures d'insertion vers l'emploi (MDE du grand Nancy, Conseil Général...).

L'OPh de Nancy estime que le dispositif prévu dans le cadre de l'ANRU a eu un impact positif sur les offres des entreprises : offres en quantités suffisantes, aucun frein particulier, prix proposés restant dans la norme. Les entreprises ont "joué le jeu" : elles se sont intéressées à ce dispositif et l'ont intégré dans leur culture.

De même, les contrats de travaux pour les opérations financées par le Conseil Général devaient prévoir un volume d'heure en faveur de l'insertion correspondant à 5% des interventions. Ce dispositif d'insertion s'est avéré aussi efficace que celui prévu pour l'ANRU pour l'OPh de Nancy, les entreprises et les populations concernées.

Concernant Batigère Nord-Est : 32 301 heures ont été réalisées en 2014 dans le cadre des clauses sociales et de l'action Territoriale d'accompagnement des Lorrains vers l'emploi ou la formation (ATAL) en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine au bénéfice de 115 personnes (soit 20 ETP) :

- 17.626 heures ont été réalisées dans le cadre des Clauses sociales : 9 chantiers actifs où 17.626 heures d'insertion réalisées en 2014 (soit presque 12 ETP). 6 chantiers seront actifs en 2015 où 4 688 heures sont prévues. Le partenariat se poursuivra avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et la Maison de l'Emploi.
- 14.675 heures ont été réalisées dans l'Action ATAL en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les 3 sessions dans le cadre de l'action ATAL avec le Conseil Régional de Lorraine sont terminées. 30 personnes sont intervenues et 13 ont bénéficié d'une sortie dynamique soit un taux de 43 %, (taux en augmentation par rapport aux 3 sessions de 2012/2013). Deux sessions sur 3 atteignent un taux de sortie dynamique de 50 %. 4 personnes ont accédé à un emploi, 9 à une formation pré qualifiante ou qualifiante et une personne a été orientée vers un ESAT.

Quant à mmH, ce sont plus de 80.000 heures d'insertion qui ont été réalisées depuis 2007

- **Attribution de certains marchés par mmH, l'OPh de Nancy et Batigère Nord-Est** (travaux, prestations...) à des structures d'insertion (Régie de Quartier de Laxou, Réciprocité, APPS, ...)
- **Mise à disposition de locaux** : les bailleurs pratiquent le changement d'usage pour favoriser le développement économique avec l'installation dans les quartiers de commerces, professions libérales et structures économiques. On peut ainsi citer par exemple :

mmH a mis plusieurs locaux à disposition pour le développement économique :

- à Vandœuvre : 11, rue d'Amsterdam CAREP : pépinière d'entreprise VAND'AFFAIRES (+ de 1300 m2 sur 9 étages) et Avenue des Jonquilles : création de 5 locaux commerciaux destinés à des professions de santé.
- à Jarville : 2 et 4 rue Jean Philippe Rameau : locaux du Conseil Général et 1, rue Charles Gounod : CEMEA
- à Maxéville Champ le Bœuf : 7, rue du Madon : Institution Sainte Camille : Structure éducative enfant/adolescent.

Quant à l'OPh de Nancy, on peut citer le Centre d'Affaires des Hauts de Nancy (CAHN) Batigère Nord-Est dispose également de locaux tertiaires aussi bien à Vandœuvre Nations pour près de 8 000 m2 qu'à Laxou Provinces pour plus de 1 000 m².

- **Entreprises d'insertion** : les bailleurs recourent ponctuellement à des associations ou organismes d'insertion

L'OPh de Nancy fait appel ponctuellement à des associations ou des organismes intérimaires d'insertion pour des interventions ponctuelles d'aide au portage, pour des missions de prestations de services ou la réalisation d'équipement de signalétique.

PROPOSITIONS

Les bailleurs poursuivront les actions et démarches déjà engagées, et notamment :

- **la pratique des clauses d'insertion dans les marchés** : les organismes hlm vont continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, en partenariat avec la Maison de l'Emploi notamment, tout en veillant à être attentifs aux besoins des entreprises. Certains ont déjà systématisé la pratique des clauses d'insertion, d'autres envisagent de le faire, tout en notant que ce dispositif est défavorable pour les petites opérations car un volume d'heures minimal à définir doit être respecté pour laisser le temps aux entreprises de former les bénéficiaires et que l'insertion n'est pas adaptée dans le cadre de certaines prestations "techniques" (ex : ascenseurs).
- **le partenariat avec le Conseil Régional** dans le dispositif de type Action Territoriale d'Accompagnement des Lorrains vers l'emploi ou la formation (ATAL) : Batigère Nord-Est va engager une démarche similaire à celle conduite en 2014, pour une action de trois sessions en 2015/2016. 3 sites de chantiers pratiques ont déjà été identifiés : un à Malzéville Jéricho le vieux, un à Essey et un à Jarville.
- la mobilisation de structures d'insertion professionnelle, par exemple :
 - mmh : avec ARCADES sur les Trophées du Fair play, Réciprocité sur les Défis Propreté et les actions de sensibilisation
 - OPh Nancy : avec Réciprocité pour différentes actions

» Thématique 6 - L'accompagnement social des publics les plus fragiles

CONSTAT

Les principales caractéristiques de l'occupation du parc social montrent que les indicateurs de veille sociale sur les quartiers prioritaires sont plus dégradés, avec une précarité plus accentuée (chômage ou emploi précaire, cumul des difficultés sociales, éducatives, financières impactant directement le fonctionnement des quartiers). Ainsi, au sein des QPV, concomitamment aux fortes fragilités économiques (avec une forte augmentation des impayés), les locataires du parc social sont de plus en plus confrontés à des formes variées de fragilités sociales. Ces fragilités, liées en partie à des changements sociétaux profonds, demandent aux organismes de se réinterroger quotidiennement sur leurs modes de gestion. Parallèlement, l'évolution des politiques publiques du logement leur demande de s'investir de manière croissante en tant qu'acteurs de la lutte contre les exclusions.

Quelques problématiques plus spécifiques sont identifiées par les bailleurs :

- la **santé mentale** : c'est une problématique à laquelle sont confrontés de manière accrue les organismes hlm. Les progrès thérapeutiques en psychiatrie se sont traduits par le suivi en milieu de vie ordinaire d'un nombre grandissant de patients, auparavant soignés à l'hôpital. De même, avec le vieillissement de la population, un nombre croissant de locataires est touché par la maladie d'Alzheimer. Enfin, arrivent dans le parc social des personnes en grande souffrance psychique, ayant parfois besoin d'un suivi psychiatrique. Ces phénomènes se manifestent de façon particulièrement aigüe dans les quartiers fragilisés que sont les QPV
- le **vieillissement** : face au constat du vieillissement des locataires, et devant les besoins qui se font jour pour prendre en compte les difficultés liées à la perte d'autonomie, les bailleurs sociaux mettent en place des réponses pour favoriser le maintien à domicile de leurs locataires et permettre l'accueil de nouveaux locataires âgés.
- les **ménages les plus fragiles** : dans un contexte de crise, le logement social devient un outil de sécurisation, et les bailleurs sociaux renforcent leur capacité d'anticipation des indices de rupture sociale. Ils adaptent leur procédures, leurs organisation et font évoluer la formation de leur personnel

ENJEUX

- **Favoriser l'accompagnement des publics** présentant des fragilités sociales et/ou comportementales, pour l'accès et pour le maintien dans le logement
- **Sécuriser le parcours locatif** des publics fragiles et pouvoir avoir une gestion dynamique du parcours résidentiel
- Contribuer au maintien dans les lieux
- **Contribuer à un apaisement du cadre de vie** dans les quartiers et immeubles
- **Proposer des solutions spécifiques pour les personnes âgées** ou handicapées, en terme d'offre de logement, de services et d'accompagnement

LES ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES PAR LES BAILLEURS SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

Les bailleurs ont mis en place, au fur et à mesure des constats qu'ils étaient amenés à faire, des dispositifs innovants leur permettant chaque fois d'apporter une réponse à l'accompagnement social des publics les plus fragiles dans l'accomplissement de leur mission générale d'accueillir dans le parc social les personnes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus se loger de manière satisfaisante dans les conditions du marché.

- **Organisation spécifique mise en place** par les bailleurs pour accompagner les ménages les plus fragiles tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans les lieux et la préservation du cadre de vie. Il faut noter que, pour les bailleurs, les moyens dédiés à l'accompagnement social ont un coût non négligeable (par exemple, pour Batigère Nord-Est, ils dépassent 1.500 K€ par an)

Les logements adaptés produits dans le cadre du PDALPD (115 logements, appartenant à 8 bailleurs, répartis dans 15 communes du Grand Nancy) : ils permettent d'apporter une réponse spécifique à des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales

OPh de Nancy : la mission sociale au service de la prévention des impayés : trois personnes dédiées à l'accompagnement des locataires et ce dès les premiers euros d'impayés. La mission sociale les conseille, les oriente, les soutient et les accompagne dans leur démarches vis-à-vis des partenaires sociaux et institutionnels avec un contact particulier avec la Banque de France dans les cas de surendettement. L'objectif est d'arriver à établir un plan conventionnel d'apurement de l'impayé.

A mmH :

- *Concernant l'accès au logement : une chargée d'accompagnement social est particulièrement dédiée au traitement des dossiers de demandes de logement des publics fragiles (sortant de foyers, publics prioritaires DALO/PDALPD, personnes handicapées, bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social, bénéficiaires d'une mesure de tutelle, ...)*
- *Concernant l'accompagnement des locataires en place : mmH organise la prise en charge des situations locatives fragiles de son parc (problèmes de savoir habiter, isolement, fragilités psychologiques, sur-occupation, handicap, vieillissement...) avec une chargée d'accompagnement social dédiée au suivi personnalisé de ces situations, une détection et une analyse bimensuelle avec les agences de proximité, un partenariat avec les associations et institutions (CMS, CCAS, structures éducatives, services de tutelles...)*

Batigère Nord-Est : l'organisation des services a été modifiée avec la création de 2 postes supplémentaires dédiés à la prévention de l'impayé et avec la mutualisation à l'échelle de l'agglomération de Nancy des moyens consacrés à la commercialisation des logements. Les interventions des travailleurs sociaux AMLI, prestataire pour Batigère Nord-Est, sont en augmentation de 6% en 2014 par rapport à l'année précédente.

Nouveau Logis de l'Est : 2 personnes du pôle social au siège traitent des situations d'impayés

Est Habitat Construction a créé un poste de Chargée d'Accompagnement Social, pour rencontrer à leur domicile les familles les plus fragiles. Une action spécifique sur les nouveaux arrivants est mise en place.

- **Des partenariats avec les associations d'insertion par le logement et les structures d'hébergement pour proposer une solution de logement accompagné pour les publics les plus fragiles** avec la signature de conventions de sous-location ou de mise à disposition de logements dans le cadre de CHRS éclaté ou d'intermédiation locative (ARS, Regain 54, Grand Sauvoy, Ensemble, REALISE, Comité d'Entraide aux Français Rapatriés, association ANNE, Un toit pour les Migrants,...)
- **Des stratégies et des actions spécifiques au bénéfice des personnes handicapées et des personnes âgées** : les réponses à la problématique du vieillissement recouvrent des initiatives très diverses qui impactent aussi bien l'adaptation du parc existant que la production neuve, les pratiques de gestion, les organisations internes et le management. Pour les bailleurs sociaux, la prise en compte du vieillissement et du handicap s'inscrit dans une démarche plus globale de qualité de service.

L'ensemble des bailleurs, avec UeS, a recensé les logements accessibles, et ceux bénéficiant d'aménagements (douche, sanitaires spécifiques, volets motorisés, ...) dans le parc social du Grand Nancy.

Les bailleurs réalisent des travaux d'adaptation des logements aux besoins des locataires en cas de perte d'autonomie (douche, ...).

Union et Solidarité a signé une convention avec l'Association Fondation Bompard qui réalise des diagnostics ergothérapeutiques et formule des préconisations pour l'adaptation des logements : ce prestataire est mobilisé par les bailleurs qui le souhaitent

mmH et Batigère Nord-Est ont mis en place une procédure dédiée avec un examen par une commission ad hoc (près de 70 aménagements/an pour mmH). Plus de 25% des locataires sont âgés de plus de 60 ans ; le nombre des demandes d'adaptation des logements (notamment remplacement de la baignoire par une douche) est appelé à augmenter dans les années à venir.

mmH développe une stratégie dans ces domaines également par le développement d'une offre dédiée et adaptée et la réalisation d'enquêtes sur des quartiers ciblés afin d'objectiver les besoins des personnes âgées, et travaille à un partenariat (en cours d'élaboration) avec les CCAS.

Charte sénior : l'Oph de Nancy a signé avec le CCAS de la Ville de Nancy une charte d'engagement par laquelle tous les personnels de proximité de l'office ont été formés aux difficultés que peuvent rencontrer les séniors, les questions qu'ils se posent ou bien encore les services et aides auxquels ils peuvent avoir droit.

Batigère Nord-Est va rencontrer d'ici fin 2017 l'ensemble de ses locataires âgés de 60 à 75 ans afin d'anticiper les conséquences du vieillissement, et leur proposer si besoin, un parcours résidentiel qui leur permettra de vieillir à leur domicile dans un logement accessible. Par ailleurs une charte de partenariat a été signée avec le CCAS de la ville de Nancy pour assurer un parcours sécurisé aux séniors et permettre aux locataires les plus âgés de bénéficier d'un accompagnement dédié.

- **Participation aux instances partenariales** : Les bailleurs participent à la CTDAL du Grand Nancy et Couronne, au COPSIL (coordination et prévention des situations limite), au RAPP (Réseau d'Alerte Pluri Professionnel) et, pour mmH, à la Commission de médiation DALO en tant que représentant des bailleurs

• **Actions en faveur des jeunes, avec, par exemple :**

OPh de Nancy :

- *partenariat avec la PJJ pour l'opération Argent de poche : ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 21 ans des quartiers du Plateau de Haye, d'Haussonville, de Beauregard et de Saint-Nicolas et leur propose une gratification en échange de travaux dits « d'utilité collective ». En mettant en valeur la contribution des jeunes à leur cadre de vie, en rompant leur isolement, l'opération « Argent de Poche » renforce les liens entre les générations, facilite l'insertion des jeunes en difficulté et participe à une meilleure cohésion sociale. L'ensemble des partenaires est réuni, pour mener à bien cette action, au sein d'un Groupement d'Intérêt Collectif dénommé GIP – Prévention PJJ.*
- *équipe mobile de travaux : gérée par le même groupement d'intérêt collectif, l'Équipe Mobile de Travaux (EMT), réalise des travaux d'embellissement dans les logements vacants de l'OPh de Nancy. Ce dispositif permet aux jeunes du Plateau de Haye d'acquérir savoir-faire et savoir-être pour trouver le chemin de l'emploi, en proposant des missions de 100 heures aux jeunes de 18 à 25 ans sans activité et également aux mineurs pris en charge par la Protection Judiciaire de la Justice*

- **Appartements pédagogiques :** l'OPh de Nancy met à disposition de chacun des centres sociaux de Beauregard et de la Clairière un appartement dans le cadre de leurs actions pédagogiques destinées à leurs adhérents, locataires de l'OPh, dans le but d'une meilleure appropriation de leurs logements.

PROPOSITIONS

A côté de la poursuite des stratégies, actions, démarches et partenariats déjà en place, les bailleurs proposent de renforcer encore leur actions, et notamment de :

- **Poursuivre et conforter les partenariats en cours :** Pour les bailleurs, l'accompagnement des ménages les plus fragiles passe nécessairement par des partenariats qu'il faut conforter, développer, élargir
- **Approfondir la démarche de mise en place d'accompagnements collectifs** sur des sites et bâtiments ciblés.
- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap ou de souffrance psychique**, en développant les partenariats et en formalisant les engagements des différents partenaires, notamment par l'élaboration d'une charte Logement et santé mentale dans le cadre du Conseil local en santé mentale du Grand Nancy
- **Mener des actions spécifiques en faveur des personnes âgées ou des personnes handicapées avec, par exemple :**

Résidence sénior : L'OPh de Nancy envisage de développer une nouvelle offre de logements sur le quartier Haussonville, adaptée aux personnes âgées non dépendantes (3^{ème} âge). Il est important de constituer une offre sur le quartier d'origine des habitants car ceux-ci y ont leurs liens et leurs repères. En les maintenant le plus longtemps possible dans le quartier où ils ont bâti leur lien social on permet par le lien intergénérationnel ainsi constitué un renouvellement des générations par la transmission.

Projet de résidence en lien avec l'association ARCHE : l'OPh de Nancy souhaite réfléchir à un projet de résidence en partenariat avec l'association L'ARCHE destinée à accueillir des personnes handicapées mentales

- **Accompagner les locataires dans la maîtrise des charges**

L'OPh de Nancy va mettre en service un appartement pédagogique situé sur le Plateau de Haye dans la Tour des énergies et destiné à l'accompagnement des locataires dans la maîtrise durable de leurs consommations d'eau et d'énergie.

Est Habitat Construction va accompagner ses locataires lors des réhabilitations type « Grenelle », pour vérifier l'évolution de leurs dépenses énergétiques, avant, pendant et après les travaux

- **Renforcer les organisations internes pour accompagner les ménages les plus fragiles** (réflexion en cours à Nouveau Logis de l'Est)

2. LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE : LES QUARTIERS À RISQUES / DE VEILLE HORS QUARTIERS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR LES ORGANISMES HLM

Des quartiers hlm ne sont pas aujourd'hui dans la géographie prioritaire mais présentent toutefois des signes de fragilité, du fait par exemple de la structure de leur parc hlm qui tend à lui faire jouer un rôle de plus en plus social, ou de la qualité de ce parc, en décrochage par rapport aux normes actuelles et services attendus par les ménages. Il paraît important que le contrat de ville identifie ces quartiers comme des **“territoires de veille”**, de façon à ce qu'ils bénéficient de dispositifs de vigilance partenariaux (observatoires, recueil des attentes des habitants et soutien de leurs initiatives, actions préventives de gestion de proximité et de requalification patrimoniale, adaptation des modes de faire aux besoins spécifiques des habitants, prise en compte de l'équilibre social de ces territoires dans les politiques d'attribution, ...). **Il est essentiel que les acteurs locaux partagent un projet d'évolution urbaine, de l'habitat et de gestion** qui guidera leurs interventions de droit commun et qui pourraient faire l'objet d'une convention d'application territorialisée du contrat de ville sur le volet cadre de vie et vie quotidienne du quartier.

PLUSIEURS « QUARTIERS DE VEILLE » ONT AINSI ÉTÉ IDENTIFIÉS PAR LES BAILLEURS :

Essey-lès-Nancy, Kléber (mmH)

138 logements répartis dans 6 immeubles collectifs, quartier caractérisé par une population plutôt âgée et présentant des signes de précarité

Jarville, Quartier du Sancy (Batigère Nord-Est)

Ce quartier comprend 132 logements répartis dans 5 immeubles dont un immeuble de 20 logements est en copropriété. Sur le plan architectural, hormis le bâtiment Volga qui possède un ascenseur, ils comprennent 5 étages sans ascenseur, ce qui rend difficile la location des logements situés au 4^{ème} et au 5^{ème} étage. Le taux de rotation de cet ensemble était de 11,36 % en 2014. 40 % des ménages sont en situation précaire et sans emploi, ce qui rend ce quartier fragile. D'autre part, des problèmes de trafic de drogue récurrent depuis des années fragilisent cet ensemble urbain.

Malzéville, Balcons de Velchée (Batigère Nord-Est)

Ce programme comprend 165 logements répartis dans 4 immeubles et 19 pavillons individuels avec une majorité de grandes typologies (T4 et T5 avec une superficie supérieure à 90 m²). La réhabilitation partielle du site en 2009 n'a pas permis de résoudre toutes les problématiques techniques et la conception architecturale (coursives ouvertes sur l'extérieur) n'est pas adaptée à notre région. Le site est complètement excentré et éloigné de tous les commerces de proximité.

Nancy, Allée de la Prairie (OPh de Nancy)

Cet ensemble alliant collectifs et individuels (51 logements) présente une occupation sociale très marquée où la situation des ménages dans un complexe architectural inadapté conjugue les problématiques : une architecture et une conception désuète avec une desserte en impasse donnant une image d'enclave, concentrant difficultés et comportements inappropriés.

Nancy, Beauregard (OPh de Nancy)

Il s'agit d'un quartier concentrant des difficultés sociales, composé de bâtis non attractifs (tours et barre, 193 logements). De par la position dominante de la Tour Claude Lejeune sur l'agglomération, il est nécessaire d'engager une réflexion sur l'orientation urbaine à donner à ce quartier, tant dans l'image que dans le traitement des espaces.

Nancy, Saint Nicolas (OPh de Nancy)

Idéalement situés en plein cœur du centre ville, les bâtiments de la rue Saint Nicolas (45 logements) présentent les caractéristiques typiques des immeubles anciens, ils ont une tendance à être énergivores. Le caractère sauvegardé notamment des façades revêt une difficulté majeure dans l'intervention sur la structure.

Saint-Max, La Noue (Batigère Nord-Est)

Les 188 logements sont répartis dans 6 immeubles anciens peu attractifs qui sont situés à proximité de l'axe principal de Saint Max. La population est âgée (40 % des locataires sont retraités) avec de faibles ressources.

Saint-Max, Docteur Roux (Batigère Nord-Est)

Les deux immeubles (Bruyères et Cytises) comprennent 56 logements avec un bâti attractif mais une conception intérieure inadaptée (salle de bains et cuisines minuscules) notamment pour les T4 et T5. Plus de la moitié des familles ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Saint-Max, La Haie Le Comte (Batigère Nord-Est)

Les 6 immeubles, soit 120 logements, sont situés sur les hauteurs de Saint Max dans un quartier peu desservi par les transports en commun et éloigné des commerces. La réhabilitation du site est ancienne (30 ans) ; la population est vieillissante avec de faibles ressources.

3. LES BESOINS DE RENOUVELLEMENT ET DE REQUALIFICATION DU PARC DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES HORS NPNRU

A côté des trois quartiers retenus au titre du NPNRU, d'autres quartiers hlm prioritaires nécessiteront des interventions pour conforter encore les améliorations issues de l'ANRU ou pour anticiper les risques de dévalorisation : il s'agit des autres quartiers QPV ou de quartiers en voie de fragilisation. Il importera, dans ces quartiers, de définir un projet d'évolution urbaine, de mener des politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, ... Il est important que ces évolutions soient partagées et portées par les acteurs locaux, et puissent mobiliser l'ensemble des moyens (moyens des politiques territoriales, moyens des fonds européens,...).

Nancy, Haussonville

L'office souhaite poursuivre l'action de l'ANRU I qui a consisté à l'échelle du quartier à une intervention dans les parties communes, à la démolition, réhabilitation, construction de logements et à la résidentialisation et à la requalification des espaces. Aujourd'hui, il convient de poursuivre les interventions afin que le quartier soit traité dans sa globalité. Une attention particulière doit être apportée sur **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments Tulipes, Pivoines, Myosotis et 2/4/6/10/26 Prévoyance**. Il s'agit avant tout d'avoir un traitement uniforme et unifié du quartier dit de Haussonville, où la dominante et la finalité sociale sont clairement affichées.

La Californie, Jarville

La politique de rénovation urbaine (PNRU I) menée sur le quartier de La Californie a donné des résultats très positifs : le projet a permis d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants et a permis de qualifier une des entrées de ville de la commune de Jarville. Le renouvellement urbain du quartier s'est fait par un changement d'image radical et par une ouverture sur l'extérieur. Ces interventions ont permis de lever les handicaps urbains du quartier en y apportant de la mixité et de diversification urbaine. Un tel processus est lent, et pour ce faire, mmH a investi sur l'habitat durant presque 10 années environ 38 454 000 € TTC financé en moyenne à 25 % par l'ANRU.

Malgré un tel investissement, une réflexion reste à mener et mérite un approfondissement concret en lien avec la Ville de Jarville. En effet, le résultat reste fragile sur la partie Nord - Est du quartier et, malgré le traitement réalisé sur ses halls d'entrée et ses façades, **la barre 12 à 26 rue Léo Délibes (144 logements)** ne parvient pas à trouver sa place. Elle demeure repliée sur elle-même, empêchant toute ouverture vers les plaines de Meurthe. Son devenir mérite d'être étudié dans le cadre des nouveaux projets de rénovation urbaine, levier primordial permettant la réflexion patrimonial.

Saint Michel Jéricho, Square Grandjean, Malzéville

L'ensemble résidentiel situé square Grandjean comprend 3 bâtiments construits en 1953. L'opération de réhabilitation énergétique réalisée en 2010 a permis d'amener les bâtiments à un niveau de performance équivalent au classement C, 150 kWh/m².an. Les travaux ont été traités de manière cohérente afin de s'adapter aux caractéristiques propres de chaque bâtiment dans les meilleures conditions de coût, de rentabilité, tout cela accompagné d'un outil de suivi des consommations permettant d'en apprécier les résultats. Ce type d'approche rigoureuse a permis de redonner à ces bâtiments anciens une réelle attractivité tant en terme de standing qu'en terme d'économie de charges. Aujourd'hui, aucune qualification supplémentaire ne semble nécessaire, ce petit quartier ayant trouvé sa place et sa clientèle, la stratégie générale de renouvellement urbain également menée sur St-Michel Jéricho ayant largement contribué à lui redonner toute son attractivité. Toutefois, un des axes stratégiques du renouvellement urbain de St-Michel Jéricho est un enjeu actuel pour mmH : celui de la **diversification de l'habitat**. La stratégie du renouvellement urbain du quartier a toujours mis l'accent sur la mixité de l'habitat. mmH contribue à ce volet par son **programme mixte locatif – PSLA**, avec la réalisation, sur le quartier, de 51 logements dont 32 logements collectifs répartis sur 2 bâtiments et 19 logements collectifs en location-accession sur un bâtiment. La commercialisation de ce programme en accession va démarrer au début du deuxième trimestre 2015 et sa construction en juin 2015.

St Michel Jéricho

Batigère Nord-Est souhaite, en lieu et place de l'ex SIVU, réaliser la **construction d'un bâtiment neuf** (21 logements PLUS et PLAI) afin d'anticiper le relogement des personnes âgées dans des typologies plus adaptées et conçues pour elles sur le quartier (politique de mobilité). Cette opération ne peut avoir lieu à ce jour en financement social puisqu'elle est dans le périmètre de l'ANRU 1 sans que son financement soit toutefois prévu dans ce cadre.

Cœur de ville, Tomblaine

Les objectifs du projet de rénovation urbaine (PNRU I) ont été atteints, le renouvellement urbain du quartier Cœur de Ville est réussi. Le cadre de vie des habitants est entièrement requalifié tant au niveau de l'habitat que des espaces extérieurs. Les actions de meurthe et moselle HABITAT menées en cohérence avec les actions sur les espaces publics ont transformé radicalement l'image du quartier, elles ont aussi permis d'articuler ce quartier avec centre ville de Tomblaine en l'ouvrant sur des espaces publics desservant des équipements structurants du Cœur de Ville (groupe scolaire, espace Jean Jaurès, future maison de santé). Le renouvellement à la fois structurel et qualitatif du quartier a nécessité plus de dix années consécutives de missions de diagnostic, concertations, missions sociales et conduites opérationnelles, pour un budget de 44 860 140 € TTC financé en moyenne à 27 % par l'ANRU.

Une réflexion a dorénavant déjà démarré sur le secteur de la **rue de la Paix** qui comprend de petits immeubles en forme de barres, et qui n'a pas été traité dans le cadre du PNRU1. mmh a retenu le groupement Demathieu & Bard et l'architecte Jean-Claude Seifert pour la **réhabilitation énergétique** de ce quartier. Les travaux qui seront ainsi réalisés en 2015-2016 sont les suivants : remplacement des menuiseries et mise en place de volets roulants, isolation thermique par l'extérieur permettant ainsi la requalification des façades, intégration des loggias dans les logements, aménagement extérieur des entrées, remplacement des châssis en partie haute du hall (colorisation et révision/remplacement des portes d'entrées), aménagement des halls d'entrée. Une fois ces travaux réalisés, les immeubles de la rue de la paix pérenniseront leur attractivité. Le seul point qui pourrait rester à traiter sur ce quartier de la rue de la Paix est l'**aménagement des espaces communs publics**.

CONCLUSION

Union et Solidarité et les bailleurs souhaitent que cette contribution, qui s'est attachée à développer le point de vue des bailleurs sur ce qui leur apparaît comme des enjeux particuliers nécessitant un échange avec les collectivités, l'État et les autres partenaires, soit une base solide de discussion partenariale à travers l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville (contrat cadre, protocole de préfiguration du NPNRU et conventions territoriales, conventions thématiques, convention TFPB, convention d'objectif de mixité sociale, ...).

Les bailleurs ont également voulu, par cette contribution, rappeler les stratégies qu'ils ont déjà définies, les actions concrètes et les démarches qu'ils ont mises en place, les partenariats qu'ils ont noués avec de nombreux interlocuteurs dans ces quartiers : aujourd'hui, les organismes hlm sont des acteurs de premier plan dans les quartiers prioritaires, très impliqués, largement au-delà de leurs seules responsabilités de bailleurs.

Les thématiques qui ont été présentées n'épuisent évidemment pas le sujet des enjeux territoriaux qui impactent les organismes et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville du Grand Nancy. En particulier, s'agissant de la mixité sociale, un travail important sera à mener avec tous les partenaires (Grand Nancy, communes, État, réservataires, ... et bailleurs) pour élaborer la convention d'objectif de mixité sociale, en articulation avec la mise en œuvre de la loi ALUR sur la réforme de la demande (plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs, ...).

Les bailleurs souhaitent aussi que cette contribution permette de faire évoluer les représentations sur la vocation et le fonctionnement du parc social, mais également de renforcer les dynamiques de travail (partenariats, articulation des interventions, ...) entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le Grand Nancy afin de relever les nombreux défis auxquels ils sont confrontés.

Le comité de pilotage du contrat de ville et les trois groupes techniques constitués donneront l'occasion aux bailleurs et à Union et Solidarité de compléter, développer et préciser leurs points de vue, leurs objectifs et leurs propositions d'action.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DU GRAND NANCY

Dans l'attente des textes de l'État sur l'élaboration du pacte financier et fiscal de solidarité, est présentée l'intervention du Grand Nancy sur :

- la dotation de compensation,
- la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Le Grand Nancy est précurseur dans le portage et la gouvernance de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération. Cette volonté politique forte s'est également traduite par le vote de l'assemblée délibérante du Grand Nancy d'un point de fiscalité supplémentaire pour le financement de la rénovation urbaine.

Issus de la fiscalité professionnelle unique (ex-TPU) mise en œuvre au 1^{er} janvier 2001, les reversements de fiscalité du Grand Nancy aux communes se décomposent entre :

La dotation de compensation correspond à la restitution pour chaque commune de la taxe professionnelle (y compris les compensations) qu'elle percevait l'année précédant la mise en œuvre de la TPU en 2001.

Elle a également pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. En dehors de ces transferts de compétence, le montant de la dotation de compensation reste identique chaque année pour les communes.

La dotation de solidarité communautaire correspondait initialement à la redistribution partielle de l'accroissement du produit de taxe professionnelle depuis la mise en œuvre de la TPU, en tenant compte de l'obligation de retenir également des critères de « richesse » des communes l'écart de revenu par habitant et de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant.

La dotation de solidarité communautaire correspond ainsi à la non-actualisation de la dotation de compensation et à l'absence de recettes futures issues de l'accroissement de la richesse économique qui auraient pu être perçues sur le territoire de chaque commune par chaque commune.

L'évolution de l'enveloppe de a été marquée par trois étapes :

- De 2001 à 2002, l'enveloppe a été fixée à 50 % de l'accroissement du produit « large » de taxe professionnelle composé des bases de TP par le taux retenu lors de la mise en place de la TPU (soit 19,12%) et des compensations fiscales de l'État : suppression progressive de la part salaires, réduction et création d'établissements, compensations de zones, réduction de la fraction recettes.
- De 2003 à 2010, l'enveloppe a été fixée à 40 % de l'accroissement du produit « large » de taxe professionnelle pour tenir compte de l'évolution dynamique des charges transférées au Grand Nancy, et notamment l'effet « GVT » des transferts de personnel de voirie des communes (plus de 300 agents au total)
- Depuis 2011, le montant de l'enveloppe de la DSC est actualisé en appliquant le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales. Afin d'amortir les variations à la baisse, il a été mis en place un mécanisme d'évolution et de régularisation de l'enveloppe de DSC (mécanisme tunnel entre -2% et +2%) qui s'apparente à un dispositif de réassurance : les communes acceptent de voir l'enveloppe moins augmenter, en échange d'un mécanisme qui les garantit, en cas d'une baisse plus importante.

Le dispositif législatif stipule que les critères de répartition entre les communes doivent prendre en compte, pour moitié au moins de la dotation versée à chaque commune, deux critères péréquateurs relatifs à la population : un critère sur le revenu par habitant et un critère sur le potentiel fiscal par habitant. Ces critères prennent en compte l'écart entre la commune concernée et la moyenne des communes du périmètre intercommunal.

Au niveau des sommes perçues, cela a pour conséquence de «favoriser» les communes les moins riches d'un territoire intercommunal, indépendamment de ce qu'elles représentent en poids fiscal. Dans le calcul permettant la détermination des parts concernées (revenu et potentiel fiscal), la population communale est en effet corrigée de ces écarts par rapport à la moyenne : une commune «pauvre» voit ainsi sa population fictivement augmenter et donc sa part être majorée.

Ainsi, la DSC actuelle s'appuie à parts égales sur une double logique : redistributive et péréquatrice.

- redistributive, avec un partage de la richesse fiscale nouvelle (50% de l'enveloppe) ;
- péréquatrice, en s'appuyant sur le revenu par habitant (30% de l'enveloppe) et le potentiel fiscal « ménages » (20% de l'enveloppe).

La logique péréquatrice s'appuie sur des indicateurs de « richesse », servant notamment de référence pour le calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dotation de l'État visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Plus les deux agrégats précités sont faibles, plus les parts correspondantes de dotation sont élevées. Ces deux parts organisent ainsi à l'échelle de l'agglomération une péréquation en faveur des communes les moins riches.

V. GOUVERNANCE : ORGANISATION DU PILOTAGE ET DE L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pose le principe d'un portage du contrat de ville à l'échelle intercommunale. Le pilotage du contrat de ville du Grand Nancy est assuré par la Communauté urbaine, les communes (avec le conseil départemental et le conseil régional...) en lien étroit avec l'État.

Cette exigence fixée par la loi est d'ores et déjà mise en œuvre sur l'agglomération de Nancy depuis 2000, le Grand Nancy disposant de la compétence « politique de la ville », ce qui lui a permis d'assurer conjointement avec l'État, le pilotage du contrat de ville, puis du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014 ainsi que du PRU 2007-2014.

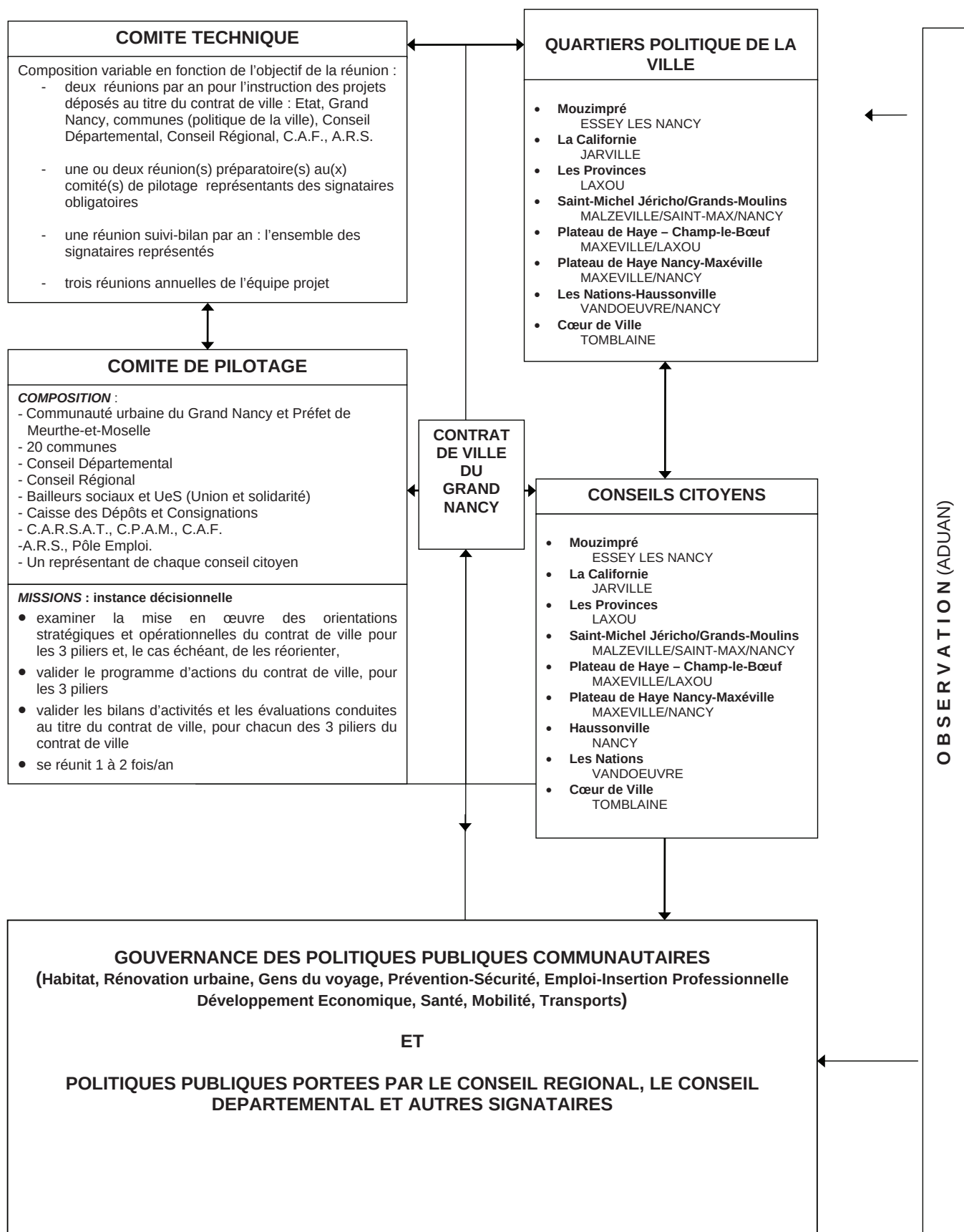
Le pilotage stratégique à l'échelle du Grand Nancy permet d'associer les 20 communes et non les seules concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville (Essey-Les-Nancy, Jarville-la-Malgrange, Laxou, Malzéville, Maxéville, Nancy, Saint-Max, Tomblaine et Vandœuvre-Les-Nancy),

Cette gouvernance intégrée évolue encore pour prendre en compte le caractère global et unique du contrat de ville nouvelle génération, dans les champs de la cohésion sociale, l'emploi-développement économique et le cadre de vie/ renouvellement urbain, les différentes échelles de territoires, la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun des différents signataires, ainsi que la participation et le « pouvoir d'agir » des habitants.

Le Grand Nancy est chargé de la coordination, de l'animation globale du contrat, en complémentarité avec les animations territoriales ou des partenaires du droit commun, ainsi que la mise en œuvre d'actions dans les domaines de ses compétences.

Les maires des communes restent opérateurs de proximité : ils sont chargés de la mise en place d'actions dans le cadre de leurs compétences propres.

Les différentes instances de gouvernance sont présentées ci-dessous, avec des règles de fonctionnement, où chacun dans ses responsabilités s'engage à contribuer et favoriser la mise en œuvre de cette politique sur la période 2015-2020.



A. LE PILOTAGE STRATÉGIQUE

AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

» LE COMITÉ DE PILOTAGE CONTRAT DE VILLE

Coprésidé par le Président du Grand Nancy et le Préfet (ou leur représentant respectif), il est composé de la façon suivante :

- le président du conseil régional (ou son représentant)
- le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (ou son représentant)
- les vice-présidents délégués
- le maire (ou de son représentant) de chacune des 20 communes du Grand Nancy
- le président du S.I.V.U. Saint-Michel Jéricho
- le procureur de la République
- le président du Tribunal de Grande Instance de Nancy (ou de son représentant)
- le directeur Départemental de la Sécurité Publique
- les délégué du Préfet sur le secteur Tomblaine/Jarville/Vandœuvre et Plateau de Haye/Laxou
- un représentant des services de l'État (Directions départementales : cohésion sociale-DDCS, des territoires-DDT, Unité Territoriale de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation du Travail et de l'emploi- DIRECCTE – direction des services départementaux de l'éducation nationale-DSDEN, Protection judiciaire de la jeunesse-PJJ, délégués du préfet, culture)
- le directeur régional de la caisse des dépôts (ou son représentant)
- le directeur général de l'ARS (ou son représentant)
- le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle (ou son représentant)
- le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Meurthe-et-Moselle (ou son représentant)
- le directeur de la CARSAT Nord'Est(ou son représentant)
- le directeur territorial de Pôle emploi (ou son représentant)
- le directeur général (ou son représentant) de chacun des bailleurs sociaux signataires du contrat de ville (Office public de l'habitat de Nancy, Société lorraine d'habitat, meurthe et moselle Habitat, Batigère Nord-Est, Nouveau logis de l'Est, Présence habitat , Vilogia, Logi-Est, Habitat construction, Immobilière des chemins de Fer Nord-Est)
- le président d'Union et Solidarité (UeS) ou son représentant
- un représentant de chaque conseil citoyen (ou son représentant)
- le directeur général d'E.P.A.R.E.C.A. (ou son représentant)

Complété des membres invités (A.D.U.A.N., SOLOREM...)

Il se réunit une à deux fois par an sur invitation conjointe du préfet et du président du Grand Nancy.

Missions :

Le comité de pilotage plénier, instance décisionnelle, est chargé de :

- examiner la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles du contrat de ville pour les 3 piliers et, le cas échéant, proposer de les réorienter,
- valider les bilans d'activité et les évaluations conduites au titre du contrat de ville, pour chacun des trois piliers du contrat de ville
- mettre en œuvre le programme d'actions du contrat de ville,

→ LES POLITIQUES PUBLIQUES D'AGGLOMÉRATION

A coté du pilotage du contrat de ville, les politiques publiques d'échelle d'agglomération participent pleinement à la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville sur les Q.P.V.

Ces instances politiques dédiées (cf. PCST), mobilisent les acteurs en lien avec la politique publique concernée, et sont animées par le Grand Nancy en lien avec l'état, hormis pour les volets « éducation, culture et loisirs », de compétences communales.

COHÉSION SOCIALE

• COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Coprésidé par le Grand Nancy, la préfecture et l'Agence Régionale de Santé, il associe les 20 communes, la CPAM, la CARSAT, le conseil départemental, le conseil régional, l'Éducation Nationale, les établissements de santé... l'Éducation Nationale, les ordres, les établissements de santé...

Il se réunit une fois par an en séminaire.

Le comité de pilotage initie des instances et groupes de travail et de partages, assure leur suivi, dont le **Conseil Local de santé mentale (C.L.S.M.)**, correspondant au volet santé mentale du contrat de ville. Un groupe de travail « logement et santé mentale » a pour objectif le maintien et l'accès au logement des personnes avec des problématiques psychiques.

• CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (C.I.S.P.D.) :

Il est coprésidé par le Grand Nancy, la préfecture et la Justice, et associe un collège d'élus représentant les 20 communes et le conseil départemental, un collège de représentants des services de l'État, du Directeur de départemental de la sécurité publique, et de représentants des bailleurs et d'associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de l'aide aux victimes.

Il se réunit 2 fois par an.

Cette instance initie des groupes de travail pour la mise en œuvre des orientations stratégiques du Contrat Local de Sécurité : « groupes « bailleurs sociaux et sécurité », « transports et sécurité »,.....

HABITAT ET RÉNOVATION URBAINE

• CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'HABITAT

La Conférence Territoriale de l'Habitat créée en 1997, est l'instance de débat et de concertation sur la politique locale de l'habitat.

Elle se réunit 5 fois par an, en moyenne, sous la présidence de la vice-présidente déléguée à la cohésion sociale, à l'habitat, au logement et aux gens du voyage.

Elle réunit des acteurs représentatifs de l'habitat.

Des groupes thématiques, constitués en tant que de besoin, permettent d'enrichir ses débats.

• CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (C.I.L.)

Instance nouvelle issue de la loi ALUR de 2014, elle sera une instance décisionnelle pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de mixité sociale. La CIL définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, en matière d'attribution de logement et de mutation ;
- les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention

MOBILITÉS : GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS

Cette instance est animé par le Grand Nancy et rassemble les 20 communes.

AU NIVEAU DU TERRITOIRE

La dynamique initiée dans le cadre de l'ANRU 1, à travers les revues de sites ou comités de pilotage territoriaux, selon les sites, est à préserver et à réorienter dans le cadre du NPNRU sans présager toutefois de la nouvelle gouvernance qui sera mise en place.

Pour ce nouveau contrat de ville, et afin de favoriser le rapprochement de l'humain et de l'urbain, les dimensions cohésion sociale et emploi, devront intégrer ces espaces, ce qui a déjà été initié avec les conventions de gestion urbaine de proximité.

B. L'ANIMATION ET LE SUIVI TECHNIQUE DU CONTRAT DE VILLE

» LE COMITÉ TECHNIQUE (COTEC)

Il est composé de :

- État : DDSCS, DDT et DIRRECTE
- Grand Nancy : cohésion sociale, habitat et renouvellement urbain, développement économique
- 9 Communes ayant un Q.P.V.
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- Agence Régionale de Santé (ARS)

Associant l'ADUAN en tant que besoin.

Il est chargé :

- de préparer les réunions du comité de pilotage et d'assurer la mise en œuvre de ses décisions ;
- de proposer des modalités de l'évaluation et de l'observation, et de réorienter le suivi et l'évaluation du contrat de ville au regard des décisions du comité de pilotage ;

- d'établir le bilan annuel du contrat de ville et les outils ou référentiels correspondants,
- d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du contrat et de proposer des solutions et évolutions à soumettre au comité de pilotage,
- d'assurer l'instruction technique, administrative et financière des dossiers de demandes de subvention présentées au titre du contrat de ville (2 sessions par an, hors les actions de prévention-sécurité examinées en cellule FIPD).

Il se réunira environ 3 à 4 fois par an

Le COTEC peut associer l'ensemble des signataires sur une composition variable selon les objectifs de la réunion et de l'ordre du jour pour :

- assurer le bilan de la programmation de l'année et préparera l'appel à projet de l'année suivante
- assurer le suivi et l'évaluation du contrat de ville
- organiser des temps d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques entre acteurs, 2 fois par an, avec la possibilité d'associer des partenaires invités
- proposer des groupes de travail, en tant que de besoin.
- Il se réunira 4 fois par an

Au total, le COTEC se réunira environ 8 fois par an. Le secrétariat de projet est assuré par le Grand Nancy – direction de la cohésion sociale.

>> L'INGÉNIERIE

Le pilotage stratégique s'appuie, pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, sur une équipe d'ingénierie comprenant à la fois des chefs de projet thématiques et des chefs de projet territoriaux relevant pour les premiers de la Communauté urbaine et pour les seconds, des communes.

L'équipe d'ingénierie thématique et territoriale travaille en lien avec les services de l'État, du Département, de la Région ainsi qu'avec les partenaires signataires.

Les moyens et les engagements des villes, du Grand Nancy et de l'État

La mise en œuvre des objectifs du contrat de ville repose, notamment sur des agents dédiés, constituant une « équipe projet » au sein du Grand Nancy, des communes et de l'État.

Ainsi :

- 8 chefs de projets territoriaux, référents « politique de la ville » sont employés par les mairies. Chaque commune a sa propre organisation, avec pour certaines, plusieurs agents communaux participant à la mise en œuvre du contrat de ville

Parmi ceux-ci, 3 chefs de projets sont cofinancés par l'État et la commune, les 5 autres étant à 100% à la charge des villes.

- 7 chefs de projets d'agglomération sur les politiques publiques :
 - santé, prévention-sécurité, loisirs culture pour la cohésion sociale, financés totalement par la Communauté urbaine du Grand Nancy à partir de 2016
 - PRU pour le pilier cadre vie- renouvellement urbain, financées totalement par le Grand Nancy
 - emploi, employé par la Maison de l'Emploi et cofinancé par le Grand Nancy et l'État

Cette équipe est coordonnée et animée par la directrice de la cohésion sociale en lien avec la directrice de l'habitat, de la rénovation urbaine et des gens du voyages.

Dans le prolongement de l'effort consenti pour la mise en œuvre du CUCS, et afin de circonscrire la part des crédits spécifiques (programme 147) consacrée à l'ingénierie à moins de 8 % de la dotation dédiée au contrat de ville, l'État apportera un soutien financier forfaitaire aux postes d'ingénierie à l'exclusion des personnels titulaires. Par ailleurs, l'attribution d'un cofinancement à un poste de chef de projet pourra être subordonnée à la cosignature par la collectivité et l'État d'une lettre de mission.

Au-delà de la participation financière aux missions d'ingénierie, les services de l'État (DDCS/service Acteurs, Ville et territoires, DDT, DIRECCTE et les délégués du préfet) peuvent appuyer et accompagner les associations ainsi que les collectivités locales dans le montage des projets. Le service A.V.T. de la DDCS peut apporter un soutien technique pour le dépôt des dossiers via les outils en ligne.

Dans le cadre du PRU et du NPNRU, un comité réunissant l'ensemble des partenaires et des maîtres d'ouvrage permet d'assurer un pilotage d'agglomération du projet. Il s'appuie sur des revues de site pilotées par les communes.

C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES CONSEILS CITOYENS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé le cadre d'intervention de la politique de la ville en instituant un contrat à l'échelle intercommunale, en redessinant la carte des quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration de population à bas revenu et en introduisant l'une des exigences fondamentales de la politique de la ville : la participation des citoyens à la construction du territoire et à la vie publique locale.

Afin d'associer dans un même espace d'expression les habitants, les associations et les acteurs locaux et de créer les conditions d'émergence d'initiatives citoyennes, l'article 7 de la loi prévoit la création d'un conseil citoyen « dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ».

L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

Le 10 avril 2015, le Grand Nancy et les communes concernées se sont engagées par le Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (P.S.C.T.) à favoriser l'exercice d'une citoyenneté active en soutenant les démarches visant la participation et le « pouvoir d'agir » des habitants. Dans ce sens, la création des conseils citoyens doit répondre à la volonté de mettre en capacité les habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société, des évolutions et du dynamisme de leur cadre de vie.

Si le Grand Nancy est chef de file du Contrat de Ville, les communes restent en première ligne sur les démarches de proximité.

9 conseils citoyens seront créés dans le territoire du Grand Nancy dont six de portée communale :

- 1 pour le quartier Californie à Jarville-la-Malgrange
- 1 pour le quartier Cœur de ville à Tomblaine
- 1 pour le quartier Mouzimpré à Essey-lès-Nancy
- 1 pour le quartier Les Provinces à Laxou
- 2 pour le quartier intercommunal Nations-Vandœuvre-Haussonville à Vandœuvre-lès-Nancy et à Nancy

et trois de portée intercommunale :

- 1 pour le quartier St Michel Jéricho / Grands Moulins à Malzéville, Nancy et St Max
- 1 pour le quartier Plateau de Haye – Champ le Bœuf à Laxou et Maxéville
- 1 pour le quartier Plateau de Haye – Nancy / Maxéville

La création de conseils citoyens doit permettre de conforter les dynamiques existantes et de favoriser la co-construction des projets territoriaux avec les acteurs institutionnels. Leur complémentarité avec les espaces de démocratie participative préexistants, aux échelles communale et intercommunale, garantira la cohérence de l'action.

La composition des conseils citoyens

Conformément aux dispositions de la loi, les conseils citoyens sont structurés en deux collèges : un composé d'habitants (constituant au moins 50% du conseil, avec un objectif de parité entre les hommes et les femmes) et un composé de représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Chaque commune signataire organise, en fonction des dynamiques existantes, de ses expériences et des problématiques territoriales, la mobilisation de ses concitoyens et des acteurs locaux. L'appel au volontariat doit être privilégié après une campagne d'information dont les modalités sont définies par les communes. Toutefois, dans la mesure où il serait infructueux, il peut être recouru au tirage au sort, en veillant à garantir une diversité des publics. Au-delà de ce mode de recrutement, chaque ville met en œuvre les modalités les plus adaptées aux objectifs visés.

Chaque commune accompagne si besoin, le conseil citoyen dans la création de son statut et de son règlement intérieur. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

En application des dispositions de l'article 7 paragraphe 1, de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le préfet de Meurthe-et-Moselle reconnaît, par arrêté, la composition des conseils citoyens, après consultation du maire et du président de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

En cas de modification de la composition du conseil citoyen, en raison du départ ou de l'arrivée d'un nouveau membre et en l'absence de liste complémentaire, le conseil citoyen doit en informer le Préfet (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), qui consultera pour avis le Maire concerné et le président de l'EPCI, avant prise d'un arrêté modificatif. Les modalités de fonctionnement devant par ailleurs être précisées dans le règlement intérieur, celui-ci devra préciser les conditions et la procédure de remplacement des membres démissionnaires et d'intégration de nouveaux membres.

Par ailleurs, le Préfet accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer son fonctionnement.

Les modalités d'accueil et d'animation

Les communes étant le point d'entrée de la mise en place des conseils citoyens, il en va de leur responsabilité d'organiser les conditions d'accueil et la mise à disposition de locaux pour l'organisation de leurs travaux et la tenue de leurs réunions.

Les modalités de participation des conseils citoyens aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

Dès lors que les conseils citoyens seront formés et qu'ils auront définis leurs règles de fonctionnement, **un représentant de chaque conseil citoyen sera invité à l'instance de pilotage du contrat de ville de l'agglomération nancéienne pour assurer leur représentativité.**

Chaque conseil citoyen désignera en son sein un représentant titulaire et un suppléant et devra également prévoir les modalités d'information de l'Etat, de la (ou des) commune(s) concernée(s) et de la Communauté urbaine du Grand Nancy en cas de changement de la personne (titulaire ou suppléant) chargée de le représenter au sein des instances de pilotage du contrat de ville.

Pour permettre aux représentants des conseils citoyens d'appréhender et de comprendre au mieux le contexte et les enjeux de cette instance de pilotage d'agglomération, les villes devront également assurer la représentativité des conseils citoyens dans leurs propres instances locales de pilotage, permettant ainsi aux citoyens de s'approprier les dispositions touchant le plus à leur quotidien.

Les modalités et les conditions de financement

Les signataires du Contrat de ville examineront, en fonction des rôles et des responsabilités de chacun, et des enveloppes financières disponibles, la possibilité de financer les conseils citoyens souhaitant : faire appel à des connaissances et des savoir-faire extérieurs, engager des projets favorisant le lien social, l'échange entre les générations, porter des initiatives citoyennes caractérisées par un intérêt général.

Créer les conditions de la participation en mettant à disposition des habitants des informations claires et lisibles, nécessaires à la compréhension des contextes et des enjeux est un principe transversal à toutes initiatives et démarches participatives. En matière de formation, les signataires du contrat de ville pourront donc organiser à l'attention des conseils citoyens, des démarches pédagogiques visant la bonne compréhension des institutions locales qui participent à la vie des projets qui les concernent.

A titre d'exemple, le Grand Nancy pourra organiser un 1^{er} temps fort pour faire connaître les compétences et le fonctionnement de la Communauté urbaine. Des rencontres annuelles visant à favoriser l'échange, à valoriser les initiatives, à partager les expériences et les pratiques pourront être organisées à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les villes et l'État.

Durée du mandat des membres et modalités de remplacement

La durée des conseils citoyens devra se caler sur la durée du contrat. Les modalités de remplacement des membres seront définies dans le cadre de la rédaction des statuts et/ou règlements intérieurs de chaque structure porteuse des conseils citoyens.

D. L'OBSERVATION 2015-2020 : « PENSER L'AGGLOMÉRATION ET AGIR LOCAL »

L'observation du contrat de ville réalisé par l'A.D.U.A.N. se poursuit au fil des dispositifs de la politique de la ville et représente un outil essentiel d'aide à la décision au regard de l'évolution des quartiers et de la réduction des inégalités sur le territoire de la communauté urbaine. Elle nécessite des modalités d'observation qui requièrent des outils diversifiés (tableaux de bord, cartographies, enquêtes qualitatives), une méthode de collecte de données fondée sur un système dynamique, un partenariat stable et une restitution de l'observation auprès des partenaires du contrat de ville.

Les objectifs de l'observation 2015-2020 se déclinent à travers : la poursuite du suivi de la connaissance socio-démographique des quartiers de la politique de la ville, en mobilisant les bases de données du C.G.E.T. et des acteurs institutionnels, la mesure des écarts de développement de ces territoires en resituant le quartier dans son contexte communal et d'agglomération, la production d'indicateurs et d'analyses thématiques en lien avec les enjeux du contrat de ville, la réalisation d'analyses plus qualitatives, l'optimisation de la communication et de l'information des résultats de l'observation

Une observation renouvelée

Le contrat de ville 2015-2020 constitue l'opportunité d'engager une réflexion collective sur la mutualisation des données, la production d'analyses identifiées en fonction des enjeux de la politique de la ville et des priorités définies par les partenaires du contrat de ville.

Une cellule de coordination multipartenariale dédiée à l'observation sera mise en place pour générer une nouvelle dynamique d'observation plus cohérente, mieux articulée, et davantage partagée et plus qualitative. Elle sera chargée de veiller à la pertinence des données, à l'élaboration d'indicateurs synthétiques, d'orienter les analyses en fonction des besoins et de rechercher la conception d'outils et de moyens adaptés.

E. LE SUIVI

Le suivi de la démarche est assuré par l'équipe technique de projet (COTEC), coordonné par le Grand Nancy, en lien avec les communes et l'État.

L'objet : la mise en place, l'adaptation, la mutualisation d'outils, tableaux de bord et référentiels utiles à la démarche projet, permettant le suivi des indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, de processus, d'activités, de résultats. Pour exemple :

- suivi de la participation, du partenariat (taux de présence aux instances de pilotage, techniques, groupes de travail, thématiques territoriales...)
- suivi du respect des modalités de fonctionnements de la démarche
- mobilisation et accompagnements des acteurs, des porteurs de projets
- cohérence, pertinence,... des actions avec les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat,
- suivi annuel des financements

Ce suivi se traduira également par la mise en place du rapport annuel, conformément au décret du 3 septembre 2015, dans le cadre de groupes de travail dédiés.

F. L'ÉVALUATION

L'article 6 du chapitre II de la loi du 21 février 2014, prévoit que le contrat soit actualisé tous les 3 ans, si la rapidité des évolutions le justifie.

Une évaluation à mi-parcours, peut être envisagée, sur la base d'un cahier des charges qui sera travaillé dans le cadre d'un comité dédié, et validé par le comité de pilotage.

Conformément à l'article 12 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et au décret du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, les signataires dont le socle : État, Grand Nancy, communes concernées, Conseil Départemental et Conseil Régional s'engagent à fournir les données de bilan et les axes de perspectives pour établir le rapport annuel.

Celui-ci sera élaboré de façon partagée sur la base d'un référentiel qui reste à construire.

ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

CONSEIL RÉGIONAL

Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommée ci-après « autorité de gestion » d'une part,
et la Communauté urbaine du Grand Nancy, représentée par son Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
- Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'État le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

ÉTAT / ÉDUCATION NATIONALE

Éléments de diagnostic/état des lieux/droit commun

Les moyens dédiés sont spécifiés dans :

- la convention du 7 octobre 2013 signée entre le ministère de la ville et le ministère de l'éducation nationale
- la circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 pour la refondation de l'éducation prioritaire
- le pacte de la réussite éducative d'avril 2013

et rassemblés dans la note du 28 novembre 2014 et cosignée par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et par la secrétaire d'État, chargée de la Politique de la ville.

La typologie des moyens relève de 2 ordres, des moyens humains, des moyens pédagogiques impliquant ou non les partenaires

Moyens humains propres éducation nationale au service des moyens pédagogiques

- le dispositif « plus de maîtres que de classes » (moyens humains : 8,5 ETP, dont 3 pour la concertation ; moyens pédagogiques : accompagnement des équipes par les circonscriptions).

Moyens humains avec appui des partenaires :

- la scolarisation des moins de 3 ans, sur 34 écoles maternelles ou primaires 23 scolarisent des moins de 3 ans. (moyens humains : inclus dans les moyens en ETP attribués à l'école pour 15 écoles et 8 ETP spécifiquement dédiés dans 8 écoles ; moyens pédagogiques : formation in situ) nécessitant le partenariat des collectivités : temps de travail ETP ATSEM et aménagement des locaux (adaptation aux 2ans).

Moyens pédagogiques :

- le travail collectif (encouragement de la mise en place de ½ journées de travail, en lien avec les conseillères techniques de l'IA-DASEN)
- la mise en œuvre du référentiel de l'éducation prioritaire lorsque les écoles recrutant dans les quartiers prioritaires ne sont pas classées en éducation prioritaire (accompagnement par les circonscriptions et la direction académique).

Moyens pédagogiques pouvant impliquer les partenaires

- le soutien à l'implication des parents (moyens pédagogiques : accompagnement des équipes pour un changement de regard sur les relations école / famille, développement des relations inter-individuelles).
- la lutte contre le décrochage scolaire (dispositifs exclusion/inclusion ; parcours personnalisés selon les compétences des élèves, dispositifs relais, cellule de veille et traitement de l'absentéisme, vigilance permanente du respect de l'obligation scolaire).

Mesures d'ores et déjà mises en œuvre ou à développer dans les quartiers prioritaires politique de la ville (Q.P.V.).

Les projets de réseaux (pour l'éducation prioritaire), les projets d'école et les projets d'établissement pour les collèges prennent en compte les besoins spécifiques des publics de ces quartiers. Indépendamment des spécificités propres à chaque quartier, les besoins communs pour les élèves des Q.P.V. pour le département sont les suivants :

- Maîtrise de la langue orale et écrite de scolarisation
- Accompagnement du travail personnel (apprendre à apprendre, apprendre à comprendre, ...)
- Compréhension de la nécessité de règles sociales et civiques, (les accepter, se les approprier, les appliquer,...)
- Développement d'une estime positive de soi
- Implication des parents dans la scolarité de leurs enfants vers la coéducation (actuellement, les parents des quartiers font, d'une manière générale, tellement confiance à l'école qu'ils se déchargent sur cette dernière, souvent parce qu'ils pensent ne pas être capables d'aider leur enfant).

L'élaboration des nouveaux contrats de ville ainsi que la refondation de l'éducation prioritaire sont une opportunité pour réinterroger les actions mises en place pour répondre à ces besoins avec efficacité et lisibilité.

Les actions qui font leurs preuves pour atteindre les objectifs :

→ Maîtrise de la langue orale et écrite de scolarisation,

Prises en charge collectives

- Développement des productions orales et écrites diversifiées, dans des contextes variés (les cours, les projets, les sorties, les ateliers, etc.)
- Engagement des élèves dans des tâches complexes, développement du travail par compétences
- Diffusion d'une différenciation pédagogique

Prises en charge individuelles

- Optimisation des outils et documents de suivi des élèves
- Mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, tel qu'il est défini dans les textes récents.

→ Accompagnement du travail personnel (apprendre à apprendre, apprendre à comprendre, à se projeter dans l'avenir,...),

- Mise en place de temps dédiés et d'une organisation pédagogique adaptée au sein de l'école (emploi du temps hors la classe)
- Projets interdisciplinaires, pluridisciplinaires, ateliers donnant lieu à du travail personnel
- École ouverte.

→ Compréhension de la nécessité de règles sociales et civiques, (les accepter, se les approprier, les appliquer,...)

- Reconstruction des règles avec les élèves
- Implication des élèves dans les instances
- En cas de non respect des règles, réparation aux victimes, restauration l'auteur dans le collectif
- Développement des temps de coopération et de partage pédagogiques et éducatifs au sein de la classe, de l'école ou du collège

→ Développement d'une estime positive de soi

- Évaluation positive, évaluation par compétences, continuité école / collège
- Fort encouragement des élèves et développement d'un regard bienveillant systématique.

→ Implication des parents dans la scolarité de leurs enfants dans la scolarité de leurs enfants vers la coéducation

- Temps de rencontres fréquents, répétés, individuels
- Formations diverses pour impliquer les parents dans l'école (usage des ENT, sensibilisation aux réseaux sociaux, formation dossiers de bourses, ...)
- Participation des parents à des sorties, des manifestations,...

2 priorités

Priorité 1 : La nécessité de s'atteler conjointement à l'atteinte de tous ces objectifs simultanément, dans le respect des compétences de chacun.

Priorité 2 : La nécessité de formaliser la participation de l'éducation nationale en partenariat avec les autres services de l'état, les associations, les collectivités territoriales. L'enjeu se situe dans la qualité des complémentarités, des cohérences pour atteindre ces objectifs.

Quelques champs d'intervention ont été définis :

- Articuler les actions des écoles et les Projets Éducatifs Territoriaux
- Articuler le PRE et les actions des écoles et des collèges. (Connaissance mutuelle des compétences, actions complémentaires concertées, analyse commune des effets sur les élèves, régulations, etc.), notamment élargir la composition des cellules de veille dans les collèges aux partenaires)
- Articuler le CLAS et les actions des écoles et des collèges
- Articuler le REAAP et les actions des écoles et des collèges
- Articuler les programmes d'actions des CESC (Comités d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté) et les actions externes mises en place pour les élèves des quartiers Q.P.V.

Indicateurs proposés

Nombre de personnels de l'école, du collège ou du réseau accompagnés dans les actions du projet d'école, d'établissement ou de réseau.

Nombre de personnels de l'école, du collège ou du réseau s'inscrivant dans un travail cohérent et en complémentarité avec les actions externes mises en place pour les élèves des quartiers Q.P.V.

• Quels en ont été les effets (s'appuyer sur des éléments chiffrés) ?

A la fin de la 3^{ème}, dans certains collèges accueillant des enfants issus des Q.P.V., les résultats scolaires ne présentant pas d'écarts significatifs par rapport aux moyennes départementales. (Diplôme national du brevet, l'orientation post 3^{ème}). Cependant, afin de conduire des analyses plus fines, les tableaux de bord des écoles et des collèges comprendront les indicateurs sexués de retard scolaire, de validation des compétences du socle commun, de réussite au Diplôme National du Brevet pour les élèves issus des Q.P.V.

La prise en compte des axes transversaux

- **La jeunesse**, à travers les mesures prenant en compte les besoins spécifiques des publics de ces quartiers décrites précédemment ;
- **L'égalité entre les filles et les garçons** : Afin de mieux faire coïncider les actions existantes avec les besoins identifiés et y apporter les réponses en conséquence, les tableaux de bord pourraient contenir les indicateurs sexués) ;
- **La prévention et la lutte contre les discriminations** :
 - Accueil en entreprise pour les stages inscrits dans la scolarité des élèves (périodes de formation en milieu professionnel, stage en entreprise obligatoire en entreprise, etc.) ;
 - Participation des élèves aux sorties et voyages scolaires facultatifs.

BILAN ZONE FRANCHE URBAINE DU GRAND NANCY 2004-2014

Mise en place au 1^{er} janvier 2004, la zone franche urbaine du Grand Nancy aura permis en 2014 l'installation sur ces deux sites du Plateau (communes de Laxou, Maxéville et Nancy ; Vandœuvre-lès-Nancy) de 540 entreprises supplémentaires (hors auto-entrepreneurs) pour un solde d'emploi de + 1 250 emplois.

La zone franche urbaine compte fin 2014, 1 511 entreprises (hors auto-entrepreneurs) dont les deux tiers sont des entreprises nouvelles (67,4% sur le Plateau ; 66,9 % sur Vandœuvre-lès-Nancy). Les entreprises déjà présentes au moment de la mise en place de la ZFU, n'en constitue pas moins une composante essentielle du tissu économique de la ZFU puisque ces entreprises stables représentent en 2014, 57% des 2 310 emplois recensés sur le Plateau et 50% des 3 415 emplois présents sur le site de Vandœuvre-lès-Nancy.

Malgré la crise, la dynamique de créations d'entreprises a perduré sur la zone franche urbaine. Ainsi, 25% des entreprises présentes en 2014 ont été créées au cours des 3 dernières années sur Vandœuvre-lès-Nancy pour 15,4% des emplois contre 22 % sur le Plateau pour 15% des emplois. Cette dynamique de création est pour l'essentiel portée par les créations pures (80% du solde net). Il n'en est cependant pas de même pour l'emploi. En effet, si la croissance de l'emploi a perduré jusqu'en 2012, son rythme de croissance s'est très nettement ralenti sur la zone franche : plus de deux fois moins d'emplois créés entre 2008 et 2012 (+414) par rapport à la période 2004-2008 (+939). Sur la période récente, l'emploi sur le site de Vandœuvre-lès-Nancy s'est stabilisé à son niveau de 2012 alors que le Plateau connaissait un premier repli de l'emploi (- 110 emplois sur deux ans). Malgré cette inflexion du niveau de l'emploi, le bilan reste positif et bien au-delà des objectifs d'origine.

Sur le moyen terme, les dynamiques entreprises/emplois n'ont pas créé de distorsion entre les deux composantes de la ZFU et les poids relatifs du Plateau et du site de Vandœuvre-lès-Nancy sont restés quasi-stables dans un rapport 40/60 au profit du site de Vandœuvre-lès-Nancy. Toutefois, même si au niveau de l'emploi on peut constater un léger rééquilibrage (+ 2 points) au profit du Plateau.

En termes de structure des activités, les deux sites présentent de fortes similitudes avec une présence dominante des activités de santé humaine et d'action sociale, des commerces et des services aux particuliers. Ces trois secteurs y représentent en 2014 près de 54 % des activités présentes. Néanmoins, les activités de la construction et les activités de transports et d'entreposage sont davantage présentes à Vandœuvre-lès-Nancy alors que les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou encore l'enseignement sont structurellement plus présentes sur le Plateau.

Avec près d'un quart des emplois dans l'administration publique lié en grande partie à la présence des services de la commune et de services de l'État, le site de Vandœuvre-lès-Nancy doit aussi sa spécificité à la surreprésentation des activités de services administratifs et de soutien, des activités financières et d'assurance ainsi que des activités de services à la personne. La santé humaine et l'action sociale, bien qu'étant le deuxième secteur employeur sur Vandœuvre-lès-Nancy derrière l'administration avec près de 700 emplois (20% des emplois) est moins présent que sur le Plateau (36% de l'emploi pour 850 emplois). Les activités d'enseignement, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou encore les activités immobilières sont les autres activités surreprésentées sur le Plateau. Sur les deux sites, la composante commerciale représente près de 10 % de l'emploi.

Globalement le bilan positif de la zone franche urbaine a permis de réduire sensiblement le déséquilibre existant entre la population active occupée et les emplois offerts par le territoire. En 2006, l'indice de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois et les actifs occupés du territoire x 100) était de 62 emplois pour 100 actifs occupés soit plus de deux fois inférieurs à celui du Grand Nancy (130). En 2011, l'indice était de 85 emplois pour 100 actifs occupés dans la ZFU contre 136 dans le Grand Nancy et la prise en compte des emplois développés dans les quartiers mais hors périmètre stricto sensu de la zone franche urbaine devrait rapprocher ce rapport de l'équilibre « un emploi pour un actif occupé ».

Seul bémol, sur le plan social, le dispositif n'a pas permis de résorber, même partiellement, le taux de chômage et cela malgré la clause d'embauche du dispositif et la baisse du nombre des actifs de 15 à 64 ans résidant (-8%) dans les principaux IRIS concernés par la zone franche urbaine entre 2006 et 2011 (dernière donnée disponible du recensement). Le nombre de chômeurs y augmenté de +16% (+400 chômeurs) faisant passer le taux de chômage de la ZFU de 24% en 2006 à 30% en 2011.

L'impact de la crise comme la prédominance et la vocation du parc de logement social sur la ZFU expliquent sans doute en grande partie cette note dissonante.

LEXIQUE

A.C.S.	Aide au paiement d'une complémentaire santé
A.C.U.F./A.M.G.V.F.	Association des maires des grandes villes de France et Association des communautés urbaines de France
A.N.A.H.	Agence Nationale de l'Habitat
A.N.C.V.	Agence Nationale des Chèques Vacances
A.N.R.U.	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
A.R.S.	Agence Régionale de Santé
A.S.V.	Atelier Santé Ville
B.O.P.	Budget Opérationnel de Programme
C.A.F.	Caisse d'Allocations Familiales
C.A.R.S.A.T.	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
C.C.I.	Chambre de Commerce et d'Industrie
C.D.C.	Caisse des Dépôts et Consignations
C.H.R.S.	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
C.I.L.	Conférence Intercommunale du Logement
C.I.S.P.D.	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
C.I.V.	Commission d'Indemnisation des Victimes
C.L. Santé	Contrat Local de Santé
C.M.A.	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
C.M.U.-C	Couverture maladie universelle - complémentaire
C.N.D.S.	Centre National de Développement pour le Sport
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.S.M.	Comité de Prévention Sécurité des Maires
C.T.H.	Conférence Territoriale de l'Habitat
C.U.C.S.	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
COG ETAT – CNAF	Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales
COPSIL	Comité de pilotage des situations limites
D.D.C.S.	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
D.D.F.I.P.	Direction Départementale de la Fonction Publique

D.D.T.	Direction Départementale du Territoire
D.D.U. D.P.V.	Dotation de Développement Urbain Dotation Politique de la Ville
D.R.A.C.	Direction Régionale des Affaires Culturelles
D.S.	Décrochage Scolaire
D.S.C.	Dotation de Solidarité Communautaire
D.S.U.	Dotation de Solidarité Urbaine
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
E.A.J.E.	Etablissement d'accueil du jeune enfant
E.H.P.A.D.	Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes
E.P.A.R.E.C.A.	Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
E.P.C.I.	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
E.R.E.	Equipe de Réussite Educative
F.F.T.H.	fibre optique jusqu'au domicile
F.I.P.D.	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
F.R.D.V.A.	Fonds Régional de Développement de la Vie Associative
F.T.T.L.a	Fibre jusqu'au dernier amplificateur
G.U.P.	Gestion Urbaine de Proximité
I.A.E.	Insertion par l'Activité Economique
I.E.	Internats Excellence
IPM	Ivresse publique et manifeste
L.A.E.P.	Lieux d'accueil enfants-parents
MOB.	Mobilités
N.P.N.R.U.	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
O.P.A.H.	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
P.L.H.d	Programme Local de l'Habitat durable
P.C.A.E.T.	Plan Climat Air Energie Territorial
P.D.A.L.P.D.	Plan-pour le logement des personnes défavorisées
P.D.U.	Plan de Déplacements Urbains
P.E.D.T.	Projets Educatifs de Territoire
P.I.G.	Programme d'Intérêt Général
P.L.A.I.	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
P.L.U.i.	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
P.L.U.S.	Prêt Locatif à Usage Social
P.R.A.P.S.	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
P.R.E.	Plan de Relance Emploi

P.R.S.	Projet Régional de Santé
P.R.U.	Projet de Rénovation Urbaine
P.U.C.S.	Projet Urbain de Cohésion Sociale
PDiE	Plan de Déplacements Inter Administration du Grand Nancy
Q.P.V.	Quartiers Politique de la Ville
R.E.A.A.P.	Réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité
R.E.P.	Réseau d'Education Prioritaire
R.S.A.	Revenu de Solidarité Active
S.P.L. Grand Nancy Habitat	Société Publique Locale Grand Nancy Habitat
T.C.S.P.	Transport en Commun en Site Propre
T.F.P.B.	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
T.P.U.	Taxe Professionnelle Unique
V.V.V.	Ville Vie Vacances
Z.S.P.	Zone de Sécurité Prioritaire

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Philippe MARIE

Le Président de la Communauté
urbaine du Grand Nancy

Le Président du Conseil
Régional
ou son représentant,

Le Président du Conseil
Départemental de Meurthe-et-
Moselle
ou son représentant,

Le Maire d'Art-sur-Meurthe
ou son représentant,

Le Maire de Dommartemont
ou son représentant,

Le Maire d'Essey-lès-Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Fléville-devant-Nancy
ou son représentant,

Le Maire d'Heillecourt
ou son représentant,

Le Maire d'Houdemont
ou son représentant,

Le Maire de Jarville-la-Malgrange
ou son représentant,

Le Maire de Laneuveville-
devant-Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Laxou
ou son représentant,

Le Maire de Ludres
ou son représentant,

Le Maire de Malzéville
ou son représentant,

Le Maire de Maxéville
ou son représentant,

Le Maire de Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Pulnoy
ou son représentant,

Le Maire de Saint-Max
ou son représentant,



Le Maire de Saulxures-lès-Nancy
ou son représentant,



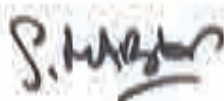
Le Maire de Seichamps
ou son représentant,



Le Maire de Tomblaine
ou son représentant,



Le Maire de Vandœuvre-lès-Nancy
ou son représentant,



Le Maire de Villers-lès-Nancy
ou son représentant,



Le Président du SIVU
St Michel Jéricho
ou son représentant



Le Procureur de la République



Le Président du Tribunal de
Grande Instance de Nancy



Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé
ou son représentant,



La directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de Meurthe-
et-Moselle et par délégation
ou son représentant,
chef de l'agence des Familiales



Philippe DEBIE

Le directeur de la CARSAT
Nord-Est
ou son représentant,

Le directeur
Albert LAUTMAN

Le Directeur Régional de la
Caisse des Dépôts
ou son représentant



La directrice de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de Meurthe-et-
Moselle
ou son représentant,



Le Directeur Pôle Emploi
ou son représentant,



Le président d'Union et Solidarité
ou son représentant,



Le Directeur Général de Batigère
Nord-Est
ou son représentant,



Le Directeur Général de
Meurthe-et-Moselle Habitat
ou son représentant,



Le Directeur Général de l'Office
Public de l'Habitat de Nancy
ou son représentant,



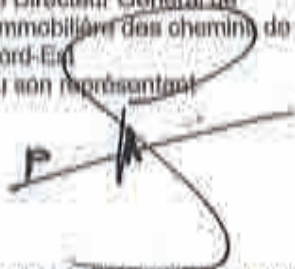
Le Directeur Général d'Est Habitat
Construction
ou son représentant,



Le Directeur Général de la
Société Lorraine d'Habitat
ou son représentant,



Le Directeur Général de
l'Immobilier des chemins de fer
Nord-Est
ou son représentant,



Le Directeur Général de Nouveau
Logis de l'Est
ou son représentant,



Le Directeur Général de Villogie
ou son représentant,



Le Directeur Général de Logi-Est
ou son représentant,



Le Directeur Général de Présence
Habitat
ou son représentant,



Fait à Nancy,
le 23 décembre 2015

